Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises

Comité 21

GUIDE PRATIQUE

ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE · AMF · APVF · BANQUE des TERRITOIRES · Cerema · cités unies france · Le RAMEAU · MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE · VILLAGE · fwp pfe · PNUD · RÉGIONS DE FRANCE · VILLES FRANCE · POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE Agenda 2030, 17 objectifs

Directrices de publication
Bettina Laville et Sarah Schönfeld

Auteur.e.s
Comité 21 : Laurie Ayouaz, Elsa Charon, Maxime Nebule, Georges Ribière, Sarah Schönfeld
CEREMA : Florence Bordère

Avec l'appui de l'équipe du Comité 21
Sarah Ballesteros, Christine Delhaye, Emma Deries, Virginie Hugues, Loise Hureau, Caroline Lemarchand, Bradley Livermore, Claire Milodarovic, Pierre Talin, Claire Videau

Partenaires contributeurs
Agence française pour la Biodiversité :
Sébastien Flores
Agence des solidarités actives :
Marc Levy, Michèle Pasteur
Assemblée des départements de France :
Alix Mornet
Association des maires de France :
Robin Plasseraud, Gwenola Stephan
Association des petites villes de France :
Sacha Bentolila
Banque des Territoires :
Eline Villain, Claire Visentini
CEREMA :
Aurore Cambien, Benoît Marsal, Gaëlle Schauner
Cités Unies France :
Marie-Lou Akeyrod, Constance Koukoui
Conseil départemental de l'Eure :
Isabelle Gueneau, Sylvie Le Gratiet
Le Rameau :
Charles-Benoit Heidsieck, Yann Ulliac
Ministère des Affaires étrangères :
Pauline Basler, Marie Rodriguez
Ministère de l'Agriculture :
Jean-jacques Benezit
Ministère des Armées :
Antoine Pietri
Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales - direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages :
Yves-Laurent Sapoval
Ministère de l'Éducation nationale :
Jean-Michel Valantin
Ministère de l'Intérieur :
Noémie Bernard
Ministère d'Outre-Mer :
Philippine Dauteuil
Ministère des Solidarités et de la Santé :
Alexis Rinckenbach
Ministère de la Transition écologique et solidaire :
- **Commissariat général pour le développement durable :** Martin Bortzmeyer, Sylvain Chevassus, Catherine Conil, Isabelle Couprie, Edwige Duclay, Anne Guiheux, Julia Rambaud
- **Direction générale de l'énergie et du climat :** Marie Heckmann
- **Délégation à la Mer et au Littoral :** Anne-France Didier

Partenariat français pour l'eau :
Philippe Guettier, Marie-Laure Vercambre
Programme des Nations unies pour le développement :
Nathali Luana
Régions de France :
Olivia de Maleville
Villes de France :
Céline Juteau

Acteurs interviewés
Région Bourgogne Franche-Comté : Émilie Castel, Liliane Lucchesi
Région Nouvelle-Aquitaine : Pascale Combes, Jean-François Louineau
Département de la Gironde : Julie Chabaud
Perpignan métropole : Daniel Barbaro, Jean-Michel Bringé, Caroline Mercader, Dominique Schemla
Ville d'Ayen : Jérôme Perdrix
Ville de Niort : Sophie Broc, Michel Pailley, Bruno Paulmier
Ville de Saint-Fons : Henri Fraisse, Lydie Gharib, Silvia Rosales Montano (Urba-Lyon)

Relecture éditoriale
www.edisens.fr – Aurélie Courtinat

Réalisation graphique
www.empathiedesign.com – Audrey Guizol et Lise Rousseau

Crédits photos
Shutterstock - Comité 21 - Les crédits images valent pour chacun des rédacteurs d'encarts.

Imprimerie
Caisse des Dépôts

Avec le soutien
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
BANQUE des TERRITOIRES

Préface

de Bettina Laville, *Présidente du Comité 21*

Transformer le monde… c'est le projet de l'Agenda 2030, soit le projet que tous les membres de l'ONU se sont donné pour 2030. C'est un projet d'ampleur, qui témoigne à la fois de la lucidité de l'ONU sur l'état de la planète, des menaces économiques, sociales, environnementales et démocratiques sur ses habitants, et aussi de sa fidélité à sa charte fondatrice, qui voulait « préserver les générations futures du fléau de la guerre, […] favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

Ce projet, le premier qui devrait entraîner le monde entier vers l'avènement d'une mondialisation plus juste, a été adopté en 2015 et tous les pays doivent élaborer une feuille de route nationale pour que chacun prenne sa part de la tâche, car l'humanité doit être solidaire dans le bien commun, ou bien sera entrainée vers un malheur commun.

La France vient de publier en septembre dernier sa feuille de route nationale, après une large concertation. Néanmoins, le Comité 21, qui, dès 2016, a ordonné son programme d'actions en cohérence avec les Objectifs de développement durable, s'inquiète de la faible appropriation par l'ensemble des acteurs français de l'Agenda 2030, à la différence d'autres pays, qu'ils soient occidentaux ou du Sud ; aussi avons-nous publié deux ouvrages sur l'appropriation des ODD par tous les acteurs de la société civile, en 2017 et 2018, et animons un tour de France des ODD. Car le « malheur commun » n'est pas une vaine crainte, les scientifiques sont de plus en plus inquiets sur l'accélération de la perte de biodiversité, celle du réchauffement climatique, l'augmentation des inégalités, la multiplication des conflits.

En même temps, la conscience planétaire semble se réveiller, avec une jeunesse qui refuse ce malheur commun, s'insurge contre l'absence de volonté de réelle transformation, propose les armes pacifiques de la radicalité transformatrice. Autrement dit, proclame son droit à la face lumineuse de la mondialisation, soit le partage et l'échange. Cette jeunesse est en train de réinventer les armes du politique, en partant de l'ancrage citoyen, dans sa ville, son terroir, et de l'ébranlement local. Elle renoue en cela, consciemment ou non, avec les injonctions de Rio 92 : du global au local, du local au global. Nous avons tous conscience des menaces globales, en oubliant parfois que l'efficacité des luttes, des constructions, des disruptions et des innovations trouve ses racines au niveau local. Le « local », autrefois refuge, est le terreau de la reconquête de la planète ; sinon, comme dirait Bruno Latour, « où atterrir » ? L'appropriation de l'Agenda 2030 doit être avant tout locale. Certes, l'exercice peut être difficile, car la complexité du monde ne peut se traduire dans des simplifications réductrices. Ainsi les ODD présentent-ils une pluralité d'objectifs, une multiplication des cibles, un grand nombre d'indicateurs… Aussi avons-nous pensé que le Comité 21, qui a porté pour la France l'Agenda 21 de Rio, qui est la première association à avoir depuis 25 ans une gouvernance multi-acteurs (collectivités locales, entreprises, associations, universités et maintenant citoyens) se devait de présenter aux collectivités locales françaises un guide pratique pour faciliter l'appropriation de cet outil destiné… à tous !

> **Les ODD offrent aux différents schémas une « trajectoire de sens », permettant aux citoyens une projection dans l'avenir, cohérent avec celui du monde**

En effet, outre que les collectivités locales, les communes particulièrement, sont reconnues par les citoyens comme les actrices d'un cadre de proximité, et donc de participation démocratique, il est urgent qu'elles s'approprient les ODD. D'une part parce qu'elles ont à leur disposition de nombreux leviers pour les mettre en œuvre : leurs compétences s'accroissent et, après les réformes du quinquennat précédent, les réformes de 2019 et de l'année 2020 vont en ce sens : réforme de la fonction publique, mais aussi refonte de la fiscalité locale pour pallier la fin de la taxe d'habitation, publication des SRADDET, loi sur la mobilité, compétences nouvelles en matière d'énergie décentralisée. D'autre part parce que l'écologie sera au centre des campagnes locales de 2020 et 2021, et doit rassembler au lieu de diviser. Ce guide est un outil de consensus pour l'action.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un guide et non pas d'un ouvrage critique et prospectif. L'objectif est de donner des indicateurs et des éléments pratiques pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des ODD en donnant d'abord une perspective historique (explication du contexte de l'élaboration des ODD, en cohérence avec la reconnaissance grandissante de l'échelon territorial depuis RIO+20, cohérence avec le suivi international actuel des ODD dans le Forum annuel mondial d'évaluation des ODD, où les collectivités sont systématiquement associées) ; ensuite, dans une perspective d'efficacité, en clarifiant l'outil et son fonctionnement, et la manière de faire le lien avec les précédents outils (notamment Agenda 21), en montrant l'intérêt stratégique pour les collectivités, en particulier en illustrant les différents leviers qu'ont les différents échelons de collectivités pour mettre en place cet Agenda 2030 ; enfin, en détaillant chaque ODD afin de montrer qu'ils donnent sens et cohérence à bien d'autres outils territoriaux.

Car les ODD, instruments non contraignants, offrent aux différents schémas une « trajectoire de sens », permettant aux citoyens une projection dans l'avenir, cohérent avec celui du monde.

Publié symboliquement à l'occasion du salon des maires, le Comité 21 souhaite que ce guide soit le plus possible diffusé pour que les ODD soient plus largement mis en œuvre en France, à la mesure de l'urgence de la situation, et qu'il soit un instrument de citoyenneté écologique.

J'écris cette préface le jour, funeste, où l'actuel président des États-Unis confirme son retrait de l'Accord de Paris en engageant le processus officiel de sortie, mettant en péril la réalisation de l'ODD 13 voué au climat. Mais nous entendons les villes américaines, les États des USA, de nombreuses entreprises, d'innombrables responsables réaffirmer leur détermination et leurs engagements, qui finalement limitent, heureusement, l'impact de ce « malheur commun ».

Alors, que les collectivités françaises prennent à bras le corps l'élaboration du bien commun, dans un pays où elles peuvent unir leurs forces pour forger un destin de progrès humain pour leurs compatriotes.

Nous avons, dès le début, souhaité mettre en place un comité partenarial très large, composé d'associations nationales de collectivités territoriales, d'organisations internationales et de ministères, afin que ce guide soit le plus complet mais aussi qu'il soit diffusé largement.

Je tiens à remercier très sincèrement l'implication de chaque organisation qui a contribué de près ou de loin à ce guide pratique.

Sommaire

Préface

par Bettina Laville, Présidente du Comité 21 3

Partie 01 : Comprendre l'Agenda 2030 comme un outil de pilotage des politiques publiques

De l'origine de l'Agenda 2030 7

Un programme global et universel 11

La nécessaire territorialisation de l'Agenda 2030 .. 18

Partie 02 : Comment structurer sa démarche ODD ? 26

L'Agenda 2030, un outil pertinent pour le pilotage des politiques publiques des collectivités territoriales 27

· Rôle des ODD pour les collectivités, rôle des collectivités pour les ODD : zoom sur les compétences 28

· Quantifier pour évaluer, évaluer pour étayer : quels indicateurs pour une démarche locale Agenda 2030 ?… 38

Partie 03 : Comment mettre en œuvre les ODD ? 41

ODD 1 : Pas de pauvreté 44

ODD 2 : Faim « Zéro » 52

ODD 3 : Bonne santé et bien-être 62

ODD 4 : Éducation de qualité 72

ODD 5 : Égalité entre les sexes 82

ODD 6 : Eau propre et assainissement 92

ODD 7 : Énergies propres et d'un coût abordable 102

ODD 8 : Travail décent et croissance économique. 112

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure 122

ODD 10 : Inégalités réduites 132

ODD 11 : Villes et communautés durables 140

ODD 12 : Consommation et production responsables 152

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 166

ODD 14 : Vie aquatique 176

ODD 15 : Vie terrestre 186

ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces 198

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs 210

Partie 04 : Des territoires pionniers pour l'appropriation de l'Agenda 2030 222

Région Bourgogne-Franche-Comté 224

Région Nouvelle-Aquitaine 227

Département de la Gironde 229

EPCI – Perpignan Méditerranée métropole 234

Ville d'Ayen 237

Ville de Niort 239

Ville de Saint-Fons 244

Annexes 249

Tableau ressources ODD 250

Présentation des partenaires 257

01

Comprendre l'Agenda 2030 comme un outil de pilotage des politiques publiques

De l'origine de l'Agenda 2030 : les Objectifs du millénaire pour le développement préfigurent les Objectifs de développement durable

D'un symbolisme incontournable et célébré partout dans le monde, l'avènement du troisième millénaire donna à l'ONU l'occasion de présenter une stratégie nouvelle adaptée aux réalités et aux besoins changeants du monde du XXIe siècle.

Annoncé en 1998, le **Sommet du millénaire** fut accompagné d'une campagne d'information internationale de deux ans. La campagne avait pour objectif de consolider l'engagement de la communauté internationale et le renforcement des partenariats avec les gouvernements et la société civile pour bâtir un monde sans laissés-pour-compte. Elle a aussi permis de mettre en valeur le principe énoncé par le Secrétaire général dans son **https://undocs.org/fr/a/54/2000** selon lequel l'être humain doit être mis au centre de tous les programmes, pour aider, dans le monde entier, des hommes, des femmes et des enfants à vivre mieux.

Le Sommet du millénaire, qui s'est tenu du 6 au 8 septembre 2000 au siège de l'organisation à New York, constitua le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement de tous les temps. Il s'est conclu avec l'adoption par les 189 États membres de la Déclaration du millénaire, dans laquelle ont été énoncés les huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Les OMD : des objectifs, des cibles et des indicateurs pour aider les pays les plus pauvres à rattraper le niveau de développement des pays industrialisés

Ces huit Objectifs du millénaire pour le développement ont constitué entre 2000 et 2015 le cadre de l'action mondiale de la coopération et de la solidarité internationale. Connu de tous les bailleurs de fonds internationaux, des agences bilatérales de coopération, des acteurs de la coopération décentralisée, des ONG et du système des Nations Unies, il a constitué le référentiel commun de leurs actions. Sans précédent, ce cadre a galvanisé tous les efforts pour répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde. Ces objectifs étaient destinés aux pays les plus pauvres afin de les aider à rattraper leur niveau de développement par rapport aux pays industrialisés.

Durant cette période de 15 ans, plusieurs réunions internationales onusiennes ont été organisées pour évaluer la progression de ces 8 objectifs déclinés en 20 cibles quantifiables mesurées par 60 indicateurs statistiques. Ils fournissent des points de repère concrets, chiffrés, pour la lutte contre l'extrême pauvreté dans ses multiples dimensions.

En 2005, soit 5 ans après leur adoption, lors du Sommet, les dirigeants de la planète ont convenu d'intervenir sur divers fronts pour faire face aux grands problèmes mondiaux. Tous les gouvernements se sont engagés avec force et sans ambiguïté à atteindre d'ici à 2015 les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du millénaire, promettant 50 milliards de dollars de plus par an pour combattre la pauvreté. Ils se sont montrés décidés à trouver des sources novatrices de financement du développement ainsi que des mesures supplémentaires propres à assurer la viabilité de la dette à long terme.

En 2008, à mi-parcours de l'échéance de 2015, le bilan des Objectifs du millénaire pour le développement était inégal. Des progrès réels ont été accomplis vers la réalisation de certains des objectifs, notamment la généralisation du traitement contre le sida, les gains de productivité agricole, la hausse des taux de scolarisation et l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau et en assainissement. Mais il subsistait encore de fortes disparités entre pays et au niveau national. Cette réunion de haut niveau a permis aux dirigeants internationaux d'examiner les progrès accomplis, d'identifier les lacunes de leurs pays et de s'engager à prendre des mesures concrètes nécessaires pour les combler.

En 2010, soit 10 après leur adoption et à 5 ans de l'échéance, le **Sommet 2010 sur les Objectifs du millénaire** pour le développement s'est conclu avec l'adoption d'**un plan d'action mondial** intitulé « Tenir les promesses : tous unis pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement » et l'annonce d'un certain nombre d'initiatives menées pour contrer la pauvreté, la faim et la maladie.

Dans le cadre d'un important effort entrepris pour intensifier les progrès réalisés dans le domaine de la santé des femmes et des enfants, de nombreux chefs d'État et de gouvernement de pays développés et en développement, soutenus par le secteur privé, des fondations, des organisations internationales, la société civile et des organismes de recherche, ont promis une aide de plus de 40 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

En 2015 : le bilan contrasté des OMD

Si l'on se réfère aux chiffres en valeur absolue, le bilan objectif par objectif est nettement positif :

L'extrême pauvreté a diminué de façon significative au cours des deux dernières décennies. En 1990, près de la moitié de la population des pays en développement vivait avec moins de 1,25 dollar par jour ; cette proportion est tombée à 14 % en 2015.

Le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire a été réduit quasiment de moitié dans le monde, passant de 100 millions en 2000 à environ 57 millions en 2015.

Entre 1991 et 2015, la proportion de femmes dans l'emploi précaire par rapport à l'emploi total des femmes a diminué de 13 points de pourcentage. En revanche, l'emploi précaire des hommes a diminué de 9 points de pourcentage. Beaucoup plus de filles sont scolarisées qu'en 2000. Dans leur ensemble, les régions en développement ont atteint la cible consistant à éliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. En Asie du Sud par exemple, en 1990, seulement 74 filles allaient à l'école primaire pour 100 garçons. Aujourd'hui, 103 filles sont scolarisées pour 100 garçons.

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans le monde a diminué de plus de moitié, passant de 90 à 43 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 2015. En dépit de la croissance démographique dans les régions en développement, le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans a diminué, passant de 12,7 millions en 1990 à près de 6 millions en 2015 dans le monde

Depuis 1990, le taux de mortalité maternelle a diminué de 45 % dans le monde ; la plus grande partie de cette diminution a eu lieu depuis 2000. En Asie du Sud, le taux de mortalité maternelle a diminué de 64 % entre 1990 et 2013 ; il a chuté de 49 % en Afrique subsaharienne. En 2014, plus de 71 % des naissances dans le monde ont été assistées par un personnel soignant qualifié, en augmentation par rapport à 59 % en 1990.

Les nouvelles infections au VIH ont chuté de près de 40 % entre 2000 et 2013, passant, selon les estimations, de 3,5 à 2,1 millions de cas. Dans le monde, en juin 2014, 13,6 millions de personnes vivant avec le VIH recevaient un traitement antirétroviral, une immense augmentation par rapport à seulement 800 000 personnes en 2003. Plus de 6,2 millions de décès dus au paludisme ont été évités entre 2000 et 2015, principalement chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique subsaharienne. On estime que le taux d'incidence du paludisme dans le monde a chuté de 37 % et le taux de mortalité de 58 %. Entre 2000 et 2013, les actions de prévention, diagnostic et traitement de la tuberculose ont sauvé environ 37 millions de personnes. Le taux de mortalité due à la tuberculose a diminué de 45 % et le taux de prévalence de 41 % entre 1990 et 2013.

Les substances appauvrissant la couche d'ozone ont été pratiquement toutes éliminées depuis 1990, et la couche d'ozone devrait se reconstituer d'ici au milieu du siècle. Dans de nombreuses régions, les zones terrestres et marines protégées ont augmenté considérablement depuis 1990. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la couverture des zones terrestres protégées a augmenté de 8,8 % à 23,4 % entre 1990 et 2014. En 2015, 91 % de la population mondiale utilise une source d'eau potable améliorée, contre 76 % en 1990.

Les pays développés ont accru leur aide publique au développement de 66 % en termes réels entre 2000 et 2014, atteignant 135,2 milliards de dollars. En 2014, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède ont continué à dépasser la cible des Nations Unies pour l'aide publique au développement de 0,7 % du revenu national brut. La proportion du service de la dette extérieure par rapport aux recettes d'exportation des pays en développement a chuté de 12 % en 2000 à 3 % en 2013. La pénétration d'Internet a augmenté, passant d'un peu plus de 6 % de la population mondiale en 2000 à 43 % en 2015. En conséquence, 3,2 milliards de personnes sont reliées à un réseau mondial de contenus et d'applications

Mais ce bilan, certes positif en valeur absolue, ne saurait cacher la persistance et l'aggravation de très fortes inégalités de développement et de richesse dans le monde. Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies, l'avoue bien volontiers en 2015, au terme de l'échéance, dans l'éditorial du rapport bilan des OMD : *« Malgré les gains remarquables obtenus, je suis tout à fait conscient que les inégalités persistent et que les progrès ont été inégaux. La population pauvre mondiale demeure massivement concentrée dans certaines parties du monde. En 2011, dans le monde, près de 60 % du milliard de personnes extrêmement pauvres vivaient dans cinq pays seulement. Trop de femmes continuent de mourir durant leur grossesse ou de complications liées à l'accouchement. Les progrès ont tendance à laisser de côté les femmes et ceux qui se trouvent au plus bas de l'échelle économique ou sont désavantagés à cause de leur âge, handicap ou ethnicité. Les disparités entre zones rurales et urbaines restent prononcées. ».*

Rio+20 ouvre un cycle de 3 ans de négociations internationales pour définir les contours de l'Agenda 2030 et faire converger le « développement » et le « développement durable » : les collectivités territoriales prennent leur part !

À 3 ans de l'échéance des OMD, au Sommet de la Terre de Rio+20 en 2012, la communauté internationale s'accorde sur l'utilité d'un cadre mondial fixant des objectifs communs de développement et décide de travailler de concert pour définir un programme qui pourrait prendre la suite des OMD. Près de 70 États, dont la France, sont chargés de négocier entre eux, et avec l'aide de différentes agences des Nations Unies, les contours de ce futur programme mondial pour le développement. L'ONU leur donne 3 ans pour définir ce programme mondial afin de le soumettre pour adoption en Assemblée générale en 2015.

Contrairement aux OMD, la philosophie générale de l'Agenda mondial pour 2030 devra être :

- **Universelle :** l'ensemble des pays devra être concerné et non plus uniquement les pays ciblés par l'aide publique au développement ;
- **Transversale :** les 3 piliers du développement durable devront être abordés de manière systémique (social, économique et environnemental) ;
- **Transformative :** au-delà d'une simple lutte contre la pauvreté, le nouvel Agenda devra viser un changement de modèle de société et une modification des comportements.

En s'accordant sur ces caractéristiques générales, les États ne se mettent pas pour autant d'accord sur le nombre et les thèmes des objectifs. Trois années ne sont pas de trop pour mener ces négociations, d'autant plus que les pays savent que ce cadre s'adressera à chacun d'entre eux. Ils sont par conséquent d'autant plus concernés et impliqués dans cette négociation qui voit s'affronter différentes visions du monde. Les plus vifs débats se concentrent sur ce qui deviendra l'ODD 16 « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » et qui était au départ proposé pour être un Objectif relatif à l'état de droit.

Une grande majorité des pays s'accorde pour que les ODD ne soient pas juridiquement contraignants, comme les OMD.

Les collectivités territotiales s'invitent à la table des négociations internationales

En parallèle de cette négociation interétatique, un processus de consultation des organisations représentant les acteurs non étatiques, y compris les collectivités territoriales, est mis en place à plusieurs niveaux.

En France, tout d'abord, le ministère des Affaires étrangères, en charge de mener les négociations internationales, consulte régulièrement les réseaux d'élus locaux et d'ONG à la fois pour rendre compte de l'état d'avancée des négociations mais également pour co-construire les positions à défendre. Un profond travail de plaidoyer, mené entre autres par le Partenariat français pour l'eau, permet d'aboutir à la proposition d'un objectif dédié à l'accès à l'eau et à l'assainissement, thématique qui n'était au préalable qu'une cible de l'Objectif n° 7 dans la matrice OMD.

Au niveau international, cette implication des organisations mondiales des acteurs non étatiques est également intense.

Plusieurs organisations mondiales de collectivités territoriales, dont Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ICLEI, NRG4SD, se regroupent sous la bannière « Global TaskForce of local and regional Governments for post-2015 Development Agenda Towards Habitat III ». Cette taskforce avait pour mission de porter la voix des pouvoirs locaux lors des grandes conférences mondiales de 2015 et 2016 qui allaient refondre complètement les cadres mondiaux de la coopération internationale et du développement local :

- 3ème Conférence internationale sur le financement du développement en juillet 2015
- Adoption de l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable à l'Assemblée des Nations Unies en septembre 2015
- Adoption de l'Accord de paris sur le climat lors de la COP21 en décembre 2015
- Adoption du nouvel Agenda mondial urbain lors de la grande conférence internationale Habitat III en octobre 2016 à Quito

Un important travail de plaidoyer commun des collectivités territoriales – tant auprès des Nations Unies qu'auprès des États – est mis en place dès la fin de Rio+20 en 2012 en perspective de la définition de ces cadres internationaux. Le message principal est clair : les pouvoirs locaux et régionaux veulent être reconnus comme acteurs essentiels de la mise en œuvre opérationnelle de ces cadres internationaux sur leurs territoires. Ils veulent également que soit reconnue la nécessité d'obtenir les moyens institutionnels, humains et financiers de ces ambitions, pour le développement des territoires. La coalition plaide à la fois pour qu'un objectif dédié aux collectivités soit adopté (ce qui deviendra l'ODD 11 Villes et communautés durables) mais également pour que chacun des objectifs de l'Agenda 2030 reconnaisse et implique l'action au niveau local. Ainsi, le sénateur français Ronan Dantec, porte-parole de CGLU et de Cités unies France (réseau de l'action internationale des collectivités territoriales) fait plusieurs fois le déplacement à New York, au siège des Nations Unies, pour rencontrer et convaincre à la fois des représentants de la société civile mondiale mais également les personnes en charge à l'ONU de construire l'Agenda 2030 sur la base des consensus trouvés entre États.

L'Agenda 2030 : un programme global et universel pour transformer nos territoires et ne laisser personne de côté

L'Agenda 2030 : un outil complet et concret, composé de 17 Objectifs de développement durable, 169 cibles et 232 indicateurs de suivi

Le titre exact de chacun des objectifs est :

- **ODD 1 - Pas de pauvreté :** éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- **ODD 2 – Faim zéro :** éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- **ODD 3 – Santé et bien-être :** permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- **ODD 4 – Éducation de qualité :** assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **ODD 5 – Égalité entre les sexes :** parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- **ODD 6 – Eau propre et assainissement :** garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- **ODD 7 – Énergies propre à un coût abordable :** garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- **ODD 8 – Travail décent et croissance économique :** promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **ODD 9 – Industries, innovations, infrastructures :** bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **ODD 10 - Inégalités réduites :** réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **ODD 11 – Villes et communautés durables :** faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- **ODD 12 – Consommation et production responsables :** établir des modes de consommation et de production durables
- **ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques :** prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- **ODD 14 – Vie aquatique :** conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- **ODD 15 – Vie terrestre :** préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- **ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces :** promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
- **ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs :** renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Il convient de souligner la spécificité du 17ème ODD relatif au partenariat mondial pour le développement durable : si les 16 premiers ODD relèvent d'une approche sectorielle ou thématique, le 17ème, tout comme le 8ème OMD auparavant, est transversal et incarne les moyens de réalisation des ODD par la coordination, le partenariat, la coopération, la gouvernance entre les acteurs et entre les niveaux, qu'ils soient planétaires ou locaux. Cette spécificité se traduit par le fait qu'il est le seul ODD à être passé en revue tous les ans au Forum politique de haut niveau.

La déclinaison des ODD en cibles permet de rendre l'objectif plus concret. Certains ODD contiennent plus ou moins de cibles à atteindre. L'ODD 7 relatif à l'énergie en comporte peu, alors que le 17ème ODD, celui du partenariat mondial en comporte 19 !

Si l'on prend l'exemple de l'ODD 3 « Santé & bien-être », il faut, pour atteindre cet objectif, atteindre chacune des 13 cibles suivantes :

3.1 Mortalité maternelle : d'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 Mortalité néonatale et infantile : d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 Maladies transmissibles : d'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.4 Maladies non transmissibles : d'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.5 Conduites addictives : renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psycho-actives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 Accidents de la route : d'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

3.7 Santé sexuelle et procréative : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Couverture santé universelle : faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 Santé – environnement : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.a Tabac : renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Recherche - Mise au point et accès aux médicaments : appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet

Personnel de santé 3.c : accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Sécurité sanitaire 3.d : renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Il est à noter que certaines cibles sont classées par chiffre alors que d'autres sont classées par lettre :

- Les cibles à chiffre sont des objectifs quantitatifs à atteindre
- Les cibles à lettre relèvent davantage des moyens pour y arriver et concernent la plupart du temps les pays en voie de développement

Autre élément à souligner : toutes les cibles ne sont pas à atteindre en 2030, certaines doivent être déjà mises en œuvre dès 2020 !

Pour évaluer si chacune de ces cibles est atteinte ou non, l'ONU a proposé une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ; un total de 232 indicateurs pour être plus précis. Et lorsque l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'aucun pays n'a atteint l'ensemble des 17 ODD et de ses 169 cibles. Certaines, mais très peu, ont déjà été atteintes par quelques pays.

Pour finir cette description purement factuelle de l'Agenda 2030, il est important de souligner que deux sous-titres sont communément retenus lorsque l'on évoque l'Agenda 2030 :

- ***« Transformer notre monde » : le titre exact de la résolution adoptée par les Nations Unies le 25 septembre 2015 est « Transformer notre monde, le programme de développement durable à l'horizon 2030 »***
- ***« Ne laisser personne de côté » : dans l'introduction de l'Agenda 2030, le 4ème alinéa mérite une attention particulière « Alors que nous entreprenons ce grand voyage collectif, nous nous engageons à ce que personne ne soit laissé pour compte. Reconnaissant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que les objectifs et les cibles soient atteints pour toutes les Nations et tous les peuples et pour tous les segments de la société. Et nous nous efforcerons d'atteindre en premier les plus en retard.»***

> L'Agenda 2030 décrit l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes

17 ODD ou 5P

Au-delà de sa structuration en 17 ODD, cet Agenda peut aussi s'organiser et se structurer autour des « 5P » car il est au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats.

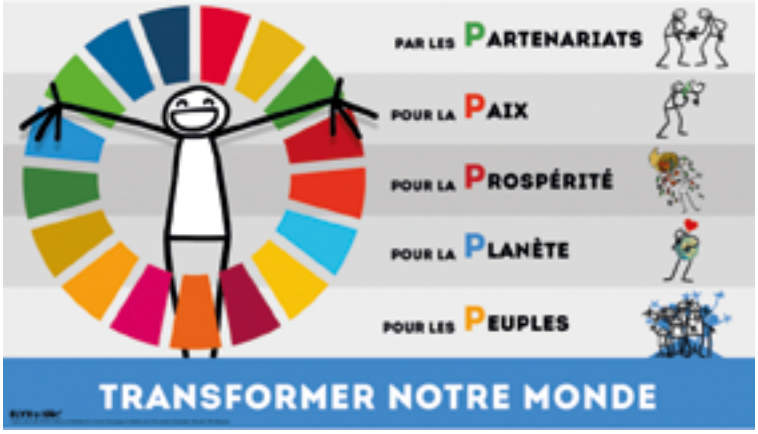

Chaque ODD peut être rangé dans une de ces 5 catégories selon le schéma suivant :

L'universalité de l'Agenda 2030 sous-entend que nous sommes tous des acteurs en voie de développement… durable

Tous les 193 États membres de l'ONU ont négocié ces 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, tous se sont accordés pour les adopter et tous se sont engagés à tout mettre en œuvre pour les atteindre. À ce titre, l'Agenda 2030 est donc universel, contrairement aux OMD.

Aucun pays n'atteint par ailleurs l'ensemble des cibles, même si les chemins à parcourir diffèrent selon les uns les autres. À ce titre, tous les pays sont donc en voie de développement durable.

Par ailleurs, le succès de l'Agenda 2030 n'est pas que l'affaire ou la responsabilité des gouvernements : de même que les acteurs dits « de la société civile » ont participé aux négociations des ODD dans un processus participatif inédit au plan multilatéral, de même ont-ils aussi leur rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces objectifs : ainsi en est-il bien sûr du secteur privé et financier mais aussi des syndicats, des ONG, des autorités ou gouvernements locaux, etc. Chacun peut se « scanner » à l'aune des 17 ODD de l'Agenda 2030 pour progresser dans sa démarche de développement durable et ainsi faire progresser à son niveau son organisation, son écosystème, son territoire, son pays.

L'Agenda 2030 décrit l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes.

Une approche globale et systémique du développement : transversalité et interrelations des ODD

L'ambition globale de l'Agenda 2030 se traduit aussi par sa transversalité et par la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions du développement. Chaque ODD fait ainsi référence aux autres objectifs à travers l'intitulé de ses cibles. Par exemple, on retrouve les enjeux environnementaux dans des cibles relatives à la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la santé, l'éducation ou la croissance. À l'inverse, les ODD environnementaux mettent l'accent sur les questions d'accessibilité notamment aux personnes les plus vulnérables.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit donc prendre en compte ces connexions ou « interrelations » entre les différents objectifs (qu'elles soient positives ou négatives). Par exemple, en agissant sur l'ODD 11 (ville), on peut également agir en faveur de l'ODD 5 (égalité femmes-hommes). Une approche genrée de l'aménagement de la ville peut améliorer la sécurité des femmes dans les espaces publics ou les transports.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et le Cerema, tous deux partenaires et co-auteurs de ce guide, ont beaucoup travaillé à l'identification de ces interrelations. En perspective du Forum politique de haut niveau de 2018 (voir prochain paragraphe sur le reporting), plusieurs rosaces d'interactions entre certains ODD ont été réalisées. L'objectif de ces rosaces est d'identifier à la fois les synergies existantes et les objectifs à concilier entre un ODD ciblé et chacun des 16 autres, et ainsi de donner des pistes pour tirer parti de la mise en œuvre d'un ODD pour en atteindre un autre. Ainsi, les rosaces sont un objet de sensibilisation, mais aussi de mobilisation : les contenus pourront évoluer en fonction des priorités et des enjeux d'actualité, et les acteurs sont invités à réaliser eux-mêmes les rosaces pour identifier leurs propres enjeux. Les rosaces n'ont pas vocation à être exhaustives, elles servent à mettre en lumière les sujets communs entre ODD : elles permettent de déployer l'ensemble des facettes de l'Agenda 2030.

Ce guide, notamment sa partie 3, vise à mettre en relief ces interactions, et présente, lorsqu'elles existant, les rosaces d'interactions.

Le Forum politique de haut niveau : une instance de reporting annuel au niveau international où les collectivités territoriales ont toute leur place

Pour suivre la progression de la réalisation de l'Agenda 2030 à travers le monde, l'ONU organise, tous les ans, une conférence internationale d'environ 10 jours, appelée Forum politique de haut niveau (FPHN). Il est prévu qu'il soit organisé tous les ans à New York en juillet, sous les auspices du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU ; et, tous les quatre ans, en septembre sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

Les États sont invités à présenter leur Revue nationale volontaire (RNV) c'est-à-dire l'état de progression de l'Agenda 2030 dans leur pays mais également la stratégie qu'ils mettent en place pour faire en sorte que tous les ODD soient atteints d'ici 2030. Comme il n'y a pas de méthode commune pour l'exercice « RNV », chaque pays présente à sa manière la façon dont il met en œuvre l'Agenda 2030. Ces présentations sont plus ou moins détaillées, exhaustives, partiales, certaines « collent » aux cibles et indicateurs, d'autres relèvent davantage d'un exercice de communication.

Jusqu'ici, le FPHN, organisé tous les ans en juillet, est organisé en deux temps :

- Un segment technique de discussions et de préparations entre experts
- Un segment ministériel, plus politique. Les RNV constituent le temps fort du segment ministériel.

En juillet 2016 : pour le 1er FPHN, le sous-titre de l'Agenda 2030 *« Ne laisser personne de côté »* a été proposé comme thème principal des échanges entre pays. 22 États, dont la France, se sont portés volontaires pour présenter leur RNV. C'est également lors de ce premier FPHN qu'il a était décidé qu'à l'avenir les FPHN ne se concentreraient que sur une série d'ODD (les 17 ODD ne pouvant tous être passés en revue chaque année). Le 17ème devant néanmoins faire l'objet d'une revue tous les ans !

En juillet 2017 : pour le 2ème FPHN, le thème était *« Éradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde changeant »*. 7 ODD ont été ciblés : ODD 1 (pauvreté), ODD 2 (alimentation/agriculture), ODD 3 (santé/bien-être), ODD 5 (égalité entre sexes), ODD 9 (infrastructure/innovations/industries), ODD 14 (vie aquatique), ODD 17 (partenariats). 43 pays se sont portés volontaires pour à une revue nationale.

En juillet 2018 : le 3ème FPHN proposait le thème commun suivant : *« La transformation vers des sociétés durables et résilientes »*. 6 ODD ont été ciblés : ODD 6 (eau et assainissement), ODD 7 (énergies propres), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (production et consommations responsables), ODD 15 (vie terrestre), ODD 17 (partenariats). 48 États se sont portés volontaires à une revue nationale.

En juillet 2019 : le 4ème FPHN a retenu le thème suivant – difficilement traduisible en français - *« Encapaciter (empowering) les personnes et assurer l'inclusivité et l'équité »*. Les 5 objectifs faisant l'objet d'un examen approfondi seront les ODD 4 (éducation), ODD 8 (travail et croissance), ODD 10 (réduction des inégalités), ODD 13 (changements climatiques), ODD 16 (paix et justice) ainsi que l'ODD 17 (partenariats) qui est revu chaque année.

En septembre 2019, s'est également tenu un sommet sur les ODD, comme prévu, sous les auspices de l'Assemblée générale des Nations Unies au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

À cette occasion, le premier rapport global sur le développement durable a été remis à Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU[1]. Intitulé ***« Le futur, c'est maintenant : la science au service du développement durable »***, ce rapport est une évaluation des quatre premières années de mise en œuvre des ODD. Rédigé par quinze experts scientifiques, dont le français Jean-Paul Moatti, président-directeur de l'Institut de Recherche pour le développement, il alerte sur le retard pris par les pays et avance des solutions dans lesquelles la science a un rôle important à jouer. Ils identifient ainsi six points d'entrée, quatre leviers et vingt appels à l'action pour l'atteinte de l'Agenda 2030. Ces six points d'entrée pour atteindre les transformations désirées à l'échelle et la vitesse nécessaire sont :

1. Tous les quatre ans, un rapport scientifique sur la mise en œuvre du développement durable et l'atteinte des ODD sera publié au niveau mondial, par un panel d'experts à chaque fois renouvelé.

- Renforcer le bien-être et les capacités humaines ;
- Aller vers des économies durables et justes ;
- Construire des systèmes d'alimentation et des modes de nutrition saine ;
- Atteindre la décarbonation de l'énergie avec un accès universel à l'énergie ;
- Promouvoir un développement urbain et péri-urbain durable ;
- Protéger les biens environnementaux communs.

Le rapport explique que le succès de l'Agenda 2030 ne passera que par des villes plus durables, alors que deux tiers de la population mondiale devrait se concentrer dans les territoires urbains d'ici à 2050. Les experts plaident pour une amélioration des transports publics et des infrastructures, ainsi que des services sociaux et une réorientation économique des industries et des services vers plus de solutions fondées sur la nature. Le groupe d'experts insiste également sur la préservation des biens communs environnementaux, comme l'atmosphère, les océans, les forêts primaires, qui constituent une source essentielle de services écosystémiques et de ressources naturelles.

Le succès de l'Agenda 2030 ne passera que par des villes plus durables

En parallèle de ce reporting d'États, tous les acteurs « non étatiques » participent aussi activement aux Forums politiques de haut niveau : les ONG certes, mais également les entreprises, les collectivités territoriales et le monde académique et de l'enseignement. Ces acteurs non étatiques, regroupés en 9 « Groupes majeurs », n'ont pas le droit de vote, mais, en tant qu'observateurs privilégiés, ont droit de cité dans l'instance officielle onusienne, peuvent assister aux Revues nationales volontaires des États, et ont régulièrement la parole.

Trois grands événements spéciaux sont régulièrement organisés au sein des Forums politiques de haut niveau :

- **SDG Business Forum**, organisé la plupart du temps par la chambre internationale de commerce (ICC), le Global Compact, et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD). Ce sommet regroupe les acteurs du monde privé économique afin d'évaluer leur contribution à l'atteinte de l'Agenda 2030.
- **Partnership eXchange,** un événement de la coopération multi-acteurs pour l'atteinte des ODD, organisé la plupart du temps par l'agence des Nations Unies UNDESA. Il vise à recenser les engagements volontaires en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et à créer un élan pour favoriser la création de partenariats.
- **Le Forum des gouvernements locaux et régionaux,** organisé la plupart du temps par la Global TaskForce (CGLU, ICLEI et autres organisations mondiales de collectivités territoriales) avec certaines agences des Nations Unies, comme UNDESA et UN Habitat. Ce forum permet de discuter de la façon de territorialiser l'Agenda 2030 afin d'atteindre les ODD au niveau local.

Beaucoup d'élus locaux et régionaux font le déplacement à New York pour assister et prendre part aux Forums politiques de haut niveau. Ils dialoguent à la fois avec les États, les Nations Unies, les entreprises et les ONG, car, en fonction du niveau de décentralisation dans chaque pays, beaucoup d'ODD et de cibles relèvent davantage de prérogatives de pouvoirs locaux que de pouvoirs centraux.

C'est la raison pour laquelle certaines grandes villes du monde ont très tôt fait le choix de réaliser leur propre **Revue locale volontaire**, sur le modèle des Revues nationales volontaires menées par les États. New York, Taipei, Buesnos Aires, Los Angeles, Bristol, Toyama, Shimokawa, Kitayushu, Santana de Parnaiba ou encore Oaxaca évaluent leur contribution à la réalisation à l'atteinte des ODD et exposent leur stratégie pour que leur territoire parvienne à atteindre Agenda 2030 d'ici 10 ans.

Délégation des élus locaux français au Forum politique de haut niveau 2018 menée par Cités Unies France

La nécessaire appropriation de l'Agenda 2030 à tous les niveaux et l'incontournable territorialisation des ODD

Pour que les 17 Objectifs de développement durable soient réalisés d'ici 2030, il faut au préalable les connaître, les faire comprendre et sensibiliser l'ensemble des acteurs qui inscrivent leurs actions dans une démarche globale de développement durable. On peut faire des ODD sans le savoir, mais on ne pourra pas embrasser la totalité de l'Agenda 2030 sans connaître tous les ODD, ses cibles et leur transversalité.

Une fois connu, il reste à convaincre ces acteurs de l'utilité de l'Agenda 2030 comme outil de pilotage des démarches, de stratégies, de politiques publiques relatives au développement durable. Cela passe nécessairement par la démonstration de la puissance transformationnelle de cet outil. Langage universel commun, il permet tout d'abord la concertation, la coopération entre différents acteurs et différents territoires. Référentiel commun fourni avec une série d'indicateurs, il permet aussi le suivi-évaluation des progrès en matière développement durable. Mais surtout, il permet de réaffirmer haut et fort que toutes actions, toutes politiques publiques, tous les champs du développement relèvent du développement durable. On a trop souvent tendance à réduire le développement durable à son seul pilier environnemental. Avec l'Agenda 2030, les piliers sociaux et économiques sont revendiqués : même si on ne peut induire de hiérarchie entre les numéros des ODD, il faut souligner que les premiers ODD relèvent d'enjeux sociaux et de services essentiels à la survie humaine.

L'Agenda 2030 permet ainsi de « se scanner » à l'aune des 3 piliers du développement durable, en proposant une vision à 360° des enjeux sociétaux de la planète. Cet exercice de scanner ou de « tamis » permet d'identifier les ODD et les cibles auxquels notre organisation ou notre territoire contribue déjà – et peut-être sans le savoir – mais surtout ceux auxquels il ne contribue pas et sur lesquels un effet de levier existe pourtant. Il permet ainsi à toute organisation – publique comme privée – de faire progresser l'ambition de ses démarches développement durable

Avant l'adoption de la Feuille de route nationale, une trop timide appropriation de l'Agenda 2030 en France

En **2017** et en **2018**, le Comité 21 a coordonné la publication d'un rapport, rédigé collectivement par plusieurs dizaines de représentants de la société civile française, pour évaluer le niveau d'appropriation de l'Agenda 2030 en France. Il s'agissait d'évaluer si 1. les ODD étaient connus ou non des différents acteurs français (entreprises, syndicats, collectivités territoriales, associations, établissements d'enseignement supérieur, …) et si 2. ils étaient utilisés comme outil de pilotage de démarche développement durable, de projets, de stratégies RSE, de politiques publiques.

Le constat est le suivant : l'appropriation des ODD n'est pas encore gagnée. Trop peu d'organisations publiques comme privées connaissent cet outil, et a fortiori l'utilisent, même s'il existe quelques pionniers. Mais surtout il apparaît nécessaire de « démystifier » l'Agenda 2030, encore trop souvent jugé à tort comme une série d'objectifs pour les pays en voie de développement ! Cette démystification doit selon nous s'accompagner d'une « dédramatimatisation » de ce nouveau cadre qui est également perçu comme « une contrainte de plus ». Alors que cette approche macro devrait au contraire être ressentie comme une aide pour aborder les problèmes de façon systémique.

Une des explications de la faible appropriation de l'Agenda 2030 par les acteurs français avancée dans le rapport de 2017 est la – relative – tardive appropriation des ODD par l'État français et leur caractère non contraignant. En effet, entre 2016 et 2019, soit dans les 4 premières années de vie de l'Agenda 2030, l'État ne portait pas ou trop peu les ODD.

Certes, dès 2017, un travail d'appropriation des indicateurs de suivi des cibles des ODD a été entrepris au niveau français. Le Conseil national de l'information et de la statistique (Cnis), comprenant à la fois des représentants des ministères et de la société civile, a mis en place un groupe de travail dédié aux Objectifs de développement durable. Ouvert à tous, le groupe de travail a effectué un travail de sélection et d'adaptation des indicateurs onusiens afin de proposer **une liste de 98 indicateurs adaptés à la France**.

Mais ce n'est qu'en 2018 que la France, au niveau de l'État, s'est mise à travailler dans le cadre de l'Agenda 2030 en initiant une ambitieuse dynamique de co-construction de stratégie nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Cette **Feuille de route nationale pour les ODD**, adoptée en septembre 2019, élaborée pendant un an de façon concertée avec l'ensemble des forces vives de notre pays, elle est le fruit d'un exercice d'appropriation de l'Agenda 2030 au niveau national.

Depuis plus d'un an, une communauté d'environ 300 acteurs, publics et privés d'horizons divers, s'est engagée dans l'élaboration collective de cette feuille de route nationale, conformément aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018.

Parlementaires, ministères, entreprises, associations, collectivités territoriales, syndicats et chercheurs se sont réunis dans le cadre de groupes de travail dédiés et d'ateliers en intelligence collective. Ces travaux se sont déroulés sous la conduite d'un comité de pilotage associant État et société civile, sous le co-pilotage des secrétaires d'État Brune Poirson et Jean-Baptiste Lemoyne.

L'ambition de cette feuille de route est donc d'aller bien au-delà d'une stratégie d'État et de devenir celle de tous les acteurs de la société française. L'objectif de la démarche française est de lancer une dynamique de passage à l'action pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.

La feuille de route fixe le cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui ne vit pas au crédit de ses enfants, ni de leur environnement. Elle est structurée autour de six enjeux prioritaires :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Il reste à espérer que cette stratégie nationale sera portée et diffusée partout et par des représentants au plus haut niveau de l'État pour contrebalancer le caractère non contraignant de l'Agenda 2030.

Ciblés par le cadre antérieur des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les pays en voie de développement se sont globalement beaucoup mieux appropriés les Objectifs de développement durable (ODD). Une des particularités de la France, comparé à d'autres pays dans le monde, est la faible appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités territoriales françaises, d'où la nécessité de ce guide. Les collectivités territoriales des pays en voie de développement ont une nette avance en matière de compréhension et d'utilisation de ce nouveau référentiel. Bien souvent, dans le cadre de coopérations décentralisées, ce sont les collectivités « du Sud » qui poussent les collectivités françaises à inscrire et rattacher leurs projets à la réalisation de l'Agenda 2030.

Pourquoi territorialiser l'Agenda 2030 ?

En France, le processus de décentralisation et les compétences dévolues aux pouvoirs locaux et régionaux placent la réalisation de la grande majorité des cibles des ODD dans les mains des quatre niveaux des collectivités territoriales françaises. Rappelons ici qu'environ 70% des investissements publics sont arbitrés par les collectivités. Certes, une partie de cet argent provient des dotations de l'État mais l'arbitrage se fait bien souvent à l'échelle locale. Si l'État a donné le cadre général (feuille de route) et conserve le pouvoir réglementaire pour inciter les acteurs infranationaux à rendre compte de leurs efforts pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030, les leviers de concrétisation restent au niveau des communes, communautés de communes, départements et régions.

Protection de l'enfance et des personnes vulnérables, gestion des ressources en eau, transition énergétique, développement des TPE PME, tourisme durable, modernisation des filières industrielles, réduction des inégalités territoriales, accès au logement, développement d'espaces verts et de lieux publics sûrs, adaptation aux changements climatiques, protection de la biodiversité marine et terrestre infrastructure de transports… Cette liste non exhaustive de politiques sectorielles qui relèvent uniquement ou partiellement des compétences des collectivités territoriales françaises est aussi celle des cibles des ODD de l'Agenda 2030. Réalisé par le Cerema, le chapitre 2 de ce guide propose une analyse croisée entre les compétences des 4 niveaux de collectivités territoriales qui existent en France et les enjeux de l'Agenda 2030 pour faire ressortir les « ODD cœur de métiers » des communes, communautés de communes, départements, et régions.

Par ailleurs, un certain nombre de documents obligatoires de planification du développement des territoires recoupent les ODD, sans pour autant les embrasser dans leur globalité : SRADDET, PLU, PLUI, SCoT, PCAET… Au moment où nous rédigeons ce guide, la DREAL Nouvelle-Aquitaine travaille à l'élaboration d'une méthode pour intégrer les ODD dans l'élaboration ou la révision des SCoT. Le premier intérêt de « scanner » ses politiques publiques et documents de planification à l'aune des ODD est de construire une stratégie globale de développement durable, qui n'omette aucun des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

On voit ici l'intérêt immédiat des ODD en ce qu'ils construisent le lien et les interactions entre chaque document de planification, dans la même philosophie intégratrice et englobante que celle du SRADDET.

Au-delà de ces deux premiers points d'intérêt (la construction d'une stratégie globale, cohérente et interreliée des sujets d'une part et l'identification immédiate des sujets manquants d'autre part), l'utilisation du cadre Agenda 2030 revêt un intérêt politique majeur : celui de relier ses politiques locales aux stratégies internationales et leur donner à la fois du sens et une nouvelle dimension. Territorialiser l'Agenda 2030 permet de s'inscrire dans ce nouveau narratif mondial, d'affirmer et de prouver que l'action publique que l'on développe localement fait partie d'une dynamique et d'efforts collectifs globaux.

Nous verrons à l'avenir si cela se confirme, mais inscrire son action locale dans la mise en œuvre des ODD permet également d'avoir accès plus facilement aux fonds internationaux et grands bailleurs (Caisse des dépôts, Agence française de développement, fonds européens…) qui se réfèrent eux-mêmes de plus en plus aux cadres internationaux (comme l'Agenda 2030 ou l'Accord de Paris sur le climat) pour évaluer l'impact des projets. Les donneurs d'ordre vont de plus en plus utiliser ce référentiel comme cadre pour évaluer l'éligibilité des projets aux financements qu'ils octroient. Cela est donc loin d'être accessoire !

Comme répété à plusieurs reprises dans ce guide, tout l'intérêt de l'Agenda 2030 réside aussi dans le fait qu'il est universel, commun à tous les pays de la planète mais également à l'ensemble des acteurs non étatiques. Cela en fait un outil de prédilection pour la coopération territoriale à tous les niveaux : il permet aussi bien de structurer l'action internationale avec des collectivités étrangères, que de construire des projets de coopération en France avec des échelons territoriaux supra et infra, mais également de servir de base de dialogue avec ses parties prenantes. Il est un outil de base propice à la concertation et à la co-construction.

> Afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030 localement, il est nécessaire de relier ses enjeux territoriaux propres aux enjeux définis dans les ODD de vérifier ainsi la contribution possible aux ODD tout en s'assurant de la durabilité des choix d'actions

Comment décliner localement les ODD : Agenda 21 ou Agenda 2030 ?

Ce guide a été imaginé et conçu, non par pour fournir une méthode unique pour territorialiser les ODD, mais pour recenser les bonnes pratiques pionnières (voir chapitre 4 sur les retours d'expériences), convaincre (chapitres 1 et 2), donner des clés pour agir et pour incarner les cibles des ODD dans des projets menés de façon partenariale et souvent animés par des collectivités territoriales (voir chapitre 3 sur les déclinaisons opérationnelles des ODD).

À travers la lecture de ce guide, des chapitres 3 et 4 en particulier, et compte tenu du niveau très timide d'appropriation que nous connaissons actuellement (2019), on comprend qu'il n'existe pas une seule bonne manière d'intégrer les ODD et qu'il est intéressant de se pencher sur différentes approches. Certaines collectivités ont intégré des cibles des ODD dans les documents de planification existants (travail de la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour intégrer les ODD dans les SCoT) ; d'autres ont rédigé un document dédié pour expliquer leur contribution à l'atteinte de l'Agenda 2030 (Revue locale volontaire) ; d'autres encore ont commencé à « manipuler » les ODD à travers l'exercice annuel imposé d'élaboration des rapports développement durable ; certains acteurs locaux utilisent les ODD comme des dispositifs d'évaluation de projets ou de diagnostic de territoire, soit même comme outils de budgétisation.

Attention à l'ODD *washing* !

Afin de mettre en œuvre l'Agenda 2030 localement, il est nécessaire de relier ses enjeux territoriaux propres aux enjeux définis dans les ODD, de vérifier ainsi la contribution possible aux ODD tout en s'assurant de la durabilité des choix d'actions. Il est primordial pour cela de dépasser le stade de la coloration ODD de son rapport annuel de développement durable ou le simple classement de ses actions en correspondance avec tel ou tel ODD.

Pour ne pas passer à côté de l'intérêt de l'outil Agenda 2030, sa globalité et sa transversalité, il convient d'interroger chaque action au regard de sa contribution à chacun des ODD pour vérifier son niveau d'adéquation. Par exemple, une action de développement d'une infrastructure permettant de relier deux quartiers (ODD 9 « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ») doit prendre en compte la nécessaire protection de la biodiversité (ODD 15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »). Cet exercice a été remarquablement mené par le conseil départemental de la Gironde.

Attention à l'ODD *picking* mais commencer par prioriser !

Si le chapitre 2 de ce guide propose une mise en lumière des « ODD cœur de métier » pour chaque niveau de collectivité territoriale, il convient de ne pas tomber dans le travers qui consisterait à sélectionner les ODD et les cibles auxquels notre organisation va répondre et ceux qu'elle décrète ne pas pouvoir ou ne pas vouloir réaliser.

Certes, toutes les organisations n'ont pas tous les leviers et compétences nécessaires pour agir concrètement sur toutes les cibles de l'Agenda 2030. Mais il ne faut jamais perdre de vue que les 17 ODD forment un tout cohérent, interrelié et que chacun doit s'efforcer, à son niveau, d'embrasser autant que possible l'intégralité des ODD, ou du moins un maximum.

L'exercice peut, par l'ampleur de la tâche et la superposition de documents, projets, politiques publiques à « scanner » au prisme des ODD, décourager voire effrayer. Mais le mieux est l'ennemi du bien, et il convient de commencer par les entrées qui vous semblent les plus stratégiques et les approches les plus intégratrices. Débuter par les « ODD cœur de métier » pour aller progressivement vers l'intégration des ODD qui vous semblaient de prime abord les plus éloignés. Au moment où nous rédigeons ce guide, il reste 10 ans pour réaliser l'Agenda 2030, et il n'est jamais trop tard pour commencer à structurer une démarche globale de développement durable, même si vous lisez ce guide en 2029 ! Votre travail servira toujours ; qui sait ce qui viendra après l'Agenda 2030 ?

S'approprier l'Agenda 2030 en dépassant le cadre fourni par l'ONU

Une façon innovante d'embrasser l'ambition transformationnelle de l'Agenda 2030 réside peut-être aussi dans la capacité d'un acteur à comprendre l'esprit des cibles qui ne lui sont pas adressées directement pour les traduire en cible intelligible et atteignable avec les leviers locaux dont il dispose. Par exemples :

- La cible c de l'ODD 10 sur les inégalités « D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 % » implique des mécanismes qui ne relèvent a priori pas des compétences de collectivités mais du secteur bancaire. Pourtant une collectivité territoriale pourrait tout à fait traduire cette cible de la façon suivante « D'ici 2030, faire en sorte de favoriser les projets générateurs de ressources économiques impliquant des migrants afin de favoriser le lien de solidarité financière avec leur famille dans leur pays d'origine ».
- La cible 8 de l'ODD 3 sur la santé et le bien-être « Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable » : cette cible ne relève, là encore, a priori pas de la compétence de collectivités territoriales françaises mais plutôt du niveau national, du moins en France. Or, au niveau d'un territoire, une collectivité pourrait très bien imaginer une grande campagne de sensibilisation pour amener les populations ayant droit à la CMU, mais non bénéficiaires, à s'inscrire dans le dispositif.

Finalement, en analysant l'ensemble des 169 cibles, chacun doit se poser les questions suivantes : ai-je les moyens pour y contribuer directement ? Sinon, quelle pourrait être ma contribution indirecte ?

Et si, à l'analyse des ODD, des éléments essentiels du développement durable vous semblaient manquer, pourquoi ne pas les ajouter ? Si le fait de ne prendre en compte qu'une partie des ODD ne trahit l'esprit de l'Agenda 2030, ajouter des cibles voire même des ODD ne pourrait qu'enrichir ce nouveau narratif de la mondialisation, issu, rappelons-le de négociations internationales, donc d'un compromis entre différentes visions. À titre d'exemple, la ville de Strasbourg a fait le choix récemment de créer un 18ème ODD dédié à la culture !

La question des indicateurs est souvent posée par les territoires désireux de contribuer aux ODD. En effet, les indicateurs rattachés aux ODD ont été définis à une échelle mondiale et doivent déjà être adaptés au niveau de chaque État. Si les travaux entrepris par le Cnis peuvent éclairer les acteurs locaux, il se révèle difficile de trouver des données à un niveau territorial. Or il est important de vérifier que des indicateurs sont adaptés aux enjeux locaux. Il peut donc être pertinent de se doter, en complément, d'indicateurs propres au territoire (qui pourront être partagés avec d'autres portant sur les mêmes problématiques). Le processus réclame d'associer les parties prenantes afin de vérifier que les indicateurs choisis reflètent bien leurs besoins et pour s'assurer de la disponibilité des données.

> « Si, à l'analyse des ODD, des éléments essentiels du développement durable vous semblaient manquer, pourquoi ne pas les ajouter ? »

Agenda 21 ou Agenda 2030 ?

A l'heure où nous rédigeons ce guide, l'Agenda 2030 donne une vision sociétale pour les dix prochaines années. Comment donc imaginer que l'Agenda 21, qui engageait les membres de l'ONU pour le XXIème siècle puisse être rendu obsolète par l'adoption de l'Agenda 2030 ?

Pourtant, beaucoup de questions se posent, à juste titre, pour déterminer le meilleur cadre de référence afin de structurer une démarche territoriale de développement durable. Ces questions – voire un certain déroutement - sont d'autant plus légitimes que l'adoption de l'Agenda 2030 au niveau international a été concomitant avec la fin de la reconnaissance par l'État des démarches Agenda 21.

Alors doit-on privilégier l'Agenda 21 ou l'Agenda 2030 pour structurer une démarche territoriale de développement durable ? L'Agenda 2030 remplace-t-il l'Agenda 21 ?

Pour répondre à cette question, deux éléments de contexte doivent être rappelés :

Premièrement, sur la légitimité du Comité 21 à répondre à la question : la raison d'être de la création du Comité 21, dès le milieu des années 90, fut d'aider le gouvernement français à respecter les engagements internationaux pris à Rio en 1992, à savoir diffuser sur l'ensemble du territoire national les Agendas 21, c'est-à-dire des stratégies développement durable pour le XXIème siècle pour les organisations publiques ou privées. Pour les collectivités territoriales, ce terme d'Agenda 21 est resté tandis que, pour les entreprises, le terme de RSE (responsabilité sociale ou sociétale des entreprises) s'est peu à peu imposé. Pendant plusieurs années, nous avons administré l'observatoire national des Agendas 21 territoriaux en partenariat avec le ministère de l'Écologie, l'Association des maires de France et l'association 4D. Nous avons également accompagné l'ensemble de nos collectivités territoriales membres, près de 200, dans l'élaboration de leur démarche Agenda 21, en les outillant, en animant des groupes de travail, d'échanges de bonnes pratiques, etc… Le Comité 21 connaît donc parfaitement le cadre de référence que constitue l'Agenda 21 pour les collectivités territoriales. C'est l'un de ses cœurs de métiers.

Deuxièmement, sur le cadre de référence Agenda 21 en tant que tel, il est important de rappeler qu'il s'agit d'un cadre formel et concret, élaboré par le ministère en 2006, en s'appuyant notamment sur les membres du Comité national « Agenda 21 » présidé par la déléguée interministérielle au développement durable et sur les hauts fonctionnaires du développement durable. Ce cadre de référence détermine cinq finalités :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Mais il retient aussi (et surtout, d'après nous) cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- Stratégie d'amélioration continue ;
- Participation ;
- Organisation du pilotage ;
- Transversalité des approches ;
- Évaluation partagée.

Pour répondre à la question de savoir quel cadre privilégier, il faut donc bien garder en tête cette distinction entre « finalités » et « méthodes ».

Il est indéniable que sur la question des finalités, l'Agenda 2030 avec ses 17 ODD et ses 169 cibles détaille de façon beaucoup précise les cinq finalités de l'Agenda 21. En cela, il le dépasse, et propose une vision plus précise des problématiques à résoudre par les territoires = La finalité n°4 de l'Agenda 21 « Épanouissement de tous les êtres

humains », très générale, est détaillée dans l'Agenda 2030 par plusieurs ODD, qu'il convient de regarder de manière transversale donc : ODD 1 Lutte contre la pauvreté – ODD 2 Zéro faim et bonne nutrition – ODD 3 Santé et bien-être – ODD 4 Éducation pour tous – ODD 5 Égalité entre les sexes – ODD 6 Accès à l'eau et à l'assainissement – ODD 7 Accès à des énergies propres - ODD 8 Travail décent, …

En partant de ce constat, le Comité 21 suggère que les objectifs poursuivis par les projets territoriaux de développement durable s'alignent sur l'Agenda 2030.

Mais l'Agenda 21 ne saurait se résumer à ses finalités. Le cadre méthodologique d'élaboration d'une démarche territoriale de développement durable est tout aussi – voire plus – important ! Près de vingt années de pratique de l'Agenda 21 dans les territoires ont forgé une solide méthodologie particulièrement pertinente pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, lequel ne propose justement pas de méthode d'application.

C'est à travers les démarches Agenda 21 que le développement durable a entamé son processus de territorialisation, Cette méthode l'a ancré sur un partage des savoirs, des pouvoirs et des responsabilités. Elle introduit un renouveau des modes de décision d'action et d'évaluation publiques, un changement de posture du monde politique vis-à-vis de la population et des acteurs socio-économiques, forces vives du territoire. Elle a favorisé l'avènement d'une nouvelle culture territoriale et citoyenne et renouvelle les modes de construction de la décision. Cet esprit se retrouve dans l'Agenda 2030, notamment dans la philosophie de l'ODD 17.

La démarche Agenda 21 est fondée sur un diagnostic concerté et permet de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé. Son succès repose sur la mobilisation des acteurs locaux du diagnostic à l'élaboration du plan d'actions et à la mise en œuvre d'initiatives très concrètes.

L'appropriation rapide de l'Agenda 2030 dans les territoires repose certainement sur une capitalisation forte des méthodes et processus de travail locaux issus de la pratique de l'Agenda 21. Le Comité 21 plaide pour que la méthode d'élaboration d'un Agenda 21 puisse aider à décliner localement l'Agenda 2030. L'Agenda 21 a en effet permis aux acteurs engagés avec la collectivité de connaître leur territoire, de l'améliorer. Il nous semble tout à fait pertinent de poursuivre cette dynamique avec un savoir-faire qui a été éprouvé. Par exemple, repartir du diagnostic partagé du territoire élaboré pour l'Agenda 21, si celui-ci n'est pas trop ancien, est un moyen d'identifier quels ODD pourraient faire l'objet d'une action prioritaire.

Pour les collectivités territoriales qui n'auraient pas mis en place d'Agenda 21, la territorialisation des ODD est une occasion de s'approprier une méthodologie de projet de territoire, en repartant de l'Agenda 21, mais également des PCAET, des référentiels disponibles comme AFAQ 26000 etc. Le Comité 21 plaide pour une intégration des ODD dans les méthodologies de travail existantes, et l'Agenda 21 est un point de départ tout à fait pertinent.

Pour résumer : l'Agenda 2030 renouvelle l'approche territoriale de l'Agenda 21 en proposant des objectifs exhaustifs à atteindre, il donne une vision plus précise des enjeux à horizon 2030 tandis que l'Agenda 21 donnait une vision générale, mais le cadre de référence élaboré en 2006 a eu le mérite d'aider les collectivités ; avec un cadre méthodologique précieux sur lequel l'Agenda 2030 peut s'appuyer. Au regard du nombre de collectivités françaises qui se sont engagées, plus ou moins longtemps, dans un Agenda 21, les ODD sont certainement l'occasion de redonner du souffle aux projets locaux engagés dans la transition, d'associer de nouvelles parties prenantes, d'identifier de nouvelles solutions pour les territoires.

> **« L'Agenda 2030 renouvelle l'approche territoriale de l'Agenda 21 en proposant des objectifs exhaustifs à atteindre, il donne une vision plus précise des enjeux à horizon 2030 »**

Des outils pour les collectivités territoriales

Ce travail de croisement entre Agenda 2030 et Agenda 21 est un sujet central pour la territorialisation des ODD, car, on ne le répètera jamais assez, il faut repartir de ce que connaissent les territoires pour aller plus loin. Le Commissariat général au développement durable en est pleinement conscient, le Comité 21 aussi. C'est la raison pour laquelle certaines DREAL ont déjà initié des travaux sur le sujet.

Au Comité 21, afin de faciliter la diffusion de l'Agenda 2030 dans les territoires, nous avons imaginé plusieurs outils :

- Premièrement **ce guide** qui constitue une bonne introduction générale au sujet et qui détaille tous les outils que nous avons recensés pour différents usages (aider à structurer une démarche, communiquer vers le grand public, sensibiliser vos collaborateurs, …) **Voir page 247**
- **Le Tour de France des ODD :** ce projet, qui se déploie depuis 2017 et qui durera jusque fin 2021, a été imaginé pour sensibiliser à l'Agenda 2030 tous les acteurs d'un territoire (tissu économique, associatif, collectivités territoriales, citoyens, …). Il est porté et organisé par un comité de pilotage local multi-acteurs, avec l'aide du Comité 21. Chaque étape est donc conçue « sur mesure » en fonction du niveau de maturité des acteurs du territoire sur le sujet de l'Agenda 2030. Il s'agit, la plupart du temps, d'une journée qui alterne d'un côté des plénières d'informations techniques et d'expressions politiques et, de l'autre côté, des ateliers participatifs pour amener les acteurs du territoire à « manipuler » les ODD comme outil de pilotage de leur stratégie développement durable. Ce projet est soutenu par l'Agence française de développement, l'ADEME, la Banque des territoires et le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique et solidaire.

- **Formation personnalisée :** le Comité 21 est agréé organisme de formation, référencé DataDock, il peut donc intervenir comme formateur auprès de vos équipes. Ce fut le cas en juillet 2019 au conseil départemental du Tarn afin de sensibiliser l'ensemble des cadres du département à l'Agenda 2030 et préparer ainsi le passage à un rapport développement durable structuré autour des ODD. Un MOOC sur l'Agenda 2030 spécifiquement dédié aux collectivités est également en préparation en partenariat avec le CNFPT.
- **Mission d'accompagnement personnalisé :** parfois, le Comité 21, peut être sollicité dans le cadre de l'élaboration de démarche territoriale de développement durable comme prestataire au titre de la qualité du conseil qu'il peut prodiguer, compte tenu de son expertise sur le sujet Agenda 21/Agenda 2030. Mais, en tant qu'association loi 1901 à but non lucratif, cela est très encadré. Tout d'abord, il faut que la mission proposée soit innovante : typiquement la territorialisation des ODD étant un sujet encore très neuf, le Comité 21 pourrait être amené à accompagner une collectivité afin d'éprouver de manière très concrète la faisabilité de cette ambition. Une deuxième condition préalable pour accepter une telle mission de conseil réside dans le fait d'être autorisé à verser à la corbeille de l'intérêt général tout l'enseignement tiré de cet accompagnement, par exemple en publiant un vade-mecum.

Le chapitre 2 de ce guide vous fournira davantage de clés opérationnelles pour initier et structurer une démarche locale de territorialisation des ODD, notamment sur la question de la priorisation, en identifiant des « ODD coeur de métiers », mais également sur la question des indicateurs.

02

Comment structurer sa démarche ODD ?

L'Agenda 2030
un outil pertinent pour le pilotage des politiques publiques des collectivités territoriales

Dans cette partie, il s'agira de confronter les compétences des collectivités avec les ODD, afin d'évaluer en quoi les politiques publiques territoriales recoupent les Objectifs de développement durable, mais aussi de cibler les différents leviers d'actions que détiennent les collectivités pour agir sur les objectifs onusiens.

Il s'agit dans un premier temps d'effectuer un relevé synthétique des différentes compétences et leviers d'exercice de ces compétences (outils stratégiques opposables ou non opposables, maîtrise d'ouvrage/ études/ travaux, politiques de financement, fonctionnement), par type de collectivités et de façon sectorielle. Ce relevé est ensuite confronté aux ODD et résumé au sein d'un tableau pouvant se lire en ligne ou en colonne.

Cet exercice permet de mettre en avant que :

- Toutes les collectivités sont concernées par les ODD, et ce de manière assez homogène ;
- Si l'on prend en compte toutes les compétences des collectivités, elles recouvrent bien largement les 17 odd ;
- Les compétences des différentes catégories de collectivités sont imbriquées entre elles, ce qui rend évident l'importance d'actions concertées et articulées entre ces échelles ;
- Les champs de compétence des collectivités sur lesquels se polarisent le plus d'ODD, quel que soit l'échelon territorial retenu, concernent l'urbanisme (14 ODD), l'intervention dans le domaine économique et l'aménagement rural/planification du territoire (13 ODD), l'action sociale et la santé (12 ODD), l'enseignement (11 ODD) et le logement/habitat (10 ODD). Il semble donc que « l'aménagement du territoire » au sens large du terme peut être identifié comme le vecteur d'atteinte des ODD le plus transversal ;
- Le levier d'exercice « outils stratégiques » est celui qui semble le plus identifié pour atteindre les ODD (entre 10 et 13 ODD concernés). À ce titre, il se présente comme le plus transversal.

La seconde partie se concentrera sur les indicateurs permettant d'évaluer les politiques locales en matière d'atteinte des ODD, et notamment voir en quoi l'évaluation peut constituer un levier d'amélioration des politiques et actions mises en oeuvre : tout d'abord pour montrer l'intérêt d'une évaluation avec des indicateurs, ensuite afin de dresser un panorama des méthodes d'évaluation existantes, en se concentrant en particulier sur les indicateurs du Reference framework for sustainable cities (RFSC). La territorialisation des ODD va donc de pair avec la mise en place d'indicateurs d'évaluation, permettant de dresser des portraits de territoire exhaustifs et systémiques.

Article produit par le CEREMA

Rôle des ODD pour les collectivités, rôle des collectivités pour les ODD : zoom sur les compétences

Compétences, fonctionnement et animation territoriale

La construction d'un territoire est le fruit de la rencontre de l'action de différents acteurs, qu'ils soient privés (acteurs économiques, administrés, associatifs...) ou publics (collectivités locales, État, établissements publics…). La collectivité locale, à l'échelle de son territoire, peut endosser plusieurs rôles dans la mise en œuvre des ODD.

Tout d'abord, l'aspect le plus évident concerne l'**exercice des compétences** de la collectivité. C'est l'objet de cette partie, qui vise à préciser, pour chaque catégorie de collectivité :

- La mise en œuvre de quels ODD peuvent alimenter et faciliter l'exercice de quelles compétences des collectivités ;
- Inversement, par l'exercice de quelles compétences les collectivités peuvent concourir à la réalisation des ODD.

Les résultats de cette analyse permettront donc d'alimenter mutuellement politiques locales et atteinte des ODD. Ceci permet en outre de s'interroger sur l'impact actuel et à venir de ces politiques, tout en valorisant les actions concourant à l'atteinte de ces objectifs. Cette démarche est particulièrement pertinente pour les communes et Établissement public de coopération intercommunal (EPCI) de plus de 50 000 habitants où il est obligatoire de produire le Rapport sur la situation développement durable (institué par décret en 2011 suite aux lois « Grenelle »), mais aussi pour les autres collectivités qui souhaiteraient établir un tel document.

Le **tableau synthétique** situé en fin de cette partie, le **tableau complet** (présenté dans l'encadré page 10) ainsi que l'analyse qui suit s'intéresseront ainsi principalement à l'exercice de ces compétences.

Cependant, le **fonctionnement interne** de la collectivité (choix de localisation du siège, qualité du bâti pour l'exercice de leur activité, politiques en matière de mobilité, de gestion des déchets …) est également important, comme le seraient les choix opérés par des acteurs économiques ou des administrés. Ceci d'autant plus que les citoyens sont de plus en plus en demande d'administrations exemplaires, ce qui peut entrer dans la mise en œuvre de l'ODD 16. Le tableau de synthèse et l'analyse présentés ci-après comprendront des colonnes et un paragraphe dédiés à ce fonctionnement interne.

Enfin, les collectivités peuvent jouer un rôle en matière d'**animation territoriale** de l'écosystème d'acteurs locaux, afin d'accompagner certaines réflexions, susciter des initiatives territoriales, inciter à la construction de partenariats : il s'agit là d'un rôle essentiel pour mettre en mouvement l'ensemble du territoire dans l'Agenda 2030. C'est d'ailleurs une des composantes importantes de la mise en œuvre de l'ODD 17. Cependant, ce rôle concernant potentiellement toutes les compétences et tous les ODD, il ne sera pas intégré dans le tableau ni analysé par la suite. Il n'en demeure pas moins capital et la fin de cette analyse reviendra sur cette dimension.

Les catégories de collectivités locales

Font partie des collectivités les **communes**, les **départements** et les **régions** (art. 72 de la Constitution). Dans le langage courant, bien que ne faisant pas partie de cette liste stricte édictée par la constitution, les groupements de communes sont considérées comme collectivités. Les **départements** et **régions d'outre-mer**, tout en étant régis par un article spécifique de la Constitution (art. 73), peuvent faire l'objet d'adaptations tenant à leurs caractéristiques et contraintes particulières (compétences, fonctionnement et animation territoriale).

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent élaborer annuellement un rapport sur leur situation en matière de développement durable portant sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Rappel sur les compétences

C'est la loi qui détermine les compétences des collectivités, et non les collectivités elles-mêmes. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a supprimé la clause générale de compétence pour les départements et les régions, les réservant aux seules communes (art. L 2121-29 Code général des collectivités territoriales (CGCT)). Désormais, la loi énumère précisément les compétences dévolues aux départements et aux régions. Ainsi, par exemple, l'alimentation locale ne fait pas partie des compétences propres aux collectivités, donc elle ne figurera pas dans les compétences analysées par la suite. Toutefois, les Projets alimentaires territoriaux (PAT), à l'échelle communale ou intercommunale, peuvent être élaborés au titre de la clause de compétences générales des communes et contribuent directement à l'ODD 2 et d'autres (12, 15...).

En outre, le **principe de compétences partagées** a été maintenu dans les domaines ayant un caractère transversal. Ainsi « les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier » (art. L.1111-4 CGCT).

La loi ajoute que lorsque l'exercice de ces compétences s'opère par le versement d'aides ou de subventions, peut être mis en place un **guichet unique** assuré par l'État, une collectivité territoriale ou un EPCI avec lequel les autres personnes publiques concluraient des conventions lui délégant, par suite, cette compétence (art. L.1111-8-2 CGCT).

Plus globalement, cette nouvelle définition des compétences s'accompagne d'un **accroissement du rôle des régions**, d'un **renforcement de l'intercommunalité** et de l'**amélioration de la transparence et de la gestion** des collectivités territoriales.

À cette notion de compétence s'adjoignent les notions de mission et de service public.

Les régions

Elles ont en charge la coordination sur leur territoire de toutes les actions en faveur de l'économie et de l'animation des pôles de compétitivité. Elles pilotent toutes les politiques en matière de transport par trains express régionaux (TER), ainsi que les transports inter-urbains.

Elles disposent de l'autorité de gestion des fonds européens depuis 2014. Elles sont pleinement responsables en matière de formation professionnelle depuis 2015.

Dans la mesure où les régions sont soumises au principe de spécialisation, à l'image des départements et EPCI, leurs compétences sont clairement définies et pour la majorité d'entre elles exclusives (même si elles peuvent être partagées avec les communes qui, elles, bénéficient toujours de la clause générale de compétence).

Elles disposent de compétences à la fois :

Exclusives :

- Transports non urbains ;
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance ;
- Développement économique, innovation : définition des orientations en matière de développement économique, définition des régimes d'aides et de leur octroi aux entreprises ;
- Aménagement du territoire et environnement (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET), plan régional de prévention et la gestion des déchets…). Les régions volontaires pourront se voir attribuer tout ou partie des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- Gestion des programmes européens, agriculture : autorités de gestion des fonds européens (Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et une partie du Fonds social européen (FSE)) depuis 2014, les régions ont le pouvoir de « corrections et sanctions financières » jusqu'ici **dévolu à l'État.**

Partagées avec d'autres collectivités :

- Sport et culture ;
- Tourisme : la région est chef de file pour le tourisme ;
- Logement ;
- Éducation populaire ;
- Lutte contre la fracture numérique ;
- Santé.

Les départements

La loi Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) réaffirme la vocation de la collectivité départementale de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale.

Ses principales compétences (50 % du budget) concernent l'action sociale :

- Enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière ;
- Personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;
- Personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie : APA) ;
- Prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active (RSA), dont le montant est fixé au niveau national ;
- La contribution à la résorption de la précarité énergétique.

Les autres champs de compétences concernent :

- Éducation : collège
- Équipement rural, remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983) ;
- Services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires ;
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

La loi NOTRe confie en outre au département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité (art. 98 loi NOTRe).

La **gestion des ports** maritimes et intérieurs, ou de certains **aérodromes**, pourra être transférée, par l'État, des départements aux autres collectivités territoriales.

Partagées avec d'autres collectivités :

- Sport et Culture ;
- Tourisme.

Les communes

Lieu de l'administration de proximité, la commune dispose de compétences très diversifiées, dès lors que les communes bénéficient encore de la clause générale de compétence. **Cependant, avec le renforcement des EPCI au fur et à mesure des réformes, ces compétences sont aujourd'hui pour la plupart assurées par les intercommunalités, notamment dans les domaines suivants :**

Urbanisme et aménagement :

- Élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme – PLU ;
- Zones d'aménagement concerté (ZAC), délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.

Développement économique : transfert obligatoire de la totalité des zones d'activité, de la promotion du tourisme, de la politique locale du commerce.

Enseignement : création et implantation des écoles pré-élémentaires et élémentaires, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants.

Culture : création et entretien des bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle ; organisation des manifestations culturelles.

Sport et loisirs : création et gestion des équipements sportifs, subventions des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, et aménagements touristiques.

Sanitaire et social : l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (CCAS), gestion des crèches, des foyers de personnes âgées.

À ces compétences s'ajoutent celles qui correspondent à des missions traditionnelles :

- Entretien de la voirie communale ;
- Protection de l'ordre public local avec le pouvoir de police du maire ;
- Les maires et les adjoints accomplissent également des missions au nom de l'État, mais grâce aux moyens et aux personnels de la commune : état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès) et fonctions électorales (organisation des élections…).

Quelques évolutions notables de compétences d'État confiées aux collectivités locales sont à signaler, à titre illustratif : Les articles 37-1 et 72 alinéa 4 de la Constitution, issus de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, ouvrent **deux voies distinctes pour mettre en œuvre une forme d'expérimentation locale à l'initiative des collectivités locales.**

Les métropoles peuvent bénéficier de délégations de compétences de l'État en matière d'habitat dans les domaines suivants :

- Attribution des aides à la pierre ;
- Garantie du droit au logement opposable (DALO), et pour exercer cette garantie les réservations de logement dont le représentant de l'État dans le département dispose (sans dissociation possible entre ces deux compétences) ;
- Procédure de réquisition de locaux avec attributaire ;
- Gestion de la veille sociale, de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement au logement de toute personne ou famille sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières d'accès au logement.

En application de l'article L.219-1-VI du CGCT, l'État ne peut dissocier les compétences déléguées à la métropole du Grand Paris (MGP). Ainsi, la MGP ne peut que demander la délégation des compétences susmentionnées en bloc.En revanche, ces compétences peuvent être dissociées pour les métropoles de droit commun (article L.217-2-II du code général des collectivités territoriales (CGCT)) et la métropole d'Aix-Marseille-Provence (article L.5218-1 du CGCT), hormis le DALO qui est nécessairement délégué avec le contingent préfectoral. **Enfin, ces métropoles ont la possibilité de bénéficier de délégations dans deux domaines supplémentaires :**

- Élaboration, contractualisation, suivi et évaluation des conventions d'utilité sociale prévues à l'article L.445-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) pour la partie concernant le territoire de la métropole ;
- Délivrance aux organismes d'habitations à loyer modéré des agréments d'aliénation de logements prévue aux articles L.443-7 , L.443-8 et L.443-9 du CCH et situés sur le territoire métropolitain.

Les communes peuvent bénéficier de délégations de compétences de l'État prévu par la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), dans les conditions fixées par décret en Conseil d'État, pour la période 2014-2020, aux communes qui en auraient fait la demande pour tout ou partie des actions relevant du Fonds social européen.

Les modalités d'exercice

L'exercice des compétences par chacune de ces trois collectivités locales, peut s'exercer :

- Sous forme directe (en régie) ;
- Par délégation de compétences définies aux sens des articles L.1111-8 et L.1111-8-1 du CGCT et par les transferts de compétences prévus à la cinquième partie du code ;
- Les relations entre les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics et les autres personnes morales de droit public ou de droit privé pouvant être qualifiés de quasi-régie ;
- Par conventions de coopération conclues entre les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics.

Concernant les communes, le principe de l'exercice de nombreuses compétences par les Établissement public de coopération intercommunal (EPCI) s'est renforcé depuis l'adoption de la réforme territoriale de 2010 et de la loi du 27 janvier 2014 de MAPTAM. Ainsi, de nombreuses compétences sont assurées, par :

- Les communautés de communes ;
- Les communautés urbaines ;
- Les communautés d'agglomération ;
- Les syndicats d'agglomération nouvelle ;
- Les métropoles.

Les EPCI, tout en étant des groupements de collectivités territoriales, restent des établissements publics. Ils sont donc régis, en tant que tels, par un principe général de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines et les matières que la loi leur attribue ou pour ceux qui leur sont délégués par les communes membres. Les EPCI ne disposent pas de la clause générale de compétence. L'ensemble des trois collectivités locales peut agir en délégant et en transférant une compétence, ou en délégant sa maîtrise d'ouvrage à des structures de type :

- Entreprise publique locale (EPL) qui interviennent dans le cadre des compétences des collectivités locales et se voient ainsi confier la réalisation ou la gestion de multiples missions et services d'intérêt public. Le capital des EPL est majoritairement ou exclusivement détenu par les collectivités locales. Une telle maîtrise est, pour ces dernières, l'assurance que les EPL intégreront pleinement leurs orientations stratégiques et politiques ;
- Syndicats mixtes (pas de fiscalité propre ni de compétence obligatoire) regroupant autour d'un intérêt commun des collectivités de natures différentes (communes et EPCI). Un syndicat mixte fermé regroupe uniquement des collectivités locales, communes ou EPCI, alors qu'un syndicat mixte ouvert peut comprendre d'autres personnes morales de droit public (comme des chambres consulaires) ;
- Enfin, il existe d'autres établissements publics à caractère administratif, tels le SDIS, service départemental d'incendie et de secours ou le centre de gestion de la fonction publique territoriale qui centralise la gestion des agents des collectivités.

Les collectivités territoriales sont aussi amenées fréquemment à s'associer aux organismes sociaux comme la Caisse d'allocation familiale (CAF) ou des associations.

Le fonctionnement interne

Le fonctionnement propre à chaque niveau de collectivité interagissant avec certains ODD, la collectivité peut étudier comment faire évoluer sa pratique et son organisation interne de manière à mettre en perspective son action avec les 17 ODD. On pourra citer à titre d'exemple :

- Locaux et accès :
  - Localisation : dématérialisation optimale, accès aisé par les transports en commun et les modes actifs de ses administrés aux différents services publics, accès personnes à mobilités réduites (PMR), mobilité des salariés avec une emprunte carbone réduite ;
  - Bâti durable : économe en énergie, emploi de matériaux durables...

- Politique de gestion des déchets produits ;
- Mobilité en lien avec l'activité : réduire l'empreinte carbone ;
- Favoriser l'emploi des femmes, lutter contre les discriminations.

Méthodologie

Pour faciliter ce croisement entre compétences des collectivités et ODD, il est proposé de sérier les différentes catégories de collectivités locales, les modalités d'exercice de leurs compétences, le niveau d'intervention afférant (stratégie, planification, maîtrise d'ouvrage …) et d'identifier les ODD correspondants.

Au-delà de la transmission des Objectifs de développement durable, et du partage de valeurs fondamentales (vie, égalité, justice, sécurité, etc.) véhiculées par les 17 ODD, l'objectif est bien d'identifier les leviers dont dispose chaque collectivité pour atteindre ces objectifs.

Aussi, afin d'identifier la corrélation entre les ODD et la stratégie portée par les collectivités, il est proposé d'utiliser la clef d'entrée « champs de compétence thématiques » de celles-ci de manière à faciliter l'identification des leviers d'action dont elles disposent et correspondant aux ODD référencés.

Mode d'emploi des tableaux de croisement

La volonté d'établir de manière exhaustive la correspondance entre les ODD et l'ensemble des compétences a conduit le Cerema à créer :

un tableau complet, en annexe, à partir des compétences détaillées de chaque catégorie de collectivité, en mentionnant auprès de chaque compétence les ODD concernés ;

une grille d'analyse synthétique présentée ci-après. Dans cette grille, pour chaque catégorie de collectivité (lettre), chaque ODD (en colonne) est croisé avec les 24 champs d'actions thématiques de compétences (comme sport, tourisme, déchets… en ligne) ainsi qu'avec les 4 leviers d'exercice (stratégie, opérationnel, financier, fonctionnement interne, en couleur). Chacune des compétences s'exerce en effet à travers un ou plusieurs de ces leviers :

- Outil stratégique : leviers d'exercice permettant l'anticipation, l'orientation ainsi que les politiques d'action ;
- Opérationnel (maîtrise d'ouvrage, études et travaux) : levier d'action d'investissement, en régie ou par des entreprises, pour la réalisation principalement d'études et de travaux, et ponctuellement de gestion (délégation de service public, partenariats : appel à investisseurs, Partenariats public-privé (PPP)...) ;
- Politique de financement : subventions (appels à projets, dispositifs de financement ...) ;
- Fonctionnement interne : les politiques d'organisation administratives interagissent avec certains champs des ODD. En 2016, les collectivités employaient près de 2 millions de personnes[1].

Dans cette grille d'analyse synthétique, on ne trouvera pas le contenu des compétences mentionnées, ce qui invite à se reporter au tableau complet en annexe, qui les détaille.

On pourra lire le tableau :

- Soit en ligne : par exemple, si l'on est responsable d'un service enfance – jeunesse d'un département, on regardera la ligne correspondante et les mentions « D » dans le tableau ;
- Soit en colonne : si l'on s'intéresse à la mise en œuvre d'un ODD, on regardera dans la colonne correspondante quelles collectivités et quelles compétences on peut mobiliser.

1. (Source: Direction légale et administrative – Dila).

Analyse des tableaux de croisement

Tout d'abord, l'imbrication (prévisible) des compétences des différentes catégories de collectivités, rend évidente l'importance d'actions concertées, articulées, entre ces échelles. D'autre part, le champ de compétence sur lequel se polarise le plus d'ODD (14 ODD) est l'**urbanisme**. Viennent ensuite l'**intervention dans le domaine économique** et l'**aménagement rural et la planification du territoire** (13 ODD). Suivent l'action sociale et la santé (12 ODD), l'enseignement (11 ODD) et le logement habitat (10 ODD).

Sur les trois champs de compétences urbanisme, économie et aménagement rural, c'est le levier d'exercice « **outils stratégiques** », qui est le plus identifié (entre 10 et 13 ODD concernés). Aussi, au regard de ce constat, il apparaît que le potentiel de levier d'exercice le plus transversal aux 17 ODD est l'outil stratégique, qu'il s'agisse de planification urbaine, économique ou programme d'aménagement. C'est donc l'aménagement du territoire au sens large qui peut être identifié comme le vecteur d'atteinte des ODD le plus transversal.

Pour chacune des trois strates de collectivités locales, voici les champs de compétences regroupant le plus d'ODD :

- **Pour le niveau régional :** le domaine économique (13 ODD), la planification et l'aménagement (13 ODD), l'enseignement et l'urbanisme (13 ODD).
- **Pour le niveau départemental :** la planification et l'aménagement (13 ODD), l'action sociale et la santé (12 ODD), le domaine économique (12 ODD) et l'enseignement (11 ODD).
- **Pour le groupe communal :** la planification et l'aménagement (13 ODD), l'urbanisme (13 ODD), les transports publics (12 ODD) et l'enseignement (11 ODD).

Exemple : les projets stratégiques locaux et les ODD

En complément des tableaux qui suivent, cette rosace présente les projets territoriaux, démarches et dispositifs locaux pouvant concourir aux ODD. Non exhaustive, elle a vocation à alimenter le débat multi-acteurs, à être enrichie et complétée par eux. C'est un outil de visualisation, par ODD, des dispositifs réglementaires,démarches volontaires, labels et programmes thématiques locaux pouvant contribuer aux ODD.

Réalisation :
Cerema –mars 2019

Les collectivités locales : un acteur pivot en prise avec de nombreux acteurs territoriaux

Au-delà de leurs compétences, par lesquelles les collectivités peuvent significativement contribuer à la réalisation des ODD, ces compétences, pour se réaliser, s'articulent avec l'action portée par d'autres acteurs.

Parmi ces acteurs, on pourra citer :

Les différentes structures dont sont membres les différentes collectivités locales : établissements publics territoriaux de bassin, syndicats de rivière, établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux, syndicats mixtes départementaux (énergie électrique, gaz, fibre optique …), syndicats mixtes inter-EPCI dans les domaines de l'éclairage public et de l'énergie, assainissements, gestion des eaux pluviales, adduction en eau, syndicats mixtes de schéma de cohérence territoriale, de parc naturel régional, de grands sites de france, ou d'autorité organisatrice de la mobilité, les CAUE, agences d'urbanisme, offices du tourisme...

Les structures d'ingénierie, d'appui et de réalisation de type agence, chambres consulaires, établissements publics d'État, structures mixtes État / collectivités... dont les compétences ou les champs de mission ont un lien avec une ou plusieurs politiques des collectivités locales… À titre d'exemple, on peut citer l'ensemble des filiales de la Caisse des Dépôts, Aéroports de Paris, la Société du Grand Paris, les ports, les opérations d'intérêt national, les groupements d'intérêt publics, les sociétés d'économie mixte, certaines sociétés publiques locales, les bailleurs publics.

Les associations d'intérêt général : certaines des 2000 associations d'intérêt général loi 1901 peuvent venir prolonger des politiques publiques. À ce titre, elles ne peuvent être dissociées de la démarche de sensibilisation aux ODD ; certaines de ces associations disposant d'un lien étroit avec les structures internationales (Croix Rouge, Secours Populaire).

Les structures internationales, avec lesquelles elles peuvent partager des buts ou outils : Organisation des Nations Unies (c'est le cas avec l'Agenda 2030 !), organisations non gouvernementales, services de coopération décentralisées, etc.

On voit ainsi que l'ensemble de ces acteurs pourront concourir à la poursuite de l'atteinte des ODD. Les liens entre les collectivités et nombre de ces acteurs induisent ainsi une continuité d'actions à travers laquelle l'effet levier des collectivités est très large : les collectivités diffusent ainsi leur action bien au-delà de leur propre activité, vers d'autres acteurs. Les collectivités ont ainsi un rôle clef par la capacité d'action et de partenariat qu'elles ont, au niveau local, avec de nombreux acteurs. C'est aussi le sens des partenariats appelés par l'ODD 17. C'est pourquoi, inscrire l'action des collectivités locales dans la perspective des 17 ODD peut concourir à diffuser très largement l'Agenda 2030 et à en atteindre les objectifs.

Détail des compétences par collectivités et liens avec les ODD

Le tableau synthétique ci-après présente les compétences des collectivités (entre régions, départements, groupe communal) et par type de leviers d'actions (stratégiques, opérationnels, financement, fonctionnement), recoupés avec les 17 ODD.

Une version plus détaillée, qui explicite les leviers d'actions possibles par compétences, est disponible en ligne sur le site du CEREMA via ce lien : **https://www.cerema.fr/guide-agenda2030-collectivites**. Cette version permet d'analyser chaque politique des collectivités, de l'élaboration d'un PCEAT à la gestion des écoles primaires, à l'aune des ODD et leur impact possible sur l'Agenda 2030.

Tableau synthétique des compétences par collectivité et des liens avec les ODD

ODD	1 Pas de Pauvreté				2 Faim "zéro"				3 Bonne santé Bien être				4 Éducation de qualité				5 Égalité des sexes				6 Eau et assainissement				7 Énergie propre coût abordable				8 Travail décent croissance économique			
Sécurité												D								CE D												
Action sociale et santé	D		CE R	CE D	D		CE R	CE D	D R	CE R	CE D R	CE D	R			R D	D			CE D R							D					
Emploi – insertion professionnelle													R		CE D R	CE R				CE D R									CE R		CE D R	CE D R
Enseignement												CE D R	CE D R	CE D R	CE D R	CE D R				CE D R											CE D R	CE D R
Enfance – Jeunesse									CE D		CE	CE D	D		CE	D				CE D												
Sport									D R	CE D R	CE D R	CE D R	D R		CE D R	CE D R				CE D R						CE D R				CE D R		R
Action Culturelle									D	CE D R	CE D R	CE D R	D		R	CE D R	D		D R	CE D R											D R	CE D R
Tourisme									CE D R		D R	CE D	R							CE D R									CE D R			CE D
Formation professionnelle et apprentissage									R		CE R	R	R		CE R	R			CE R	CE D R									R		CE R	R
Intervention dans le domaine économique											CE D R						CE D R		CE D R	CE D R					CE D R		CE D R		CE D R		CE D R	
Urbanisme									CE R								CE			CE D R	CE				CE				CE R			
Politique de la ville	CE D R								CE D R								CE D R			CE D R									CE D R			
Aménagement rural Planification et aménagement du territoire									CE D R								CE D R			CE D R	CE D R		D		CE D R	CE D R			CE D R	CE D R		
Logement et habitat	CE		CE D R	D					CE		CE D R	D					CE D			CE D R					CE							
Environnement et patrimoine									D R		R	CE D								CE D R												
Déchets												CE R								CE D												CE D
Eau et assainissement									CE D R	CE D R		CE D R								CE D R	CE D R	CE D R	D	CE D R								
Réseaux câblés et télécommunications												CE D R								CE D R												
Énergie	D								D											CE D R	CE				R			CE D R				
Ports, voies d'eau et liaisons maritimes										CE D R		CE D R								CE D R										CE D R	D R	CE D R
Aérodromes																				CE D												
Transports scolaires																				CE R												
Transports publics									CE D R	CE D R	R	CE D R								CE D R								CE				CE D R
Funéraire												CE																				

Légende

Leviers d'exercice de compétences

- Outils stratégiques - opposables et non opposables
- Maîtrise d'ouvrage, études et Travaux
- Politiques de financement
- Fonctionnement

Type de collectivité

- **CE** Communes (ou EPCI)
- **D** Départements
- **R** Régions

9 Industrie innovation et infrastructure				10 Inégalités réduites				11 Villes et communautés durables				12 Conso et production responsables				13 Lutte contre le changement climatique				14 Vie aquatique				15 Vie terrestre				16 Paix, justice institutions efficaces				17 Partenariats pour réalisation des objectifs			
											CE D																		CE D R		CE D				CE
		D		D R	R	CE D R	CE D R			CE D R	CE D							D										D R	CE R	CE D R	CE D R	R			D
		D		CE R		CE D R	CE D R																					CE R		CE D R	CE D R	CE R		CE D R	CE R
R		CE D R		CE D	CE	D	CE D R	CE D R	CE	D R	CE D R				CE D R	D	CE D R		CE D R									CE D R	CE D R	CE D R	CE D R	R		CE D	D R
				CE D		CE	CE D	CE		CE	CE D																	CE D		CE	CE D				D
																	CE D R							D				D R		CE D R	CE D R				
				D		R	CE D R				CE R							D R	CE D R									D	CE D R	CE D R	CE D R				
								CE D R			CE D	CE D R			CE D	CE D R			CE D									CE D R			CE D R				R
				R		CE R	R																					R		CE R	R	R		CE R	R
CE D R		CE D R				CE D R				CE R		CE D R		CE D R		CE D R		CE D R		CE D R		D R		CE D R		D R		CE D R		CE D R		CE D R		CE D R	
R				CE R				CE D R				CE				CE R				CE D R				CE D R				CE D R				CE D R			
				CE D R				CE D R																				CE D R				CE D R			
				CE D R		D		CE D R				CE D R		D		CE D R				CE D R		D		CE D R				CE D R		D		CE D R		D	
				CE		CE D R	D	CE		CE D R	D	CE	CE	CE D R		CE D		D R										CE		CE D R	D	CE			D
								D												D R		R	CE D R	D R		R	CE D R	D R		R	CE D R	R		R	
											CE D				CE D				CE D				CE D				CE D				CE D				
								CE D R	CE D R	D	CE D R									CE D R	CE D R	D	CE D R												
			CE D R				CE D R				CE D R																				CE D R				
R	CE D R							R	CE D R		CE D R	R	CE D R		CE D R	R	CE D R		CE D R					CE				R	CE D R		CE D R				
	R	D R																			CE D R	D R	CE D R						CE D R	D R	CE D R		CE D		CE D R
					CE D R		CE D						CE D R		CE D		CE D R		CE D R										CE D R		CE D R				CE D
				CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R					CE R	CE R	CE R	CE R									CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R	CE R
			CE	CE R	CE D	R	CE D R	CE D R	CE D R	R	CE R				CE	CE D R	CE D R	R	CE D R				CE					CE D R	CE D R	R	CE D R	R	CE D R	R	CE D R
							CE				CE																				CE				

Quantifier pour évaluer, évaluer pour étayer : quels indicateurs pour une démarche locale Agenda 2030 ?

Des indicateurs mondiaux, nationaux, locaux

L'Agenda 2030 pour l'humanité se distingue des démarches dans la lignée desquelles il s'inscrit par l'importance particulière accordée à l'évaluation, comme démarche permettant de garantir l'atteinte des ambitions fixées à l'horizon 2030.

La formalisation de consensus aux niveaux internationaux et européens repose sur le partage de grands principes, mais aussi, de plus en plus, sur des objectifs quantifiés. Ainsi, l'Agenda 2030 de l'ONU définit 17 Objectifs de développement durable, déclinés selon 169 cibles à atteindre d'ici 2030, auxquelles sont adossés 232 indicateurs. Ces indicateurs, définis par l'ONU, sont particulièrement utiles pour évaluer, à l'échelle de la planète, l'engagement international vers les 17 ODD et en apprécier l'efficacité. Dès lors qu'il s'agit d'interroger la contribution d'un État à ces mêmes objectifs, ils doivent être complétés ou adaptés. L'ONU invite ainsi les pays à se doter de leurs propres indicateurs nationaux. En France, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a coordonné l'élaboration du cadre national pour le suivi de la France dans l'atteinte des 17 ODD, qui prend la forme d'un tableau de bord de 98 indicateurs nationaux. Par ailleurs, les nouveaux indicateurs de richesse nationaux visant à dépasser les limites du seul PIB comme indicateur de développement, s'inscrivent désormais dans le cadre des 17 ODD. Cette mise en adéquation des ambitions nationales avec celles de l'Agenda 2030 est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'atteinte des 17 ODD. En effet, nombre d'analyses ont mis en évidence la capacité transformatrice des territoires dans l'histoire de la transition écologique, de par leurs fortes capacités à se placer comme leviers. Leur mobilisation est une condition de la réussite de l'Agenda 2030. C'est pourquoi l'évaluation de la contribution de l'action locale aux 17 ODD constitue un exercice essentiel pour en objectiver et catalyser les effets.

17 Objectifs de développement durable, déclinés selon 169 cibles à atteindre d'ici 2030

La « territorialisation » des 17 ODD va donc de pair avec la construction d'indicateurs d'évaluation de la contribution des territoires aux 17 ODD. Les initiatives en la matière se multiplient. En France, parmi les travaux conduits par plusieurs territoires, on citera « la méthodologie d'élaboration d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution de collectivités locales aux ODD », coordonnée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et qui s'appuie sur les expériences menées par Besançon et Quétigny. Plusieurs Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) (Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire) ont également investi le sujet et travaillent aux côtés de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour produire des indicateurs aux différentes échelles, selon une méthode compatible avec celle du Conservatoire national de l'information statistique (CNIS), pouvant déboucher sur des portraits de territoire. Ces initiatives sont des repères pour les collectivités qui souhaitent aujourd'hui construire une évaluation de leur démarche de développement durable.

Les nombreux bénéfices de l'évaluation pour la démarche

Si l'évaluation ne se résume pas à la sélection et au calcul d'indicateurs, ces derniers constituent une des modalités d'évaluation privilégiées, en particulier par les décideurs. C'est que le « chiffre » reste aujourd'hui un moyen utile pour rendre appréhendable et communicable une réalité souvent complexe. Ainsi, les indicateurs permettent de faciliter la redevabilité aux citoyens et de communiquer sur les avancées en matière de développement durable. La mise en œuvre d'une démarche d'évaluation, et en particulier le travail sur la définition d'indicateurs liés aux 17 ODD, est une opportunité pour reconstruire une vision de territoire partagée ; elle facilite aussi la redéfinition des ambitions. L'alimentation des indicateurs induit un travail transversal et partenarial à même de décloisonner les services et les approches, de faciliter la coordination des différents échelons territoriaux et de provoquer des rapprochements propres à créer des synergies ou déclencher de nouveaux projets. Enfin, l'inscription de la démarche d'évaluation dans le cadre commun des 17 ODD rend propice les échanges entre collectivités et la mise en visibilité internationale. **L'évaluation peut ainsi fonder le sens de l'action locale, sa légitimité, ses conditions de pérennité.**

Focus sur le RFSC

VERS DES VILLES VERTES, INCLUSIVES ET ATTRACTIVES
Le référentiel des villes et territoires durables

Un outil européen pour l'évaluation des ODD

En Europe, l'association des villes flamandes a élaboré un ensemble d'indicateurs de suivi qu'elle met à disposition dans un rapport récent. En Allemagne, en Suède ou encore en Espagne, nombreuses sont les collectivités et associations de collectivités qui se saisissent de cette question des indicateurs. À ce niveau, un outil facilite le travail des collectivités : le référentiel européen des villes et territoires durables ou RFSC, développé par la France, en collaboration avec le conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). Disponible gratuitement sur internet, cette plate-forme propose :

- d'une part des outils d'auto-évaluation qui permettent aux collectivités de s'approprier les ODD de l'ONU en relisant leurs projets de territoire ou stratégies de développement durable au regard des 17 ODD et en estimant la contribution de leurs actions à l'atteinte de ces objectifs ;
- d'autre part, une base souple d'environ 150 indicateurs, adaptés à l'échelle locale, dont la donnée est facilement mobilisable, ventilés selon les 17 ODD. Les collectivités peuvent ainsi constituer leur propre système de suivi, à partir de cette bibliothèque, et ajouter leurs propres indicateurs, adaptés à leurs priorités, à leurs ressources et capacités.

Visualisation de la contribution d'un projet de territoire aux ODD avec le RFSC

Les indicateurs du RFSC

Les indicateurs du Référentiel des villes et territoires durables (RFSC) résultent d'une sélection rigoureuse parmi plus de 6 000 indicateurs provenant de bases de données locales, européennes et internationales. Des représentants des États membres, du CCRE, de la Commission européenne et de villes européennes ont participé à cette sélection. Les indicateurs mondiaux des ODD ont été pris en compte et adaptés localement lorsque cela était pertinent. Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche descriptive, précisant la source, des indications méthodologiques et des informations concernant la disponibilité des données nécessaires au niveau de la ville ou de l'aire urbaine.

Les critères ayant présidé à leur sélection sont celui de la pertinence de l'indicateur par rapport aux objectifs européens reflétés dans le RFSC, et celui de la disponibilité et de la facilité d'accès aux données au niveau local. Sur ce dernier point, de grandes avancées ont eu lieu ces dernières années, grâce à la mise à disposition de nouvelles données obtenues par observation satellitaire. Le programme Copernicus et l'audit urbain – exploités par l'Agence européenne de l'environnement, la DG Regio ou par de nombreux projets financés par l'Union européenne – mettent ainsi à disposition de plus de 600 villes européennes un large panel de données, facilitant la mise en œuvre de démarches de suivi et d'évaluation des progrès vers l'atteinte des 17 ODD.

Outil disponible en ligne : http://www.rfsc.eu

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs cités

Ministère de la Transition écologique et solidaire, Commissariat général au développement durable (CGDD)

Conseil national de l'information statistique (CNIS)

Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MTES)

Association des villes flamandes

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire

Conseil des communes et régions d'europe (CCRE)

Les sources

Dans le monde et en Europe :

Les indicateurs mondiaux pour le suivi des ODD, United Nations Statistics Division : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/

Le site du RFSC : http://www.rfsc.eu

Rapport des villes flamandes, Association des villes flamandes : http://localizingthesdgs.org/library/620/Local-Indicators-for-the-2030-Agenda-Sustainable-Development-Goals.pdf

En France :

Les indicateurs du CNIS pour le suivi national des ODD, Insee : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964

Les nouveaux indicateurs de richesse, 2018, Gouvernement : https://www.gouvernement.fr/le-rapport-2018-sur-les-nouveaux-indicateurs-de-richesse

Dans les territoires :

Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales, Guide méthodologique, janvier 2019, Commissariat général du développement durable (CGDD) : https://odd-territoires.jamespot.pro/article/880

Divers outils pour l'évaluation et le suivi des ODD sur le site "localisons les ODD" du PNUD, UN Habitat et Global Taskforce : http://localizingthesdgs.org/library/tools/monitoring-and-evaluation

03

Comment mettre en œuvre les ODD ?

Introduction méthodologique
et principales conclusions

La présente partie présente l'analyse, ODD par ODD, des leviers et des actions permettant leur mise en œuvre par les collectivités territoriales. Il s'agit d'une analyse fine bien que synthétique, cible par cible, qui rentre dans le détail des Objectifs de développement durable, toujours sous le prisme des territoires. Les finalités de ces fiches sont multiples, bien que pouvant se décliner en trois objectifs principaux :

- Affirmer l'aspect indivisible des ODD, en montrant comment chaque ODD interagit avec les autres ;
- Situer chacun des Objectifs de développement durable dans leur contexte français et surtout territorial, en les illustrant, cible par cible, par des initiatives concrètes mises en œuvre par des collectivités ;
- Montrer l'aspect partenarial et multiscalaire de l'Agenda 2030, en mettant en évidence la nécessaire coopération pour parvenir à les mettre en œuvre.

Les interactions entre les différents ODD ont été étudiées sous un aspect tant quantitatif que qualitatif. En effet, il convient de rappeler que les ODD sont tous interconnectés. Cependant, il nous a paru essentiel de montrer que certains objectifs devaient en particulier être traités ensemble afin de pouvoir mettre en œuvre l'Agenda 2030 sur les territoires. Aussi, nous avons privilégié, lorsque nous affections des interactions prioritaires entre les ODD, les objectifs qui avaient de nombreuses cibles en commun ou dont les cibles étaient proches, ou encore ceux dont certaines cibles étaient nécessaires à la réalisation de l'autre (en particulier pour la sous-partie « Les interactions clés de l'ODD X »). De même, il est apparu que certains objectifs étaient systématiquement connectés aux autres, aussi l'étude de leurs interactions a-t-elle fait l'objet d'un traitement spécial (en particulier pour les sous-parties "Les interactions clés de l'ODD X" et la sous-partie "Les outils pour décliner les cibles") :

- L'ODD 11 est au cœur des compétences des collectivités. Il a d'ailleurs été élaboré par les délégations de collectivités aux Nations Unies entre 2012 et 2015. Il est donc très souvent l'ODD qui fait le lien entre les différents objectifs pour les collectivités. Aussi, lorsque nous cherchions à montrer les interactions des ODD avec les autres, n'avons-nous mis en avant l'ODD des "villes et communautés durables" que lorsque la nature des interactions concernait spécifiquement les infrastructures urbaines et l'urbanisme, au cœur de cet objectif.
- L'ODD 17 est, par nature, transversal puisqu'il concerne les partenariats et met en évidence les moyens pour atteindre les 16 autres objectifs. Il est donc naturellement étroitement interconnecté avec tous les ODD. Pour éviter d'alourdir la lecture, nous n'avons fait apparaître ses interactions avec chacun des ODD sur les 16 fiches que lorsque l'objet de ces interactions concernait une thématique spécifique à ce dernier (et non traitée dans les autres ODD), par exemple la participation citoyenne ou de la société civile.

Par ailleurs, même si nous avons souhaité être le plus exhaustif possible, notamment dans le traitement des cibles, nous n'avons pu les développer dans leur entièreté (cf. partie : "Les outils pour décliner les cibles") et ce pour différentes raisons :

- Soit parce que certaines trés rares cibles ne concernent pas la France : l'objectif chiffré est déjà atteint (il est à noter que ce cas de figure est rare, l'hexagone ayant encore beaucoup de chemin à parcourir pour mettre en œuvre tous les objectifs de l'Agenda 2030), ou alors parce que la cible concerne plus spécifiquement les pays en développement ;
- Soit parce que certaines cibles ne relèvent pas directement des compétences des collectivités territoriales : là aussi, ce cas se rencontre rarement car comme le montre la partie 2 du présent guide, les compétences des collectivités concernent de très nombreuses cibles et ODD. Cependant, les territoires disposent, pour certains objectifs comme par exemple l'ODD 16 (et notamment pour les questions relatives à la défense), de moins de leviers que pour d'autres pour les atteindre. Mais, comme expliqué dans la partie 1 du guide (page 22), les collectivités territoriales peuvent aussi dépasser le cadre fixé par l'ONU et interpréter les cibles pour les transformer en objectif dont elles ont les leviers ;
- Soit parce que nous n'avons pu trouver d'exemples suffisamment pertinents parmi les actions mises en œuvre par les collectivités pour illustrer certaines cibles, en général parce que le lien entre cette cible et les compétences des collectivités est assez ténu, bien qu'existant, et que nous avons préféré privilégier les exemples les plus percutants ;
- Soit par volonté de concision : cela concerne spécifiquement l'ODD 17 qui ne détient pas moins de 19 cibles. Dans ce cas précis, nous avons préféré choisir une cible (ou les regrouper lorsque c'était possible) par grande thématique (il y a 7 typologies de cibles fixées par les Nations Unies pour l'ODD 17). Nous avons arbitré en fonction de celles qui se différenciaient le plus possible de celles développées dans d'autres fiches ODD, notamment de par les sujets traités.

Enfin, nous avons veillé à conserver une unité formelle et structurelle pour toutes les fiches. Il est à noter une menue différence pour la sous-partie "Identifier les interactions clés de l'ODD 7" : sur 6 fiches, il apparaît une rosace où chacune des interactions avec l'ODD en question est inscrite. Ce travail, réalisé tantôt par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) tantôt par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), n'a pas été effectué pour tous les ODD, mais du fait de son grand intérêt pédagogique, nous avons préféré le faire figurer sur les fiches concernées au risque de briser l'homogénéité. D'autre part, pour l'ODD 17, cette même sous-partie "interactions clés" n'a pas été réalisée car, comme nous l'avons dit, cet objectif est par nature profondément transversal aux 16 autres, aucun ODD prioritaire ne peut donc être dégagé. Par ailleurs, certains éléments peuvent se retrouver dans toutes les fiches (la sous-partie expliquant l'intérêt de travailler en interaction avec tous les ODD). En effet, nous avons imaginé l'appropriation de ce guide, et de cette partie en particulier, non pas comme linéaire mais plutôt en réponse aux besoins du lecteur, lui permettant ainsi de piocher selon ses thématiques prioritaires parmi les fiches qui lui paraîtraient les plus pertinentes. Cela, nous semble-t-il, permet, même à la lecture d'une seule fiche, de garder en tête l'intérêt du travail transversal entre différents ODD et de pouvoir être redirigé vers les objectifs prioritaires pour accomplir l'ODD en question.

14,3 %
des Français vivent sous un seuil de pauvreté

Objectif 01
Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

Le contexte, les enjeux

En 2017, 14,3 % des Français vivent sous un seuil de pauvreté correspondant à 60 % du revenu médian, soit 1,2 million de personnes de plus qu'au milieu des années 1990. Si l'on peut considérer que la pauvreté a reculé en France depuis les années 1970, son suivi depuis la crise économique de 2008 révèle que les classes moyennes se paupérisent et s'endettent de plus en plus pour maintenir leur niveau de vie.

En septembre 2018, le gouvernement lançait le « Plan Pauvreté » dont les objectifs concernent directement les collectivités territoriales et leurs compétences. Les départements, responsables des politiques sociales de l'enfance, de solidarité, d'autonomie, sont déjà acculés par la prise en charge de leurs populations vulnérables qui croissent un peu plus chaque année. Une étude de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) estimait en 2015 que les dépenses d'aides sociales des wonseils départementaux avaient augmenté de 10 % entre 2009 et 2013.

Aujourd'hui, la problématique du financement des allocations individuelles de solidarité demeure entière. Le financement du RSA laisse apparaître un reste à charge pour les départements de 5 milliards d'euros.

Les autres niveaux de collectivités sont également concernés par l'éradication de la pauvreté, notamment parce que celle-ci ne saurait se résumer à l'insuffisance de ressources financières.

L'accès de tous aux services de base tels que la santé, l'éducation, le logement, ou encore à une alimentation suffisante, est indispensable pour lutter contre toutes les formes de pauvreté, et surtout prévenir les risques d'exclusion sociale des populations qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité susceptibles de les faire basculer vers la pauvreté.

Les communes et les intercommunalités sont donc aussi concernées par la réalisation de l'ODD 1 : les centres communaux et intercommunaux d'action sociale assument pour partie des missions de lutte contre l'exclusion, les services d'aide à domicile, le soutien aux personnes en situation de handicap, les politiques à destination de la petite enfance, etc. Leurs actions de proximité favorisent l'exercice de leur mission d'identification des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité. Les politiques de la ville constituent également un maillon clé, transversal, pour la réalisation de l'ODD 1.

Bien sûr, la mise en œuvre de ces compétences repose sur un modèle social dont l'État assure le socle fondamental à travers un cadre législatif de protection des droits fondamentaux.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 1

Quels sont les indicateurs de pauvreté sur mon territoire ? Les actions ont-elles été définies à la suite d'un état des lieux ?

Quelles sont les compétences de ma collectivité qui concernent directement ou indirectement l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes ?

Est-il possible, si ce n'est pas le cas actuellement, de créer une gouvernance partagée avec les autres échelons de collectivités pour une meilleure coordination des actions de lutte contre la pauvreté et la précarité sur le territoire ?

Ma collectivité a-t-elle engagé un projet de coopération décentralisée et de solidarité portant sur l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie dans le pays partenaire ?

Ma collectivité a-t-elle identifié les acteurs de la solidarité sur le territoire ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 1

Les interactions de l'ODD 1 avec les 16 autres

Accès à la nourriture pour tous ; réduire la faim sur mon territoire

Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle ; renforcer la prévention ; mettre fin aux maladies transmissibles

Assurer l'égalité d'accès à l'éducation des personnes vulnérables, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant de compétences

Accès à des services de base adéquats, sûrs, à un coût abordable ; politiques en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources ; améliorer la résilience des villes

Atténuation, adaptation aux changements climatiques : réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 1 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 1 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur l'énergie propre abordable, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'énergie propre abordable : les actions sur l'énergie propre abordable peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'énergie propre abordable. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeu ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 1, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisable ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 1

Les outils
pour décliner les cibles

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier

Si **les départements** sont les chefs de file de l'action sociale depuis les lois de décentralisation, **le bloc communal** est également concerné par les enjeux de pauvreté, notamment lorsqu'il est en charge de quartiers prioritaires. Dispositifs courants jusqu'en 2022, les contrats de ville ont vocation à accompagner les territoires les plus défavorisés pour assurer un cadre de vie satisfaisant, dans une logique de renouvellement urbain et de mixité sociale. Ils doivent également favoriser le développement économique et l'emploi dans ces quartiers, ainsi que ainsi que la cohésion sociale, qui sont des éléments indispensables pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Les contrats de ville présentent un intérêt méthodologique pertinent pour intégrer les ODD, tant par leur dynamique systémique que pluri-acteurs.

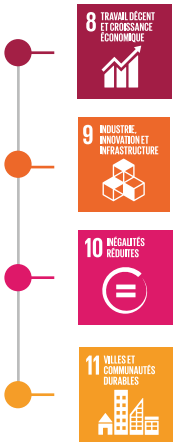

1.2 Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté

La pauvreté s'est transformée ces dernières années, touchant davantage de femmes, de jeunes, de familles monoparentales travaillant mais ne parvenant pas à faire face aux dépenses de bases. L'enjeu pour les collectivités étant par conséquent d'avoir une connaissance fine de l'état de la pauvreté sur leur territoire, afin de définir les politiques d'accompagnement et de prise en charge de ces nouvelles formes de précarité. Le département de la Gironde a créé fin 2008 l'observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité (OGPP) : outil d'aide à la décision, il permet de suivre l'évolution et les déterminants de la pauvreté et de la précarité sur le territoire. Il apporte son expertise à la fois au département et aux partenaires institutionnels locaux qui traitent de ces sujets, mais il aide également à nouer des partenariats avec les acteurs universitaires, associatifs et socio-économiques.

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous

La France assure une protection sociale de qualité et au plus grand nombre, comparativement à d'autres pays, mais les parcours d'aide et d'accompagnement ne sont pas toujours clairs et simples, et peuvent parfois exclure certains bénéficiaires. Le partage des compétences entre les collectivités peut également compliquer l'orientation des populations dans leurs démarches, les décourageant parfois. Afin d'éviter l'exclusion d'une partie des bénéficiaires, Lyon a mis en place les Maisons de la métropole pour les solidarités. Ce nouveau service mutualise les maisons de la métropole et les antennes solidarité de la ville, afin de faciliter les démarches et la prise en charge des personnes les plus fragilisées du territoire. Lancées en février 2018, ces Maisons de la métropole pour les solidarités accueillent sans rendez-vous, et permettent de mieux renseigner, et de mieux accompagner les populations en difficulté sur le territoire.

1.4 Les mêmes droits aux ressources économiques : propriété foncière et autres formes de propriété

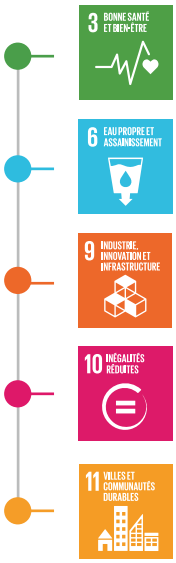

Afin d'aider les personnes exclues des dispositifs bancaires, certaines collectivités territoriales proposent des microcrédits personnels en collaboration avec les associations spécialisées implantées sur le territoire, qu'il soit rural ou en ville. La région Nouvelle-Aquitaine a ainsi travaillé avec l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) et la Banque des Territoires pour accorder des microcrédits personnels afin de faciliter la mobilité professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou en réinsertion, pour les aider au financement d'une formation, d'une réparation de véhicule, d'un déménagement, etc.
En raison de leurs faibles, voire très faibles revenus, les personnes en situation de pauvreté doivent souvent également faire face à des conditions de vie indignes. Pour lutter contre la précarité de l'habitat, la ville de Colombes a proposé à ses habitants, à travers son Opération Habiter Durable (Programme d'Intérêt Général en coordination avec l'État et l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)), la prise en charge des travaux d'amélioration des conditions de sécurité et de santé dans les logements.

1.5 Réduire l'exposition des plus vulnérables aux phénomènes climatiques, aux catastrophes environnementales, économiques et sociales

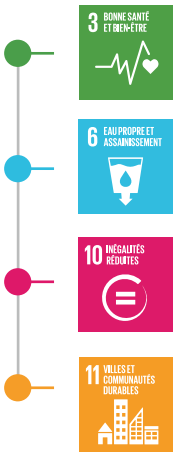

Alors que les épisodes de canicule se multiplient ces dernières années, la prise en charge des personnes sans abri pendant l'été devient un enjeu majeur pour les collectivités et les associations. Les dispositifs d'accueil et d'hébergement étant calibrés pour les périodes de froid, les personnes sans domicile sont les premières victimes de la montée des températures, n'ayant pas accès à des sources de rafraichissement pour éviter déshydratation et insolation. À Paris, la mairie, soutenue par les associations, distribue des gourdes aux personnes sans abri, afin qu'elles puissent les remplir aux fontaines en libre accès. La ville ouvre également certains centres d'accueil d'urgence et de jour, pour leur offrir un abri aux moments les plus chauds en journée et leur permettre d'utiliser les douches.

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles afin de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

Plus les décisions de développement sont prises à un niveau local, plus elles sont efficaces. Ce constat est à l'origine de la Ficol (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises), un dispositif qui permet aux collectivités françaises d'accompagner des projets dans les pays en développement. Une convention est signée entre l'AFD (principal financeur du projet), la collectivité française (bénéficiaire primaire du financement, responsable de l'usage et de la traçabilité des fonds, de l'exécution et du suivi du projet) et la collectivité partenaire (seule bénéficiaire des fonds). L'aide de l'Agence française pour le développement (AFD) est comprise entre 200 000€ et 1,5 million d'€. Un montant représentant au minimum 30 % du plan de financement du projet est apporté par les collectivités (la collectivité française et sa collectivité partenaire) et leurs partenaires éventuels impliqués dans le projet (opérateurs, agences, etc.). La Ficol s'inscrit dans le cadre des ODD, des engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique, et de la politique de développement internationale de la France.

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

Initiatives des territoires : les partenariats

Associations / Entreprises

Club « Initiative contre l'exclusion bancaire » par l'ANSA, la Banque Postale, Habitat et Humanisme

Ce club de réflexion et d'action est unique en France car il réunit les acteurs engagés du monde social et associatif qui souhaitent développer de nouvelles initiatives contre l'exclusion bancaire et financière. Pour ce faire, l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives a animé avec Habitat et Humanisme des réunions auprès de personnes en situation de pauvreté ou de précarité, avec des professionnels d'associations et des bénévoles. L'objectif est de prendre en compte les réalités vécues sur les services et produits bancaires, l'impact que cela peut avoir sur leur situation et d'identifier les besoins qui seraient peu ou mal couverts. Parmi les thèmes abordés lors de ces réunions : bancarisation et relation au quotidien avec la banque, crédit et mal endettement, assurances, épargne.

Associations / Entreprises

Programme de transferts de filets sociaux par la Banque Mondiale

Lancé en 2013 par le Gouvernement togolais avec l'appui financier de la Banque mondiale et du Gouvernement du Japon, et en partenariat avec l'UNICEF, le programme cible les parents d'enfants âgés de 0 à 24 mois, tranche d'âge particulièrement vulnérable, dans les régions de la Kara et des Savanes où les taux de malnutrition sont particulièrement alarmants. En échange d'une aide financière mensuelle, les parents sont incités à établir des actes de naissance pour leurs enfants, à les scolariser et leur donner accès aux soins de santé.

Collectivités / Entreprises

La Poste met en place une politique de restauration responsable

Le Groupe La Poste, à travers sa politique RSE, souhaite à la fois assurer ses missions traditionnelles de service public et développer de nouvelles activités d'intérêt général en intégrant une dimension développement durable dans toutes ses activités et ses projets. C'est dans ce cadre que La Poste a notamment mis en œuvre de nombreuses actions visant à promouvoir une alimentation saine pour les convives et respectueuse de l'environnement. Ainsi, les partenaires s'engagent à mieux gérer les ressources en adaptant leurs offres. L'approvisionnement en produits bio et locaux variés, l'élaboration de menus par une diététicienne, la cuisine végétarienne sont mis à l'honneur au sein des restaurants du Groupe La Poste. L'objectif : garantir l'équilibre alimentaire pour les convives, mais également adapter les plats à leurs goûts et, par ce biais, limiter le gaspillage.

Focus sur
Une action internationale

Appui de la région Nouvelle-Aquitaine à la Province de Lao Caï (Vietnam) depuis janvier 2017

Lao Caï bénéficie d'un accompagnement des populations vivant sur le territoire du Parc National de Hoang Lien (PNHL), majoritairement issues des minorités Hmong, Thai et Dao, en matière d'agriculture familiale avec des pratiques respectueuses de l'environnement. Ces familles d'agriculteurs se trouvent dans une situation de grande pauvreté aggravée par les intempéries de l'hiver 2015/2016.
L'action proposée par Agrisud s'inscrit dans les volets d'appui au développement agricole et de gestion du PNHL et de ses ressources naturelles de la coopération décentralisée. Elle est menée par les équipes d'Agrisud avec un volontaire de solidarité internationale basé à Sa Pa ainsi que par les agents du PNHL.
C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet dont les objectifs sont : lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire de la population rurale du district de Sa Pa ; appuyer le développement de modèles agricoles durables respectueux de l'environnement ; réduire la pression sur les ressources naturelles et appuyer la préservation de la biodiversité locale.
Cette deuxième phase d'un an et demi s'inscrit dans le projet dont la durée globale est de quatre ans, elle sera consacrée principalement à trois axes d'intervention :
Axe 1 : Amélioration et sécurisation des systèmes agricoles ;
Axe 2 : Introduction de nouvelles productions destinées à la commercialisation ;
Axe 3 : Mise en place d'organisations de producteurs autour d'un label spécifique.

Les résultats attendus sont les suivants :
Axe 1 :

- Les agents de vulgarisation agricole et les rangers du parc (au moins 10 personnes du PNHL et des services agricoles) ont des capacités renforcées pour appuyer les producteurs et assurent un service d'appui et d'information ;
- Les familles (300 familles de 8 villages) appliquent les nouvelles pratiques agricoles sur les systèmes de production existants (maraîchage, cultures vivrières, petit élevage).

Axe 2 :

- La faisabilité de production et de commercialisation pour de nouveaux produits locaux (miel, champignon shiitake, plantes médicinales et porc-épic) est validée par des études filières : 8 visites de sites et 4 études filières réalisées ;
- Des unités de production pilotes sont mises en place dans les villages pour les produits validés (64 familles dont 24 pilotes) ;
- Les familles de producteurs adoptent l'arboriculture fruitière et la culture d'orchidées (90 familles).

Axe 3 :

- Un label lié au PNHL est créé avec les autorités du parc et les services agricoles de Sa Pa (cinq ateliers d'échange, une étude de marché, huit réunions de présentation) ;
- Les familles de producteurs se sont regroupées pour la vente autour d'un label, ont amélioré leur accès aux réseaux de commercialisation et leurs capacités de négociation pour la vente (8 organisations communautaires locales).

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Ministère de la Santé
- Ligue des droits de l'Homme
- Oxfam
- Les départements
- Les régions
- Unedic
- Fonds social européen
- Secours populaire
- Emmaüs
- Agence nouvelle des solidarités actives
- Caisse nationale des allocations familiales

Les sources

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :
https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/

Atlas de la cohésion sociale :
http://bourgogne-franche-comte.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article1180

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur du FSE :
http://www.fse.gouv.fr/decryptages/lutte-contre-la-pauvrete-et-lexclusion-sociale-au-coeur-du-fse

Ligue des droits de l'Homme :
https://www.ldh-france.org/lutte-contre-la-pauvrete-une-strategie-positive-a-concretiser-des-manques-a-combler/

Politiques sociales locales, les dossiers de la DREES, février 2019

La malnutrition touche **2 millions** de Français

Objectif 02

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Le contexte, les enjeux

L'alimentation et l'impact de celle-ci sur la santé humaine et sur l'environnement est au cœur des préoccupations de nombreuses collectivités. Il est également de plus en plus question d'autonomie alimentaire territoriale. L'ODD 2 soulève également la question de la qualité nutritionnelle qui renforce certaines inégalités sociales : la malnutrition touche deux millions de Français et l'obésité deux fois plus d'ouvriers que de cadres.

Le rapport des Français à l'alimentation et à la consommation a beaucoup évolué ces dernières années. On observe ainsi une reterritorialisation de leur consommation, autour des circuits de proximité, de l'agriculture biologique, et des dynamiques coopératives.

Les territoires sont devenus le terreau d'expérimentation en matière de production alimentaire, à travers l'émergence des initiatives de fermes urbaines, la mise en place de systèmes/projets alimentaires territoriaux, la reprise en régie des restaurants scolaires, etc.

L'actualité récente a certainement renforcé cette volonté de redonner du sens aux modes de production, de consommation et de distribution, et cela s'est traduit au niveau législatif : la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire en 2016, les états généraux de l'alimentation en 2017, la loi « Alimentation » de 2018, le nouveau règlement européen sur l'agriculture biologique, etc.

Depuis 2014, les collectivités se sont progressivement emparées des dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, leur permettant de créer sur leur territoire un projet alimentaire, en concertation et en partenariat avec les acteurs locaux de la production, et de l'alimentation. Elles sont désormais nombreuses à porter une démarche territoriale alimentaire, y voyant l'opportunité de davantage fédérer les acteurs et les citoyens autour d'un enjeu qui leur parle, et qui permet pour autant d'aborder le développement durable de manière holistique. Certaines démarches font le lien entre agriculture, alimentation et climat, d'autres avec l'attractivité et le développement économique ou encore la qualité de vie et le bien-être des habitants.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 2

Le territoire de ma collectivité est-il couvert par des zones agricoles ? Quelle en est la production ?

Quelle est la part de l'agriculture biologique ainsi que des exploitations en démarche d'agro-écologie ? Existe-il des dispositifs d'aide à la reconversion, à l'installation de producteurs avec de telles démarches vertueuses ?

Quelles sont les infrastructures de transformation accessibles aux producteurs sur le territoire ? Comment sont organisées les filières d'approvisionnement ?

Quelles sont les relations entretenues avec les producteurs locaux ?

La planification locale intègre-t-elle l'enjeu de l'artificialisation des sols ?

Est-ce que la restauration scolaire et collective intègre des circuits courts d'approvisionnement, une production biologique ?

Existe-t-il des opérations de sensibilisation au gaspillage alimentaire ?

Les établissements de mon territoire ont-ils un potager pédagogique ?

Mon territoire accueille-t-il des dispositifs de vente directe ou de circuits courts pour les habitants et pour favoriser l'agriculture paysanne : AMAP, La Ruche qui dit Oui, drive fermier, coopérative, etc. ?

Dans quelle mesure ma collectivité a-t-elle identifié les personnes souffrant de malnutrition sur le territoire ? Quels sont les dispositifs de prise en charge, les partenariats avec les associations ?

La sensibilisation à une alimentation de qualité, à la valorisation des produits du territoire est-elle proposée à travers des événements ponctuels ou récurrents ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 2

Les interactions de l'ODD 2 avec les 16 autres

Réduction de moitié de la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent de pauvreté sous tous ses aspects; faire en sorte que tous aient accès aux services de base

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges

Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ; garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce et réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ; réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement

Atténuation, adaptation aux changements climatiques : réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique

Préserver et restaurer les écosystèmes marins

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 2 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 2 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur l'élimination de la faim, l'amélioration de la nutrition, l'assurance de la sécurité alimentaire, et la promotion de l'agriculture durable de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la faim, la nutrition et l'agriculture : les actions sur ces domaines peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la faim, la nutrition et l'agriculture. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 2, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 2

Les outils
pour décliner les cibles

2.1 Éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

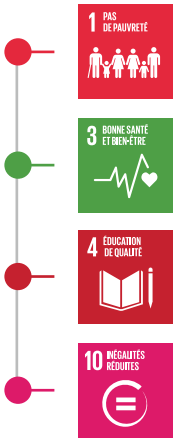

La pauvreté touche particulièrement les populations rurales, bien qu'elle soit moins visible qu'en milieu urbain. Au croisement de plusieurs vecteurs de fragilisation, les les personnes en situation de précaritéhabitant à la campagne sont souvent éloignées des dispositifs d'appui et d'accompagnement, et n'ont pas accès à l'aide alimentaire telle qu'elle peut être plus facilement proposée en ville ou dans les zones périurbaines. Pour assurer une meilleure prise en charge de cette précarité alimentaire, la Banque Alimentaire travaille en partenariat avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) de plusieurs territoires pour établir un diagnostic du territoire et mettre en place les mesures pour assurer une meilleure sécurité alimentaire, nutritive, aux personnes les plus fragiles. C'est le cas de la ville d'Alzonne qui s'est associée, à travers son CCAS, à la Banque alimentaire de l'Ain pour déployer sur le territoire de la collectivité un projet global d'accompagnement alimentaire des populations précaires. Ce partenariat a également vocation à coordonner l'action des partenaires sociaux, et à apporter une aide aux personnes identifiées par eux. Cette collaboration a notamment permis de proposer une épicerie sociale itinérante, permettant d'apporter aux personnes démunies vivant en milieu rural des denrées alimentaires supplémentaires, et de recréer du lien social.

2.2 Lutte contre la malnutrition, notamment des jeunes, femmes enceintes et personnes âgées

Le Pays Terres de Lorraine a souhaité positionner la question de l'accessibilité sociale à une alimentation de qualité, aux circuits courts en particulier, au début du processus de leur Projet alimentaire territorial (PAT) en s'associant avec ATD Quart Monde dans une expérimentation : « Se nourrir quand on est pauvre - L'accès digne et durable à une alimentation de qualité, un vecteur de cohésion sociale et de citoyenneté ». Ce projet est lauréat du Programme national pour l'alimentation 2019.

Un collectif citoyen d'organismes (associations, collectivités, producteurs) et de personnes a élaboré en 2017 une charte qui précise les principes et les valeurs de la démarche et qui a déjà été adoptée par plusieurs partenaires. Cette charte vise à interroger les pratiques, sensibiliser aux enjeux et promouvoir des actions qui favorisent un accès digne et durable à une alimentation de qualité. Après une phase d'expérimentation (incluant notamment 3 opérations d'achats groupés auprès des producteurs locaux qui ont concerné 150 familles), le projet entre en 2019 dans une phase de déploiement pour ancrer durablement la démarche en mettant l'accent sur la mise en réseau et l'échange d'expériences.

2.3 Doubler la productivité agricole, les revenus des petits producteurs alimentaires, en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives, etc.

Optimiser la productivité agricole selon les potentialités des agro-écosystèmes. Les collectivités territoriales ont la possibilité de soutenir le déploiement d'une agriculture locale, paysanne et respectueuse de l'environnement et des hommes qui y travaillent, en s'appuyant sur différents leviers d'actions. Le développement de pratiques comme l'agriculture biologique et l'agroécologie sont à encourager. En effet, ces pratiques permettent de produire en s'appuyant sur les écosystèmes, ce qui conduit vers plus d'autonomie et à une réduction des intrants : l'article 1 de la loi sur l'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt précise que l'agroécologie est une « combinaison de performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire ». Ainsi, les collectivités peuvent accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques, notamment par des aides à l'installation et une politique de protection du foncier agricole, par des aides à l'agriculture biologique et au diagnostic des sols, des soutiens à la structuration de filières durables, la création de marques de territoires et la valorisation des produits, mais aussi par l'accompagnement au développement de projets de diversification des ressources des producteurs (transformation, agrotourisme, production d'énergies renouvelables, paiement pour services environnementaux[1], etc.).

Certaines collectivités comme Mérignac ou Pessac (Gironde), ou encore la communauté de communes des Monts d'Azur (Alpes Maritimes) reprennent possession d'une partie du foncier disponible sur leur territoire (ou le louent), pour y installer des agriculteurs engagés dans des pratiques responsables de production maraîchère. Pour ce faire, les collectivités territoriales s'appuient sur des partenaires indispensables tels que la SAFER, les ADEAR (associations pour le développement de l'emploi agricole et rural), les associations comme Terres de liens ou Paysans dès demain. Les collectivités ont également la possibilité de soutenir financièrement l'installation d'associations de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), qui assure aux paysans producteurs un meilleur niveau de rémunération et leur apporte une certaine stabilité financière grâce à un engagement des consommateurs du territoire à acheter des paniers toutes les semaines. Ces mesures peuvent s'accompagner d'un dispositif d'insertion par l'activité économique, permettant aux personnes éloignées de l'emploi de trouver une nouvelle voie professionnelle.

2.4 Des pratiques agricoles résilientes qui accroissent la productivité et la production, préservent les écosystèmes, renforcent l'adaptation au changement climatique, aux phénomènes météorologiques extrêmes et améliorent la qualité des terres et sols

De nombreux défis restent à relever en termes de pratiques agricoles durables et les collectivités peuvent y contribuer : lutter contre la disparition des terres agricoles par déprise et artificialisation, mieux gérer les ressources en eau en adoptant des plans de gestion de l'eau et en prévoyant des usages et des investissements utiles et durables, assurer une meilleure connaissance des sols pour en assurer une meilleure gestion, inciter à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et les pollutions diffuses, protéger la biodiversité ordinaire terrestre et aquatique en montrant l'exemple sur les espaces publics par exemple, favoriser le développement de solutions agricoles fondées sur la nature comme l'agroécologie et le biocontrôle, garantir le développement et le renouvellement des générations dans les territoires ruraux en les rendant attractifs par le marketing territorial notamment.

Les collectivités territoriales peuvent intégrer ces différents enjeux dans un projet alimentaire territorial. Certaines collectivités territoriales ont ainsi fait le pari d'une stratégie territoriale pour l'alimentation, en s'appuyant sur des dispositifs éparses déjà déployés qu'elles ont réussi à mettre en cohérence pour créer un dispositif multi-partenarial ambitieux et évolutif. C'est le cas de la Communauté d'Agglomération du Douaisis qui s'est engagée en 2008 à partir de sa Trame Verte et Bleue, à définir une politique territoriale agricole afin de favoriser les circuits courts, et qui a vu son engagement reconnu en 2017 en obtenant le label national « Projet alimentaire territorial » (PAT).

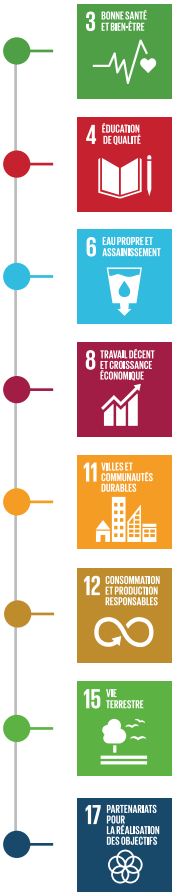

1.Au-delà de leur estimation monétaire, la question de la rémunération des services rendus a donné lieu à des réflexions théoriques et des expérimentations sur le terrain, à travers le concept de « paiement pour service environnemental » (PSE), parfois appelé « paiement pour service écosystémique » ou encore « pour préservation des services écosystémiques ».

2.5 Préserver la diversité génétique, favoriser l'accès au savoir traditionnel et le partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation de ressources génétiques

Le plan biodiversité prévoit de renforcer la prise en compte de la diversité génétique, notamment pour les espèces utilisées en agriculture et dans les potagers. Cette diversité est indispensable pour préserver l'adaptabilité du vivant aux conditions de vies futures. Le plan biodiversité encourage ainsi la protection et la promotion des semences de variétés anciennes aussi bien destinées à des usages amateurs que professionnels. Par ailleurs, sera facilitée la commercialisation de variétés anciennes pour les usages non professionnels. La protection des races patrimoniales et le maintien de la diversité génétique intra-raciale des ressources génétiques animales françaises sont à favoriser. Les collectivités territoriales sont un des plus importants acteurs de sa bonne mise en œuvre et de sa communication.

2.a Augmentation des capacités productives agricoles via l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche, les technologies

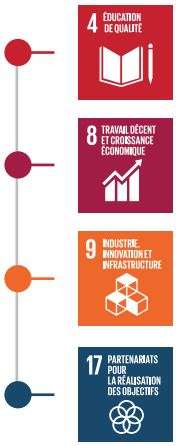

Le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER) est l'instrument financier de la politique européenne de développement rural, dont les conseils régionaux sont les garants de la mise en œuvre des programmes. En France, il représente 11,6 milliards d'euros pour la période 2014-2020, répartis en 27 Programmes de développement rural (PDR) pilotés par les régions. Le FEADER contribue à la mise en œuvre d'objectifs ciblés sur 6 priorités, parmi lesquelles l'innovation, la compétitivité et la promotion des technologies agricoles. Les PDR accompagnent également les projets d'innovation multi-acteurs dans le cadre du Partenariat européen de l'innovation (PEI).

Dans la cadre de sa double politique agricole et alimentaire, l'intercommunalité **Montpellier Méditerranée métropole** (3M) est particulièrement impliquée dans l'innovation agricole. Elle soutient notamment le projet #DigitAg « Institut Convergences Agriculture Numérique », qui vise à favoriser le développement de l'agriculture numérique en proposant un projet de recherche interdisciplinaire fortement tourné vers l'enseignement supérieur. Porté par l'IRSTEA (l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), #Digitag promeut une démarche multi-acteurs en associant à la fois des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises privées et des instituts de recherche tels que l'INRA (l'Institut national de la recherche agronomique).

2.b. Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / Associations

Saint-Étienne métropole et les AMAP collaborent pour une promotion de l'agriculture périurbaine et un commerce équitable de proximité

La métropole s'est associée aux associations locales pour le maintien d'une agriculture paysanne et aux professeurs du monde agricole, pour garantir à ces espaces une pérennité et une viabilité. Lié à l'ESS, ce dispositif intègre la dimension agricole dans l'écosystème périurbain, tout en répondant à une demande croissante d'alimentation saine et de qualité. Le site monpanierfermier.com référence ainsi les lieux et horaires des marchés locaux, des ventes réalisées en fermes ou encore les points de vente collectifs de produits fermiers. Des paniers hebdomadaires sont également proposés aux Stéphanois, qui bénéficient ainsi d'une alimentation locale et de saison. Le prix de vente assure un revenu décent au producteur et reste à portée du consommateur. Ce projet de circuit court permet également de réduire l'isolement de certaines zones plus rurales. Par ailleurs, Saint-Étienne métropole a signé la charte du réseau « Terres en Villes » qui travaille notamment sur les circuits courts, la gouvernance alimentaire des agglomérations et la prise en compte des espaces agricoles dans les PLU intercommunaux. De nombreux autres partenariats s'opèrent entre la métropole et les acteurs locaux comme l'approvisionnement local dans l'artisanat alimentaire et la transmission-reprise de certaines activités en milieu périurbain avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Loire et la CCI Saint-Étienne Montbrison ; la veille foncière agricole, le transfert de friches en culture et l'intervention pour éviter la spéculation sur les terrains agricoles avec la SAFER Rhône-Alpes.

Associations / Collectivités

La fondation Aujourd'hui pour Demain crée les Nutricartes

Ce projet visant à lutter contre la malnutrition propose des jeux ludiques centrés sur la santé des enfants. Il aborde les questions d'alimentation équilibrée et adaptée à l'âge mais aussi aux budgets, les bases d'hygiène et les soins à porter aux enfants. Créée en 2007 à Madagascar par un pédiatre et une puéricultrice travaillant au sein de l'ONG L'Appel, ce jeu permet de mémoriser des connaissances théoriques et des consignes en lien avec la nutrition, facilement appropriables par les ménages. Des cartes-photos représentant des aliments locaux sensibilisent aux habitudes alimentaires, tout en créant du lien social. S'adressant à tout public confronté à une alimentation inadaptée à une bonne santé, ce dispositif a été évalué par l'Université de Genève, pour connaître son impact sur les populations.

Focus sur
Une action internationale

Projet de coopération décentralisée entre le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et la région Alaotra-Mangoro à Madagascar :

Consolidation et renforcement de la filière laitière.

« Renforcer la sécurité alimentaire par le développement économique et la diversification des sources de revenus à travers le développement des filières laitière, touristique et déchets en veillant à la sauvegarde du patrimoine naturel de la région Alaotra Mangoro »

La coopération avec la région **Alaotra-Mangoro (Madagascar)** a débuté en 2005 avec comme axe principal **le développement de la filière laitière bovine.** Déjà à l'époque, l'objectif était de lutter à la fois contre la pauvreté (en permettant aux éleveurs de vivre de la production laitière) et la malnutrition (en répondant aux besoins locaux en produits laitiers). Pour cela, la coopération a mis en place un programme de formation des éleveurs et d'amélioration génétique. Ces actions ont été menées en collaboration avec la direction régionale de l'agriculture et de l'élevage d'Alaotra-Mangoro et la société XY évolution (matériel d'amélioration génétique), basée en Ille-et-Vilaine. Environ 500 éleveurs bénéficient actuellement de ce programme et la coopération les accompagne à présent pour se structurer en associations ou coopératives pour devenir autonomes. Une étude d'évaluation de ces projets réalisée en mai 2018 permet d'évaluer le chiffre d'affaires annuel de cette filière à environ 800 000 euros, permettant à 1 500 personnes d'avoir une activité rémunérée. Les habitants de cette région intègrent dorénavant les produits laitiers dans leur alimentation.

Coût total du projet : 1 189 850€. Co-financement MEAE sur trois ans : 110 000€

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs clés

- Paysans dès demain
- Terres de liens
- Mérignac
- Jardins partagés en entreprise ou copropriété
- Cités unies France
- Réinsertion par l'agriculture et le jardinage
- Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) et Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Groupement des agriculteurs Bio (GAB)
- Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- Agence Bio
- Conseils régionaux
- Europe
- Bpifrance
- Initiatives citoyennes à renforcer pour l'auto-suffisance (cueillette, jardins et potagers participatifs, mise en œuvre de disco soupes à partir d'invendus)
- Organismes de conseil
- Coopératives
- Industries agro-alimentaires
- Structures associatives
- ADEME
- Action contre la faim
- Organisation des Nations unis pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne)

Les sources

Alimentation en France et dans le Monde : les chiffres clés : https://www.unaf.fr/IMG/pdf/chiffres_clefs_rf_108-109_-_alimentation_au_coeur_de_la_famille.pdf

« L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France », Nicole Darmon et al., Travaux de l'Observatoire, Onpes, 2010

Comment les collectivités locales peuvent-elles réduire l'insécurité alimentaire en Afrique ? http://www.uncdf.org/download/file/127/1649/uncdffoodfr20pdf

Collectivités territoriales et acteurs de la société civile : comment lutter ensemble contre la faim ? CFSI : https://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/4-coll-ter-contre-la-faim-actes161109.pdf

L'alimentation, un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires, Thema, Ministère de la Transition écologique et solidaire, septembre 2017

Guide pratique, Créer, gérer et animer une aide alimentaire en milieu rural, Fondation Avril et Banque Alimentaire

Les personnes les plus **pauvres** sont aussi celles qui **se soignent le moins bien**

Objectif 03

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le contexte, les enjeux

***« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »* Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (1946).**

Le système de santé en France a été façonné pour garantir « l'égal accès aux soins pour tous, en particulier les personnes les plus démunies » (articles L 1110-1 et L 1110-3 du Code de la santé publique), notamment via la couverture maladie universelle (CMU). Certains le considèrent d'ailleurs comme le système de santé le plus efficace au monde. Pour autant, la santé en France recouvre un certain nombre d'inégalités sociales, et les personnes les plus pauvres sont aussi celles qui se soignent le moins bien ou qui sont les plus exposées à certaines pathologies. Pire encore, ces conditions médicales peuvent devenir des facteurs contraignants dans leurs parcours socioprofessionnels concourant à renforcer la situation de pauvreté dans laquelle elles se trouvent.

Plus généralement, certaines tendances marquent une fragilité grandissante de l'accès aux soins : les déserts médicaux sont de plus en plus nombreux du fait d'une répartition qui évolue au profit des grandes métropoles. Cette tendance interpelle évidemment les questions d'attractivité et d'équilibre des territoires, et pointe les larges contours que recouvrent les problématiques de santé. Si les maladies infectieuses et transmissibles ont quasiment disparu, ce sont les maladies non transmissibles, en particulier imputables à des modes de vie occidentaux sédentarisés (maladies cardiovasculaires et respiratoires, cancers, diabète, etc.) qui représentent le taux de décès le plus important en France. Ces évolutions sanitaires sont également très liées au vieillissement de la population, auquel les politiques de santé et de prise en charge doivent désormais s'adapter.

La pollution de l'air et ses conséquences sur la santé constituent également des enjeux préoccupants, d'autant plus qu'ils sont au cœur d'autres ODD tels que les 7, 9, 11, 13. Les polluants atmosphériques, qu'ils se trouvent à l'extérieur ou à l'intérieur des habitations, notamment les perturbateurs endocriniens, ont des conséquences directes sur la santé des populations, mais aussi sur les écosystèmes naturels, certains intervenant également dans les équilibres sanitaires.

L'ODD 3 aborde également le bien-être physique et mental de tous. Les équipes soignantes et médicales sont de plus en plus confrontées à des situations de détresse et de mal-être professionnel. Assurer des conditions de travail décentes et efficaces devient un enjeu indispensable pour garantir des soins de qualité et un système opérationnel et sûr. Cette question du bien-être au travail est sur le devant de la scène depuis plusieurs années : de plus en plus d'organisations, qu'elles soient publiques ou privées, s'intéressent désormais à la qualité de vie au travail de leurs collaborateurs et mettent en place des actions de prévention des risques psychosociaux, en cherchant à identifier et accompagner les personnes en situation d'épuisement professionnel.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 3

Suis-je en capacité d'identifier des collaborateurs en souffrance ?

Mon organisation a-t-elle réalisé un audit des risques psychosociaux ?

L'offre médicale sur le territoire répond-elle aux besoins de la population ?

Les questions de bien-être et de qualité de vie au travail sont-elles abordées dans la gestion des ressources humaines de mon organisation ?

Les documents de reporting intègrent-ils les aspects de bien-être de mes collaborateurs ?

Mon organisation peut-elle contribuer à l'amélioration des conditions de santé dans les pays avec lesquels elle collabore ?

La santé, physique – mentale, est-elle abordée par les politiques menées sur mon territoire ?

Les campagnes de prévention et de lutte contre les dépendances aux substances psychoactives sont-elles relayées sur mon territoire ou dans mon organisation ? Font-elles l'objet d'une communication spécifique ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 3

Les interactions de l'ODD 3 avec les 16 autres

Organisation mondiale de la Santé

Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ; mettre fin à toutes les formes de malnutrition, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables à des services d'assainissement et d'hygiène ; améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution ; réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 3 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 3 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur la santé et le bien-être, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la santé et du bien-être : les actions sur la santé et le bien-être peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation de l'ODD 3. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 3, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices ;

Les mots-clés de l'ODD 3

Bien-être
Performance
Epidémie
Santé
Épanouissement
Risques psychosociaux et sanitaires
Risques
Grossesse
Capital santé
Sports
Personnel de santé
Pollution
Couverture santé universelle
Maladies transmissibles
Accidents de la route
Mortalité maternelle
Santé-environnement
Sécurité sanitaire

Les outils
pour décliner les cibles

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveaux-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortatlité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Le nerf de la guerre c'est le **dépistage pour combattre le SIDA, et certaines collectivités l'ont bien compris**. Des villes se mobilisent pour être des **« villes sans sida »**. À **Paris, Nice, Bordeaux**, par exemple, **depuis juillet 2018, on peut se faire dépister** dans n'importe quel laboratoire de la ville, **gratuitement et sans prescription**.

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

Alors que **les maladies dégénératives** se sont multipliées ces dernières années en France, la compréhension et la connaissance des contours de la **santé mentale** sont encore très marginales. Elles sont pourtant nécessaires à la bonne prise en charge des personnes en difficulté. Plusieurs collectivités proposent des journées de sensibilisation et de formation à destination des professionnels de leur territoire pour diffuser une culture commune et permettre une meilleure collaboration des organisations qui prennent en charge ces patients. C'est le cas de **La Roche-sur-Yon** qui a proposé en 2013-2014 dix **journées de formation** permettant de créer un vrai réseau de professionnels autour de la santé mentale sur le territoire. Au **Grand Périgueux, le Contrat local de santé** a capitalisé sur l'expérience des ateliers « santé-ville » pour lancer une gouvernance partenariale forte autour des questions de santé, et a ainsi pu proposer sur son territoire une journée de sensibilisation « Santé mentale et travail ». L'agglomération a également mis en place **des ateliers « bien-être » destinés aux personnes en situation de précarité** afin de les amener à prendre soin d'elles, dans une démarche de prévention de pathologies plus importantes.

Certaines organisations font le choix de structurer leur stratégie de développement durable ou de RSE sur les enjeux de santé et de bien-être. **La ville de Lille** avait ainsi initié sa démarche Agenda 21 en y intégrant une très forte dimension santé. La **méthodologie SPIRALE, portée par le réseau *Together*,** propose également de s'intéresser au bien-être et au mal-être des habitants pour élaborer une démarche de co-responsabilité territoriale. Ces approches holistiques permettent d'intégrer ces enjeux de santé et de bien-être dans toutes les composantes du projet de territoire, et de distiller les messages de prévention et de promotion dans l'ensemble des actions de développement durable.

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

L'**Office des Nations unies contre la drogue et le crime** (ONUDC) **aide à territorialiser ses cibles** avec l'État, et les politiques en matière de prévention et de traitement de l'abus de substances psychoactives sont au cœur de cette démarche.

L'État, pour accomplir ses objectifs, travaille en **partenariat avec les acteurs des collectivités territoriales**, qui font émerger des idées à leur tour à une échelle plus locale, apportant des réponses plus pertinentes et adaptées aux **réalités particulières des territoires.**

Dans cette optique, **une large concertation a été organisée associant les ministères, leurs opérateurs** (agences sanitaires et agences régionales de santé), la **CNAM** et la **Caisse nationale des allocations familiales** (CNAF)**,** les **associations représentant les communes** (Association des maires de france, Union nationale des centres communaux d'action sociale) **et les départements** (Association des départements de France), les professionnels, associations et intervenants, **spécialistes de l'addictologie** ou de la **réduction des risques,** mais aussi des représentants du secteur économique de la production d'alcool, de la restauration et de la distribution. **Plus de 70 contributions ont été recueillies.**

En sont ressorties **6 axes, 19 priorités et plus de 200 mesures** proposées pour articuler le plan 2018-2022. Parmi les 6 objectifs principaux, on trouve notamment le **renforcement des connaissances et de leur diffusion, le renforcement des coopérations internationales**, ou encore **la création des conditions de l'efficacité de l'action publique sur l'ensemble du territoire, témoignant d'une action publique ambitieuse et pragmatique.**

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

La **sensibilisation à la prévention** des accidents de la route joue un rôle important dans la réduction des risques professionnels liés à la santé. Des collectivités comme les départements de l'Aisne et du Tarn ou Saint-Étienne métropole se sont engagés dans cet objectif.

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

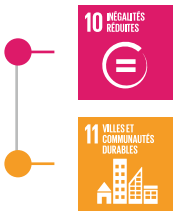

Les **médicaments et vaccins** doivent pouvoir être accessibles au plus grand nombre.

L'aide à la formation et à l'installation de professionnels de la santé joue un rôle important dans la réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins. Le département de la Nièvre a activé ces leviers pour faire face aux déserts médicaux sur son territoire.

3.a Renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Cette déclaration réaffirme le droit qu'ont les pays en développement, pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments, de recourir pleinement aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui ménagent une flexibilité à cet effet

3.c Accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires et mondiaux

Initiatives des territoires : les partenariats

Enseignement / Entreprises

Kedge Business School et la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse lancent la chaire « Bien-être et travail »

Le but de cette chaire est de promouvoir des modes de management innovants, porteurs de sens et intégrant les intérêts et besoins parfois divergents de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Sa mission est de contribuer, par le développement et la diffusion des connaissances, par les activités de recherche et par la formation de cadres en activité, au développement d'un management performant dont la finalité est l'Homme. Elle vise à créer un socle commun de connaissances pour diffuser les pratiques, tant dans l'enseignement et la recherche que dans les organisations et entreprises, permettant l'amélioration du bien-être de leurs collaborateurs considérée comme un vecteur de performance économique : bien-être et santé au travail, prévention des risques psychosociaux, conditions de travail dont l'impact des nouvelles technologies, qualité du dialogue social et sociétal, évolution du rôle du management et son impact sur la performance sociale, utilisation adéquate des outils numériques.

Associations / Entreprises

Association des Paralysés de France (APF), Union nationale du sport scolaire (UNSS), Union des centres sportifs de plein air (UCPA) et association Siel bleu s'allient pour développer le sport

En lien avec ses partenaires, l'APF promeut la pratique du sport comme composante du bien-être, de la santé et du lien social pour ses adhérents et usagers. En 2016, l'APF a signé une convention de partenariat avec la Fédération Française Handisport (FFH) pour mettre au point des journées de sensibilisation sportive, des conseils personnalisés et des formations auprès des délégations et services de l'APF. Grâce à un « pack découverte », les adhérents peuvent s'inscrire gratuitement pour obtenir leur première licence handisport.

Les clés de réussite de ces partenariats

- Permettre une meilleure cohésion des équipes au sein des organisations
- Diffuser les bonnes pratiques
- Valoriser les travaux de recherche sur le bien-être
- Porter le bien-être comme valeur fondamentale
- Permettre d'aller au-delà du handicap
- Permettre une insertion des personnes en situation de handicap via le sport
- Un engagement multipartite pour permettre un accès plus facile aux sports
- Favoriser le lien social

Focus sur
Une action internationale

Projet de coopération décentralisée entre le conseil départemental de l'Allier et la Province de l'Uvurkhanga, Oulan Bator, Mongolie :

Appui aux activités médicales par les formations médicales

Le conseil départemental de l'Allier, en partenariat avec l'association Pays d'Allier Uvurkhangaï (APAU), soutient et forme les professionnels de santé mongols dans le domaine de la santé mère-enfant. Il privilégie les échanges de compétences entre professionnels de santé français et mongols sur les formations médicales « mère-enfant » (pédiatrie, néonatologie, gynéco-obstétrique, médecine générale, infirmiers, sages-femmes, pharmacie, dentisterie, ORL, santé publique), la coelioscopie gynécologique, le soutien éducatif à l'enfance en difficulté et la formation des étudiants infirmiers. Les formations médicales se déroulent dans les hôpitaux, maternités, et instituts partenaires de façon à atteindre le plus grand nombre de professionnels de santé. Cela permet de mettre en application et diffuser les nouvelles connaissances médicales acquises ainsi que d'améliorer la prise en charge des patientes et des enfants. Les actions de prévention et d'éducation à la santé ont lieu dans les collèges et villages. Le partenariat intervient également à Oulan Bator (maternité n°1) avec la création du centre universitaire mongol d'enseignement et de pratique de la coelioscopie gynécologique, afin de parvenir à l'autonomie des partenaires médicaux dans leur pratique professionnelle.

Coût total du projet : 181 847€ > Cofinancement MEAE sur 3 ans : 37 300€

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Association pour la santé au travail en Essonne (ASTE)
- Association interentreprises de médecine du travail (ACIST)
- Association interentreprises de médecine du travail Efficience
- Caisse d'allocations familiales
- Mutualité sociale agricole GADES (Groupe axonais des directeurs d'etablissements et services sociaux et médico-sociaux)
- Association des directeurs d'EHPAD
- ANACT
- Ministère de la Santé
- Agences régionales de santé (ARS)
- UFC Que choisir
- Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES)

Les sources

La santé et la sécurité au travail dans la fonction publique territoriale :
https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/statistiques/bis_123_fpt.pdf

Ville-Santé, Urbanisme et santé, quel rôle pour les collectivités locales :
http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/Brochure_urbanisme_sante_mai2016.pdf

Santé publique et politiques publiques locales, quelles articulations, quels enjeux, quelles perspectives ? :
http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/pdf_colloque_sante_publique_24.09.2014.pdf

Collectivités, territoires et santé : regards croisés sur les frontières de la santé **:**
https://www.pantheonsorbonne.fr/fileadmin/GRALE/Couve2.pdf

Note du Comité 21 sur le bien-être :
http://www.comite21.org/_script/ntsp-document-file_download.php?document_id=31&document_file_id=24

Newsletter du février 2016 sur l'ODD 3 :
http://www.comite21.org/docs/infos21/2016/infos21-167.pdf

Réaliser son indicateur de mieux vivre suivant le site de l'OCDE :
www.oecdbetterlifeindex.org/fr/

Cartographie des Contrats locaux de santé :
https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-6

La contribution principale des collectivités : **sensibiliser**, **former**, et **informer** les acteurs du territoire

Objectif 04

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, dans des conditions d'équité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Le contexte, les enjeux

En France, l'éducation implique un grand nombre de parties prenantes au-delà de l'Éducation nationale. Il convient de s'interroger d'abord sur ce que couvre l'éducation pour que les collectivités territoriales puissent s'en emparer. Formation initiale, formation continue, sensibilisation à l'information : sur toutes ces approches, les collectivités territoriales ont un rôle à jouer.

Plus précisément, l'Éducation nationale est principalement en charge des programmes et des diplômes nationaux, ainsi que de la gestion du personnel enseignant. Les compétences des collectivités territoriales en matière d'éducation reposent actuellement sur deux récents textes législatifs : la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 qui précise les transferts de compétence aux différents échelons des collectivités territoriales, et la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 stipulant que le financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées relève des communes.

Qu'il s'agisse du fonctionnement matériel ou pédagogique, les collectivités territoriales ont effectivement une responsabilité dans le système d'éducation en France, et sont donc concernées par la mise en œuvre de l'ODD 4 et de ses cibles.

Pour atteindre cet ODD, il est essentiel d'identifier les interrelations clés avec les autres objectifs de l'Agenda 2030, notamment lorsqu'ils interpellent directement les compétences centrales des collectivités territoriales. Les partenariats locaux sont particulièrement importants pour le mettre en œuvre. En effet, l'éducation recouvre un vaste champ d'enjeux qui nécessitent de s'appuyer sur les différents acteurs (associatifs, nationaux déconcentrés, entreprises) pour atteindre les cibles.

Les collectivités ont, par exemple, la possibilité de soutenir la réalisation de l'ODD 4 à travers l'accompagnement du personnel, l'attention portée aux conditions d'accueil et de scolarisation de tous les élèves, à l'intégration de critères environnementaux et sociaux lors de la construction des établissements scolaires et de leur entretien. Pour mettre en œuvre ces actions, la contribution principale des collectivités sera donc de former, sensibiliser et informer les acteurs du territoire.

L'ODD 4 interpelle par ailleurs les collectivités sur leur capacité à travailler ensemble autour de l'idée de parcours scolaire, puisque les compétences sont partagées entre elles. Il serait certainement pertinent qu'elles puissent travailler de concert pour assurer une continuité dans les politiques territoriales d'éducation, d'apprentissage et de formation.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 4

Ma collectivité inscrit-elle l'éducation au développement durable parmi les axes stratégiques de son projet territorial ?

Quels sont les besoins de formation et de sensibilisation qui vont découler du projet développement durable que va mettre en œuvre ma collectivité ?

Quels vont-être les acteurs que ma collectivité va former, sensibiliser et informer ?

Ma collectivité territoriale a-t-elle développé des formations pour le personnel administratif, et éducatif de ses établissements, dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie ?

Les actions en matière d'éducation et d'apprentissage sont-elles assurées en collaboration avec les acteurs locaux concernés ?

Ma collectivité est-elle engagée dans des projets de solidarité internationale relatif à l'éducation pour toutes et tous ?

Les établissements de mon territoire sont-ils mobilisés autour des enjeux du développement durable ? Leurs actions sont-elles intégrées dans mon rapport annuel / dans le projet local de développement durable ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 4

Les interactions de l'ODD 4 avec les 16 autres

Réduction de moitié de la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent de pauvreté sous tous ses aspects ; faire en sorte que tous aient accès aux services de base

Égalité des hommes et des femmes ; garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux

Réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Autonomisation de toutes les personnes ; augmentation des revenus des plus pauvres ; mobilisation de l'aide publique au développement

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 4 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 4 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur l'énergie propre abordable, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'énergie propre abordable : les actions sur l'énergie propre abordable peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'énergie propre abordable. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 4, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisable ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 4

Qualité

Transversal

Égalité des sexes

Formation

Citoyenneté

Culture

Industries

Intégration

Apprentissage

Éducation au développement durable

Soins et éducation

Coopération

Bourse de formation

Formation des enseignants

Tolérance

Compétences et accès à l'emploi

Les outils
pour décliner les cibles

4.1 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité

Selon la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), en 2017, 9 000 enfants environ vivent dans 600 bidonvilles, campements illicites et grands squats en France métropolitaine. Ces sites sont majoritairement habités par des familles migrantes, originaires pour la plupart d'Europe de l'Est. Particulièrement vigilant sur le respect de leur droit à l'éducation, l'UNICEF France a souhaité initier au sein du réseau « Ville amie des enfants » une dynamique pour renforcer la scolarisation des enfants des bidonvilles. Une enquête intitulée « École & bidonvilles » a donc été réalisée en avril 2017 auprès des villes et Intercommunalités amies des enfants sur leur perception des freins et leviers à la scolarisation des enfants des bidonvilles, et plus généralement sur leurs actions dès lors qu'elles étaient confrontées à l'existence de bidonvilles sur le territoire communal. Cette enquête est accompagnée d'un guide, co-construit avec 6 villes réunies dans un comité de suivi.

Favoriser la réussite scolaire de tous les collégiens est une des ambitions du département de l'Eure. Cela se traduit par trois interventions principales :

- Un travail continu sur la carte scolaire visant à répartir les effectifs en fonction des capacités d'accueil des établissements mais surtout à apporter davantage de mixité sociale en veillant à équilibrer les secteurs de recrutement en fonction des catégories socio-professionnelles qui les caractérisent ;
- L'automatisation de l'attribution d'une bourse départementale à toute famille bénéficiaire d'une bourse nationale ;
- Une dotation des établissements en matériel informatique et des outils numériques innovants à la disposition de tous, dont une plateforme d'aide aux devoirs destinée aux élèves et à leurs familles. 100 % des collèges sont connectés en haut débit et raccordés à un espace numérique de travail.

4.2 Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité

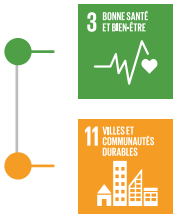

La commune ou les groupements de communes bénéficient d'une compétence facultative concernant l'accueil des jeunes enfants. En effet, chaque commune peut adopter un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Des structures d'accueil collectif permettent de recevoir pendant la journée des enfants dont les parents travaillent, suivent une formation ou sont à la recherche d'un emploi. La gestion de ces établissements dépend essentiellement des collectivités territoriales (et donc principalement des communes) ou des associations loi 1901. Les communes peuvent mener une politique d'accueil de la petite enfance par d'autres biais : subventions, mise à disposition de locaux... Ces établissements et services sont alors soumis au contrôle et à la surveillance du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile (PMI). Des pratiques de développement éco-responsables sont proposées dans des « Écolo Crèche » et « ÉcoAccueil Petite Enfance » (un label développement durable destiné aux assistants maternels délivré par l'association Les pros de la petite enfance).

4.3 Faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire

La région Grand Est, avec l'État, les autorités académiques et les partenaires sociaux, a développé sur son territoire le Contrat de plan régional de développement de la formation et l'orientation professionnelles (CPRDFOP) constituant la Stratégie régionale de l'orientation et de la formation professionnelle au service de l'emploi qui présente des actions à mettre en œuvre en termes de prospective, de formations professionnelles et d'orientation. L'objectif étant, sur 5 ans, que **chaque habitant du Grand Est puisse avoir accès à des offres de qualité en matière d'orientation professionnelle et de formation.** Près de 100 000 habitants bénéficient de cette formation continue. Les actions mises en œuvre, dans le cadre de Performance Emploi, qui est le 1er financeur public et pilote des formations professionnelles, visent à identifier les métiers de demain et anticiper les besoins en compétences, avoir un accès aux informations et aux moyens d'accompagnement dans la construction d'un projet professionnel, et à proposer des formations compatibles aux besoins et aux modes de travail de la société.

4.4 Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

La région Île-de-France finance des formations adaptées aux besoins du marché du travail. Elle finance, entre autres, l'apprentissage, avec un objectif de 100 000 apprentis (contre 86 000 précédemment), mais aussi les formations sanitaires et sociales, ainsi que le soutien des stages en incitant les entreprises. La région a un rôle de facilitateur d'accès ou de retour à l'emploi en Île-de-France par le financement de projets individuels et en répondant à des demandes de formation professionnelle. Chaque Francilien et en particulier les demandeurs d'emploi, les jeunes en insertion professionnelle, les personnes reconnues travailleurs handicapés, et les salariés d'entreprises en difficulté en sont bénéficiaires.

4.5 Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable

Une convention triennale a été signée entre trois acteurs du territoire valenciennois. La mairie d'Anzin, la mairie de Condé-sur-l'Escaut et l'université polytechnique des Hauts-de-France ont signé cette convention triennale (2019-2022) avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Les deux collectivités territoriales sont déjà très actives dans le soutien des employeurs de taille moyenne. Cette convention triennale permet à l'université polytechnique des Hauts-de-France (UPHF) de structurer sa politique handicap déjà engagée depuis 2012. La convention signée avec le FIPHFP vise à aider l'établissement à atteindre le taux légal de 6 % grâce notamment à des modifications structurelles (création d'un « guichet unique » d'information et d'accompagnement), à la mise en place d'un plan de communication afin de sensibiliser les agents et l'expérimentation d'actions de recrutements « à l'aveugle ».

Le conseil départemental de l'Aisne s'est fixé comme objectif d'accroître la lisibilité du mouvement d'éducation populaire. L'éducation populaire, complément de l'enseignement institutionnel, promeut la volonté et la capacité de chacun de progresser et de se développer. Faisant suite à un accord entre les fédérations départementales, une charte départementale de l'éducation populaire a été rédigée réunissant les idées communes de chacune d'entre elles. Depuis l'an 2000, plusieurs conventions d'objectifs ont été passées avec des fédérations d'éducation populaire du département. Les objectifs sont de favoriser l'accès à tous à l'éducation et à la culture, et, d'encourager l'action de l'individu dans la société. En parallèle, elles ont pour ambition de répondre aux enjeux territoriaux tels qu'animer et faire vivre le territoire, rompre avec les situations d'isolement, développer des compétences collectives, développer l'éducation tout au long de la vie et contribuer au dynamisme social du département. Sur l'année 2017, le soutien financier s'élève à 314 425€ pour 238 405 € en 2018.

4.6 Veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

Pour accompagner les personnes en situation difficile, sans ressources, et avec un retard de formation ou d'acquisition de savoirs de base permettant de faciliter une insertion professionnelle, le département de la Gironde a cofinancé les Chantiers pour la formation et l'insertion (CFI). Ils permettent aux stagiaires de travailler dans des conditions réelles d'une activité en entreprise, tout en proposant un accompagnement socioprofessionnel sur mesure. **En parallèle, la Gironde met en place des plateformes d'accueil afin d'évaluer les demandes et les besoins.** En partenariat avec l'association CLAP (Comité de liaison des acteurs de la promotion), les plateformes d'évaluation, d'orientation et de suivi, permettent aux résidants de la Gironde de se remettre à niveau pour une meilleure intégration et une meilleure formation pour préparer les étapes de leurs parcours d'insertion. Les 24 lieux de permanence présents dans près de 15 communes du département assurent des formations de base en français pour les personnes en situation d'illettrisme.

4.7 Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence

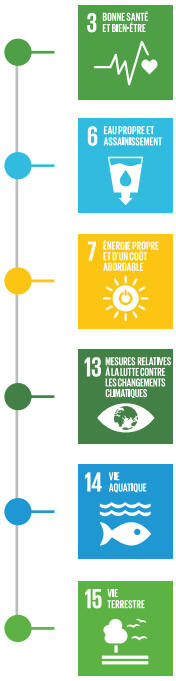

Développé par l'Office français de la fondation pour l'éducation à l'environnement en europe (of-FEEE) -aujourd'hui Teragir-, le programme Éco-École est un programme international d'Éducation au développement durable (EDD). Il propose une méthodologie et un accompagnement auprès des établissements scolaires pour une mise en œuvre concrète du développement durable. Par une mobilisation des acteurs du territoire et de l'ensemble des acteurs présents dans les établissements scolaires, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, ce programme leur permet de travailler sur l'un des 8 thèmes prioritaires du projet : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, la santé, et le climat. 7 étapes structurent la méthodologie Éco-École pouvant être évaluées à travers l'évaluation deleur mise en œuvre dans le cadre de la demande d'une labellisation. Ce label, renouvelable chaque année, valorise la démarche de développement durable des établissements et de ses acteurs. Une étude nationale a mesuré les résultats des établissements labellisés Éco-École : près de 83 % des collectivités territoriales ont renforcé leurs liens avec les Éco-Écoles. Cette étude montre aussi que les collectivités territoriales réalisent des économies, que les enseignants développent de nouvelles méthodes d'apprentissage, pour de meilleurs résultats.

Persuadé que la prise de conscience des enjeux environnementaux s'effectue dès les jeunes années, le département de l'Eure s'appuie sur un de ses publics phares, à savoir les collégiens, pour à la fois encourager la mise en place de projets concrets dans le domaine du développement durable, pour inciter aux comportements citoyens et, plus largement, pour promouvoir des pratiques vertueuses au sein des 55 collèges publics (en intervenant sur les infrastructures et les modes de fonctionnement des établissements). Le développement durable est pris en compte dans 4 principaux champs d'intervention :

- La restauration scolaire : intégrant la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'installation de tables de tri, une augmentation du recours aux produits locaux (avec mise en place dans 5 collèges pilotes d'un logiciel permettant de mesurer la part des produits locaux) et une sensibilisation au « bien manger » notamment grâce à l'organisation chaque année du challenge culinaire « Mets la Normandie dans ton assiette » ;
- Les actions pédagogiques orientées vers la citoyenneté, le devoir de mémoire et la connaissance du patrimoine local, comme les espaces naturels sensibles ou encore la découverte d'un potager conservatoire ;
- La labellisation EDD : le département de l'Eure soutient les établissements souhaitant s'investir dans une démarche de développement durable ;
- Le référentiel des nouvelles constructions : dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement, le référentiel de construction des collèges de l'Eure a fait l'objet d'une révision visant à améliorer significativement les performances environnementales et énergétiques des nouvelles constructions, y compris les espaces verts et la valorisation des déchets.

4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants

Le département du Vaucluse œuvre pour faciliter la scolarité des élèves en situation de handicap à travers la construction d'équipements spécifiques, d'achat de matériel adapté et de transports scolaires dédiés. Dans le département, des TransVaucluse accessibles aux personnes à mobilité réduite sont implantés dans le réseau de transport pour qu'ils soient ensuite à disposition des transports scolaires. Dans la continuité, les collèges publics, grâce à une part importante du budget du département qui en est consacré, voient l'accessibilité des établissements s'améliorer. Le département se conforme aux prescriptions inscrites dans l'Agenda d'accessibilité programmée (AS'AP) pour la construction des établissements scolaires neufs. Le conseil départemental soutient en parallèle la création d'Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes permettent aux élèves à besoin éducatif particulier de suivre une scolarisation adaptée en milieu scolaire ordinaire, prenant en compte l'aménagement des locaux. En plus de cela, des « référents de scolarité » sont là pour encadrer et informer les familles d'enfants handicapés. Le département participe au financement de ces référents à travers la Maison départementale des personnes handicapées qui prend en charge leurs frais administratifs. Cet encadrement permet ainsi un accès à tous à la scolarité.

4.b Augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique

Les collectivités territoriales apportent de manière récurrente des aides financières aux étudiants de leur territoire. Il existe diverses aides : les bourses, prêts d'honneur, aides d'urgence… Et les modalités d'attribution sont très variables. Ces aides viennent en complément des différents dispositifs nationaux d'aides financières. Ces dispositifs sont propres à chaque région. En région Auvergne-Rhône-Alpes, il en existe une aide pour la mobilité internationale ainsi qu'une pour effectuer un stage à l'étranger. Ce dispositif s'adresse aux étudiants et aux apprentis du supérieur inscrits en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette mobilité doit être prévue « au règlement des études de la formation suivie dans la région et/ou être validée par des crédits capitalisables (ECTS) ».

4.c Accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement

La ville de Montreuil est engagée depuis 2005 dans un partenariat avec la ville de Beit Sira en Palestine, une commune rurale de 3 500 habitants située à 15 km à l'ouest de Ramallah. Le contexte géopolitique de la région a des conséquences importantes sur les habitants notamment les jeunes. Les axes de coopération entre les deux villes sont nombreux et comprennent notamment l'aide à l'enfance avec la formation des enseignants mais aussi l'équipement de l'école maternelle, la création d'un jardin public, des échanges pédagogiques entre équipes enseignantes et animateurs de loisirs et des échanges entre enfants.

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / Associations / Service public

La ville de Paris : un projet éducatif territorial pour la période 2016-2019

La mairie de Paris a lancé en 2016 son projet éducatif de territoire signé par la maire, Anne Hidalgo, en présence du préfet et du recteur. La ville, le rectorat, la préfecture et la Caisse d'allocation familiales de Paris se sont engagés dans ce projet afin de contribuer à la réussite éducative et à l'épanouissement des jeunes parisiens, tout en promouvant une école de l'égalité des droits. Il s'attache à associer et accompagner les parents, tout en les soutenant dans la conciliation de leurs vies professionnelle, familiale et sociale. Ce projet a pour deuxième ambition de transmettre et faire partager les valeurs républicaines « afin de former les citoyens de demain » en réduisant les inégalités sociales et culturelles sur le territoire parisien. Des temps de rencontre sont organisés entre professionnels de l'Éducation nationale, de la ville , des associations et des partenaires locaux afin de faire émerger des projets communs et complémentaires.

Collectivités / Établissements d'enseignement

La démarche « Lycées éco-responsables » en Île-de-France

La démarche « Lycées éco-responsables » propose aux lycées de la région francilienne un accompagnement régional afin d'optimiser l'impact et la gestion environnementale de leur propre établissement. Cette démarche a pour objectif de lier l'éducation à l'environnement avec l'action quotidienne de la communauté scolaire. Cela demande un investissement de tous les échelons du personnel : équipe de direction, agents techniques, enseignants et élèves. Les thèmes abordés sont : énergie-climat ; gestion de l'eau ; biodiversité ; gestion des déchets ; alimentation-santé. Chacun des acteurs a un rôle à jouer pour inscrire cette démarche dans la vie quotidienne de l'établissement. La première étape est donc de monter un comité bien structuré et de définir précisément son projet. Le coordinateur Lycées éco-responsables de la région Île-de-France accompagne dès le départ en fournissant des outils méthodologiques et techniques, et en informant de divers événements, formations, tout en orientant vers des personnes ressources (académies, agences de l'eau, associations, établissement publics territoriaux...).

Collectivités / Établissements d'enseignement / État / Associations

Le département de l'Eure : une labellisation EDD sur tout le territoire

Le département de l'Eure participe avec l'Académie de Rouen et d'autres partenaires au soutien des établissements scolaires qui souhaitent s'investir dans une démarche de développement durable.
Les établissements et écoles du développement durable (EdDD) sont des établissements d'enseignement ou de formation engagés dans une démarche sur le long terme et définie dans un projet d'établissement visant à prendre en compte les enjeux du développement durable dans l'ensemble de leurs politiques.
Ce projet participatif est conduit à travers l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'actions concrètes qui répondent à des problématiques sociales, environnementales, économiques et citoyennes, identifiées au niveau de l'établissement et qui impliquent l'ensemble de la communauté scolaire et ses principaux partenaires.
Membre du comité de pilotage et apportant un soutien financier à la démarche au niveau académique, le département de l'Eure encourage ainsi les collèges eurois à s'inscrire dans le processus de labellisation, du niveau 1 (intégration de la dimension d'éducation au développement durable dans le projet d'établissement) au niveau 3 (validation de l'exemplarité de la démarche).

Focus sur
Une action internationale

Projet de coopération décentralisée entre le conseil départemental de l'Essonne et les conseil de cercle de Douentza, conseil de cercle de Diéma, conseil de cercle de Nioro-du-Sahel (Mali) :

Organisation d'un hackathon dans les collèges du département sur la solidarité internationale et les inégalités

« Assurer le développement local durable et solidaire du département de l'Essonne, des cercles de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel, en s'appuyant sur le potentiel de coordination et d'innovation des partenaires et des acteurs des quatre territoires »

Développé dans le cadre de la coopération décentralisée entre le département de l'Essonne et les conseils de cercle de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel au Mali, le projet hackathon « Collégiens et citoyens du monde » avait pour objectif la sensibilisation des jeunes à l'action internationale, ainsi qu'une prise de conscience des inégalités mondiales afin de dégager des pistes d'action et d'engagement. Sensibilisés en amont aux enjeux du développement mondial par des ateliers pédagogiques et des ressources documentaires, les collégiens participants, réunis sur une journée et accompagnés d'enseignants ainsi que de nombreux partenaires de l'action internationale et des spécialistes du jeu, ont relevé le défi qui leur était proposé : imaginer un jeu permettant de comprendre les inégalités à l'échelle du monde. Le jeu proposé par les collégiens lauréats a reçu le soutien de l'atelier Canopé et du conseil départemental de l'Essonne pour pouvoir être développé, édité et diffusé, les élèves devenant les ambassadeurs de leur jeu auprès des autres collèges du département.

Coût total du projet : 2 785 075€ > Cofinancement MEAE sur 3 ans : 648 800€

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- ADEME
- DREAL
- Réseau associatif (École et nature, UNCPIE, Ligue de l'enseignement)
- EEDD (Espaces régionaux de concertation)
- Association pour le développement des activités
- DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)
- Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail
- UNESCO
- Réseau Graine
- AFD (Agence française de développement)
- Le Réseau français des villes éducatives
- Villes éducatrices
- AMF (Associations des maires de France)
- ADF (Associations des départements de France)
- Région de France
- Villes de France
- APVF (Association des petites villes de France)
- CUF (Cités unies France)

Les sources

Préconisations du CNESCO :
https://www.cnesco.fr/fr/30-preconisations/

L'Académie de Versailles et la région Île-de-France mentionnent notamment les ODD :
https://canope.ac-amiens.fr/edd/index.php/foredd2017?IDCONTACTMID=a33b32559c0d16898605e0

Contribution des collectivités à l'éducation, Comité 21 :
http://www.comite21.org/docs/education/etudeeducation-bd.pdf

Les relations Éducation nationale – collectivités territoriales : enjeux d'une co-éducation :
http://www.enpjj.justice.fr/sites/default/files/RESP_ASP_ATELIER_18_2018.pdf

Décentralisation et politiques éducatives :
http://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA-Veille/83-avril-2013.pdf

Les coulisses de l'école : les collectivités territoriales :
https://eduscol.education.fr/sti/ressources_techniques/les-coulisses-de-lecole-les-collectivites-territoriales-technologie-ndeg196

Plan d'action de développement durable 2016-2020, ministère de l'Enseignement supérieur :
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/PADD_2016-2020.pdf

https://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes/

https://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes/villes-apprenantes-objectifs-developpement-durable-guide

La France **11ème** au classement mondial sur **l'égalité femmes-hommes**

Objectif 05

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Le contexte, les enjeux

La législation française en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a largement progressé, de nombreux défis restent cependant à relever.

Le cinquième Objectif du développement durable concerne l'égalité entre les femmes et les hommes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes. L'autonomisation des femmes et des filles, la défense de leurs droits et de leur santé, l'élimination des discriminations fondées sur le sexe dans l'ensemble des sphères de la vie ainsi que la lutte contre les stéréotypes figurent parmi les leviers d'un développement durable.

En France, les nombreuses évolutions législatives et règlementaires ont permis de grandes avancées en matière d'égalité femmes-hommes au cours des dernières décennies.

Ainsi, la France est passée de la 45ème à la 11ème place au classement du forum économique mondial sur l'égalité femmes-hommes entre 2012 et 2017.

Le pays a accompli d'importants progrès en 2017, en particulier dans le domaine du pouvoir politique et de la parité au sein des institutions nationales.

Désormais, le défi à relever est celui de l'égalité réelle. Le président de la République Emmanuel Macron a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un grand enjeu du quinquennat. Une feuille de route gouvernementale a été écrite par le comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise à diffuser la culture de l'égalité, agir pour l'égalité professionnelle tout au long de la vie et également à faire du service public français un exemple dans le pays comme à l'international. Les collectivités ont ainsi, elles aussi, leur rôle à jouer.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 5

Qui puis-je mobiliser pour établir un état des lieux dans mon organisation ?

Qu'en est-il de la mixité professionnelle aux postes à responsabilité ou dans certains secteurs d'activité ?

Quelles politiques publiques permettraient à mon territoire de s'engager dans une démarche en faveur de l'égalité des femmes et des hommes ?

Les agents de mon organisation sont-ils sensibilisés aux thématiques d'égalité entre les femmes et les hommes, de violences faites aux femmes, de lutte contre les stéréotypes ?

Mon organisation accorde-t-elle plus facilement les congés maternité que les congés paternité ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 5

Les interactions de l'ODD 5 avec les 16 autres

Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'actions viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes

Répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes ; doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes

Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ; assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement ; éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation ; faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin

Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ; défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, en particulier les femmes

Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur sexe

Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, une attention particulière devant être accordée aux besoins des femmes ; assurer l'accès de tous, en particulier des femmes à des espaces verts et des espaces publics sûrs

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 5 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 5 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur l'égalité des sexes, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles : les actions sur l'égalité femmes-hommes peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'égalité femmes-hommes. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 5, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 5

Les outils
pour décliner les cibles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Le **Label égalité** peut être décerné à toute organisation ayant une approche de management innovante en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il permet de valoriser l'engagement des organismes privés et publics en faveur de l'égalité et de la mixité professionnelles. Signe du dynamisme et de l'exemplarité de la structure en matière de respect des lois en vigueur, le label est attribué après un audit de l' Association française de normalisation (AFNOR) et une audition devant une commission composée de membres de l'État et de partenaires sociaux.

Le Code du sport a progressivement intégré des disposions favorisant l'égal accès des femmes à la pratique sportive. Le **Comité départemental olympique et sportif** (CDOS), représentant du Comité national olympique et sportif français au niveau départemental (CNOSF), a pour mission de promouvoir la pratique sportive pour tous. Ainsi, ses membres travaillent sur plusieurs thèmes comme sport et femmes ou encore la lutte contre les discriminations. Le CDOS Girondin a notamment mis en place le « concours femmes & sport » qui vise à accentuer la visibilité du rôle et de la place des femmes au sein du mouvement sportif en Gironde.

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

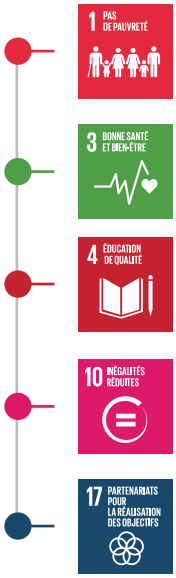

ECVF - Élu·e·s contre les violences faites aux femmes - a pour objectif d'informer et de soutenir les élu.e.s et les collectivités territoriales qui souhaitent engager des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. L'association leur fournit des outils de communication les accompagnant dans leur engagement. Elle vise également à développer un réseau d'élu·e·s et de collectivités adhérentes afin d'assurer une circulation efficace de l'information et de repérer et mutualiser les bonnes pratiques au sein des différentes collectivités. ECVF propose également des formations à destination des élu.e.s souhaitant engager leur collectivité territoriale dans une démarche de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Maison des femmes Thérèse Clerc, anciennement La Maison des femmes de Montreuil, ouverte au public depuis 2000, a pour mission d'accompagner les femmes vers l'autonomie afin qu'elles puissent s'approprier ou se réapproprier l'espace social. Cette maison encourage l'émancipation féminine, milite pour l'acquisition et le respect des droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes. Afin de lutter contre les violences sociales, les discriminations et la paupérisation des femmes, elle les accueille et les soutient dans la défense de leurs droits. Par exemple, un accueil collectif sans rendez-vous est tenu tous les jeudis après-midi avec des professionnelles spécialisées à l'écoute tel que des avocates, des juristes, des victimologues, etc. Les femmes qui le souhaitent peuvent également obtenir un rendez-vous individuel.

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

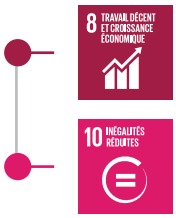

Le travail domestique est encore peu valorisé de nos jours et est majoritairement accompli par les femmes partout dans le monde. Il comprend entre autres les tâches ménagères, le temps consacré aux enfants, les soins aux personnes (parents âgés par exemple). Également appelé « travail invisible », il n'est pas compris dans les calculs de mesure de richesse. En France il correspondrait pourtant à 60 milliards d'heures en 2010 et un tiers du PIB en 2012 d'après l'Insee. **La journée mondiale du travail invisible**, initiée en 2018 au Québec et encore méconnue en France, peut servir de moment privilégié pour sensibiliser localement à la question de ce travail non-rémunéré.

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

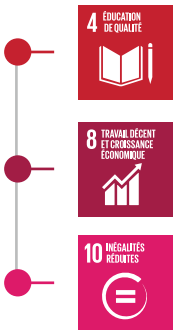

Afin de promouvoir l'entrepreunariat des femmes, le plan « **Entreprendre au féminin** » a été lancé par l'État en 2013 et prolongé jusqu'en 2020. Il vise à valoriser la contribution des femmes au développement économique, à les encourager à créer leur entreprise et à leur donner la possibilité d'acquérir une autonomie financière. Le premier Plan interministériel 2016-2020 en faveur de l'égalité professionnelle vient renforcer ce plan. Il comporte 3 objectifs en faveur de la création d'entreprises par des femmes : sensibiliser et informer les créatrices d'entreprises, accompagner les nouvelles cheffes d'entreprises, et améliorer l'accès des nouvelles entrepreneures au financement. Dans ce cadre, la garantie bancaire « FGIF » (Fonds de garantie à l'initiative des femmes) a notamment été développée avec la Caisse des Dépôts.

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, lancée en mai 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), invite les collectivités locales et régionales d'Europe à s'engager publiquement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Par leur signature, les collectivités s'engagent à mettre en œuvre sur leurs territoires respectifs les principes fondamentaux définis dans la charte. Parmi les signataires français, la région Pays de la Loire a fait de l'égalité femmes-hommes une priorité régionale, en soutenant notamment des initiatives associatives facilitant l'accès des femmes au champ économique ou en mettant en place un plan régional en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes.

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

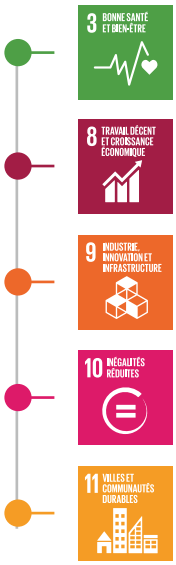

Depuis 2015, **le prix Femmes du digital ouest**, en partenariat avec de multiples acteurs du Pays de la Loire dont la métropole de Nantes, récompense les entrepreneuses du web, bricoleuses et créatrices du numérique. Ce prix valorise le travail des femmes dans un secteur d'avenir où elles sont encore sous-représentées. L'économie du digital offre de plus en plus d'opportunités d'emplois et il est essentiel que les femmes puissent jouer pleinement leur rôle dans cette révolution.

L'Observatoire des violences faites aux femmes, créé par le conseil général de la Seine-Saint-Denis en 2002, propose plusieurs outils pour que les femmes puissent faire face aux situations d'urgence et qu'elles puissent reprendre le contrôle de leur vie grâce à un accompagnement sur le long terme. Le téléphone portable d'alerte permet par exemple aux femmes en très grand danger d'alerter et de faire intervenir les forces polices. Par ailleurs, le dispositif « Un toit pour elle » donne la possibilité aux femmes devant quitter leur domicile suite à des violences conjugales d'être relogées de façon pérenne.

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Le conseil départemental du Finistère accorde une place privilégiée à l'égalité des genres puisqu'il en fait un des 5 projets emblématiques de son projet départemental 2016-2021. Le projet « Égalité femmes-hommes » se décline en 2 objectifs : favoriser l'égalité au sein de la collectivité et l'intégrer dans les politiques publiques. Le conseil départemental a ainsi mis en place des actions éducatives dans les collèges et soutient des initiatives de divers acteurs à travers le département.

Il a également produit, aux côtés de 8 autres collectivités finistériennes, un rapport sur l'égalité femmes-hommes en leur sein. Ensemble, elles ont élaboré une trame commune d'indicateurs de suivi. Le rapport recense aussi les actions soutenues par chaque institution en 2018 : actions culturelles et éducatives, campagnes thématiques, formations, mesures de sécurité, etc.

Initiatives des territoires : les partenariats

État / Collectivités / Citoyens

Le Tour de France de l'égalité femmes-hommes

Le Tour de France de l'égalité femmes-hommes a débuté en octobre 2017 et s'est conclu le 8 mars 2018, journée internationale du droit des femmes. Il s'est déroulé dans les 18 régions de métropole et d'outre-mer au plus près des citoyens et citoyennes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Ce tour de France poursuivait deux objectifs : d'une part, recueillir la parole des femmes et des hommes sur l'égalité au quotidien, les difficultés rencontrées et les propositions formulées pour la faire progresser ; d'autre part, il visait à faire émerger et à mutualiser les bonnes pratiques, à mettre en valeur les dispositifs innovants au sein des territoires, et enfin à identifier les nouveaux chantiers et actions à mener.

Le Tour de France de l'égalité femmes-hommes a fait l'objet d'une importante mobilisation, permettant ainsi de recueillir les attentes et propositions des citoyens et citoyennes. En parallèle des ateliers organisés au sein des territoires, une consultation en ligne a été menée. Les thématiques abordées étaient diverses : violences sexuelles et sexistes, formation et travail, vie quotidienne, santé et parentalité et enfin éducation.
Grâce à une participation record, l'ensemble du gouvernement est aujourd'hui fortement mobilisé autour d'objectifs ambitieux issus pour beaucoup de ce tour de France.

Ministères / Entreprises

Le guide égalité femmes-hommes

Le conseil supérieur de l'égalité professionnelle, en partenariat avec le ministère du Travail et le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes se sont mobilisés pour rédiger un kit « agir contre le sexisme au travail ». Celui-ci vise à fournir des leviers d'actions concrets. Élaboré par l'ensemble des partenaires sociaux du Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP), cet outil poursuit deux objectifs : informer l'ensemble des personnes qui travaillent dans l'entreprise, et leur donner des moyens pour faire face à des situations d'agissement sexistes.

Associations / Collectivités

France Médiation valorise les femmes grâce à ses « marches exploratoires »

Le réseau France Médiation a lancé en août 2017 un appel à candidatures pour permettre à dix territoires d'être accompagnés dans leur démarche de « marches exploratoires » de femmes à travers la ville. Ce dispositif, venu du Canada, consiste à renforcer leur place dans l'espace public, mais également de redonner la parole à des femmes « invisibles » qui sauraient pourtant être force de proposition (en termes de transports, urbanisme, sécurité et d'amélioration de la qualité de vie en ville). Un appel à candidatures, en partenariat avec le secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), a ainsi été lancé pour permettre à des villes, agglomérations ou des dispositifs de médiation sociale publics ou privés, de bénéficier d'un appui méthodologique et de formations gratuites pour mettre en œuvre ces marches organisées en 2017 et 2018.

Focus sur
Une action internationale

Montevideo et l'ODD 5 :

3ème Plan pour l'égalité des sexes

Dans le cadre de l'Agenda 2030, la ville de Montevideo souhaite rendre la vie dans la municipalité plus inclusive. En effet, l'espace social ne semble pas être approprié de la même manière par les hommes et les femmes que les dynamiques de la ville affectent différemment. En particulier, le temps et la mobilité sont des axes qui doivent être étudiés sous l'angle des inégalités et de l'égalité des sexes. Pour cette raison, la ville collabore avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans la réalisation de l'ODD 5, en mettant particulièrement l'accent sur l'importance d'améliorer les services publics et les infrastructures. L'objectif est notamment de promouvoir des pratiques plus égales et l'égalité d'opportunités et de participation des femmes dans toutes les sphères de la société. À cette fin, une enquête portant sur la mobilité a été réalisée en 2016 nourrissant ainsi une nouvelle génération de politiques publiques en intégrant en particulier l'égalité des sexes (ODD 5) au cœur des villes et collectivités durables (ODD 11).

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Conseils régionaux
- Services de l'État
- Agences régionales de l'environnement
- Opérateurs qualifiés
- Association des maires de France (AMF)
- Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles
- Fédération nationale solidarité femmes
- Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)
- ONG
- Agence Française de développement (AFD)

Les sources

Secrétariat d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes :
http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/vers-legalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes-chiffres-cles-edition-2017/

Forum économique mondial :
https://www.weforum.org/reports/the-global-gender-gap-report-2017

Conseil nantais de l'égalité femmes-hommes :
https://www.nantes.fr/cefh

http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Droits-des-femmes-Egalite-femmes-hommes

Explication du principe de *Gender Budgeting*, défini par le Conseil de l'Europe, pour évaluer les inégalités financières liées au genre, étendre l'obligation de vigilance à tous les services de l'État en matière de dépense publique (loi du 12 janvier 2007) **:**
http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2017/07/20/29002-20170720ARTFIG00276-mise-en-place-d-un-budget-sensible-au-genre-de-quoi-parle-t-on.php

Lutter contre les violences faites aux femmes :
http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-violences-au-travail.html

Guide du gouvernement sur l'égalité femmes-hommes en entreprise :
https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/11/Guide-Egalite-femmes-hommes-Mon-entreprise-sengage.pdf

Au moins
1,4 million de **Français**
boivent de l'eau
qui ne respecte pas
les normes de potabilité

Objectif 06
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Le contexte, les enjeux

C'est en 1964 que la première loi sur l'eau a été adoptée en France. Elle a été régulièrement mise à jour depuis afin de prendre en compte la globalité des enjeux tels que l'accès à l'eau potable, la prévention des risques sanitaires, mais aussi la limitation de la pollution et la préservation de l'eau en tant que ressource naturelle.

Alors que l'objectif mondial est d'assurer à tous un accès facile et régulier à une eau véritablement potable, **1,5 million de Français** utilisent de l'eau qui est au moins de temps en temps contaminée par des germes fécaux et tous les Français d'outre-mer ne disposent pas d'un accès satisfaisant. En outre, le paiement des factures d'eau est difficile pour les personnes les plus démunies. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est ainsi l'un des enjeux de l'ODD 6 pour la France avec des besoins différenciés entre outremers et métropole.

Des évolutions sont également nécessaires pour la gestion des ressources en eau. Pour la métropole, des scenarii climatiques **prévoient une diminution de l'ordre de 10 % à 40 % des débits moyens annuels des cours d'eau d'ici 2050. Par ailleurs, seuls 44 %** des lacs et cours d'eau ont atteint l'objectif de bon état écologique fixé par la Directive cadre européenne sur l'eau. Si la plupart des eaux usées sont dépolluées avant rejet, il reste à améliorer le fonctionnement de 10 % des stations d'épuration et de 40 % de nombreuses infrastructures d'assainissement individuel.

La prise en compte des spécificités des zones humides est également cruciale car elles sont particulièrement riches en biodiversité.

Enfin, les changements climatiques aggravent les questions de résilience, qu'il s'agisse des protections contre les inondations ou des intrusions d'eaux salines dans les nappes côtières.

Les enjeux de l'eau **sont pris en compte à l'international par l'aide publique au développement** et, en particulier, la coopération décentralisée, coopération des collectivités locales facilitée par la Loi Oudin-Santini de 2005.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 6

Est-ce que mes eaux usées sont correctement dépolluées avant rejet ? Peuvent-elles être réutilisées ?

L'ensemble de la population de mon territoire a-t-il un accès permanent à une eau saine et potable ?

Est-ce que la quantité d'eau utilisée par mon organisation est durablement compatible avec les besoins des autres utilisateurs et le maintien des ressources en eau en bon état?

Les zones humides sur mon territoire font-elles l'objet d'une protection dans les documents d'urbanisme ?

L'aménagement des locaux de mon organisation (ou du territoire dans le cas d'une collectivité) constitue-t-il une entrave au bon fonctionnement du cycle de l'eau ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 6

Les interactions de l'ODD 6 avec les 16 autres

Faire en sorte que tout le monde ait accès aux services de base et aux ressources naturelles, notamment à l'eau potable et à l'assainissement

Mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui contribuent à préserver les écosystèmes, renforcer les capacités d'adaptation à la sécheresse et aux inondations et améliorer les sols

Combattre les maladies transmises par l'eau ; réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à la contamination de l'eau, de l'air et des sols ; renforcer les moyens dont disposent tous les pays de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Assurer l'accès de tous à des services de base adéquats et sûrs à un coût abordable (dont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement) et assainir les taudis ; réduire considérablement le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique ; accroître le nombre de villes qui adoptent des politiques en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources (dont l'eau)

Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets et réduire considérablement leur déversement dans l'eau, l'air et les sols

Renforcer la résilience des pays face aux catastrophes naturelles liées au changement climatique (dont celles liées à l'eau)

Prévenir et réduire la pollution marine, en particulier celle qui vient de la terre (à travers les rivières)

Garantir la préservation des écosystèmes terrestres et d'eau douce ; lutter contre la désertification, la sécheresse et les inondations ; atténuer sensiblement les effets que les espèces exotiques envahissantes ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 6 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 6 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur l'accès de tous à l'eau et son assainissement ainsi que sur sa gestion durable, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'accès et de la gestion durable de l'eau : les actions sur l'accès et la gestion durable de l'eau peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'accès et la gestion durable de l'eau. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 6, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 6

Qualité de l'eau
Recyclage
Surexploitation
Artificialisation des sols
Eau contaminée
Eau potable
Irrigation
Zones humides
Nappes phréatiques
Accès universel
Protection et restauration des écosystèmes
Ressources
Eaux usées
Participation citoyenne
Coopération transfrontalière

Les outils
pour décliner les cibles

6.1 Accès universel et équitable à l'eau potable

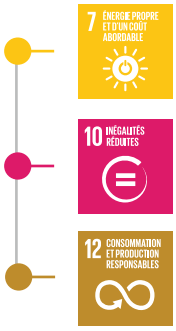

La commune de Bora Bora en Polynésie française a mis en place une tarification solidaire afin d'assurer un accès à l'eau potable pour la population locale. Face à l'émergence des offres hôtelières, l'impact environnemental a été le sujet prioritaire du territoire. L'apport économique du tourisme local a dû prendre en compte la dégradation de l'environnement dans son élaboration. Les populations locales font face à de faibles ressources en eau. La commune a mis très rapidement en place une tarification solidaire où les complexes hôteliers portent 70 % de la redevance eau et assainissement pour 30 % du volume consommé. Cela a permis d'investir dans des technologies de pointe pour l'alimentation en eau à un coût abordable.

6.2 Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

Les collectivités compétentes en assainissement doivent établir des **schémas d'assainissement collectif** précisant les zones d'assainissement collectif et non-collectif. Dans le premier cas, elles organisent l'infrastructure et son fonctionnement. Dans le deuxième cas, elles assurent un contrôle qui inclut celui du fonctionnement. Cela leur permet de **vérifier que toute leur population a bien accès à un assainissement satisfaisant**. Ces schémas peuvent être référencés dans le Plan local d'urbanisme. Pour piloter leurs services et comparer leurs performances, les collectivités locales disposent de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement – SISPEA - géré par l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

6.3 Réduction des pollutions (déchets, produits chimiques, eaux usées non traitées) et augmentation du recyclage

La France a comme objectif de diminuer de moitié ses rejets polluants. Pour atteindre cet objectif, l'amélioration de la qualité et la protection des eaux souterraines et des rivières permettent de garantir une bonne qualité des ressources, de limiter les traitements de potabilisation, mais également de préserver un patrimoine naturel commun. **La stratégie de protection de la ressource d'Eau de Paris repose notamment sur la transition vers des pratiques agricoles** favorables à la qualité de l'eau, grâce à un partenariat étroit avec les acteurs locaux des aires d'alimentation de captage ainsi qu'une démarche incitative de soutien technique, de mise à disposition de foncier agricole et d'aide au développement de filières durables. Eau de Paris s'est intéressée au cycle de vie, au suivi de qualité, à la cartographie des activités à risque, à l'accompagnement des agriculteurs afin d'assurer ses engagements et sa démarche environnementale. Il en est ressorti un projet de Trame Verte et Bleue rattaché à la stratégie nationale de biodiversité.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a réuni les élus et les techniciens des collectivités en 2017 afin de faire le point sur la réglementation, les pratiques et les financements. L'objectif étant de montrer que la réutilisation des eaux usées est effective dans certaines communes et d'inciter les autres élus à s'initier à des projets similaires. Dans le Var, la ville de Sainte-Maxime recycle depuis 10 ans ses eaux traitées pour arroser ses espaces verts et son golf.

6.4 Utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs

Les stations d'épuration font évoluer l'assainissement des eaux vers l'économie circulaire. Elles transforment les effluents (eau, boues, phosphore, cendres, etc.) en énergie – source de chaleur, produisant ainsi de la bioénergie - et en matières premières pour approvisionner les territoires qui les entourent. **Sur le territoire du Grand Paris, le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) anticipe et innove pour rejeter des eaux de qualité en protégeant la biodiversité et en maîtrisant son empreinte énergétique.** Grâce à une optimisation des processus existants et à la récupération de la chaleur provenant des eaux usées, le SIAAP atteint une autonomie énergétique de près de 40 % et alimente le réseau de chaleur urbain à proximité immédiate.

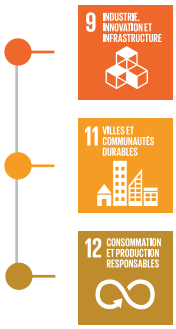

Dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon, les territoires sont en déficit hydrique alors qu'il produit près de 30 % des vins français. Ce déficit engendre un impact fort pour la production viticole en termes de quantité et de pérennité de l'activité. **Il est envisagé d'utiliser les eaux traitées et analysées comme étant de bonne qualité qui sont proches des domaines viticoles. Le projet Irri-Alt'eau, programme de recherche collaboratif, ajuste le process pour distribuer l'eau en quantité et qualité compatibles avec les besoins des vignes.** Le Grand Narbonne, avec ses 20 000 hectares de vignes, s'est fortement impliqué dans ce projet. Il a permis d'établir une méthodologie d'analyse multicritères pour identifier les sites les plus favorables à la réutilisation d'eaux usées.

Il est possible pour les collectivités territoriales d'employer des techniques de collecte et de réutilisation des eaux à l'aide de récupérateurs de pluie appuyés par un contrôle des installations pour éviter les pertes. La ville de Colombes a opté pour une politique de réutilisation des eaux pluviales afin de réduire le gaspillage de l'eau potable. Cela se traduit par la création d'un bassin de 39 m^2, dans le cadre de la construction du pôle d'équipement public du quartier Fossés-Jean/Bouviers/Stade, permettant la rétention puis l'absorption des eaux pluviales et réduisant ainsi les besoins d'arrosage.

6.5 Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

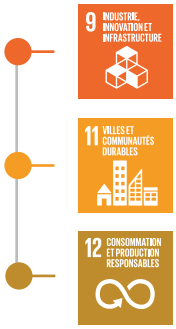

Le « contrat de bassin versant » contribue à la mise en place, sur un bassin versant hydrographique, d'une gestion intégrée de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE). Afin d'aider les acteurs locaux à reconquérir la qualité de l'eau, un partenariat entre l'État, le conseil régional de Bretagne, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et les départements, a été lancé afin d'aider les acteurs locaux. Ce contrat pluriannuel présente les actions à mener sur le bassin. Il aborde l'ensemble des thématiques et des problématiques visées par les objectifs environnementaux. Sur chaque bassin versant, un suivi de la qualité est mis en place en déterminant préalablement les zones sensibles.

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

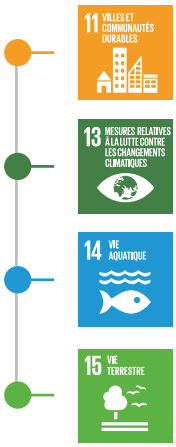

La métropole de Chartres a effectué un travail d'accompagnement pour expliquer aux propriétaires des anciens moulins la nécessité d'effacer ou d'adapter les seuils en rivière. Les actions du comité de pilotage ont permis, grâce à des échanges constructifs, une amélioration du milieu aquatique bordant la rivière. Cela se traduit dans tous les services par un contrôle et une maîtrise des déversements par temps de pluie, une amélioration du traitement de la station d'épuration afin d'assurer un débit minimal d'eau de qualité en rivières favorisant la vie aquatique, la réutilisation des eaux usées, et une renaturation de la Vallée des Joncs et du Couesnon. La restauration de la biodiversité dans le territoire devient un indicateur pris en compte par l'ensemble des services de la collectivité territoriale.

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

La promotion d'une irrigation économe et efficace devient une solution. Les acteurs français contribuent au développement économique et social des territoires en accompagnant le changement par l'innovation technique et les formes institutionnelles. Créé depuis 2013 par l'Agence française de développement (AFD) et animé par l'Association française pour l'eau, l'irrigation et le drainage (AFEID), le Comité scientifique et technique eau agricole (COSTEA) réunit l'ensemble de l'expertise disponible dans le domaine de l'irrigation en France et à l'international, au service des partenaires du sud et du dialogue politique entre l'AFD et ses partenaires, par la capitalisation et la production de connaissances.

Le Partenariat français pour l'eau (PFE) et l'Association française des professionnels de l'eau et des déchets (ASTEE) ont publié un guide à l'attention des élus et collectivités afin de les accompagner dans la mise en œuvre de l'ODD 6 dédié à l'eau. Ce guide vise à sensibiliser les élus locaux au cadre de référence international constitué par l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable pour renforcer les politiques locales, donner une nouvelle impulsion aux outils utilisés de longue date par les collectivités, fixer des objectifs chiffrés et datés, mettre en place des mécanismes de suivi et faciliter les échanges entre collectivités et acteurs français et internationaux. Le guide met aussi à disposition un encart de 17 exemples de collectivités qui agissent pour l'eau et contribuent aux ODD et à leurs cibles.

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Limoges, les élus et les services techniques, les associations et les citoyens sont fortement mobilisés de manière générale sur les questions de développement durable. Cette participation permet une contribution non-négligeable à l'élaboration des documents stratégiques de la métropole de Limoges qui est un gage de co-portage des actions dans la phase de mise en œuvre opérationnelle. Les habitants sont directement concernés pour les actes citoyens du quotidien telles que la diminution de la consommation d'eau ou la réduction des déchets dans les cours d'eau. Cette démarche favorise le dialogue multi-acteurs et une participation accrue de l'ensemble de ces acteurs.

Initiatives des territoires : les partenariats

Établissements d'enseignement / Secteur privé / Associations / Collectivités

Convention « Usages de l'eau et rationalités économiques pour une *smart & sustainable Mediterranean city* » à Nice

L'Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du développement durable, nouvelle composante de l'Université Nice Sophia Antipolis, réalise sous l'égide de la fondation UNICE et avec le soutien de la métropole Nice Côte d'Azur, la première chaire d'entreprises du territoire dédiée à la gestion de l'eau, en partenariat avec le groupe Suez Environnement.

L'objectif de la convention est d'encourager la recherche scientifique de solutions innovantes et originales quant à la maitrise du cycle de l'eau dans une grande ville côtière de la Méditerranée. En proposant ainsi un modèle intégré de ville intelligente et durable, le projet s'inscrit dans une stratégie de développement urbain et d'aménagement éco-exemplaire, vitrine de l'innovation et de territoires interconnectés.

Associations / Collectivités multiples

Gestion de l'eau dans un bassin versant : 5 associations de collectivités s'associent

Un partenariat de gestion de l'eau par bassin versant a été lancé en 2016 par cinq associations nationales de collectivités (AMF, AdCF, ADF, Régions de France, Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB)). Les acteurs ont notamment abordé la question de la compétence Gemapi et de l'élaboration de stratégies de réorganisation des compétences locales de l'eau, qui relèvent depuis 2018 des communes et des EPCI. Ce partenariat a pour objectifs de faire un bilan de la répartition existante des compétences entre les collectivités sur le territoire et de proposer une évolution des modes d'organisation et de gestion sur chacun des cinq grands bassins métropolitains. Grâce à ce type de partenariat, l'ensemble des acteurs du territoire concernés sont notamment mobilisés pour déterminer les futurs projets d'aménagement de protection contre les inondations.

Collectivités / Entreprises

Cluster « eau et climat » du conseil départemental de Lot-et-Garonne

Ce cluster rassemble 8 entreprises, 3 centres de recherche, 2 centres de formation et des partenaires institutionnels. Créé pour renforcer l'expérimentation, la recherche et l'innovation, le cluster vise à engager de nouveaux marchés pour les PME, et structurer les services autour des enjeux environnementaux du territoire de l'agglomération d'Agen. Ce groupement d'entreprises vise à développer et à structurer la filière industrielle de l'eau comme solution adaptée au changement climatique. Le cluster favorise la création d'emplois et la mutualisation des expertises. Le dispositif renforce le dialogue entre les pôles de compétitivité et organismes publics.

Il doit permettre la récupération d'eaux pluviales et eaux usées afin d'être réutilisées, de développer des outils de gestion, de distribution de l'eau et de fertilisation à travers une agriculture de précision, mais aussi de développer l'innovation pour refroidir et climatiser les villes de façon naturelle et durable.

Focus sur
Une action internationale

La région Centre-Val de Loire a développé un projet de recherche sur la dépollution des eaux en Chine

Le Projet ATIM-Hunan

Ce projet a pour objectif de mettre en place une stratégie d'atténuation de l'impact de la zone minière d'Aotoushan (Hunan) sur la qualité des eaux (souterraines et de surface) et des sédiments. De manière transversale, cette action de coopération décentralisée, outre l'ODD 6, touche les ODD 3, 9, 11 et 17. Elle a pour but de développer un projet de recherche franco-chinois autour de la dépollution des eaux usées. Il est question de rechercher/développer des solutions en lien avec les universités et les centres de recherche des deux régions, et des actions de vulgarisation scientifique. Il innove par son initiation aux techniques d'assainissement non-consommatrices d'énergie, impliquant aussi les entreprises françaises. Le consortium est composé d'une équipe française comprenant le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le laboratoire Géo-hydrosystèmes continentaux (GehCO) de l'Université de Tours et l'entreprise Jean Voisin. L'équipe chinoise est composée d'ASEM Water, de l'Université d'agriculture du Hunan, de l'Université Centre Sud et de l'entreprise Zhongye.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)
- Directions régionales et interdépartementales de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)
- Agence française pour la biodiversité (AFB, successeur de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques-ONEMA)
- Partenariat français pour l'eau (PFE)
- Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)
- Banque des territoires (Caisse des Dépôts)
- Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF)
- Association des maires de France (AMF)
- Office international de l'eau (OIEau)
- Programme solidarité eau
- ADEME
- Agences régionales de santé
- Agences et offices de l'eau
- Syndicats d'eau
- Bureaux d'études
- Grandes entreprises
- Filière française de l'eau (FFE, contrat signé en 2019)
- EauFrance - Système d'information sur l'eau (SIE)
- Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement (site internet SERVICES)
- Centre d'information sur l'eau (CIEau)

Les sources

Élus, collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des OD, publication PFE, ASTEE, Caisse des Dépôts, AMF, SEDIF **:**
https://www.partenariat-francais-eau.fr/wp-content/uploads/2018/03/LIVRETODD_FR_WEB_2.pdf

17 exemples de collectivités qui agissent pour l'eau en lien avec les ODD, publication PFE et ASTEE **:**
https://www.partenariat-francais-eau.fr/wp-content/uploads/2018/11/ENCART_17-exemples-de-collectivités_doubles.pdf

Les actions Eau à mener en France pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux, publication ASTEE **:**
www.astee.org

Membres et publications du Partenariat français pour l'eau :
https://www.partenariat-francais-eau.fr/nos-productions/

Action sociale et pédagogique, SEDIF **:**
https://www.sedif.com/action-sociale-et-pedagogique.aspx

Pour les plus jeunes :
Kézakeau - à la découverte de l'eau
http://www.kezakeau.fr/

Préparer le transfert des compétences, eau potable et assainissement :
https://www.adcf.org/files/THEME-Environnement/AdCF-Guide-Transfert-Eau-18x24-v5-page.pdf

Note globale d'explication, Transfert des compétences « eau » et « assainissement », APVF - juillet 2018 **:**
https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2018/07/Juillet-2018-Note-eau-et-assainissement.pdf

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

14 000 foyers français produisent et consomment leur propre électricité

Objectif 07
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Le contexte, les enjeux

L'énergie et les services qui s'y rattachent sont au cœur des défis majeurs de l'Agenda 2030, intimement liés aux enjeux de pauvreté et d'inégalités, de changements climatiques, de production et de consommation responsables. L'énergie constitue évidemment une dimension centrale pour parvenir à décarboner l'économie et pour limiter les impacts sur les ressources et les milieux naturels.

La France dispose de services énergétiques fiables, à un coût particulièrement faible en Europe, alimentés par un bouquet énergétique composé à **75 % de nucléaire et à 19 % d'énergies renouvelables.** Mais ces chiffres ne sont pas sans poser de questions : sécurité, acceptabilité, modernité, impacts environnementaux.

Les récentes évolutions règlementaires, européennes et nationales vont dans le sens d'une transformation progressive des modèles énergétiques :

Le récent Plan Climat présenté par Nicolas Hulot en septembre 2017 afin d'accélérer la transition énergétique et climatique propose notamment quatre mesures phares du « Paquet solidarité climatique » pour lutter contre la précarité énergétique.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 pose les bases d'une restructuration du système énergétique en France, fixant les objectifs à moyen et long terme de production et de consommation, affirmant le rôle des territoires et des organisations de la société civile mais aussi des citoyens pour déployer ce nouveau modèle énergétique, plus sobre et plus durable.

À l'échelle européenne, le cadre pour l'énergie et le climat de 2014 fixe trois grands objectifs à l'horizon 2030 : réduire les émissions de GES d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990) ; atteindre 27 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen ; améliorer d'au moins 27 % l'efficacité énergétique.

Si ces grandes orientations nationales et européennes fixent les contours de la transformation énergétique, **les acteurs non-étatiques partagent la responsabilité de sa réalisation effective.** L'atteinte des cibles de l'ODD 7 passera par la mobilisation des outils disponibles et par des politiques d'investissement ambitieuses des acteurs de l'énergie. Les citoyens sont aussi appelés à s'emparer de ces enjeux, en adoptant de nouveaux comportements de consommation, en participant aux campagnes de financement des énergies renouvelables sur leur territoire, etc…

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 7

Quels sont les niveaux de consommation d'énergie de mon organisation ?
Des comportements plus sobres sont-ils possibles ?

Mon organisation a-t-elle mis en place des mesures de réduction de sa consommation énergétique ?

À quelles sources d'énergie mon organisation a-t-elle recours ? Sont-elles fiables, renouvelables ?

Quel est le poids de l'énergie dans mon budget ? Mon organisation peut-elle investir dans des solutions plus efficaces et plus propres ?

Mon organisation peut-elle contribuer à l'accès à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à un coût abordable pour des individus ou d'autres organisations, par ses actions : produits ou services, politiques publiques, actions de solidarité ?

Mon organisation peut-elle s'associer à d'autres pour augmenter la part d'énergies renouvelables sur mon territoire ?

Les achats de mon organisation peuvent-ils contribuer à réduire mon empreinte carbone ? À promouvoir les changements de comportement de mes partenaires ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 7

La rosace des interactions de l'ODD 7 avec les 16 autres

Les interactions de l'ODD 7 avec les 16 autres

Réduction de moitié de la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects ; faire en sorte que tous aient accès aux services de base

Modernisation des infrastructures ; solidarité ; efficacité énergétique ; innovation et recherche ;

Autonomisation de toutes les personnes ; augmentation des revenus des plus pauvres ; mobilisation de l'aide publique au développement

Accès à des services de base adéquats, sûrs, à un coût abordable ; politiques en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources

Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources ; promotion des pratiques durables dans les marchés ; moyens scientifiques et technologiques pour une production et une consommation durables

Atténuation, adaptation aux changements climatiques : réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique ; développer les énergies propres

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 7 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 7 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur l'énergie propre abordable, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'énergie propre abordable : les actions sur l'énergie propre abordable peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'énergie propre abordable. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 7, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 7

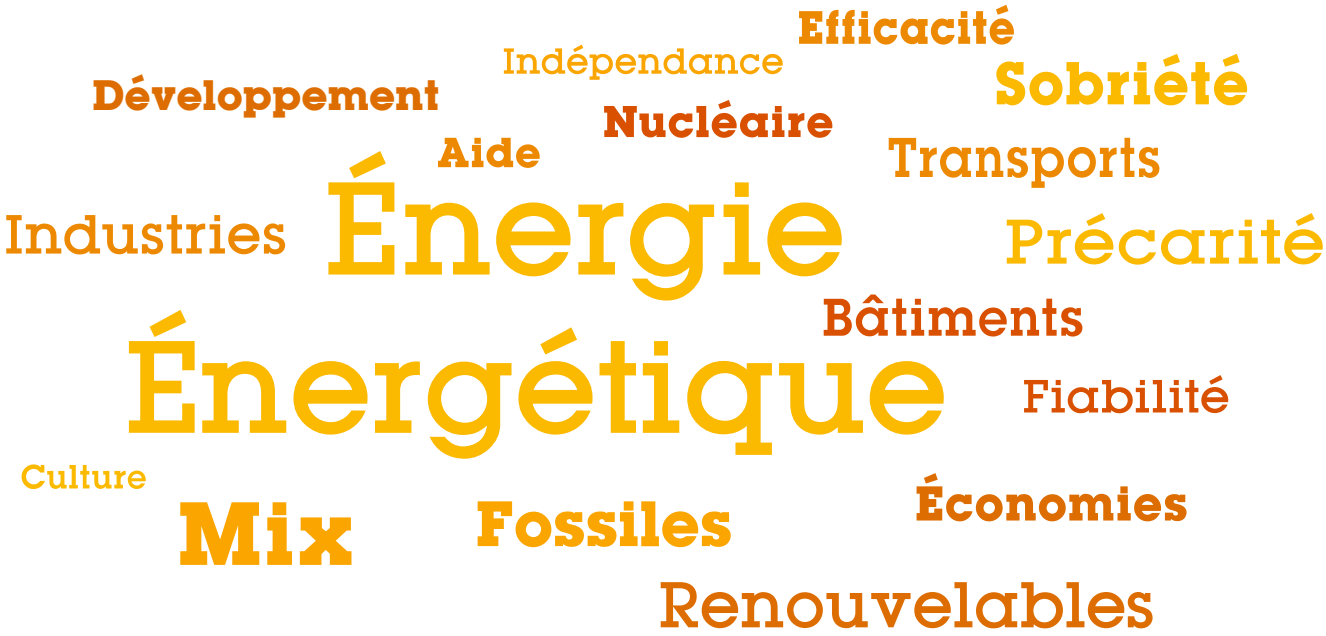

Les outils
pour décliner les cibles

7.1 Accès pour tous à des services énergétiques fiables et modernes

Le Conseil en énergie partagé (CEP), est un service proposé par l'ADEME. Il est destiné aux petites et moyennes collectivités et consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. En s'adressant aux organisations ayant des ressources limitées, l'ADEME démocratise l'accès à des services énergétiques fiables en offrant la possibilité de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et de réaliser des économies par le biais d'actions concrètes sur le territoire.

Le Groupement d'achat d'énergie consiste à utiliser la force du nombre pour négocier les prix de l'électricité et du gaz avec les fournisseurs. Grâce à sa participation à l'achat groupé, le consommateur peut accéder aux services énergétiques à un tarif préférentiel. Certains syndicats d'énergie proposent également à leurs collectivités de négocier pour elles de nouveaux contrats plus avantageux. En 2017, la région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une entente d'ampleur, rassemblant les 13 syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine.

7.2 Accroître la part des énergies renouvelables

L'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments et infrastructures permet de réduire considérablement les besoins en énergie. Dans certains cas, la production énergétique peut même être supérieure aux besoins fonctionnels, on parle alors de bâtiment à énergie positive. Le solaire thermique, le solaire photovoltaïque ou le petit éolien font partie des nombreuses énergies renouvelables à considérer dans les bâtiments, facilitant ainsi l'augmentation de la place des énergies renouvelables dans les territoires.

Développer **les investissements** dans des projets d'énergies propres est essentiel à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. Ce sont ces investissements qui permettront d'ancrer les modèles de transition énergétique. Pour ce faire, l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte oblige désormais plus de 840 investisseurs à rendre compte de la prise en compte des risques climat et des enjeux environnementaux et sociaux dans leurs choix d'investissement.

Les démarches de **financement participatif** se démocratisent grâce aux plateformes dédiées (Enerfip, Lendopolis, Lendosphère, Lumo, Tudigo, etc…). Les citoyens font désormais le choix d'investir directement dans des projets d'énergies renouvelables et contribuent ainsi à leur déploiement en France. En 2017, l'environnement et les énergies renouvelables ont attiré 12 % des 335 millions d'euros issus du crowdfunding. Les collectivités territoriales peuvent désormais s'associer à ces initiatives citoyennes en faveur des énergies renouvelables sur leur territoire, grâce aux dispositions des articles 109 et 111 de la La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

7.3 Améliorer l'efficacité énergétique

Les Plateformes de rénovation énergétique assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement, en mettant à leur disposition des conseillers dédiés. Si elles participent à l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat, les plateformes de rénovation, comme « Écorénove » de la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire (la CARENE), s'inscrivent également dans une démarche de lutte contre la précarité énergétique.

Les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) s'engagent à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs. Les conventions financières TEPCV financent donc les actions de réduction de la consommation d'énergie mais aussi la lutte contre le gaspillage, le développement des énergies renouvelables ou l'éducation à l'environnement. Néanmoins ces actions ne se limitent pas aux TEPCV, et de nombreux acteurs participent également à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (SNCF Groupe, Caisse des Dépôts, l'Agence parisienne du climat, …) et à la meilleure connaissance des besoins en énergie (Association nantaise d'aide familiale, Centres communaux d'action sociale, …).

7.a Renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable

Des ONG comme **Électriciens sans frontières** agissent dans les pays en voie de développement pour permettre aux populations d'avoir accès à des services énergétiques fiables aux coûts les plus faibles possibles tout en garantissant l'efficacité et un large accès, et en privilégiant les énergies renouvelables. Les entreprises et les collectivités peuvent soutenir et s'associer à ces projets, à travers le mécénat de compétences, le don de matériel et les actions commerciales solidaires, la coopération décentralisée et l'aide au développement, et le 1 % de la loi Oudin-Santini (l'amendement Pintat notamment).

Des fonds de dotation comme **Synergie solaire** permettent de financer et d'accompagner les projets des ONG qui assurent l'accès aux services énergétiques partout dans le monde. Ce fonds permet aux entreprises de mettre à disposition leur expertise, leurs moyens techniques ou de participer financièrement aux projets. En 2018, Synergie Solaire s'est associé à l'Agence micro projets pour lancer un appel à projet spécifique sur les EnR pour le développement des pays du Sud. Cet appel à projet soutiendra les microprojets de solidarité internationale dédiés aux énergies renouvelables, jusqu'à 15 000€.

7.b D'ici à 2030, développer les infrastructures et améliorer les technologies afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Initiatives des territoires : les partenariats

Des plateformes territoriales pour mutualiser les expertises

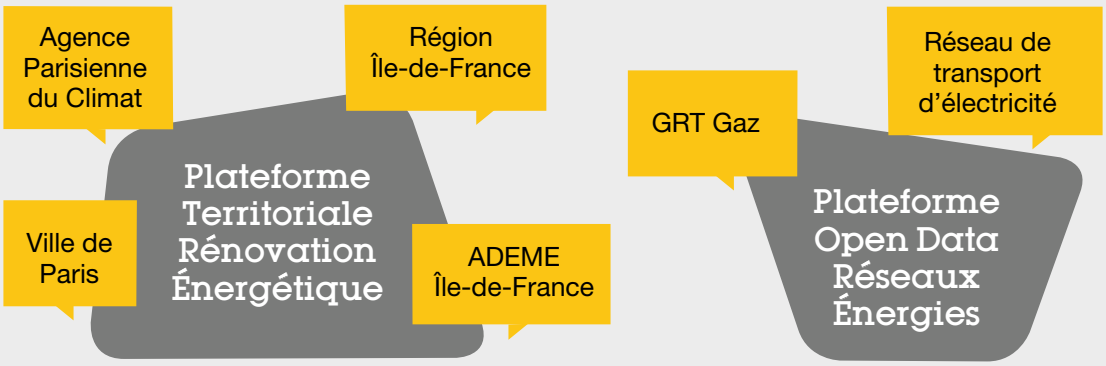

Les clés de réussite de ces partenariats

- **Un guichet unique de l'offre et de la demande :** mettre en relation des professionnels qualifiés
- **Une meilleure visibilité de projets exemplaires** en terme de rénovation
- Permet de **s'adresser directement** aux copropriétaires et syndicats
- **Progresser conjointement** sur les réseaux et **mutualiser les expertises**

Collectivités

Opération rénovation pour le « stade à énergie positive » Geoffroy Guichard à Saint-Étienne

Saint-Étienne métropole a su mettre en valeur la dimension énergétique pour rénover son stade, au point d'en faire une des plus importantes centrales photovoltaïques de France.
Ses 2 600 m² de panneaux solaires fournissent annuellement 200 000 kWh d'électricité vendus à EDF, l'équivalent d'énergie nécessaire à 60 maisons individuelles par an. Une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie est également inscrite au cahier des charges du projet.
Ce projet a réuni plusieurs acteurs publics financeurs, tels que l'État, le conseil départemental de la Loire, le Conseil Régional de Rhône-Alpes et Saint-Étienne métropole.

Collectivités / Entreprises / Établissements d'enseignement supérieur / Associations

Expérimentation Solenn à Lorient (smartgrid)

Une expérimentation de trois ans a été portée par ERDF pour accompagner les ménages de l'agglomération de Lorient dans la maîtrise de leur consommation énergétique.
De nombreux acteurs locaux sont associés à la démarches : l'Agence locale de l'énergie, l'ADEME, l'Université de Bretagne Sud, Conseil régional de Bretagne, Rte, etc…
Le portail internet « Ti Solenn » permet aux habitants et aux acteurs d'échanger, de suivre les initiatives amorcées sur le territoire.

Des clubs de l'énergie

Collectivités / Entreprises

Le Club climat énergie 77 catalyseur de la transition énergétique en Seine-et-Marne

Afin d'optimiser le potentiel de mise en œuvre de la transition énergétique sur son territoire, la Seine-et-Marne a créé le Club climat énergie 77, espace d'échanges entre porteurs de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables.
L'objectif est de favoriser la diffusion des savoirs et bonnes pratiques, pour lever les freins et accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique sur le territoire.
Cette plateforme entend favoriser le dialogue, la concertation, la co-construction et la synergie entre les représentants d'acteurs publics (collectivités, services de l'État, universités) et privés (entreprises, fédérations professionnelles). Des ateliers de co-construction ont permis d'identifier les besoins partagés, pour construire une feuille de route. Les 16 actions qui la composent sont portées et pilotées par le département, la direction départementale du territoire, Seine-et-Marne Environnement, le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne et la Chambre d'agriculture.

Collectivités / Entreprises / Établissements d'enseignement

Le Club Action climat Pau Béarn Pyrénées, pour un réseau de gouvernance énergétique locale

Créé pour renforcer la compréhension et l'appropriation des enjeux locaux de transition énergétique et du climat, ce club est animé par l'agglomération de Pau Béarn Pyrénées qui invite les entreprises du territoire à réfléchir au développement économique au prisme de la transition énergétique. De nombreux acteurs sont membres, et puisent dans le réseau un appui pour échanger sur les bonnes pratiques en matière d'énergie, identifier les opportunités d'activité, d'emploi et de coopération, mais aussi réaliser des économies d'énergies et mesurer leurs progrès. Parmi eux, des bureaux d'étude (APE SARL, Apleh, ENERGECO), des grands groupes (DALKIA, EDF, ErDF), encore des établissements publics (CMA 64, EIE SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre, conseil départemental des Pyrénées Atlantiques), d'enseignement (CFA BTP 64) ou encore des syndicats mixtes (SCIC Habitat éco-action).

Les clés de réussite de ces partenariats

- **Créer une enceinte de rencontres** entre les différents acteurs du territoire
- **Partager le diagnostic pour définir les actions communes et/ou différenciées** au service des objectifs communs du territoire en matière de transition énergétique
- **S'inspirer des bonnes pratiques existantes** et ayant fait leurs preuves
- **Déployer une culture commune** de la transition et du développement durable

Focus sur
Une action internationale

Un projet de coopération décentralisée entre la région Centre-Val-De-Loire et deux régions du Maroc

Entre la région Centre-Val-De-Loire et la région Fès-Meknès située au Maroc, un projet de coopération décentralisée vise à développer une production d'énergie à partir du traitement des grignons d'olives et des résidus agroalimentaires. L'ODD 7 « Énergie propre et d'un coût abordable » est directement concerné. À travers le développement de techniques innovantes, la coopération décentralisée soutient le recyclage des grignons d'olives pour la production d'électricité. Elle se caractérise par la formation des acteurs locaux (technique, gestion, marketing) et par un soutien dans la recherche et le développement liés aux universités des deux régions. Grâce à cette action, de nouvelles expérimentations et de nouvelles productions de prototypes ont pu émerger. Actuellement, le projet est encore au stade expérimental mais à terme, il ambitionne un déploiement de l'activité.

Ressources pour aller plus loin

Les acteurs clés

- ADEME
- Agences locales de l'énergie et du climat
- Agences régionales de l'environnement
- Association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)
- Association bilan carbone
- Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)
- Centre interprofessionnel technique d'etudes de la pollution atmosphérique (CITEPA)
- Agences locales de l'énergie
- Amorce
- ATMO, Réseau national des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air
- CLER, Réseau pour la transition énergétique
- Enercoop
- Énergies 2050
- Énergie partagée
- Espaces info énergie
- Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)
- Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
- Fondation des grands groupes énergétiques
- Observatoire national de la précarité énergétique
- Observatoires régionaux du climat, de l'énergie et des gaz à effet de serre
- Observatoires de l'énergie et des GES
- Réseau action climat
- Syndicats d'énergie
- The shift project

Les sources

Baromètre du crowdfunding en France, Financement participatif France et KPMG, 2017
https://home.kpmg/fr/fr/home/media/press-releases/2017/02/barometre-annuel-crowdfunding-en-france.html

PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, ADEME, 2016
https://www.ademe.fr/pcaet-comprendre-construire-mettre-oeuvre

Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité, ADEME, 2016
https://www.ademe.fr/changer-comportements-faire-evoluer-pratiques-sociales-vers-plus-durabilite

Financement participatif pour la croissance verte, THEMA, ministère de la Transition écologique et solidaire, 2017
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-financement-participatif

Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable, Énergie partagée, 2017
https://energie-partagee.org/les-collectivites-territoriales-parties-prenantes-des-projets-participatifs-et-citoyens-denergie-renouvelable/

Conseil en énergie partagé (CEP)
https://www.sdec-energie.fr/conseil-en-energie-partag%C3%A9-cep

Label Cit'Ergie, ADEME
https://citergie.ademe.fr/

Outil de pré-diagnostic de l'éclairage public, ADEME
http://opepa.ademe.fr/

Agence de l'énergie et du climat de Brest, réseau territorial Energ'ence
http://www.energence.net/

Le processus de polarisation des emplois que connaît la France, à l'instar d'autres pays de l'OCDE, **perturbe le marché du travail**

Objectif 08

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Le contexte, les enjeux

L'analyse du marché du travail depuis 2015 par des organismes comme l'OCDE révèle plusieurs tendances à prendre en considération pour l'atteinte de l'ODD 8. Les conditions du marché du travail s'améliorent suite à la crise, ainsi le taux d'emploi moyen de l'OCDE est revenu à son niveau d'avant-crise au premier trimestre de 2017. De même, le taux de chômage moyen de l'OCDE continue sa lente décrue, même s'il reste légèrement supérieur à son niveau d'avant-crise. De même, des écarts se maintiennent entre les hommes actifs (75,4 %) et les femmes actives (67,6 %) dont la participation au marché du travail a augmenté de 3,1 points entre 2006 et 2016. Les inégalités salariales entre hommes et femmes perdurent ainsi que le sous-emploi, qui concerne 6,5 % des actifs occupés et en particulier les femmes et les employés sous-qualifiés.

En France, on observe également un problème structurel dans l'emploi. Bien qu'en recul de 79 000 personnes, le chômage touchait en moyenne en 2016 trois millions de personnes, soit 10,1 % de la population active en France (9,8 % en France métropolitaine). Parmi eux, les jeunes actifs (un sur quatre) et les seniors de plus de 50 ans sont les plus exposés. Cela peut s'expliquer notamment par un manque de formation qui complique l'accès à l'emploi pour 14,7 % des jeunes de 15 à 29 ans, soit 1,7 millions de personnes.

Outre ces problèmes quantitatifs, on relève que le processus de polarisation des emplois que connaît la France, à l'instar d'autres pays de l'OCDE, perturbe le marché du travail. D'un côté, une concentration des emplois peu ou très qualifiés et de l'autre, une raréfaction des professions intermédiaires. Ces deux phénomènes augmentent les risques qu'un certain nombre de travailleurs intermédiaires consentent à être sous-employés afin de pouvoir conserver leur poste, entraînant parallèlement une perte d'emploi chez les travailleurs peu qualifiés.

Le marché du travail reste fortement segmenté et précarisé. Trois quarts des contrats de travail signés sont des contrats temporaires. La réduction de la dualité du marché du travail constitue un défi majeur pour le gouvernement. Associer les partenaires sociaux à la conception de la nouvelle réforme du travail est crucial dans ce contexte.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 8

Mon activité contribue-t-elle à la croissance économique et à la création d'emplois ? Serait-il possible d'accentuer cette contribution (plus de production, plus d'emploi, moins d'emplois précaires) ?

Mon activité implique-t-elle l'utilisation de ressources non-renouvelables ?

Mon activité est-elle créatrice d'emploi et porteuse pour mon bassin d'emplois ?

Les retombées économiques de mon activité bénéficient-elles au territoire local ?

Mon activité est-elle en adéquation avec la réglementation en place (devoir de vigilance, directive RSE, etc.) ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 8

La rosace des interactions de l'ODD 8 avec les 16 autres

Éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier ; faire en sorte que tous aient accès aux services de base et aient les mêmes droits aux ressources économiques

Fournir une formation correspondant aux acteurs économiques

Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

Mettre en place des infrastructures de qualité ; Promouvoir une industrialisation durable ; développement des infrastructures durables et résilientes

Autonomisation de toutes les personnes ; augmentation des revenus des plus pauvres ; mobilisation de l'aide publique au développement ; égalité des salaires

Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources ; promotion des pratiques durables dans les marchés ; moyens scientifiques et technologiques pour une production et une consommation durables ; économie circulaire

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 8 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 8 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur l'énergie propre abordable, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la croissance économique durable : les actions sur la croissance économique durable peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la croissance économique durable. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 8, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices

Les mots-clés de l'ODD 8

Protection sociale

Croissance

Emploi

Travail forcé

Chômage

Ressources non-renouvelables

Tourisme vert

Croissance du PIB

Économies

Jeunes

Travailleur pauvre

Productivité économique

PIB

Libéralisation

Utilisation efficace des ressources

Pacte mondial pour l'emploi

Droits & sécurité au travail

Les outils
pour décliner les cibles

8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

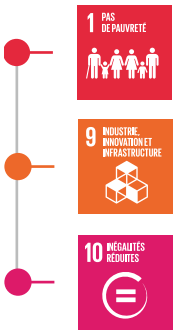

Les Élanceurs est un site d'information et de partage d'expérience créé par le Groupe La Poste à destination de divers porteurs de projets (particuliers, entreprises, associations) souhaitant développer des solutions ou services innovants dans une optique solidaire, écologique et responsable. Cette initiative favorise l'entrepreneuriat, la créativité, l'innovation ainsi que le développement de microentreprises.

Une cyberbase emploi permet de faire ses démarches de recherches d'emploi, de formation et de création d'entreprises. La maison de l'emploi de la métropole nantaise a comme objectifs de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi et de développer l'emploi et la création d'entreprise. Pour ce faire, elle propose un service de proximité aux demandeurs d'emploi, salariés, entreprises, créateurs potentiels avec un accès à des cyberbases emploi animées par des professionnels.

8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

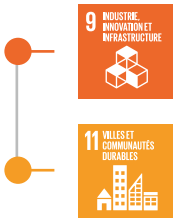

Le Rameau et la plateforme « **L'innovation territoriale en actions !** » visent à favoriser la croissance des microentreprises, TPE et PME en inscrivant leur activité au sein des territoires de façon durable. Ces initiatives promeuvent la croissance et l'innovation en éclairant sur des solutions de financement et en offrant des outils pratiques pour l'innovation territoriale, construits en collaboration avec des territoires déjà actifs dans ce domaine.

Villages Vacances Famille (VVF) est engagé depuis de nombreuses années dans la transition vers le tourisme durable. Tout en développant le tourisme et l'emploi dans les régions françaises, l'entreprise a mis en œuvre une stratégie globale RSE ainsi qu'un programme au sein du réseau **Acteurs du tourisme durable (ATD)**. Cette démarche lui a valu de recevoir plusieurs distinctions ainsi qu'un **ÉCOLABEL** pour les VVF Villages de Belle-île-en-Mer (Morbihan), Club de Piriac (**Loire-Atlantique**) Cast-le-Guildo (**Côtes-d'Armor**), et Ayen (**Corrèze**).

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises cherchant à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale et compte 2,38 millions de salariés en France. L'objectif des CRESS, associations représentatives, est de **réunir les divers acteurs de l'ESS de leur région.** Pour ce faire, elles structurent et représentent l'ESS, accompagnent le développement des entreprises et des filières de l'ESS et font connaître l'ESS à un public élargi.

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

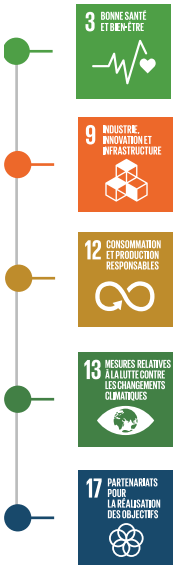

Dans le but de réduire l'impact environnemental de la **région de Périgny**, le réseau **Biotop** offre l'opportunité de mettre en place des synergies entre les entreprises adhérentes et développe un réseau d'écologie industrielle et territoriale (EIT) qui favorise dès lors une utlisation responsable des ressources tout en garantissant une croissance durable des entreprises au niveau local.

Dans la même optique, la région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** s'est lancée, avec son programme **AGIR+,** dans la réduction de l'impact environnemental des entreprises. Elle a favorisé les dynamiques d'EIT sur son territoire, grâce à la création d'un guide d'auto-évaluation et d'une plateforme destinés aux entreprises, afin qu'elles créent des synergies au niveau local et améliorent leurs pratiques d'utilisation des ressources et de production.

À destination des collectivités et des entreprises, l'outil **Act'IF** issu de la collaboration du Comité 21 et des CCI, soutient la **compétitivité des entreprises et des territoires** en permettant des synergies inter-entreprises ou des créations d'activités structurantes pour le territoire. Cette initiative vise donc à renforcer la durabilité des modèles d'affaires tout en favorisant l'innovation industrielle et la création de nouveaux emplois.

La ville de Dunkerque, dont le tissu industriel est fort productif mais peu écologique, a progressivement mis en place des centres de recherche et des initiatives visant à améliorer la qualité de l'air et la transition écologique des entreprises, notamment en favorisant le dialogue entre les acteurs industriels et institutionnels locaux, en parallèle d'une production scientifique adaptée au contexte environnemental local.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

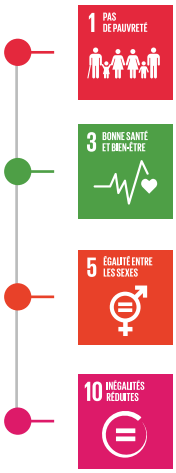

En adéquation avec **sa charte de vie qui s'appuie particulièrement sur le respect des valeurs humaines et de l'environnement,** le cabinet d'experts-comptables IDEO Conseil (Angers) œuvre pour le bien-être de ses équipes. Il met notamment l'accent sur le respect dans les relations entre les membres du cabinet indépendamment de leur position hiérarchique dans la structure, fait en sorte que les conditions de travail soient agréables pour ses salariés et permet le télétravail ou l'aménagement des horaires selon les besoins.

Le Noble Age Groupe a signé en 2017 **deux accords avec ses partenaires sociaux au sujet de l'amélioration de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle.** Des engagements ont été pris en matière d'intégration, de bientraitance et de formation tandis que la seconde partie des accords est consacrée à la diversité: égalité entre les femmes et les hommes, accès et maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, favorisation de la diversité des âges.

La mission locale intervient pour aider les jeunes à s'insérer socialement et professionnellement, tous domaines compris. Son objectif est de favoriser les partenariats divers permettant la construction d'actions adaptées aux besoins des jeunes et des réalités locales. Ainsi, elle les accompagne vers l'emploi et l'insertion, notamment avec une **aide sur les outils numériques** (boîte mail, démarches en ligne, etc.). De plus en plus, elles sont équipées d'outils multimédias adaptés à la demande des jeunes.

8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Afin de réduire les risques professionnels et d'améliorer la santé des agents, le conseil département de l'Aisne s'est engagé en 2015 dans une démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS). Pour cette démarche, un **groupe de travail validé par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** a été mis en place. Son objectif était d'évaluer le niveau d'exposition des agents du département aux risques psychosociaux et d'identifier les facteurs de risque au travail pour pouvoir définir ensuite les mesures de prévention adéquates. Le plan d'actions de prévention des RPS doit également être validée par le CHSCT.

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

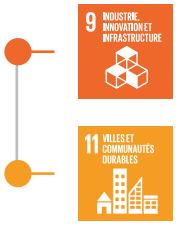

L'ATES, Association pour le tourisme équitable et solidaire, est engagée pour faire du voyage un levier de développement et de solidarité internationale, notamment grâce à son **label « Garantie tourisme équitable et solidaire ».** Ce dernier atteste que les opérateurs labélisés respectent les engagements de la charte du tourisme équitable et solidaire. Il est composé de 54 critères parmi lesquels la rémunération équitable et concertée pour chaque personne travaillant dans l'accueil des voyageurs, le financement de projets locaux répondant à l'intérêt collectif ou encore un encadrement des séjours fait prioritairement par des accompagnateurs locaux.

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

Avec le soutien de la Fondation Crédit Coopératif, l'association Nous Aussi a créé le **guide FALC, Facile à lire et à comprendre**, qui explique le fonctionnement d'une banque et le mode d'emploi d'un compte bancaire. À destination des personnes ayant des difficultés de compréhension ou de lecture, il constitue un mode d'emploi organisé autour de cinq points : à quoi sert la banque, ouvrir un compte bancaire, les différentes moyens de paiement, la sécurité de ces derniers, et la gestion de son argent. Enfin, ce guide sert également d'outil aux conseillers bancaires, leur permettant de rendre plus facilement compréhensibles et accessibles à tous des sujets complexes.

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

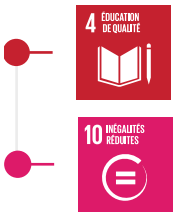

À l'occasion de l'événement RSE en faveur des jeunes en précarité « Jeunes d'Avenirs », le groupe **AEF info** lance « Jeunes d'Avenirs Recrut », un site gratuit permettant de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, ainsi que des petites entreprises. Ce site répond ainsi à ces problématiques en proposant aux jeunes de nombreuses offres d'alternance, de formation et d'emploi adaptées, un outil de *chatbot*, la possibilité de construire leur CV et d'être orientés vers des domaines professionnels et des métiers qui leur correspondent.

Initiatives des territoires : les partenariats

Des plateformes territoriales pour mutualiser les expertises

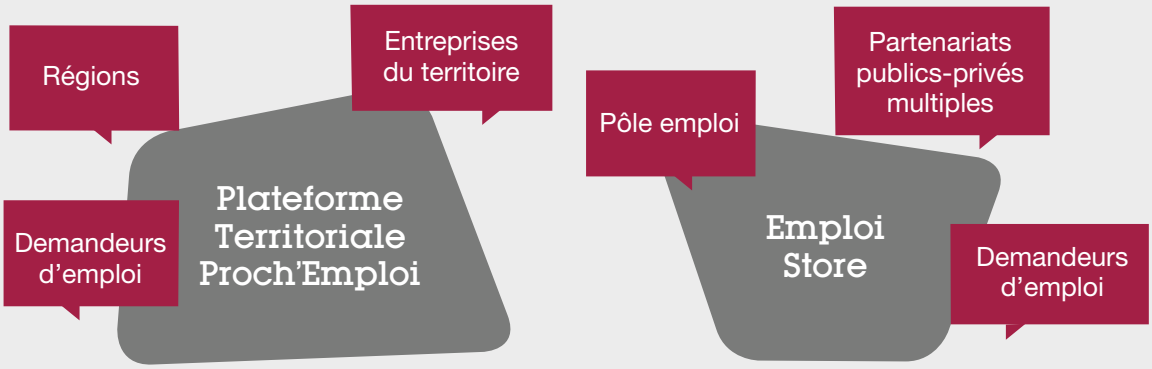

Les clés de réussite de ces partenariats

- **Une création de lien** entre les demandeurs d'emploi et les employeurs.
- **Un accompagnement adapté** des demandeurs d'emploi
- **Une complémentarité d'acteurs**

Collectivités

La Maison du partenariat Angers Bamako, pour une coopération décentralisée

La Maison du Partenariat Angers Bamako, située dans la capitale du Mali, existe depuis 1997 et permet une coopération forte entre Angers et Bamako, jumelées depuis 1974. Cette structure a permis l'accueil de délégations dans le cadre de projets de coopération, l'hébergement de partenaires, l'organisation de formations et l'accompagnement de nombreux projets. En 2017 par exemple, un potager a été aménagé et des arbres fruitiers plantés pour approvisionner la cuisine, des espaces arborés ont été instaurés afin de favoriser l'ombrage et la performance du système d'arrosage, etc.

Entreprises / Associations

Le Squad emploi, pour une insertion professionnelle des jeunes

Dispositif porté par Réseau Alliance, le Squad emploi permet aux entreprises présentes dans ce réseau d'accueillir et de suivre individuellement des jeunes diplômés pour les aider dans leur insertion professionnelle. Un Squad est un groupe de sept jeunes en recherche d'emploi qui sont rassemblés et hébergés au sein d'une entreprise avec un suivi réalisé par des coachs. Le Crédit mutuel Nord Europe (CMNE) accompagne ainsi depuis sept ans des jeunes dont près de 80 % ont pu trouver un emploi par la suite.

Salariés / Entreprises

Vinci insertion emploi (ViE), un intrapreunariat social en faveur de l'insertion

Vinci insertion emploi (ViE) est créé en 2011, fruit de l'initiative d'un employé de l'entreprise Vinci qui souhaitait répondre à la difficulté rencontrée par les entreprises dans leur mise en place des clauses d'insertion. Le dispositif juridique des clauses sociales d'insertion doit permettre d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Afin de favoriser l'emploi dans le territoire, ViE accompagne aujourd'hui les filiales de VINCI en les aidant à répondre à leurs contraintes et obligations sociales au niveau de l'insertion, du handicap et de l'achat solidaire. ViE fait le lien entre les filiales du Groupe et les acteurs sociaux et économiques des territoires. Société par actions simplifiées (SAS), les prestations de ViE sont facturées aux filiales et tout bénéfice est réinvesti dans les projets d'insertion.

Collectivités / Entreprises / Citoyens

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine soutient l'économie collaborative

Afin de faire face aux enjeux de son territoire, notamment en matière d'emploi, le conseil départemental des Hauts-de-Seine s'engage en faveur de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, il lance depuis 2011 des appels à projets. À ce jour, il a soutenu 68 projets lauréats à hauteur de 3 531 189 euros. En 2015, il soutient la création d'un « tiers-lieu » à Sceaux, Sceaux Smart, projet porté et co-construit par les acteurs locaux dont des citoyens, collectivités, écoles et entreprises. Ce « tiers-lieu » se positionne dans l'économie collaborative puisqu'il produit de la valeur en commun et crée du lien social. L'économie collaborative représente un modèle socio-économique dont les modes de vie et d'organisations innovants sont centrés autour du partage, de l'échange de ressources et de la collaboration entre individus. Dès 2015, le département confirme son soutien à l'économie collaborative avec la création d'une vice-présidence déléguée en charge du sujet.

Focus sur
Une action internationale

Projet de coopération décentralisée entre Hérouville-Saint-Clair et Tikhvine en Russie :

Mise en place de pépinières d'entreprises pour développer des opportunités d'emploi, accroître l'attractivité du territoire du district de Tikhvine

La ville d'Hérouville-Saint-Clair, forte de son expérience dans l'accompagnement d'entreprises émergentes et la gestion de ses cinq pépinières d'entreprises, accompagne le service de développement économique de la ville de Tikhvine dans l'accroissement de l'attractivité de son territoire. Des visites, missions, formations et échanges entre entreprises ont été organisés pendant trois ans. Dans ce cadre, le service relations internationales travaille en étroite collaboration avec la Direction du développement territorial de la ville et tous ses partenaires : les acteurs des différentes pépinières d'entreprises de la ville, les entreprises hébergées, la communauté urbaine de Caen-la-Mer, les différents dispositifs d'accompagnement aux entreprises émergentes de la région, les associations qui travaillent dans ce domaine, telle que Normandie Welcome.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Agences locales pour l'emploi (ALE)
- Association des maires de France (AMF)
- Conseils Régionaux
- Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- Maison de l'emploi
- Mission locale
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- Pôle Emploi
- Services de l'État
- Syndicats du travail
- Assemblée des communautés de France (AdCF)
- Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Les sources

Portail de l'ESS à l'école :
http://www.ressourcess.fr/

Le Noble Age :
https://www.lna-sante.com/

Ministère du Travail :
https://travail-emploi.gouv.fr/

Perspectives de l'emploi 2017, OCDE **:**
http://www.oecd.org/fr/emploi/perspectives/

Agence de l'énergie et du climat de Brest, réseau Énerg'ence :
http://www.energence.net/citoyens-du-climat-nouvelle-formation/

ARACT et télétravail :
http://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/teletravail-quand-l-aract-hauts-de-france-aide-les-entreprises-a-se-lancer

Pacte mondial pour l'emploi, Organisation internationale du travail (OIT)
http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_108483/lang--fr/index.htm

Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034290626&categorieLien=id

Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, PACTE :
https://www.economie.gouv.fr/plan-entreprises-pacte

ISO 45001 - Santé et sécurité au travail
https://www.iso.org/fr/iso-45001-occupational-health-and-safety.html

70% de l'investissement public relève des collectivités territoriales

Objectif 09

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Le contexte, les enjeux

L'ODD 9 souligne l'importance cruciale des infrastructures de toutes natures sur le niveau de développement socio-économique des territoires et des populations : nécessité de disposer d'usines et d'installations indispensables à la production de biens matériels, de bénéficier d'infrastructures de qualité, accessibles et résilientes, notamment de transport (routes, voies de chemin de fer, ports, autoroutes, aéroports…), de soutenir l'innovation afin d'encourager un progrès technologique respectueux de l'environnement… Les enjeux mis en avant par l'ODD 9 constituent des fondamentaux socio-économiques valables pour l'ensemble des pays, quel que soit leur niveau de développement.

Afin de concilier croissance et développement durable, l'ODD 9 invite à mettre en œuvre un monde productif avant tout soucieux de l'environnement et des populations, favorisant l'emploi, recourant de manière raisonnée aux ressources naturelles, soutenant l'innovation comme vecteur-clé pour répondre aux grands enjeux sociétaux (énergie, climat, santé…). La construction ou la rénovation des infrastructures de télécommunications, de transport, de traitement de l'eau et des déchets, des hôpitaux ou encore des écoles est ainsi déterminante pour garantir un développement socio-économique durable et soucieux de la qualité de vie des générations présentes et futures.

L'ODD 9 vise également à promouvoir l'attractivité des territoires ainsi qu'une croissance inclusive, en raison du rôle essentiel joué par les infrastructures en matière de réduction des fractures entre territoires ruraux, zones périphériques et centres urbains, et d'accessibilité aux services publics, y compris numériques.

Par ailleurs, les enjeux cœur de cible de l'ODD 9 sont à mettre en synergie avec un certain nombre d'autres ODD, dont notamment : la ville durable, la lutte contre la pauvreté, l'accès à un travail décent et la prospérité des territoires, les modes de production et de consommation durables et ceux relatifs à la préservation des milieux (air, eau, sols, mers, climat).

En ce qui concerne la France, les défis de l'ODD 9 se concentrent principalement sur la transformation de l'industrie pour la rendre plus durable (économie circulaire, gestion des ressources naturelles…) et source d'emploi, sur la densification ou la mise à niveau des infrastructures (notamment de transport, sociales et numériques), ainsi que sur le renforcement de la recherche et de l'innovation, en particulier à travers l'expérimentation.

Les collectivités locales, du fait de leurs compétences en matière de développement socio-économique et d'attractivité territoriale, ont donc un rôle stratégique à jouer pour l'accomplissement de l'ODD 9.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 9

Où trouver les ressources financières et quels outils de financement mettre en place dans les territoires ?

Quels écosystèmes mettre en place ? Avec quels acteurs ?

Comment contribuer au développement de nouvelles technologies ? Quelles solutions ? Quelles méthodologies ?

Comment sensibiliser les industriels, l'appareil productif et les acteurs locaux pour qu'ils œuvrent ensemble au développement des territoires ?

Comment identifier les besoins des territoires ? Et les prioriser ?

Est-ce que les infrastructures de mon territoire permettent de garantir un bon niveau de cohésion territoriale et sociale entre ses différentes composantes (rurales, périphériques, urbaines) ?

Les infrastructures existantes permettent-elles de garantir le bien-être de la population locale (en termes de qualité, d'accessibilité géographique et tarifaire et de résilience), ainsi que de favoriser le développement économique ?

Quelles sont les forces et les faiblesses de mon territoire pour maintenir les industries existantes et en attirer de nouvelles ?

Quelles expérimentations mettre en place pour tendre vers un développement territorial plus durable ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 9

La rosace des interactions de l'ODD 9 avec les 16 autres

Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires ; assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production

Mettre en place des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes pour favoriser le bien-être humain

Développer les techniques et les systèmes économes en eau ; assurer l'accès de tous à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes ; accroître nettement la part de l'énergie renouvelable ; multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ; renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et promouvoir l'investissement dans les technologies relatives à l'énergie propre

Accroître l'accès des entreprises aux services financiers ; promouvoir une industrialisation durable ; moderniser les industries ; augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi

Faciliter la mise en place des infrastructures durables et résilientes ; moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables

Moderniser l'infrastructure par une utilisation plus rationnelle des ressources

Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous ; utilisation de procédés industriels propres et respectueux de l'environnement et de la biodiversité

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 9 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 9 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur l'industrie, l'infrastructure et l'innovation, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de l'industrie et l'infrastructure : les actions sur l'industrie et l'infrastructure peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur l'industrie et l'infrastructure. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 9, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 9

Les outils
pour décliner les cibles

9.1 Infrastructure de qualité, fiable, résiliente, développement économique, bien-être humain

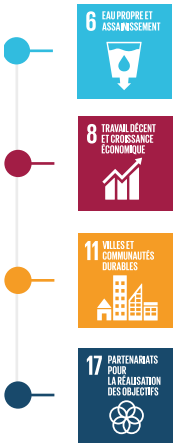

Dans le cadre du « Partenariat mondial pour la résilience », initiative lancée après la COP21 par les secteurs public et privé, et organisée par la Fondation Rockefeller, l'Agence des États Unis pour le développement international (USAID) et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), l'entreprise française Veolia et son partenaire Swiss Re accompagnent La Nouvelle-Orléans, première ville au monde à mettre en place une stratégie complète de résilience.

Celle-ci vise à optimiser les coûts de prévention et à réduire les pertes post-événement, ainsi que le temps de récupération après un choc. Durant 4 mois en 2016, 30 experts de Veolia et de Swiss Re, en collaboration avec les parties prenantes de la ville, ont étudié 200 installations d'eau potable, d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales de la ville, afin de déterminer leur vulnérabilité et de recommander les mesures adéquates en matière de résistance au choc.

9.2 Industrialisation durable et contribution à l'emploi

La Banque des Territoires, direction de la Caisse des Dépôts dédiée à l'accompagnement des territoires, met en œuvre une stratégie associant étroitement innovation et développement durable, à travers ses trois métiers que sont le conseil/ingénierie, le financement (fonds propres et dette) et l'activité d'opérateur (via sa filiale CDC Habitat), ainsi qu'à travers son activité d'opérateur pour le compte de l'État dans le cadre du Programme investissements d'avenir (PIA) et du Grand Plan d'Investissement (GPI). Par ailleurs, en tant qu'animateur d'écosystèmes, la Banque des Territoires noue des partenariats avec des institutions publiques et privées et des start-up afin de favoriser l'innovation territoriale, notamment en matière de *smart city*.

Promouvoir les dynamiques à travers des réseaux, pour encourager la reproductibilité. Dans l'estuaire de la Loire, à la centrale de Cordemais, EDF pilote un programme expérimental de co-combustion de biomasse, dans le but de faire émerger une véritable filière sur le territoire. Mené dans le cadre du programme de recherche international « Center for Energy Advancement Technological Innovation », ce projet associant biomasse et charbon a démarré fin 2015. Des tests ont été effectués en 2017 afin de valider la faisabilité technico-économique de ce processus et sa reproductabilité.

9.3 Accès des entreprises aux services financiers (prêts consentis, chaînes de valeur)

La difficulté de financement des PME et TPE est reconnue mondialement notamment dans les économies des pays en développement, mais c'est également vrai pour les pays du Nord, surtout pour muscler ou préserver la trésorerie. Les crédits bancaires aux Très Petites Entreprises sont pourtant dynamiques, mais il est toujours moins difficile d'obtenir des prêts importants que des micro-crédits. Dans ce cas, depuis quelques années, on se tourne plutôt vers des solutions comme le « crowdfunding » pour contourner les banques, même si cela est encore pour le moment plutôt réservé aux start-up.

9.4 Modernisation de l'infrastructure et adaptation des industries pour plus de durabilité

Inclure et respecter les normes HQE dans la construction. L'Université européenne de Bretagne (UEB), en contrat de partenariat public/privé avec la société de projets « Breizh-Connect » (CdC – Fonds d'investissement et de développement des partenariats public/privé (FIDEPPP2) – Eiffage – Orange) a inscrit le projet « UEB C@mpus » dans une démarche de Haute qualité environnementale (HQE) en obtenant la certification de référence « AFNOR HQE bâtiments construction phase conception ». Le projet « UEB C@mpus » consistait entre autres à construire quatre bâtiments d'enseignement supérieur de technologie et de recherche à Rennes et à Brest, équipés de services et d'outils numériques de très grande qualité, constituant une véritable infrastructure de communication collaborative.

9.5 Recherche et développement, innovation, capacités technologiques

Création d'un centre de ressources « MaTerrio » pour la valorisation et le recyclage des déchets, une inititative de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), de l'Union nationale des industries des carrières et de matériaux de construction (UNICEM), avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
MaTerrio est un outil internet pratique, collaboratif et gratuit, qui permet d'intégrer le recyclage et la valorisation dans la construction. Il propose des références techniques et réglementaires et un outil de géolocalisation des installations de traitement sur l'ensemble du territoire français. Les utilisateurs de ce site ont également la possibilité d'interagir avec une communauté d'experts disponibles pour répondre à toutes leurs questions. Ce projet d'économie circulaire, soutenu par l'ADEME et reconnu par l'État comme une action « Engagement pour la croissance verte » (ECV), démontre l'engagement de ces deux fédérations pour le développement durable.

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

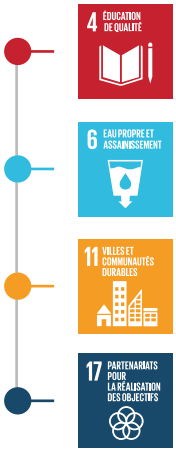

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) soutient tout au long de l'année la coopération décentralisée entre les collectivités françaises et les autorités locales étrangères. Divers appels à projets sont régulièrement lancés avec le soutien de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT). Dans le cadre du Sommet Afrique-France 2020, l'appel à projets « Ville durable en Afrique », récemment prolongé jusqu'au 30 octobre 2019, vise à promouvoir des villes et territoires intelligents et résilients sur le continent africain. Les collectivités sont l'acteur privilégié pour la transition des villes puisqu'elles sont en mesure d'apporter des réponses adaptées aux enjeux spécifiques des territoires. Au regard de la croissance urbaine attendue en Afrique d'ici 2050, cette transition est primordiale. L'appel à projets concerne divers domaines, notamment le logement, les transports et l'accès à l'eau. 35 à 50 % des projets seront financés par le MEAE.

9.b Soutenir la recherche, le développement et l'innovation technologique au niveau national dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices telles que la diversification industrielle et l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accès aux technologies de l'information et de la communication

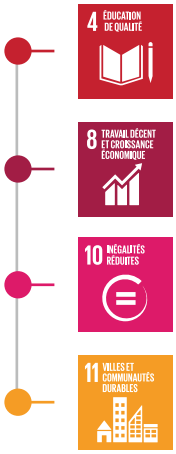

Expérimentation d'ateliers d'initiation et de formation sur le numérique par la ville de Créteil. Dans le cadre d'un projet autour du numérique inclusif, la municipalité de Créteil a expérimenté un dispositif qui vise à offrir dans un quartier des formations ou initiations à l'informatique, totalement gratuites, tous les mercredis ou jeudis.
« Le numérique devient incontournable pour se déplacer, travailler, se cultiver, consommer, et pour toutes les démarches administratives », constate le maire Laurent Cathala. La mairie de Créteil a lancé ce projet suite aux demandes issues du terrain, notamment par les équipements socioculturels du quartier des Bleuets. Ces ateliers sont ouverts à tous, aux personnes âgées mais aussi aux plus jeunes, car la fracture numérique concerne tous les âges.

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / Entreprises

« Rev3, la troisième révolution industrielle en Hauts-de-France »

Le projet « Rev3 », dans les Hauts-de-France, est une dynamique collective régionale qui vise à transformer cette région pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques. Sur la base du « Master Plan TRI » proposé en 2013 par le prospectiviste américain Jérémy Rifkin, le projet mobilise le tissu économique du territoire, vise à nouer des alliances entre acteurs publics et privés et à accentuer l'appropriation d'un nouveau modèle de développement et de nouvelles solutions, ancrées dans les territoires, sobres en carbone et créatrices de nouveaux métiers et activités.
Il repose notamment sur le développement des plateformes numériques, le développement des énergies intelligentes, la conversion rapide des moyens de transport aux énergies propres, la transformation du parc bâti en lieux énergétiquement efficaces, la mise en œuvre dans tous les domaines des principes de l'économie circulaire, l'appui sur les nouveaux modèles économiques et de développement.
Á titre d'illustration, l'Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre Dunkerque a conçu une « Toile industrielle » qui consiste en une représentation graphique et numérique des principaux échanges et relations qu'ont développées les industries implantées sur le bassin d'emploi de Dunkerque, ainsi que leurs connexions avec le territoire.

Collectivités / Associations / Entreprises

Les « tiers-lieux »

Les « tiers-lieux », infrastructures d'un nouveau type, fixes ou éphémères, apparues dans les années 80 avec la mutation des modèles traditionnels du travail et la prédominance des services dans les pays développés, rassemblent les espaces de coworking, les FabLab, les hackerspaces, les makerspaces, les *fablabs*, les jardins partagés et potagers communautaires, certains habitats partagés ou entreprises ouvertes, etc.
Le « tiers-lieu » est devenu une sorte de marque collective, importante pour la société civile, notamment la jeunesse, et qui porte des valeurs d'engagement civique et de démocratie. Ils instaurent d'autres appropriations et partages de l'espace et forment un volet complémentaire de la vie sociale de la communauté, où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle et collaborative.
Les collectivités territoriales et les villes favorisent, souvent en partenariat avec des entreprises privées, ces nouvelles infrastructures, lieux de partage, d'innovation et d'incubation de start-up, comme l'a montré le rapport de la « Mission coworking : territoires, travail, numérique », remis au gouvernement en janvier 2018.
À titre d'exemple, la région Nouvelle-Aquitaine ambitionne d'avoir 300 « tiers-lieux » sur son territoire, impulsés de façon volontaire par les différentes parties prenantes, notamment dans les territoires les plus éloignés de la métropole bordelaise. Par ailleurs, l'association Ouishare a exploré de nombreux « tiers-lieux » en France et en Europe à travers un rapport « Mille lieux : objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires », en mettant en avant les synergies associations/collectivités.

Focus sur
Une action internationale

Les villes de Paris et de Tunis ont signé un pacte d'amitié et de coopération en 2004. Ce pacte s'est concrétisé par la création de l'École de la Propreté de Tunis, inaugurée en 2015 et inspirée du centre de formation Eugène Poubelle de la Direction de la Propreté et de l'Eau de Paris. Des sessions de formations organisées par des formateurs tunisois ont eu lieu à Tunis et Paris et ont permis de définir et de mettre en œuvre les premiers modules de formation « métier », portant sur la santé et la sécurité au travail, les gestes et postures pour assurer l'entretien de l'espace public.

Cette coopération a également conduit à renforcer les infrastructures de Tunis et à mettre en œuvre la collecte sélective des déchets. Elle a offert un appui financier pour l'acquisition d'un camion-benne avec bras de levage et l'implantation de 24 conteneurs dans les quartiers des Berges du Lac, El Manzeh à Tunis et Hraïria, financé à travers le dispositif « 1 % déchets ».

Enfin, le troisième volet vise à établir une stratégie municipale pour le parc de matériels mécaniques et roulants. Pour ce faire, un recensement et un état des lieux du parc de Tunis, ainsi qu'une analyse de l'exploitation et de la maintenance actuelles – en particulier l'organisation des services et le fonctionnement des trois ateliers municipaux, au sein des Directions de la propreté, de la voirie et de la logistique - seront réalisés. Cette activité permettra de préconiser un plan de mise à niveau, de développer les axes de maintenance prioritaires et un plan d'investissement à long terme.

Cette coopération a été soutenue par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, à hauteur de 35 600 euros.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Organismes de logements sociaux
- Bailleurs
- Opérateurs (Veolia, SUEZ, etc.)
- Institutions publiques (ADEME, Banques des Territoires, etc.)
- Collectivités avancées (PACA, etc.)
- Instances locales de concertation et dialogue entre collectivités / population locale
- Acteurs de la *smart city* et des différents maillons de la ville (fournisseurs de services, opérateurs, etc…)

Les sources

Petit guide de l'aménagement des territoires :
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/petit_guide_de_l_amenagement_numerique_des_territoires.pdf

Les gestions des infrastructures, regard d'un concessionnaire privé, Vinci **:**
https://www.vinci.com/commun/presentations.nsf/BAECFDC498F159EAC1256C4800638227/$file/da.pdf

Le financement des infrastructures routières, contraintes, opportunités et ambitions nouvelles ! Yves Crozet **:**
https://www.unionroutiere.fr/publication/financement-infrastructures-routieres-contraintes-opportunites-nouvelles-ambitions/

De la *smart city* au territoire d'intelligences(s) :
https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000341.pdf

Construire son *smart* territoire, Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique **:**
https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2018/05/guide-smartcity2018-web-vfcompressed.pdf

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

En 2016, **un plan de lutte contre les discriminations à l'embauche** a renforcé les mesures déjà entreprises afin de répondre à ces inégalités

Objectif 10
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Le contexte, les enjeux

En France, les inégalités se manifestent principalement entre les cadres et les ouvriers. En effet, un cadre a une espérance de vie plus longue de 6,5 ans que celle d'un ouvrier. Cela se manifeste aussi particulièrement au niveau du revenu : le quart des salariés les mieux payés jouit d'un revenu 10 fois supérieur à celui du quart le moins bien payé. Pour appuyer ces chiffres, 10 % des ménages les plus aisés possèdent 35 fois plus de patrimoine que les 50 % les moins bien dotés. Le niveau de vie des 20 % les plus aisés est 3,9 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres, après redistribution (impôt et aides). Avant redistribution, ce chiffre grimpe à 7,4.

Afin de combler ces inégalités, l'État français a procédé à une autonomisation de l'ensemble de la population à travers le Revenu de solidarité active (RSA) et les autres aides sociales. Encore récemment, un débat sur le revenu universel est apparu, notamment lors de la dernière élection présidentielle. Par ailleurs, une lutte contre les discriminations à l'embauche se met en place. Une enquête commanditée par le ministère du Travail en 2016, effectuée auprès de 40 grandes sociétés en France, montre que ce taux est bien plus important pour les personnes dont le nom est à consonance maghrébine : 36 % de réponses positives, contre 47 % pour les autres. Dans 12 de ces entreprises, l'écart était de plus de 35 points. En 2016, un plan de lutte contre les discriminations à l'embauche a renforcé les mesures déjà mises en place afin de répondre à ces inégalités.

L'État a également créé la possibilité d'une action de groupe pour mieux défendre les personnes victimes de discrimination collective. Cela s'est traduit par une campagne de sensibilisation #LesCompétencesDabord. D'autres types d'inégalités sont ressorties en lien avec la corruption. Pour répondre à cela, la loi Sapin 2 « sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique » de 2016 a été adoptée. Ces inégalités sont renforcées par la mobilité/migration. En 2016, dans l'espace Schengen, 227 550 titres de séjours ont été attribués, en progression constante : en 2010 les attributions étaient de 196 535. En parallèle, 3,1 millions de visas ont été délivrés en 2016, en augmentation depuis 2010 mais en baisse entre 2015 et 2016, notamment suite aux attentats.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 10

Quel est l'écart de revenu entre le salarié le mieux payé et le moins bien payé de mon organisation ?

Les effectifs au sein de mon organisation présentent-ils une diversité d'âge, de sexe, et d'origine ? Y a-t-il des différences de revenus significatives entre les différents groupes ?

Quelles actions puis-je proposer sur mon territoire afin de faciliter l'accès à l'emploi et à un revenu convenable pour les personnes qui en sont les plus éloignées ?

Y a-t-il des groupes sociaux (selon le sexe, l'âge, l'origine ou la classe sociale) qui sont particulièrement représentés ?

Comment mon organisation peut-elle soutenir la lutte contre la pauvreté et soutenir l'accès aux droits, en s'appuyant aussi sur les dispositifs existants (via appui financier, mécénat de compétences , congés de solidarité pour les salariés) ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 10

La rosace des interactions de l'ODD 10 avec les 16 autres

Réduction de moitié de la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent de pauvreté sous tous ses aspects ; faire en sorte que tous aient accès aux services de base

Accès à une couverture sanitaire universelle, des services de santé essentiels, à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

Accès à l'éducation pour tous et toutes

Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique ; assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats

Dynamiser les acteurs du territoire ; mobiliser les acteurs économiques ; stimuler l'aide public pour le développement

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 10 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 10 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur les inégalités entre les pays et d'un pays à l'autre, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la lutte contre les inégalités : les actions sur les inégalités peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la réduction des inégalités. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 10, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisable ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 10

Les outils
pour décliner les cibles

10.1 Faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion, de leur statut économique ou autre

Inclure des clauses d'insertion sociale dans les marchés. Angers Loire métropole a pour objectif de renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire. Avec Aldev (Agence de développement économique d'Angers Loire métropole), la collectivité cible en premier les jeunes mais aussi les seniors et les habitants des quartiers prioritaires. Aldev accompagne les entreprises dans l'application des clauses d'insertion professionnelle désormais intégrées dans les appels d'offres publics.

Ateliers de recherche et d'aide à l'accès au logement pour les populations les plus vulnérables, aide à l'accession. Il existe deux aides à l'accession à la propriété en Vendée, l'une apportée par le département et des collectivités locales sur les opérations d'acquisition de maison suivie de travaux d'amélioration énergétique, et l'autre portant sur des opérations de construction neuve (achat de terrain et construction), apportée uniquement par certaines collectivités locales.

Lutte contre le mal logement. La Dihal (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) coordonne l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du « Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) ». Ce plan vise notamment à promouvoir et faciliter l'accès à un logement abordable aux personnes défavorisées ou sans-abri en mobilisant les acteurs locaux et les collectivités, dans 24 territoires en France.

Encourager les personnes isolées (personnes âgées, en situation de handicap) à participer à des activités culturelles, sportives.

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

Recruter des personnes en situation de handicap au chômage de longue durée pour les former. APF France handicap propose, sur l'ensemble du territoire national, tous les types d'établissements et services pour accompagner l'inclusion de la personne en situation de handicap. Cela passera par la suite par des formations personnalisées favorisant l'insertion professionnelle.

Promotion de la diversité et de l'égalité des chances, intégration et la lutte contre les discriminations à l'embauche (label diversité Afnor). La SNCF, à travers son guide « Diversité et inclusion », lutte contre toutes les formes de discrimination qui est un axe important de la politique d'inclusion mise en œuvre. En la matière, il y a trois engagements majeurs qui concernent, à la fois, la responsabilité sociétale en tant qu'employeur et le bien vivre ensemble.

Angers Loire Métropole met en place un pôle *Silver* Economy. La *Silver Economy* représente l'ensemble des activités économiques au service des aînés. Son objectif est de favoriser l'innovation pour accompagner l'avancée en âge et favoriser l'autonomie. Une soixantaine d'entreprises ont d'ores et déjà été identifiées comme relevant de la Silver Economy sur Angers Loire Métropole.

Renforcer des partenariats pour mieux prendre en charge les enfants en situation de handicap durant le temps périscolaire. L'Education Nationale développe des partenariats, principalement avec les collectivités locales et territoriales, afin de favoriser les activités périscolaires pour les enfants en situation d'handicap.

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

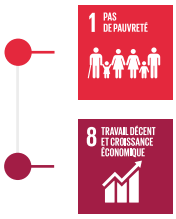

ADAGE environnement est un acteur essentiel pour la promotion de l'égalité des salaires (ratio limité entre ceux des dirigeants et de la moyenne salariale). Cette démarche s'inscrit dans la politique de RSE de l'entreprise, dans la gestion des ressources humaines comportant à la fois l'insertion professionnelle, la solidarité intergénérationnelle, le bien-être. Le ratio entre les salaires des dirigeants et la moyenne salariale est ainsi limité à 3 (En France, ce ratio est de 1 à 104 selon le syndicat AFL-CIO).

Elior Group met en avant la promotion de l'éthique professionnelle et la transparence grâce à son guide de l'éthique. Les principes d'éthique fondamentaux visent à donner un cadre partagé aux collaborateurs d'Elior Group dans la pratique quotidienne de leur métier. Ces principes reposent sur des valeurs simples et fortes, animées par l'excellence, autour desquelles les collaborateurs peuvent se retrouver, se rassembler et agir ensemble.

Mettre en place **des congés solidaires.** Permettant aux salariés de partir en mission de solidarité internationale ou de protection de l'environnement, ces congés de 2 à 4 semaines se développent et sont mis en avant dans la métropole d'Angers. Angers Loire Métropole a intégré depuis 2015 les congés solidaires dans les actions en rapport au développement durable.

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

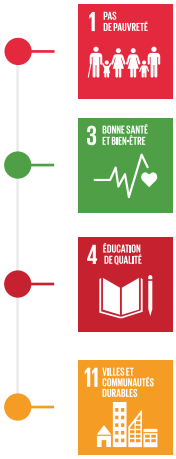

Les collectivités territoriales sont des acteurs indispensables de l'intégration des personnes immigrées, par leur action facilitatrice et d'accompagnement dans l'accès à l'éducation, la santé et la prise en charge des personnes défavorisées ou en situation de handicap. Des comités de pilotage sont mis en place afin de faciliter la coordination entre les différentes collectivités. Cette vision répond à un objectif de construire des partenariats durables basés sur des fonds communs et un partage des compétences équilibré entre les collectivités. Les vecteurs d'inclusion sociale et de bien-être des personnes réfugiées ou immigrées sont en effet l'hébergement, l'accompagnement, le financement et l'intégration, nécessitant une coordination entre les différents niveaux de pouvoir, au plus près des populations concernées.

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

La coopération décentralisée, s'inscrivant dans l'approche internationale de l'aide au développement, concerne « l'ensemble des actions de coopération internationale menées par convention dans un but d'intérêt commun par une ou plusieurs collectivités ». Elle permet en effet de mettre en place des partenariats de solidarité et de développement dans une approche locale et durable. De nombreux projets ont été réalisés (49 pays d'Afrique Subsaharienne en 2010) entre des collectivités françaises et africaines comme au Bénin, au Sénégal ou au Burkina Faso, principalement dans le domaine de la culture, l'éducation, la santé, l'appui institutionnel à la gouvernance et la gestion de l'eau et l'assainissement. Cette démarche renforce les relations bilatérales et offre aux collectivités une portée internationale et une expertise reconnue dans la gestion des problématiques de développement durable. De nombreux financements sont disponibles ainsi que des structures d'appui au niveau des collectivités, national ou européen, favorisant l'accroissement de ce type de pratique au niveau international.

10.c Faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / Entreprises

L'action sociale du SEDIF élargie aux non-abonnés

Le SEDIF (Syndicat des eaux d'Île-de-France) renforce régulièrement son dispositif « Eau solidaire » en faveur des foyers qui connaissent des difficultés de paiement de leurs factures d'eau et dont les ressources sont insuffisantes. Avec une enveloppe annuelle de plus de 2 millions d'euros, près de 31 000 foyers ont déjà bénéficié de ces aides depuis 2011. Depuis le 1er janvier 2017, en plus des aides financières apportées par le service de l'eau par le biais du Fond de solidarité logement (FSL) aux abonnés et non-abonnés, le SEDIF a mis en place une aide directe au paiement de la facture d'eau dénommée « Aide eau solidaire ». Cette aide, dont bénéficient les abonnés particuliers du service depuis 2011, est étendue dans le cadre de l'expérimentation ouverte par la loi dite Brottes, à l'ensemble des usagers, y compris les usagers non-abonnés occupants d'immeubles collectifs d'habitation, qui connaîtraient des difficultés de paiement de leurs charges collectives d'eau.

Collectivités / Entreprises

Schneider Electric : un programme Accès à l'énergie pour lutter contre la fracture énergétique

Dans le cadre du programme d'électrification des écoles au Kenya mis en œuvre par l'Autorité d'électrification rurale, Schneider Electric a par exemple équipé 128 écoles publiques rurales à travers le pays. L'entreprise a formé des entrepreneurs locaux à l'installation d'énergie solaire et pour chaque école, un représentant du personnel a été formé à l'entretien du système comme au contrôle de sa bonne utilisation. Chaque école équipée de cette solution peut ainsi profiter de 30 ordinateurs, 34 lampes, 1 imprimante et 15 prises, alimentés par une solution photovoltaïque hors réseau à haut rendement.

Associations / Collectivités

Ville de Nantes et Nantes métropole œuvrent pour les droits humains, l'égalité et la diversité

Pour élaborer son Plan d'actions égalité femmes-hommes pour 2015-2020, la ville de Nantes a organisé des tables rondes, ateliers et conférences à travers son conseil nantais pour l'égalité. Une cartographie sexuée de certains métiers est également en cours d'élaboration pour identifier et aider à lever les freins à la mixité. Par ailleurs, des formations sont proposées pour lutter contre les discriminations. Charte mixité diversité, conseil consultatif, cellule d'écoute et traitement des réclamations internes font partie des thèmes abordés pour promouvoir l'égalité auprès des 5 000 agents municipaux et communautaires. Il s'agit d'une politique exemplaire en la matière, qui suit un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes, mais également au sens large de respect des droits humains, une politique d'accueil des étrangers, la lutte contre les discriminations au travail ou encore un personnel sensibilisé à l'accueil des différents publics.

Focus sur
Une action internationale

Projet de coopération décentralisée entre Suresnes et Cap-Haïtien

Diagnostic croisé des mesures mises en place par les collectivités territoriales en faveur de la protection de l'enfance

Le projet « Regard croisé des politiques jeunesse » à Suresnes et à Cap-Haïtien vise à réinterroger les politiques publiques et les pratiques des acteurs au service du territoire pour une meilleure prise en charge de la jeunesse. À la mairie de Cap-Haïtien, cela se traduit par l'identification des acteurs travaillant sur ce public spécifique, pour une meilleure connaissance du maillage territorial, l'animation de ce réseau d'acteurs par le biais de réunions de concertations et par l'organisation d'un évènement socio-culturel annuel au cours duquel les acteurs jeunesse du territoire proposent des activités éducatives, culturelles et sportives pour les jeunes capois. De façon croisée, la démarche amène aussi les acteurs de Suresnes pour la jeunesse à s'interroger sur leur propre politique jeunesse et leurs organisations, grâce au travail effectué en Haïti. L'objectif est de créer une véritable dynamique partenariale. Les acteurs jeunesse de Suresnes et l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) les accompagnent dans cette démarche d'évolution. Les actions s'adressent ici principalement à des jeunes qui sont issus des classes défavorisées et qui rencontrent des freins à leur insertion sociale et professionnelle.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Observatoire des inégalités
- Adéquations
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS)
- Aisne : Services d'aide à domicile
- CCAS-CAF

Les sources

Annuaire de l'action sociale :
http://annuaire.action-sociale.org/etablissements.php

Rapport des collectivités en matière d'égalité femmes-hommes : poursuivre le déploiement pour atteindre l'égalité partout :
http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_13_juin_final_synthese_vf.pdf

Les politiques locales d'égalité en France :
https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/etude-collectivites-web.pdf

La fracture territoriale, analyse croisée des inégalités en Île-de-France :
https://www.secours-catholique.org/sites/scinternet/files/publications/fractureterritorialeidf.pdf

Ville de Saint-Denis : les services publics, premiers leviers contre les inégalités ? :
http://ville-saint-denis.fr/sites/default/files/content/documents/saint-denis_au_fur_et_a_mesure_ndeg62_decembre_2013.pdf

Les inégalités sociales de santé, Thierry Lang (Université de Toulouse III) et Valérie Ulrich (DRESS), **:**
https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ouvrage_actes_seminaire_iss_pour_bat_cabinet_-_web.pdf

Plan « logement d'abord », Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) **:**
https://www.gouvernement.fr/logement-d-abord

Rappeler l'urgence de construire
les politiques d'aménagement, les politiques de la ville, et les politiques sociales

Objectif 11

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Le contexte, les enjeux

Si l'Objectif 11 de l'Agenda 2030 intéresse tout particulièrement le développement urbain, et les compétences d'aménagement et de développement des collectivités territoriales, il convient de l'envisager sous un prisme plus large, qui est celui des établissements humains. L'aspect communautaire de cet ODD est particulièrement important.

Alors que le monde s'urbanise à un rythme qui s'accélère, l'ODD 11 s'attache à promouvoir un développement territorial sain, adapté et durable pour tous les êtres humains. Il s'agit à travers cet ODD de s'interroger sur les inégalités territoriales, qui sont notamment au cœur des enjeux de la décentralisation et des débats. L'ODD 11 concerne à la fois les inégalités entre les territoires et celles au sein d'un même territoire. Il faut reconnaître que le développement urbain en France bénéficie d'un cadre solide, d'une réglementation nationale qui s'est renforcée, notamment à mesure du mouvement de décentralisation. Le déploiement des Agenda 21 et des projets territoriaux de développement ces quinze dernières années ont également contribué à voir émerger des politiques publiques locales de développement territorial, mais il est vrai qu'étant des démarches volontaires, cela a induit une appropriation et un déploiement inégal sur les territoires. La mise en œuvre de l'ODD 11 implique d'accorder une attention particulière à l'émergence de conditions de vie de qualité, impliquant une forte dimension collective. L'urbanisation et le développement économique des grandes villes a eu pour effet d'exclure de leurs centres les populations les plus pauvres. Ces dernières années, des habitats de fortune et des bidonvilles se multiplient dans les zones urbaines et viennent rappeler l'urgence de construire les politiques d'aménagement, les politiques de la ville, et les politiques sociales avec une approche transversale. Cette approche n'est effectivement pas toujours aisée pour les collectivités territoriales, avec un partage de compétences entre les élus et entre les collectivités.

La gestion des flux migratoires et la prise en charge des réfugiés doivent désormais faire partie intégrante des réflexions des responsables politiques locaux et des aménageurs, pour assurer des conditions de vie décentes, ainsi que l'inclusion sociale. Les récurrences récentes des catastrophes naturelles en France posent elles aussi un enjeu d'anticipation mais surtout d'adaptation des territoires, et en particulier des villes. Un rapport de l'ONU publié à l'automne 2018 estime les pertes économiques liées aux catastrophes naturelles produites par les changements climatiques à près de 50 milliards d'euros en France. Cette nécessaire adaptation des politiques publiques de développement et d'aménagement oblige les décideurs locaux à envisager leur territoire sur un temps plus long que la durée de leur mandat. Cet exercice doit inévitablement s'appuyer sur l'implication et la participation des citoyens dans la définition et la gestion de leurs espaces de vie et d'usage, envisagés sous l'angle par exemple de leur qualité de vie.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 11

Ma collectivité a-t-elle identifié les personnes en situation de vulnérabilité sur le territoire ?

Quel est l'état des lieux du patrimoine immobilier sur mon territoire (vacant, réhabilitation, reconstruction, etc.) ?

Quelles instances sont ouvertes à la participation des habitants et citoyens ? Quelles politiques et actions sont soumises à leur avis ?

La collectivité a-t-elle mis en place des actions de sensibilisation, d'acculturation à la gestion du risque ?

Comment s'articulent les documents de gestion des risques et les politiques d'aménagement du territoire ?

Le territoire et ses services publics sont-ils accessibles et équipés pour les personnes en situation de handicap ?

Les politiques et actions de développement et d'aménagement du territoire prennent-elles en compte les trajectoires climat à long terme ?

L'adaptation du territoire aux enjeux naturels et climatiques est-elle fléchée dans les politiques publiques ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 11

Les interactions de l'ODD 11 avec les 16 autres

Cerema

. . .

Les interactions de l'ODD 11 avec les 16 autres

Éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier ; faire en sorte que tous aient accès aux services de base ; renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ; diminuer les accidents de la route ; assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative

Modernisation des infrastructures ; efficacité énergétique ; innovation et recherche ; solidarité

Autonomisation de toutes les personnes ; augmentation des revenus des plus pauvres ; mobilisation de l'aide publique au développement

Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources ; promotion des pratiques durables dans les marchés ; moyens scientifiques et technologiques pour une production et une consommation durables

Atténuation, adaptation aux changements climatiques : réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique ; développer les énergies propres

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres ; promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt ; prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 11 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 11 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur les villes et communautés durables, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux des villes et communautés durables : les actions sur les villes et communautés durables peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur les villes et communautés durables. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité a un rôle majeur.
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 11, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables.
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 11

Transports sûrs

Accès au logement décent

Prévention

Urbanisation durable

R&D

Impact environnemental

Politique intégrée

Bâtiments durables et résilients

Limitation des catastrophes

Accès aux espaces verts

Développement territorial

Préservation du patrimoine

Accès aux lieux publics sûrs

Les outils
pour décliner les cibles

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

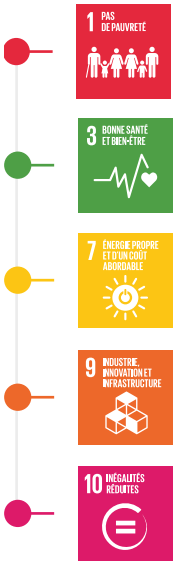

Sur le territoire de l'agglomération de Lorient, la plateforme locale Espace info habitat regroupe les services habitat, droits des sols et conseil en architecture de la collectivité ainsi que l'ADIL (Agence départementale information sur le logement) et l'agence locale de l'énergie. En plus de simplifier le parcours de conseil et d'expertise en matière de logement, la plateforme gère depuis 2013, à travers le service habitat, le Programme d'intérêt général (PIG) pour intervenir sur 3 thématiques clés de cet ODD : la rénovation thermique de l'habitat et le traitement de la précarité énergétique, les travaux pour l'autonomie de la personne dans son habitat, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé. Ce dispositif a été reconduit jusqu'en 2022, grâce au partenariat institutionnel engagé avec l'État et l'Anah (Agence nationale pour l'habitat).

11.2 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics

Quelques collectivités françaises ont fait le pari de la gratuité des transports publics. C'est le cas de l'agglomération de Dunkerque, qui a lancé une expérimentation en 2015, proposant son réseau de bus gratuit les week-ends. Depuis 2018, elle est la plus grande agglomération d'Europe qui propose désormais l'accès gratuit à tout son réseau de bus, toute la semaine. L'agglomération niortaise a également choisi en 2018 de mettre en place la gratuité des transports publics de son territoire, partant du constat que les bus n'étaient pas suffisamment fréquentés, et que les recettes issues de la vente de billets ne représentaient que 10 % des coûts du réseau. Les études menées dans les différentes collectivités ayant instauré la gratuité des transports révèlent que cette mesure a permis une plus grande mixité sociale dans les transports, notamment les week-ends, et a également aidé les populations les plus pauvres à mieux se déplacer. Cette gratuité n'a par ailleurs pas impacté l'entretien et la viabilité des infrastructures de transports, puisque ces coûts sont supportés par certaines des taxes dont s'acquittent déjà les entreprises du territoire. Mais surtout, cette mesure mobilise l'engagement politique et économique de la collectivité, qui l'intègre dans une ambition globale de son projet de territoire.

11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables, des établissements humains

Dès 1992, la Déclaration sur l'environnement et le développement durable de Rio ainsi que le programme international Agenda 21 posent le principe de participation de tous les citoyens aux décisions et programmes relatifs à l'environnement et au développement. Le cadre de référence national Agenda 21 retient également la participation du public comme élément déterminant de la démarche territoriale de développement durable. Depuis, nombreuses sont les collectivités qui se sont attachées à intégrer la participation du public dans l'élaboration de leurs projets d'aménagement et de gestion du territoire. La participation citoyenne n'est plus uniquement considérée comme une étape « bonus » ou réservée aux projets les plus matures ou les plus ambitieux, mais se conçoit comme le préalable indispensable à la viabilité et à la pertinence des décisions prises pour le territoire. Les habitants et les citoyens qui vivent les politiques publiques, ont une connaissance et un retour d'expérience/d'usage qu'il convient de prendre en compte pour que les décisions prises soient les plus adaptées. Le ministère de la Transition écologique et solidaire a élaboré la charte de participation du public, à laquelle les collectivités peuvent adhérer pour la décliner dans leurs projets et leurs politiques publiques locales. Certaines villes engagent une démocratie plus participative en lançant un budget participatif relatif aux projets d'aménagement de l'espace public, d'autres structurent leur méthodologie de participation autour d'un écoquartier, d'une nouvelle ligne de tram, etc.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

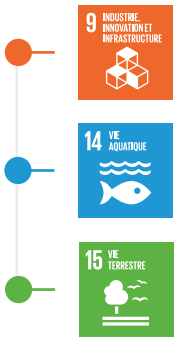

Cet enjeu a notamment été repris dans la Déclaration de Quito de 2016, lors du troisième sommet mondial pour l'habitat. Figurant également au paragraphe 38 du Nouveau programme pour les villes (Habitat III), la cible 11.4 interpelle les collectivités territoriales sur l'attention qu'elles doivent porter aux espaces protégés lorsqu'elles définissent leurs projets d'aménagement urbain. La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine adoptée le 7 juillet 2016 permet aux collectivités territoriales de faire reconnaître leurs sites patrimoniaux remarquables, c'est-à-dire « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques

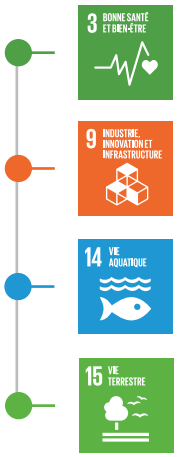

Les risques relatifs aux catastrophes, qu'elles soient naturelles ou technologiques, sont aujourd'hui encadrés par des dispositifs de prévention/précaution que les collectivités doivent mettre en place sur leur territoire. C'est le cas notamment des Plans de prévention des risques naturels d'Inondation (PPRI), créés par la loi Barnier de 1995. Ces documents de planification ont pour objectif de réduire la vulnérabilité du territoire concerné, en prenant en compte le plus en amont possible dans les projets d'aménagement et de développement les risques encourus par le territoire.

11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

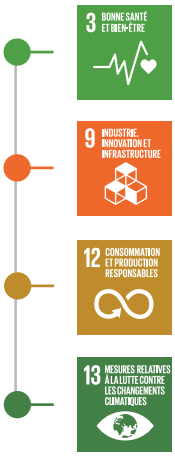

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) sont des dispositifs mis en place dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, élaborés à l'initiative de la préfecture avec la DREAL (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et en concertation avec les collectivités concernées. Le périmètre du PPA diffère d'un territoire à l'autre et permet de fixer des objectifs de réduction des pollutions du territoire, secteur par secteur. En fonction de leurs compétences légales, les collectivités du territoire mettent en œuvre les mesures de réduction des pollutions identifiées et en rendent compte auprès de la DREAL.

Les compétences de gestion des déchets des collectivités constituent le maillon indispensable à la réduction de l'impact environnemental négatif des communautés humaines. Nombreuses sont celles qui ont engagé des politiques et des actions ambitieuses de réduction des déchets et par conséquent des coûts inhérents à leur gestion. Certaines collectivités pionnières ont été inspirées par les exemples européens et internationaux comme Ljubljana ou San Francisco, et se sont appuyées sur les programmes d'accompagnement des associations comme Zero Waste France ou les appels à projets « Zéro gaspillage, zéro déchet » de l'État.

11.7 Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

L'usage des villes et des espaces publics est loin d'être neutre en termes d'égalité femmes-hommes. Cette question est de plus en plus abordée par les urbanistes et les aménageurs, accompagnés du travail de sociologues, de chercheurs et d'organisations pionnières comme la plateforme de recherche-action « Genre et ville ». Certaines collectivités ont fait le choix d'intégrer la problématique du genre dans leurs politiques publiques : c'est le cas de la ville de Paris, qui a publié un guide référentiel sur le genre et l'espace public, et a choisi d'accorder une attention particulière à la question du genre dans le réaménagement de sept places parisiennes. Parmi les thèmes abordés dans le guide, « se sentir en sécurité » ou encore « être présentes et visibles ».

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

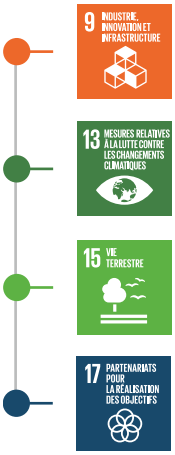

Dans le cadre de l'approche intégrée du développement territorial encouragée par l'Union européenne, la **Web association de Bergerac (WAB)** propose un pôle d'accompagnement à la transition numérique, un incubateur d'entreprises, un groupement d'employeurs et une école du web, ayant dès lors bénéficié des fonds FEDER et LEADER du Grand Bergeracois ainsi que du FSE pour les formations.

Dans le cadre du **PCET** de la **région Rhône-Alpes, la métropole du Grand Lyon** a soutenu **Sylv'ACCTES**, qui accompagne les acteurs locaux dans la gestion durable des forêts, celles-ci étant une ressource économique importante pour ce territoire mais également un levier de lutte contre le changement climatique. Elle finance les travaux d'aménagement et de gestion qui permettent également de développer l'emploi et les compétences liées au développement durable dans la région.

Toulouse métropole et le **Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Portes de Gascogne** ont mis en place un contrat de réciprocité ville-campagne visant à constituer des partenariats entre espaces urbains, périurbains et ruraux. Misant sur l'attractivité des territoires, ce projet s'est focalisé sur le développement de la mobilité entre les différents espaces de la région, selon l'approche territoriale intégrée

11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'actions intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques, de leur atténuation, de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise et **le Grand Narbonne** se sont associés pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques sur leur territoire. Ils ont appliqué ensemble le Plan climat territorial, liant les différentes collectivités et mettant en œuvre plusieurs projets en partenariat avec des associations actives dans le développement durable telles que l'ADEME. Cela afin de préserver les espaces naturels et aménager les territoires pour répondre aux défis de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le **Lauragais**, plusieurs collectifs locaux ont mis en place **Organic'vallée**, visant à orienter les acteurs locaux vers une démarche d'économie circulaire, en valorisant les déchets organiques dans un système de production, de consommation et d'utilisation des ressources en boucles fermées. Véritable écosystème, Organic'vallée optimise les ressources, renforce les liens entres zones urbaines et rurales, contribue au développement de modèles de productions alternatifs, et permet dans le même temps une collaboration multi-acteurs favorisant le développement régional dans son ensemble.

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

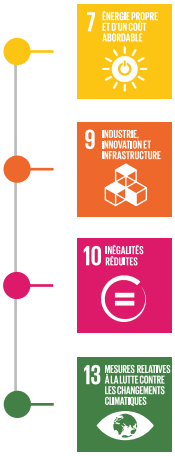

Le PNUE-SBCI soutient les projets de construction de logements durables en Afrique, notamment à la suite de catastrophes naturelles. L'idée consiste à se servir du modèle Plastbau, qui permet la réalisation simple et rapide de constructions solides à bonne performance énergétique. L'utilisation de matériaux et de techniques de fabrication durables offre de nombreux avantages liés à la réduction des coûts de construction et d'entretien ainsi qu'à la préservation et la revalorisation des patrimoines culturels locaux. Le projet prévoit également l'implantation des moyens de production sur place afin d'éviter les coûts des transports de matériaux.

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / État / Associations

Amiens, Destination pour tous

Depuis 2017, la ville d'Amiens est labellisée « Destination pour tous », marque d'État décernée aux collectivités qui s'engagent pour proposer une offre touristique accessible aux personnes touchées par un handicap (appartenant à au moins deux des quatre familles de handicap -auditif, mental, moteur, visuel). La mise en place de cette marque d'État poursuit l'objectif de rendre accessible aux personnes en situation de handicap, les sites et activités touristiques du territoire, mais également tous les aspects de la vie quotidienne, notamment les transports publics et l'accès aux commerces de proximité. La ville d'Amiens s'est appuyée sur une gouvernance partenariale très forte pour parvenir à décrocher la reconnaissance, en associant les associations du territoire, les commerçants et les acteurs privés du tourisme, les services de l'État (DIRECCTE), DGE (Direction générale des entreprises) et DGCS (Direction générale de la cohésion sociale).

Associations / Collectivités / État

Vers un label Ville citoyenne

L'enquête « Citoyenneté & Territoires », menée en 2015 par l'association « Empreintes Citoyennes » auprès de 250 élus en charge de la citoyenneté et de la démocratie locale, a permis de mettre en évidence l'importance de l'échelon local. Près de 88 % des répondants considéraient que la commune porte une responsabilité dans l'émancipation de la citoyenneté et 59 % que la citoyenneté relève de spécificités locales. Dans la continuité de cette enquête, l'association a mis en place un label « Village/Ville citoyenne » encourageant la participation et la mobilisation citoyenne. Pour définir ce label, une consultation nationale a été organisée afin de répondre à la question « C'est quoi une Ville citoyenne ? ».

Collectivités / Service de l'État / Recherche

Le CEREMA lance un « appel aux partenaires » pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Afin d'accompagner les intercommunalités qui ont désormais la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), le CEREMA a lancé en 2016 un appel à partenaires auprès des collectivités qui souhaitaient bénéficier de l'expertise et des méthodologies de travail nouvelles proposées par cet institut et l'Irstea, via leur appui scientifique. Ces partenariats ont vocation à faire remonter à l'échelle nationale des retours d'expériences qui permettent de diffuser les connaissances et les méthodologies qui auront été éprouvées sur le terrain auprès des collectivités en charge des questions GEMAPI. Le partenariat permet aux collectivités retenues d'être soutenues sur une ou plusieurs thématiques :

- diagnostic territorial pour élaborer les stratégies pertinentes de restauration des milieux et de prévention des inondations ;
- montée en compétences et intégration dans la stratégie locale des différentes composantes de la GEMAPI ;
- élaboration et évaluation socio-économique des projets et programmes d'action relevant de la GEMAPI ;
- conception de dispositifs innovants pour l'acquisition et la valorisation de données, la cartographie et l'aide à la décision.

Depuis 2016, dix collectivités ont été accompagnées. Le CEREMA et l'Irstea réfléchissent désormais à la valorisation nationale des retours d'expérience pour permettre de capitaliser et d'aider au mieux les collectivités compétentes en GEMAPI.

Focus sur
Une action internationale

Praia et l'ODD 11

Promouvoir la participation citoyenne pour une urbanisation inclusive et durable

L'un des messages clés de l'Agenda 2030 est le rôle des gouvernements locaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques contribuant à la réalisation des ODD. Dans le même temps, il reconnaît, en particulier dans le cadre de l'ODD 11, que cette conception doit également s'accompagner de la participation d'acteurs sociaux et économiques présents dans la ville lors de l'adoption et de la mise en œuvre de plans et de politiques pouvant affecter ou intéresser les citoyens à la population d'un territoire (cible 11.b). C'est pourquoi, dans le cadre du partenariat entre le PNUD et la ville de Madrid, et tirant parti de l'outil numérique de participation citoyenne digital développé par cette dernière, une plate-forme de participation a été développée (Consul) sur les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, la ville de Praia au Cap Vert a décidé d'adopter cette plateforme afin que ses citoyens puissent participer à la conception et à la mise en œuvre de l'agenda mondial sur leur territoire par le biais de la préparation de propositions, participer à des débats et commenter des actions municipales. À travers ce processus participatif, la ville veut donner à tous les citoyens de La Paz la possibilité de pouvoir décider comment rendre la ville inclusive, sûre, résiliente et durable.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- ADEME
- Les services de l'État (DREAL et DDT)
- Les cabinets de conseil
- Le Rameau
- Association des maires de France
- Association des départements de France
- Régions de France
- Associations des petites villes de France
- Villes de France
- Ministère de la transition écologique et solidaire
- Association Notre village
- Le Cerema
- Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
- FNAU
- CAUE (Conseil en architecture urbanisme et environnement)

Les sources

Défis et perspectives pour des villes durables performantes, ADEME :
climat, énergie, environnement :
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/90470_7657-feuille-route-villes-durables.pdf

Pour une ville durable :
http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/dgaln_pour_une_ville_durable_4p_def_web.pdf

La création des métropoles et la place du développement durable en France, observées depuis le Royaume-Uni :
http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/willmore_papier_final_popsu_avril2017.pdf

Villes intelligentes, « *smart* », agiles :
Enjeux et stratégies de collectivités françaises :
http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0084/Temis-0084241/22483.pdf

Devenir une *smart city*, mise en œuvre opérationnelle :
https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2018-03/Sommaire-Devenir-une-smart-city-mise-en-oeuvre-operationnelle.pdf

Agir simultanément
sur **l'offre** et **la demande**
pour une **croissance harmonieuse**
et des produits responsables

Objectif 12
Établir des modes de consommation et de production durables

Le contexte, les enjeux

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles, ce qui affecte l'ensemble des secteurs de l'environnement (biodiversité, eau, géologie, climat, etc.) et la stabilité des sociétés humaines. Ainsi, notre société se caractérise par une consommation de plus en plus intense de biens et de services, alliée à des durées de vie des produits de plus en plus courtes, ce qui accroît nos consommations de ressources naturelles ainsi que nos productions de déchets et de nuisances. En même temps, au niveau mondial, les pressions sur l'environnement s'accentuent également du fait de la poussée démographique des pays en voie de développement et du souhait légitime d'un nombre toujours croissant d'individus d'accéder aux biens de consommation.

Dans ce contexte, l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus circulaire et plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production. Bien qu'il les inclue pleinement, **cet enjeu ne se limite pas au seul développement des technologies vertes ou à la « croissance verte »** de certains secteurs. Il concerne l'ensemble des activités – et tout particulièrement celles liées à la production des produits de grande consommation comme le secteur agroalimentaire – et se décline à chaque étape du cycle de vie des produits (conception, extraction des ressources, production, distribution, utilisation, réparation, réutilisation ou recyclage). **En conséquence, relever ce défi nécessite la mobilisation de tous les acteurs :** citoyens, consommateurs, producteurs, distributeurs et pouvoirs publics. Le comportement et l'implication de chacun sont déterminants pour assurer le succès des changements profonds qui touchent à l'organisation de nos modes de vie. Modifier nos modes de production et de consommation implique d'agir simultanément sur l'offre et la demande afin de permettre une croissance harmonieuse du marché des produits les plus responsables et de rendre ces derniers plus compétitifs par rapport aux offres conventionnelles. Le changement des comportements implique aussi d'analyser les valeurs qui les sous-tendent et d'explorer les possibilités de promouvoir des styles de vie permettant de conserver et d'améliorer le bien être des populations tout en protégeant la planète. **C'est dans ce contexte que l'ODD 12 constitue une priorité pour la France.**

Depuis le Sommet de la Terre de Johannesburg, la France a mis les enjeux de consommation et de production durables au cœur de ses stratégies de développement durable. Au niveau des politiques publiques, elle a introduit et mis en œuvre des dispositions et des outils innovants et ambitieux : prévention et gestion des déchets, économie circulaire, objectifs de recyclage, responsabilité élargie du producteur, finance verte, efficacité de la ressource, RSO, affichage environnemental des produits, lutte contre l'obsolescence programmée, engagements

pour la croissance verte, etc. Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la France s'est en particulier fixée des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. Une feuille de route « Économie circulaire », coproduite avec les parties prenantes et soumise à consultation du grand public, a été publiée par le gouvernement en avril 2018 afin de proposer des mesures concrètes. Cette feuille de route prend en compte les ODD et se présente comme un des outils permettant leur mise en œuvre en France.

Cependant, beaucoup reste à faire pour parvenir à une économie vraiment circulaire. Un projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, présenté en Conseil des ministres le 10 juillet 2019, propose des mesures fortes contre le gaspillage et pour le recyclage. Dans ce contexte, les territoires, dans lesquels les initiatives se diffusent, ont pleinement leur rôle à jouer : promotion des circuits courts et de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires, formation de réseaux de guides composteurs, mise en œuvre de synergie entre entreprises pour recycler les déchets, « Territoires zéro déchet zéro gaspillage » ou encore « Zéro phyto 100 % bio » dans les collectivités et jardins particuliers.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 12

Les impacts environnementaux et sociétaux de ma consommation ou de ma production sont-ils identifiés et mesurés?

Les solutions locales ou alternatives pour rendre compatibles mes impacts avec ces enjeux sont-elles identifiées ?

Les choix de production ou de consommation sont-ils modifiés en conséquence ?

Des ateliers de sensibilisation à la gestion efficace des ressources, déchets et recyclage sont-ils proposés dans mon organisation ?

Les ressources humaines et financières sont-elles mobilisées dans cet objectif ?

Mon organisation est-elle exemplaire et mobilise-t-elle ses partenaires (fournisseurs, clients, collectivités…) vers l'exemplarité ?

Ai-je associé les acteurs les plus performants de mon territoire afin d'en maximiser l'économie circulaire ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 12

La rosace des interactions de l'ODD 12 avec les 16 autres

Réduire les déchets alimentaires et les pollutions d'origine agricole ; préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées

Enseignement des nouvelles pratiques durables aux plus jeunes ; accès à tous et pour tous à la recherche et au développement ; accès aux moyens innovants

Utilisation rationnelle de l'eau ; assainissement de l'eau ; réutilisation des eaux usées

Accroître nettement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial ; limiter la consommation d'énergies fossiles.

Améliorer progressivement l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement

Réduire l'impact environnemental des villes ; mener des politiques en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et patrimoniales

Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types ; réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques

Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce ; promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt et mettre un terme à la déforestation ; prendre des mesures pour mettre un terme au braconnage, au trafic d'espèces végétales et animales protégées

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 12 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 12 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur les consommations et productions responsables, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux des consommations et productions responsables : les actions sur les consommations et productions responsables peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur les consommations et productions responsables. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 12, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 12

Rationalité de consommation
Ressources naturelles
Éducation
Déchets alimentaires
Transports
Production
Sobriété
Chaînes de production et d'approvisionnement
Consommation
Économie circulaire
Éco conception
Achats responsables
Déchets
Traçabilité
Circuits courts
Coopération
Réduction des déversements
Économies
Consommation responsable
Recyclage
Transparence
Fiscalité verte
Tourisme durable
Méthanisation

Les outils
pour décliner les cibles

12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays

Transcrire la feuille de route nationale au niveau des collectivités. La France a établi une feuille de route de l'économie circulaire (FREC). Elle a été présentée le 23 avril 2018 décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intègrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages. Sur les 50 mesures que compte la « FREC », certaines concernent directement les collectivités compétentes en gestion des déchets ménagers. Les mesures présentées étaient souvent inscrites dans la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

La France est très impliquée dans la mise en oeuvre du 10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production Patterns (10YFP) au travers du One Planet Network, qui **vise à promouvoir des modes de consommation et de production plus durables dans le monde**. La France est co-chef de file du programme « Tourisme durable » et participe également aux programmes suivants : information du consommateur, bâtiment durable, alimentation durable, éducation et styles de vie. Ces programmes mettent en réseau des acteurs du monde entier pour des actions communes et pour stimuler l'adoption de politiques de consommation et de production durables (CPD) dans les différents pays. Au niveau national, la France met en oeuvre le 10YFP à travers ses politiques de CPD : affichage environnemental, extension de la durée de vie des produits, éco-conception, commande publique durable, élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, etc. Elle continuera de participer activement au 10YFP jusqu'à son terme en 2022 et elle prendra part aux discussions au sein de l'ONU visant à définir les suites à donner à ce programme.

12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles

Dialoguer avec ses fournisseurs permet d'éviter la surproduction, pour mieux faire coïncider offre et demande. La Charte des relations fournisseurs responsables devient un outil très utile pour les collectivités. Elle permet de mobiliser l'ensemble des entreprises auxquelles la collectivité fait appel.

Privilégier des fournisseurs responsables en respectant le rythme de renouvellement des ressources et les conditions des travailleurs. Les labels Territoire Bio engagé, Demeter, Nature et Progrès peuvent en constituer des indicateurs. Le département des Hauts-de-Seine a encouragé les achats responsables des TPE et des PME sur son territoire. Depuis la signature de la charte relations fournisseurs responsables, le département s'est engagé avec ses fournisseurs sur des critères bien définis en imposant que 13 % des marchés incluent des clauses sociales pour favoriser le retour à l'emploi et 8 % des clauses environnementales. En 2015, le montant des achats s'élevait à 430 millions d'euros pour le département.

Être partie-prenante de projets et de programmes de recherches peut permettre de favoriser l'agriculture durable, comme s'y est engagée la Métropole du Grand Nancy. Aux côtés des différents acteurs du territoire, la métropole construit une vision stratégique, assurant la gestion équilibrée des

espaces de production, le développement de filières, de l'économie et de l'emploi dans le domaine agricole. Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, un diagnostic agricole et forestier a été lancé afin d'identifier les espaces productifs du Grand Nancy pour mieux les soutenir. Un projet alimentaire territorial et multi-partenarial est également engagé. Labellisé en 2017, le Programme national pour l'alimentation (PAT) pour objectif la promotion d'une alimentation locale, de qualité et durable. Les enjeux seront de développer une démarche d'économie circulaire, de soutenir la profession agricole, d'inventer de nouvelles filières et mutualiser les moyens.

12.3 Réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires

Limiter le gaspillage en amont : optimiser le cycle de production (stock et flux) selon la certification QSE, limiter la production de déchets papiers via la dématérialisation. Les pertes et gaspillages alimentaires ont une valeur commerciale théorique sur l'ensemble de la chaine alimentaire (de la production à la consommation) estimée à 16 milliards d'euros pour un total de 10 millions de tonnes non consommées. Les actions mises en place dans les restaurants scolaires montrent des résultats allant jusqu'à une diminution de 30 %. La rentabilité des actions est forte et le WRAP (agence équivalente à l'ADEME au Royaume Uni) estime que 1 £ investie dans la prévention génère 90 pence d'économies sur les coûts des aliments et la gestion des déchets. Dans un collège de taille moyenne, réduire de 30 % ses pertes et gaspillages permet de réaliser 10 000 £ d'économies en un an.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre le gaspillage alimentaire issue de la loi de transition energétique pour la croissance verte, l'ADEME a signé une convention avec Unis-cité pour un programme de déploiement de 250 services civiques pour accompagner certaines démarches dans la restauration collective publique.

12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

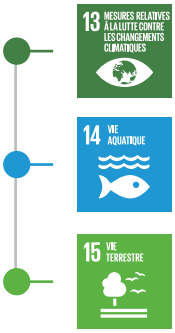

Dans de nombreuses déchèteries publiques, **seuls les déchets non-dangereux des professionnels sont acceptés. La Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc** a mis en place un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'industrie à destination des artisans du bâtiment. Cette opération leur offre une solution économiquement et techniquement acceptable pour la collecte et le traitement de leurs déchets dangereux et les incite ainsi à s'orienter vers des solutions d'élimination des déchets qui respectent l'environnement.

12.5 Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Sensibiliser le public aux enjeux de l'économie circulaire : proposer ou participer à des ateliers de récupération et de réemploi de vêtements usagés (« fashion recyclerie » et troc de vêtements), privilégier la vaisselle lavable à la vaisselle plastique jetable, achat de produits « en vrac » pour limiter l'utilisation d'emballages. Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et l'ADEME ont encouragé les appels à projet des territoires en matière de « zéro déchet ». Les territoires qui font le choix de se lancer dans une démarche de **« Territoire zéro déchet zéro gaspillage »** se mobilisent pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions permettant d'améliorer la gestion des déchets au quotidien, en s'inspirant d'un cahier des charges reprenant les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces territoires prennent un engagement politique fort, pour une durée de 3 ans, en recherchant l'exemplarité et en mobilisant des moyens pour y arriver.

Mettre en place une politique de revalorisation des ressources naturelles : composter les déchets organiques (métropole du Grand Nancy, Nantes, Pays Voironnais), transformer les productions laissées aux champs, les invendus hors calibres et peu esthétiques, **produire de l'énergie alternative à partir des biodéchets** (méthanisation). Amiens Métropole récolte près d'un milliard de feuilles mortes pour **la méthanisation.** Depuis cinq ans, la Communauté d'agglomération valorise ses déchets verts dans son entreprise de méthanisation. Les feuilles mortes peuvent alimenter jusqu'à près de 4 000 foyers en électricité, soit l'équivalent du centre-ville d'Amiens.

Mobiliser ses équipes autour du tri des déchets : proposer des actions pédagogiques, désigner des ambassadeurs du tri, sensibiliser aux Plans de prévention des déchets. À Ayen, une sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire tout au long de l'année est réalisée avec une forte mobilisation de l'équipe sur des recettes et plats goûteux élaboré sà partir d'une majorité de produits frais (80 %) achetés en local.

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité

Sensibiliser les équipes au modèle « Réduire – Réutiliser – Recycler » (3R) et l'appliquer pour la consommation d'eau, d'énergie, les transports et la production de déchets. Suez a notamment développé une plateforme en gestion des déchets pour les entreprises, les artisans et les particuliers. Grâce à cette solution connectée, elle permet d'accéder à des services techniques nécessitant l'intervention d'experts qualifiés et permettant une gestion simple et rapide des déchets.

Mettre en place une convention d'engagement volontaire : passée avec le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), elle permet aux organisations de structurer leurs actions, notamment en termes de contribution aux ODD. Elles peuvent être thématiques et/ou transversales, comme par exemple contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'emploi de personnes en situation de handicap.

Une démarche globale peut prendre la forme d'un Plan de relance pour le recyclage : cela se traduit par la réduction des points noirs de collecte (via la mutualisation entre organisations), la récupération des déchets électroniques, la mise en place d'une filière de récupération de textiles et de meubles.

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics

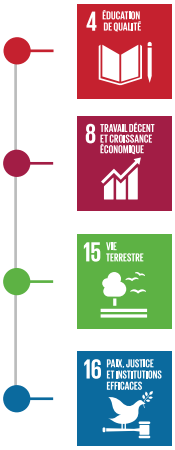

Signer une charte des achats responsables permet de formaliser une dynamique interne en faveur de fournisseurs soucieux d'offrir des conditions de travail optimales à leurs salariés et des produits respectueux de l'environnement à leurs clients. En 2010, la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats ont mis en place la Charte relations fournisseurs responsables, qui a pour but d'inciter les entreprises et organisations publiques à adopter des pratiques d'achats responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Aujourd'hui, la promotion et l'animation de la Charte sont assurées par la Médiation des entreprises et le CNA. Par le biais de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte relations fournisseurs responsables participe à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les acteurs et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.

Favoriser les produits biologiques, de saison et en quantité adéquate dans les cantines des organisations scolaires permet d'éduquer le jeune public aux enjeux de l'agriculture, de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans leur quotidien. Les Territoires zéro gaspillage, zéro déchet, les selfs anti-gaspillage, les composteurs pédagogiques, les Défis famille à alimentation positive témoignent d'un engagement de nombreuses collectivités sur cette thématique, comme le Finistère, Nantes, l'agglomération de Lorient, Saint-Étienne métropole ou encore Pau-Pyrénées Agglomération.

Privilégier des matières recyclées dans la construction d'infrastructures routières : des collectivités telles que la Nièvre ont déjà mis en place ce type d'action, faisant partie d'une véritable démarche globale en faveur du recyclage et du réemploi de matériaux.

12.8 Faire en sorte que toutes les personnes aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature

Initier des circuits courts collectifs permet de mieux comprendre la chaîne agricole (accompagnement des éleveurs, transports, formation, conditionnement) pour comprendre sa consommation. Le mouvement FNE (France nature environnement) est à l'origine de la création de deux REGAL - Réseaux pour éviter le gaspillage alimentaire, en Nouvelle-Aquitaine et en Normandie. Il s'agit de réseaux multi-acteurs qui favorisent la recherche de solutions collectives innovantes pour lutter contre le gaspillage alimentaire. FNE s'implique également dans le débat national via notamment sa participation aux instances du Pacte national « anti-gaspi », coordonné par le ministère de l'Agriculture, et sa contribution à des travaux de recherche.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) a lancé le Portail des aides publiques à l'économie circulaire à destination des entreprises. Il permet d'identifier et d'évaluer facilement les aides en matière d'économie circulaire aux niveaux européen, national et régional. Il permet aussi d'identifier rapidement l'ensemble des dispositifs, de consulter les fiches descriptives détaillées et de contacter directement le porteur de l'aide. Il est hébergé sur le site du Le Portail numérique des éco-entreprises de France (PEXE), une association de près de 5 000 éco-entreprises.

L'affichage environnemental est un dispositif d'information des consommateurs sur les principaux impacts environnementaux des produits. Son rôle est double : 1- orienter les choix des consommateurs vers des produits plus respectueux de l'environnement, 2- encourager les producteurs à faire des efforts d'écoconception pour réduire les impacts environnementaux de leurs produits. En France, cinq secteurs sont engagés en partenariat avec les pouvoirs publics dans une démarche volontaire de déploiement progressif de l'affichage environnemental : l'ameublement, le textile, l'hôtellerie, les produits alimentaires, lesproduits électroniques. L'expérience produit d'ores et déjà des résultats positifs parmi les hôtels participants, puisque leurs mesures d'éco-conception liées à l'affichage environnemental ont permis une réduction moyenne de leurs impacts environnementaux (eau, énergie, déchets, etc.) de 30 % et des économies allant de 0,5 et 2 euros par nuitée. La Feuille de route pour l'économie circulaire prévoit d'étendre ce dispositif à d'autres secteurs.

12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables

Encourager les Actions extérieures des collectivités territoriales (AECT). La région Nouvelle-Aquitaine a établi des accords de coopération avec une dizaine de régions partenaires en Afrique, en Asie, en Amérique du Nord et en Europe. Ces coopérations de région à région, dites « coopérations décentralisées », se caractérisent par des relations institutionnelles construites dans la durée. **Elles constituent un cadre privilégié pour les échanges d'expériences et la mise en œuvre de projets de coopération concrets et innovants pour** : le développement économique et social local, la promotion internationale des territoires, le renforcement de la démocratie, l'apprentissage de la citoyenneté et la promotion de la paix, **le développement durable des régions les moins avancées.** Ces coopérations permettent enfin de valoriser les savoir-faire néoaquitains.

12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Développer un tourisme durable notamment grâce à un label. Le secteur du tourisme représente 7 % des exportations mondiales, un emploi sur 11, et 10 % du PIB mondial, constituant un enjeu environnemental majeur. Lorsqu'il est géré de manière durable, le tourisme peut favoriser une croissance économique globale , une inclusion sociale et la protection des biens culturels et naturels. **L'association Teragir** continue sa démarche de labélisation « Pavillon bleu » des communes et ports de plaisance respectueux de l'environnement. **Grâce à ce label, les collectivités peuvent avoir le recul nécessaire à la mise en place d'un tourisme durable sur leurs territoires.** Il répond à des critères bien spécifiques en matière de gestion de l'eau, de gestion des déchets et d'éducation à l'environnement. 8 Français sur 10 considèreraient ce label comme une garantie de propreté des plages et de qualité des eaux, selon un sondage BVA.

L'Ecolabel européen existe depuis 2003 **pour les services d'hébergement touristique** et depuis 2005 pour les services de camping. De plus en plus d'établissements en France et en Europe ont adopté. **L'Ecolabel européen** est le seul label écologique officiel commun à tous les pays de l'Union européenne. Il a pour but d'identifier les produits les plus performants d'un point de vue environnemental. Il a été conçu pour répondre aux attentes de consommateurs en quête de vacances plus écologiques. Il garantit non seulement une qualité irréprochable des services proposés, mais aussi une réduction de l'impact environnemental des établissements labellisés (faible consommation d'énergie et d'eau, bonne gestion des déchets - réduction des déchets produits, utilisation de substances moins nocives pour l'environnement, etc.).

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement

Encourager des dispositifs de méthanisation sur les territoires pour une utilisation rationnelle des combustibles fossiles. Le projet MethaN-Action est un programme d'appui régional qui accompagne les exploitations agricoles dans leurs projets de méthanisation en Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'ADEME, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la fédération régionale Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et le centre technologique en environnement et maitrise des risques APESA. **L'idée est de centraliser l'information et l'expertise sur la méthanisation/la digestion anaérobie, et d'agir comme un guichet unique pour les demandes de fonds publics,** en mettant par exemple à disposition : des modèles de dossiers de demande de subventions, les contacts des acteurs et experts locaux, des guides sur la biomasse. Une fois qu'une entreprise ou une collectivité adhère au programme, elle est accompagnée à toutes les étapes, de l'étude de faisabilité aux procédures financières et administratives, en passant par la formation pendant la mise en œuvre et le suivi des résultats.

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / Associations

La Communauté de communes d'Erdre et Gesvres s'associe à la Chambre d'Agriculture pour favoriser la polyculture-élevage

Pour soutenir l'agriculture respectueuse de l'environnement, et notamment de type polyculture-élevage, la communauté de communes Erdre et Gesvres et la Chambre d'agriculture ont signé une convention partenariale. Celle-ci correspond à l'action 34 de l'Agenda 21 de la collectivité, et consiste en la mise à jour de diagnostics agricoles et des friches. L'objectif est de valoriser économiquement ces espaces pour permettre à des structures agricoles de s'y installer. Sept hectares ont ainsi été remis en état en 2015.

Collectivités / Entreprises

Le Grand Port maritime Nantes – Saint-Nazaire et la CARENE - Saint Nazaire Agglomération : la démarche d'écologie industrielle et territoriale

Copilotée par le Grand Port maritime Nantes – Saint-Nazaire et la CARENE – Saint-Nazaire Agglomération, la démarche d'écologie industrielle et territoriale est déployée sur la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Donges, Montoir et Saint-Nazaire. Il s'agit d'une démarche d'économie circulaire localisée à l'échelle d'une zone industrielle d'envergure comportant une centaine d'entreprises de toutes tailles (grands groupes de l'industrie énergétique, aéronautique et navale, entreprises de logistique, PME, etc.) pour un total de 24 000 emplois. Concrètement, la démarche vise des synergies territorialisées et des mutualisations entre les entreprises, en menant une utilisation rationnelle des ressources pour réduire l'impact sur l'environnement. Par exemple, une des démarches mises en place consiste en la collecte mutualisée des hydrocarbures et des palettes dans l'optique de créer une ferme urbaine.

D'autre part, par la création en 2016 d'une plateforme collaborative de mutualisation des données énergétiques (projet OPTIMISME), la démarche entend faciliter la mise en œuvre de synergies de mutualisation énergétique, telles que : la mise en place de réseau de chaleur (récupération de la chaleur perdue d'un procédé industriel pour en alimenter un autre) et la production d'énergie renouvelable par la valorisation des déchets (méthanisation).

Collectivités / Entreprises

RÉSOLUTIONS : le dispositif en faveur de l'économie circulaire en Pays de la Loire

Le nouveau dispositif « RÉSOLUTIONS » (dispositif qui soutient des démarches d'innovation intégrant une dimension environnementale) a été lancé par la région Pays de la Loire. Ce dispositif s'accompagne du 6ème appel à innovation intitulé « Innovations et économie circulaire ». Il a pour vocation d'aider à résoudre des problématiques de développement relevant notamment des thèmes suivants : économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, éco-conception, recyclage et valorisation des déchets (ex : valorisation des matériaux composites), optimisation du cycle de vie de tous les matériaux (ex : déchets électroniques), - activités visant à allonger la durée d'usage de produits (réemploi, réparation, réutilisation), etc.

Collectivités / Entreprises / Associations / Citoyens

Tri en Seine : une expérimentation de déchèterie fluviale à Paris

Du 5 au 7 juillet 2019, les entreprises et les habitants du quartier des Deux Rives, entre les 12e et 13e arrondissements de Paris, sont invités à déposer des déchets de toutes catégories (petit mobilier, matériels électriques, gravats, etc.) sur une péniche Suez amarrée au port de Tolbiac. La péniche a collecté le vendredi les déchets et encombrants des entreprises, puis ceux des particuliers durant le week-end. Le transport fluvial des déchets sur l'embarcation longue de 50 mètres et d'une capacité de 500 m³, réduira les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances à équivalence de 25 camions dans Paris. Les déchets ont été acheminés jusqu'au centre de recyclage situé sur le port de Gennevilliers. Cette expérimentation inédite à Paris, cofinancée par la RATP, la ville de Paris et Voies Navigables de France (VNF), est le fruit d'un partenariat unique entre une dizaine de structures du quartier. L'expérimentation « Tri en Seine » constitue une nouvelle étape du projet de quartier circulaire des Deux Rives piloté par la RATP et la ville de Paris : depuis 2018, un nombre croissant d'entreprises se réunissent autour de la gestion des déchets et de la mobilité, avec comme objectif commun la réduction de l'impact environnemental de leurs activités.

Focus sur
Une action internationale

La ville d'Amsterdam a publié dès 2014 un plan d'action pour devenir une ville exemplaire en matière d'économie circulaire. Durant le premier semestre 2016, le pays a assuré la présidence du Conseil de l'Union européenne et a profité de cette opportunité pour promouvoir l'économie circulaire.
Le 8 juillet 2015, le prince Charles de Bourbon-Parme, membre de la famille royale des Pays-Bas, a lancé « The Netherlands Circular Hotspot ». Cette initiative est animée par une structure coopérative qui regroupe 25 partenaires industriels, chercheurs et organismes publics. On y trouve Accenture, Akzo Nobel, KPMG, Philips, mais aussi la municipalité d'Amsterdam… Chacun voulant jouer un rôle d'ambassadeur pour l'économie circulaire.
Leur programme porte un nom fortement symbolique : RACE pour « Realisation of Acceleration of a Circular Economy » (une accélération concrète de l'économie circulaire). RACE signifie aussi « la course », une façon de dire qu'il y a urgence à mettre en place un nouveau modèle d'utilisation des ressources.

L'une des initiatives majeures de RACE est la création d'un nouveau quartier appelé à devenir « le plus grand terrain d'expérimentation de l'économie circulaire ». Ce lieu se situe dans une ancienne zone industrielle de la banlieue d'Amsterdam, près de l'aéroport de Schiphol.
Au programme : 3 500 maisons et 200 000 m² d'espaces de travail construits avec des matériaux recyclés et produisant leur propre énergie, une collecte sélective des déchets ou encore une large place réservée aux véhicules électriques. Une zone d'exposition permettra aux entreprises de présenter leurs innovations en matière d'économie circulaire.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Observatoire des achats responsables
- Institut économie circulaire
- Orée
- ADEME
- Associations de consommateurs (UFC Que Choisir)
- AMAP
- Cabinets de conseils / Bureaux d'études
- Organismes consulaires (CMA, CCI)
- Moulinot compost & biogaz
- Saria Industries
- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Airparif

Les sources

Livre Blanc « Systèmes agricoles et agroalimentaires circulaires », de l'Institut de l'économie circulaire
https://institut-economie-circulaire.fr/livre-blanc-systemes-agricoles-et-agroalimentaires-circulaires/

« L'économie circulaire dans votre région : comprendre pour mieux décider », de l'ADEME :
https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/economie-circulaire-dans-votre-region-comprendre-pour-decider-8359.pdf

« L'économie circulaire, levier de transition économique et écologique »,
de l'Institut national de l'économie circulaire :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-circulaire

Focus : Tri à la source des biodéchets,
ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) :
https://institut-economie-circulaire.fr/tri-a-la-source-des-biodechets/

Feuille de route économie circulaire : 50 mesures pour une économie 100 % circulaire,
ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec

Guide : Collectivité & méthanisation : faciliter, accompagner, participer à l'installation d'unités de méthanisation agricoles dans les territoires,
IFREE :
https://www.ifree.asso.fr/images/publications/autres/brochure_methanisation.pdf

Promouvoir le tourisme dans les Outre-mer,
CESE :
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2018/2018_09_promouvoir_tourisme_outremer.pdf

Depuis vingt ans, le monde a connu des **pertes économiques spectaculaires de 151 %**, directement **dûes aux catastrophes climatiques**

Objectif 13

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le contexte, les enjeux

Les collectivités et les gouvernements locaux ont toujours été reconnus, lors des négociations et conventions internationales, comme des maillons indispensables pour limiter le réchauffement climatique. Un rôle de plus en plus valorisé, depuis que les acteurs non-étatiques se mobilisent pour lutter contre le réchauffement climatique et prennent leurs responsabilités. Les collectivités prennent en charge, de manière progressive, les sujets climat, énergie, pollution atmosphérique, etc.

En France, l'accueil de la COP21 a créé une émulation sans précédent auprès des acteurs non-étatiques, et les collectivités ont eu l'occasion de démontrer leurs nombreux engagements en faveur de la protection du climat. Des engagements qui, pour beaucoup, avaient été amorcés par la mise en œuvre des Agenda 21 et des Plans climat énergie territoriaux. Depuis, la réglementation nationale a renforcé la contribution des collectivités dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation face au changement climatique : la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la réforme territoriale de 2016 présentent les collectivités territoriales comme les fédérateurs de l'action climatique des territoires.

Tous les acteurs locaux, animateurs, planificateurs, opérateurs, sont concernés par les enjeux de lutte contre les dérèglements climatiques. Le climat constitue l'une des priorités territoriales de la stratégie globale de développement durable pour nombre de collectivités. En effet, le climat, sujet de mieux en mieux appréhendé par le grand public, est à la fois l'occasion pour les collectivités de gagner en légitimité et de faire prendre conscience ses citoyens des enjeux du développement durable, mais aussi de tisser de nouveaux partenariats locaux.

Surtout, les territoires et collectivités font déjà face aux conséquences du réchauffement climatique. Entre autres, les épisodes d'inondations de 2014 avaient renforcé la mobilisation des collectivités territoriales autour du climat. Les nombreux rapports annuels de développement durable qui suivirent ces incidents mirent en avant la question de la prévention du risque inondation et des catastrophes climatiques. Gérer les conséquences du réchauffement climatique est donc un enjeu de premier ordre… depuis vingt ans, le monde a connu des pertes économiques spectaculaires de 151 % , directement dues aux catastrophes climatiques, selon un nouveau rapport de l'Office des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Il s'agit également de préserver la qualité de vie des habitants, alors que les canicules et leurs effets sur la santé s'intensifient. Protéger les territoires et ses habitants : les collectivités ont un rôle à jouer dans l'atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 13

Ma collectivité a-t-elle réalisé un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre du territoire et un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) portant sur son patrimoine et ses compétences ?

Existe-t-il sur mon territoire une histoire/culture locale du risque climatique ?

Ma collectivité a-t-elle réalisé un diagnostic de vulnérabilité du territoire ?

Ma collectivité mène-t-elle des actions de sensibilisation à destination du grand public et des acteurs du territoire en matière de lutte contre les changements climatiques ?

Ma collectivité a-t-elle mis en place une stratégie/des actions pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire aux aléas et risques climatiques ?

Le projet local de développement durable (Agenda 21, Plan climat air énergie territorial (PCAET, etc.) comporte-t-il une évaluation des actions en faveur du climat et de la réduction des gaz à effet de serre ?

Ma collectivité mène-t-elle des actions de coopération décentralisée en faveur de la lutte contre les changements climatiques ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 13

La interactions de l'ODD 13 avec les 16 autres

Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable ; faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les technologies relatives aux combustibles fossiles propres

Moderniser l'infrastructure afin de la rendre durable et résiliente, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement

Réduire considérablement le nombre de personnes touchées par les catastrophes ; réduire l'impact environnemental négatif des villes en accordant une attention particulière à la qualité de l'air ; accroître le nombre de villes qui adoptent et mettent en œuvre des plans d'action intégrés en faveur de l'adaptation

Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol ; rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage

Prévenir et réduire la pollution marine de tous types ; améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable

Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes ; lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés ; prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 13 avec les 16 autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie.

Travailler sur les interactions de l'ODD 13 avec les seize autres permet, à partir d'un travail sur les changements climatiques et leurs répercussions, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions : les actions sur la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 13, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer dans le chemin de transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 13

Les outils
pour décliner les cibles

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

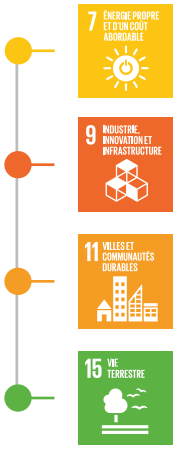

Les catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique ont été de plus en plus nombreuses, et de plus en plus violentes ces dernières années, frappant des territoires vulnérables, mais pas seulement. Les crues de 2016 ont révélé que potentiellement toutes les collectivités territoriales peuvent avoir à gérer un épisode de catastrophes naturelles. Les catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique ont été de plus en plus nombreuses et violentes ces dernières années, ce qui implique désormais anticipation et une adaptation des territoires, notamment urbains. C'est de ce constat qu'est née en 2017 **la stratégie globale de résilience de la ville de Paris.** Cette stratégie doit permettre à la capitale de faire face, entre autres, aux aléas climatiques, tels que les inondations ou les canicules.En ce sens, la ville est en train de transformer 800 cours d'école en îlots de fraicheur, dans le cadre du projet « Oasis ». Les collectivités, en particulier celles en charge du Plan climat air énergie territorial (PCAET) doivent intégrer le volet adaptation à leur stratégie territoriale climatique. C'est en partant de cet outil que **Nantes métropole a conçu sa politique d'adaptation au changement climatique**, reposant sur deux orientations stratégiques : « mieux vivre avec un climat plus chaud » et « se préparer à de nouveaux types d'évènements climatiques ».

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

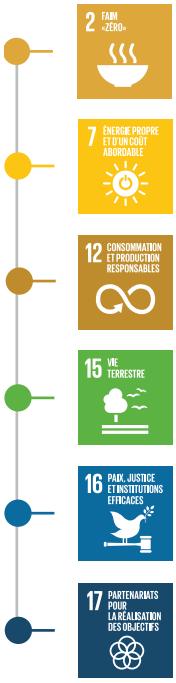

Le Gouvernement français a présenté en juillet 2017 son Plan climat, dont l'ambition est de mettre en œuvre les objectifs de l'Accord de Paris de décembre 2015. Il est structuré autour de 6 grandes thématiques, qui doivent permettre d'intégrer les enjeux climatiques dans les politiques et les stratégies nationales : rendre irréversible la mise en œuvre de l'Accord de Paris, améliorer le quotidien de tous les Français, en finir avec les énergies fossiles et s'engager dans la neutralité carbone, la France comme n°1 de l'économie verte, encourager le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture, intensifier la mobilisation internationale sur la diplomatie climatique.

Dans la continuité de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique de 2006, la France s'est dotée en 2011 de son premier Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), actualisé en 2018 pour intégrer les éléments de l'Accord de Paris. Ce deuxième plan d'adaptation vient notamment mieux articuler la planification de l'adaptation à l'échelle territoriale, dans un contexte de réforme des compétences locales. Le nouveau PNACC doit permettre l'émergence de dispositifs de coordination entre l'État et les collectivités territoriales. Un réseau de comités régionaux de l'adaptation doit par conséquent voir le jour en métropole et en outre-mer, permettant de faire le lien entre les politiques territoriales liées au climat et à l'adaptation (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), PCAET) et le PNACC2. Ces comités devront fonctionner en réseau, favorisant ainsi le partage d'expérience et les échanges entre les acteurs, et permettant ainsi d'anticiper d'éventuels conflits d'usage. Ils suivront de manière plus précise la prise en compte des enjeux climat au niveau territorial et communiquerons les résultats au niveau national.

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

La région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'un comité/observatoire scientifique pluridisciplinaire consacré aux changements climatiques. Ce comité scientifique identifie et observe leurs impacts sur le territoire régional, sensibilise le public et les parties prenantes régionales aux enjeux de l'atténuation de leurs effets et de l'adaptation sur le territoire. AcclimaTerra, comité scientifique régional sur le changement climatique, est régulièrement associé aux événements de sensibilisation sur le climat, rédige des publications scientifiques à destination des décideurs locaux afin de leur transmettre l'état des lieux et les données climatiques du territoire régional, permettant de les intégrer dans l'élaboration des politiques et des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

En collaboration avec le groupe de travail collectif « Appui-Conseil », le Comité 21 propose une série d'ateliers (2018-2019) pour ses adhérents qui souhaitent être accompagnés sur les définitions, les implications et les contours que requièrent l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie d'adaptation à l'échelle de leurs activités et des territoires. Animés par un expert scientifique Adaptation, pouvant être accompagné par divers intervenants (experts, chargés de mission, universitaires), les ateliers peuvent prendre divers formats : présentations, ateliers en petits groupes, espaces d'échange et de dialogue favorisant les interactions, visites de terrain, échanges avec des experts scientifiques, mise à disposition de ressources, etc. Atmo est l'association, agréée par l'État au titre du code de l'environnement (Art.L.220.3), pour la surveillance de la qualité de l'air. L'association collabore et échange avec des acteurs régionaux, nationaux ou internationaux, notamment avec les organismes ayant pour principal but l'étude, la recherche sur la pollution de l'air, ses mécanismes, sa prévention et ses effets.

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020, ce afin de : répondre aux besoins des pays en développement concernant les mesures concrètes d'atténuation des effets du réchauffement climatique, communiquer sur la transparence de leur mise en oeuvre, rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques

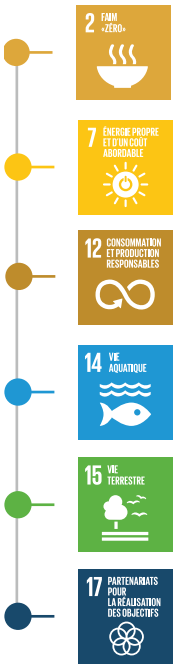

Dans le cadre de **l'appel à projets Climat de la DAECT** (2015), le **conseil départemental de l'Essonne** a adopté en 2003 **son premier Agenda 21**. Parallèlement à cette position ambitieuse en matière de lutte contre le dérèglement climatique, le conseil départemental de l'Essonne est engagé depuis plusieurs années dans une politique d'action internationale innovante. Le projet poursuit l'objectif d'**adapter des réponses locales à des enjeux globaux.** Pour cela, le projet se décline en plusieurs actions de développement d'échanges, la conduite de réflexions communes, la réalisation d'études et de diagnostics. Ce programme vise ainsi à apporter **la sécurité alimentaire et à favoriser l'adaptation des pratiques agricoles face au dérèglement climatique,** via un soutien croisé aux agriculteurs essonniens et aux agriculteurs maliens des cercles de Diéma, Douentza et Nioro-du-Sahel. Ainsi, dans le conseil de cercle de Douentza et en Essonne, puis à terme dans les conseils de cercle de Diéma et Nioro-du-Sahel, les échanges puis les projets mis en place doivent permettre l'émergence, de part et d'autre, **de solutions alternatives aux énergies fossiles et de leurs produits dérivés**, s'inscrivant dans les préceptes de l'agroécologie (intrants écologiques, interactions positives entre les différentes plantations, circuits de distributions courts, etc.), pour le maintien d'une agriculture locale à la fois dynamique, innovante et respectueuse des sols, du climat de la qualité de l'air et de la ressource en eau.

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités transfrontalières

Un observatoire transfrontalier pour suivre les impacts du changement climatique

L'Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC) est une initiative transfrontalière de coopération territoriale de la Communauté de travail des pyrénées (CTP), lancée en 2010. Elle réunit la principauté d'Andorre et les régions françaises de la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, ainsi que les communautés autonomes espagnoles Aragon, Catalogne, Euskadi et Navarre. L'OPCC, a pour objectif de réaliser un suivi et de comprendre les impacts des changements climatiques dans les Pyrénées pour aider le territoire à y faire face et à s'adapter. La gouvernance de l'observatoire repose sur un comité technique et exécutif, composé des représentants des territoires, un comité de pilotage avec les partenaires locaux français et espagnols, et un comité consultatif composé de scientifiques et d'acteurs socio-économiques. L'observatoire mène ainsi différents projets pour suivre l'impact du réchauffement climatique sur les forêts pyrénéennes, sur la biodiversité, sur le cycle de l'eau, etc.

Collectivités / Institutions publiques / Entreprises / Associations / Citoyens

Une COP locale pour concevoir et mettre en œuvre des solutions avec tous les acteurs d'un territoire

Face aux défis climatiques auxquels nous sommes tous confrontés, le conseil régional de Bretagne a souhaité rassembler tous les acteurs de son territoire autour du projet Breizh COP.
À l'image des rencontres internationales que sont les Conférences des Parties, l'objectif de ce projet est de devenir d'ici 2040, plus encore qu'un cadre d'actions structurant pour l'ensemble de la région sur les sujets climatiques, un véritable projet de territoire. Il sera d'ailleurs décliné dans le SRADDET.
La co-construction de la Breizh COP est un enjeu essentiel puisque, face à l'urgence globale et aux objectifs partagés, cela permet de fédérer toutes les parties prenantes du territoire autour d'engagements forts sur des enjeux de transition écologique, d'aménagement (entreprises, élus et techniciens des collectivités, conseils de développement, CESER, associations, consulaires, gestionnaires de délégation de service public, citoyens, etc.).
La Breizh COP se veut être un évènement pour tous. D'ailleurs, ont été dénombrés à l'occasion de ces 5 COPS plus de 440 participants. 39 % sont des élus locaux, 35 % des techniciens et 26 % sont issus de la société civile, ce qui a pu enrichir le débat tout en le complexifiant considérablement.
Après un travail mené pour établir un diagnostic partagé, c'est en avril 2018 à Brest que le conseil régional a fixé les grandes orientations, elle-même déclinées en objectifs, toujours dans un processus de construction multipartite. La réalisation de ces objectifs s'appuiera sur des outils de 3 ordres : des engagements pris par tous, à titre individuel, en fonction de ses possibilités ; des règles pour orienter les documents de planification des territoires ; une révision des politiques actuelles avec la mise en place de politiques contractuelles territoriales.

Focus sur
Une action internationale

Partenariat entre le conseil départemental des Hauts-de-Seine et le département du Nord

L'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine a adopté le 19 décembre 2008 **un programme pluriannuel de soutien aux producteurs de cacao du Nord d'Haïti** dans la perspective de **dynamiser la filière et d'augmenter durablement les revenus** des producteurs.

En Haïti, la production cacaoyère joue un rôle économique, social et environnemental important. La succession des crises politiques et économiques des 20 dernières années a cependant conduit à une quasi-disparition des anciennes filières d'exportation à forte valeur ajoutée. En effet, les deux cycles de production annuelle du cacao assurent des revenus réguliers aux producteurs. L'enjeu était double puisqu'il devait revaloriser cette production auprès des plus jeunes en la rendant attractive en matière de revenus et replanter des cacaoyers afin de participer à la reforestation. Le programme soutenu par le département (2,7 M€ depuis 2009), mis en œuvre par l'association Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF), soutient les petits planteurs du nord (depuis 2009) et de la Grande Anse (depuis 2017) dans la production d'un cacao fermenté de qualité. **Cela leur permet d'accéder à des marchés plus rémunérateurs** (équitables, biologiques et marchés de niche de qualité) et par conséquent d'augmenter leurs revenus. En outre, le programme participe également à la reforestation de l'île.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Orée
- WWF
- FNH
- Good Planet
- ASTEE (Association scientifique technique eau et environnement)
- ORSE
- 4D
- ADEME
- Agence parisienne du climat
- Caisse des Dépôts biodiversité
- Agence française pour la biodiversité
- Agence régionale pour la biodiversité
- C3D
- AMORCE
- Carbone 4

Les sources

« L'engagement de 6 collectivités françaises pour le climat » , WWF :
https://www.afd.fr/fr/etats-et-initiatives-climat-des-collectivites-locales

« États et initiatives climat des collectivités locales , AFD **:**
https://www.afd.fr/fr/etats-et-initiatives-climat-des-collectivites-locales

Réseau action climat, Nouvelles compétences Climat-Énergie des collectivités territoriales » :
https://reseauactionclimat.org/publications/competences-climat-energie-collectivites-territoriales/

Élus, l'essentiel à connaître sur les PCAET », ADEME **:**
https://www.ademe.fr/elus-lessentiel-a-connaitre-pcaet

Depuis 1750,
l'océan a connu
une acidification de 30 %

Objectif 14

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Le contexte, les enjeux

L'ODD 14 relatif à la conservation durable des océans et des ressources soulève de nombreux enjeux : lutte contre la pollution marine, protection et renforcement de la résilience des écosystèmes marins et côtiers, exploitation durable des ressources, lutte contre l'acidification des océans, lutte contre les pêches illégales et pour l'accès aux ressources des communautés locales, développement des connaissances scientifiques et application d'un cadre juridique cohérent.

Les collectivités françaises, littorales ou non, sont concernées par ces enjeux : elles peuvent contribuer à la réduction des émissions de carbone, responsables de l'acidification de l'océan, grâce à de nouveaux aménagements, systèmes de mobilité et des politiques énergétiques décarbonées, mais aussi en réinventant une consommation et production durables et en gérant ses déchets. Elles contribuent également à la préservation des ressources marines, côtières et des services qu'elles rendent, en agissant au travers de la promotion des solutions pour l'adaptation aux effets du changement climatique (préservation des mangroves, cordons dunaires, zones humides), de la planification (Schéma de cohérence territoriale (SCOT), PLU, etc.), de la régulation des usages et du respect de la loi littoral, de la lutte contre les pollutions (assainissement des eaux usées, lutte contre les déchets des plages, des déchets de chantier, des mégots, etc.).

Il est estimé que depuis 1750, l'océan a connu une acidification de 30 %, notamment à cause des émissions de CO_2. À l'échelle mondiale, les villes sont responsables de 70 % des émissions de CO_2. Ce chiffre serait certainement plus important si les émissions liées à la consommation étaient prises en compte.

Plusieurs menaces pèsent également sur les populations littorales, la vie aquatique, les habitats marins et côtiers : artificialisation du littoral, réduction des zones humides et côtières protectrices des populations face aux risques de submersion marine, sur-fréquentation touristique locale, réduction de la ressource en eau et salinisation des nappes, disparition de la faune marine du fait de la surpêche et de la pollution des océans, perturbation des espèces marines à cause du bruit sous-marin qui augmente avec le trafic maritime et les activités humaines, ingestion de nano et microparticules de plastique par le phytoplancton qui représente 98 % de la biomasse des océans et joue un rôle majeur dans la régulation climatique. Les collectivités locales peuvent jouer un rôle déterminant pour inverser ces tendances et contribuer à un développement urbain et littoral durable et résilient.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 14

Mon activité contribue-t-elle directement ou indirectement à la pollution des mers par le trajet de déchets (prévention et gestion des effluents pollués et déchets à la mer, etc.), notamment plastiques ?

Mon activité contribue-t-elle directement ou indirectement à la pollution des mers par le transport maritime, certes moins polluant que d'autres formes de transport mais moins bien que le « local » ?

Suis-je en mesure de détecter des rejets illicites d'hydrocarbures sur mon territoire ?

Sur la partie littorale de mon territoire, toute source potentielle de pollution est-elle effectivement proscrite et suis-je dans une politique de réduction de consommation et production, notamment énergétiques?

Ma collectivité territoriale a-t-elle mis en place une gestion intégrée des zones côtières (GIZC), notamment dans une optique de lutte contre l'artificialisation du littoral et de préservation des écosystèmes marins et côtiers?

Identifier les interactions clés de l'ODD 14

Les interactions de l'ODD 14 avec les 16 autres

Réduction de la pollution marine ; protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau

Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Développement des énergies renouvelables marines ; promotion de l'usage de bateaux propres

Gestion durable des ressources ; protection de la biodiversité ; protection des aires maritimes ; préservation des espèces migrantes ou terrestres

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 14 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 14 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur la vie aquatique, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la vie aquatique : les actions sur la vie aquatique peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la vie aquatique. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 14, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices

Les mots-clés de l'ODD 14

Trafic maritime

Réserves marines

Zones économiques exclusives

Protection des espèces

Tourisme

Rejets

Déchets

Pollution

Littoral

CO_2

Aménagement

Pollution des zones marines

Acidification des océans

Droit de la mer

Techniques marines

Surpêche

Écosystème

Les outils
pour décliner les cibles

14.1 Prévenir et réduire tous types de pollution marine, en particulier celles résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Pour réduire ses émissions polluantes et supprimer les rejets directs ou indirects dans les cours d'eau (plastique, produits chimiques), la fondation **Surfrider** oeuvre à la sensibilisation autour de cette thématique. Elle coopère avec les collectivités locales du Golfe de Gascogne, concernant le projet Life LEMA, financé par l'Union européenne en 2016. Le projet européen Life LEMA a été déployé sur le littoral franco-espagnol et encourage la recherche de moyens innovants dans le traitement des déchets flottants. Il a permis de soutenir les autorités locales pour la collecte des déchets en fournissant un « guide méthodologique et des outils intelligents » pour la gestion efficace des déchets aquatiques flottants. Par la suite, des processus de classification et de quantification des déchets ont été mis en place en 2017.

14.2 Améliorer la résilience des écosystèmes, la santé et la productivité des océans

La région Nouvelle-Aquitaine a coorganisé avec la Commission européenne, le Secrétariat général de la mer (SGMer) et la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), en coopération avec les parties prenantes de la stratégie atlantique (France, Espagne, Portugal, Royaume-Uni et Irlande) **une concertation multi-acteurs autour de l'économie bleue,** le 21 novembre 2018. Cette série d'ateliers a axé sa réflexion autour du rôle des ports dans ce type d'économie, les compétences bleues, les infrastructures environnementales et l'érosion côtière. Ces ateliers **alimentent le nouveau Plan d'action Atlantique post 2019.** L'économie bleue, s'appuyant sur les bases de l'économie circulaire, permet ainsi à la collectivité territoriale de **valoriser les disponibilités locales, tout en s'inspirant du vivant.**

14.3 Lutter contre l'acidification des océans

L'acidification des océans pose des problèmes environnementaux multiples liés à la biodiversité et la résilience des écosystèmes, mais également des problèmes économiques et sociaux, notamment sur la santé et le tourisme, ainsi que sur les activités économiques liées à la mer telles que la pêche ou la conchyliculture (élevage des huîtres, moules, etc.). En 2018, la **« Ocean Solutions Initiative »** a réuni une quinzaine de chercheurs du monde entier, notamment le **CNRS**, en prévision de la **COP24** à Katowice. De cette rencontre ressort un article à l'attention des décideurs politiques et préconisant une dizaine de mesures liées à la conservation des océans ainsi qu'à l'anticipation des impacts économiques et sociaux évoqués précédemment. Dans ce cadre, le **CESE** recommande une transparence des activités et la mise en œuvre des engagements internationaux afin que soient appliquées les recommandations des différents rapports scientifiques sur le sujet. La problématique de l'anticipation des changements climatiques liés à l'acidification des océans nécessite en effet une **coopération étroite entre scientifiques, décideurs, acteurs associatifs et collectivités territoriales** aux différents échelons.

14.4 Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

Exemple d'action locale : en Martinique, la ville du Carbet et des acteurs locaux se sont engagés pour protéger la biodiversité marine de la commune. Suite à des réunions de concertation avec les usagers de la caye Pothuau (pêcheurs, association des plaisanciers, clubs de plongée), un plan de balisage a été défini. Le plan intègre une zone marine réglementée au Pothuau, où la pêche et le mouillage sont interdits. Le plan a également permis la mise en place d'un sentier sous-marin pédagogique à l'anse Turin, parcours ludique de découverte qui permet d'éduquer des groupes scolaires martiniquais ou les touristes sur les écosystèmes sous-marins.

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

L'État dispose d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. En Bretagne, un plan d'actions 2017/2019 a été lancé pour la mise en œuvre de cette stratégie. Cela concerne à la fois le développement de la connaissance, afin de mieux appréhender les mutations des côtes, et l'élaboration des stratégies territoriales partagées, incluant aussi la société civile. Sur l'Île Tudy, dans le Finistère, la gestion intégrée des zones côtières, appuyée par le programme Life/ pêche, a permis de protéger les ressources et d'encadrer la pêche sur le territoire. Une meilleure qualité de l'eau a été très vite constatée.

14.6 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international

Les collectivités françaises sont les seules au monde à être présentes sur les 5 océans du monde. Cette particularité amène la création de gestion intégrée des zones côtières (GICZ) et traduit l'importance d'intégrer tous les acteurs du territoire afin de les mobiliser pour la protection et la préservation des écosystèmes littoraux qui sont situés en bout de chaîne.

L'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) en est un des acteurs. L'IFRECOR a été créé sur le modèle de l'*International reef coral initiative* (ICRI) par décision du Premier ministre en 1999 et co-présidé par le ministre des Outre-mer et de la Transition écologique et solidaire. Les missions de cette initiative sont de favoriser la connaissance, la protection et la gestion des récifs coralliens et leurs écosystèmes associés, mangroves et herbiers, de mettre en valeur le patrimoine de biodiversité national exceptionnel que représentent les récifs coralliens dans les outre-mer, de favoriser à l'étranger la promotion des technologies et des savoir-faire français en matière de gestion des récifs. L'IFRECOR agit selon un programme d'actions national quinquennal. L'initiative est représentée au sein de chaque territoire par un comité local qui permet la mise en œuvre de ce plan d'action décliné de manière locale en fonction des spécificités des territoires et en coordonnant les actions grâce aux partenariats entre les acteurs.

Initiatives des territoires : les partenariats

Entreprises / Associations

Orange Marine s'associe à l'ONG Souffleurs d'écume pour protéger la vie aquatique

Spécialisée dans les télécommunications sous-marines, Orange Marine assure la phase d'études et d'ingénierie jusqu'à l'installation de liaisons intercontinentales et la maintenance des câbles existants. Membre du réseau Repérage en temps-réel des cétacés (REPCET,) la filiale d'Orange utilise cet outil collaboratif créé par l'association de protection des cétacés Souffleurs d'écume. Installé sur les navires, il permet le partage en temps réel des positions connues de baleines sur les routes de navigation, grâce à une communication satellite.

Les bateaux peuvent ainsi partager entre eux la position des animaux pour éviter les collisions, responsables d'une forte mortalité chez ces espèces marines protégées.

Entreprises / Collectivités

Une bouée multifonctions innovante pour la surveillance de la biodiversité marine

Le projet SIMEO – Station instrumentale de monitoring écologique dans l'océan – vise à développer une gamme de stations marines instrumentées flottantes dédiées à l'observation des vertébrés marins et de leur milieu.

C'est un projet collaboratif porté par Biotop dont les partenaires sont Nke Electronics, l'IRD, l'Ifremer, les pôles Mer PACA et Bretagne, Transfert LR et Oséo. Le principe est d'associer sur une même bouée autonome plusieurs instruments de mesure de pointe (radar, sonar, système vidéo, etc.) qui permettront de réaliser des mesures en quasi-continu afin de constituer des données biologiques, météorologiques, physiques et d'exploitation. À l'heure où les Énergies marines renouvelables (EMR) sont en plein développement, la prise en compte des écosystèmes est un enjeu important.

Dans le domaine du monitoring de la biodiversité marine, SIMEO est une réussite qui permet d'analyser et de synthétiser des informations uniques pour servir d'outil d'aide à la décision dans le cadre d'études d'impact pour des projets d'aménagement tels les parcs éoliens offshore et pour la surveillance des Aires marines protégées (AMP).

Focus sur
Une action internationale

Projet décentralisé entre La Rochelle et Kendarie (Indonésie) :

Action de biosurveillance de la baie de Kendarie pour limiter la pollution

La Rochelle et Kendari ont, par leur situation géographique similaire, des problématiques proches dont la pollution marine. En effet, Kendari doit son développement à l'exploitation du nickel qui présente un risque élevé pour la qualité de ses eaux littorales. En parallèle de l'accompagnement technique sur le réseau d'eau, une collaboration entre les laboratoires des sciences marines des deux territoires s'est développée. Les laboratoires obtiennent des résultats tangibles sur la biosurveillance de la pollution de la baie de Kendari et sur les risques toxicologiques liés à la consommation de poissons par les populations locales. Ainsi, certaines espèces couramment consommées par la population locale présentent, selon les références de l'Organisation mondiale de la Santé, des risques élevés pour la santé liés à la présence de mercure. Afin de sensibiliser les populations locales à la réduction de la pollution marine, les pêcheurs ont été formés à la gestion participative de la pêche et les collégiens à la protection de leur environnement et à la préservation des ressources, par les associations locales indonésiennes et françaises.

Partenaires du projet : LIENSs de l'Université de La Rochelle, Universitas Halu Oleo, Association Les petits débrouillards, Association FOCIL

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Ifremer
- Agence française pour la biodiversité
- Agence régionale pour la biodiversité
- Nature France
- Conseil économique, social et environnemental (CESE)
- Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR)
- Secrétariat général de la mer (SGMer)

Les sources

Gestion intégrée des zones côtières du Pays de Brest, Pays de Brest : https://www.pays-de-brest.fr/images/pdf/GIZC/GIZC_Rapport_Intermediaire_Janvier_2013.pdf

Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière, UNESCO **:** http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/doc34-01/010010614.pdf

Étude sur les indicateurs de biodiversité en Outre-mer, Observatoire national de la biodiversité **:** http://www.naturefrance.fr/sites/default/files/fichiers/ressources/pdf/151102_biom_rapport_final_imexpertise.pdf

« Étude et rapport de l' 'Ocean solutions initiative' sur l'impact de l'acidification des océans », Frontiers in marine science **:** https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2018.00337/full

Avis du Conseil économique, social et environnemental sur l'acidification des océans, CESE **:** https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2013/2013_15_gouvernance_oceans.pdf

Fiche synthétique du commissariat général au développement durable (MTES) sur l'impact environnemental et socio-économique de l'acidification des océans, MTES **:** http://www.respectocean.com/wp-content/uploads/2018/11/Th%C3%A9ma-Acidification-des-oc%C3%A9ans.pdf

Le Plan biodiversité, adopté en 2018, vise à accélérer la stratégie nationale de biodiversité (SNB) avec
90 actions concrètes

Objectif 15

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Le contexte, les enjeux

De nombreux dispositifs existent pour préserver la biodiversité : réglementation dans le Code de l'urbanisme prévoyant l'intégration dans le PLU des Trames vertes et bleues du Grenelle de l'environnement et la protection des zones humides, zones Natura 2000, zones d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF), atlas communaux de biodiversité, réserves de biosphère… Nombre de ces initiatives et outils relèvent des collectivités qui voient leurs responsabilités accrues au regard des objectifs à atteindre et qui font la preuve de leur capacité à relever ces défis. C'est le pari des territoires pour la biodiversité.

La récente loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est venue appuyer et renforcer la mobilisation et l'action partenariale des acteurs de la biodiversité. Cela s'est notamment traduit par la création de l'Agence française pour la biodiversité, mais également des agences régionales de la biodiversité en partenariat avec des régions volontaires (7 prévues début 2020, d'autres en préfiguration). Différents labels existent également, pour attester par exemple de la prise en compte de projets privés et des préoccupations d'entreprises et associations en matière de biodiversité. Le Plan biodiversité, adopté en 2018, vise à accélérer la Stratégie nationale de biodiversité (SNB) avec 90 actions concrètes dans différents secteurs d'activité ayant un impact sur la biodiversité. Notamment, il introduit le dispositif « Territoires engagés pour la nature » par lequel les collectivités peuvent faire reconnaître leurs actions nouvelles engagées au titre de la SNB et des Stratégies régionales pour la biodiversité (SRB).

Enfin, la place de la biodiversité dans les problématiques d'agriculture reste fondamentale, à travers notamment la montée en puissance de l'agroécologie et de l'agro foresterie, des techniques ancestrales de culture, respectueuses de l'environnement. La biodiversité d'outre-Mer fait également l'objet de programmes de protection importants, notamment sur le corail ou des espèces endémiques.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 15

L'activité de ma collectivité influe-t-elle négativement sur la biodiversité terrestre?

Ma collectivité montre-t-elle l'exemple sur la préservation de la biodiversité et des écosystèmes par ses pratiques internes? (Par exemple : Plan de gestion écologique des espaces verts, suivi des consommations d'eau et mesures permettant leur diminution, plan d'action pour l'entretien écologique des bâtiments et des matériels, sensibilisation des élus et formation des agents, etc.)

Comment contribuer à une politique de préservation de l'environnement (budget dédié, mise en place d'espaces verts au sein de mon organisation, sensibilisation à la biodiversité auprès des collaborateurs, etc.) ?

Ma collectivité dispose-t-elle d'outils de connaissance et de suivi dynamique de la biodiversité, de l'état des milieux et des trames écologiques sur l'ensemble de son territoire (inventaires, observatoires, diagnostic écologique, etc.) ? Si oui, ces outils peuvent-ils être mis à disposition des citoyens ?

Ma collectivité dispose-t-elle d'un plan d'actions dédié à la préservation et à la gestion des espaces à enjeux du territoire intégrant notamment la constitution d'une Trame verte et/ou bleue, la préservation des espaces naturels sensibles (zones humides, littoral, etc.), la lutte contre la perturbation des écosystèmes (espèces invasives, pollution lumineuse, etc.) ?

Les priorités de préservation de la biodiversité et des écosystèmes sont-elles intégrés dans les documents de planification opposables?

Est-il envisageable de nouer des partenariats avec des organismes ou des associations pour des actions de préservation et de développement de la diversité de la nature ordinaire, intégrant le développement de la nature en ville, la restauration d'espaces dégradés, la réduction des surfaces imperméabilisées, la lutte contre les espèces invasives?

Mon organisation peut-elle privilégier une approche par le biomimétisme pour penser ses actions?

Identifier les interactions clés de l'ODD 15

Les interactions de l'ODD 15 avec les 16 autres

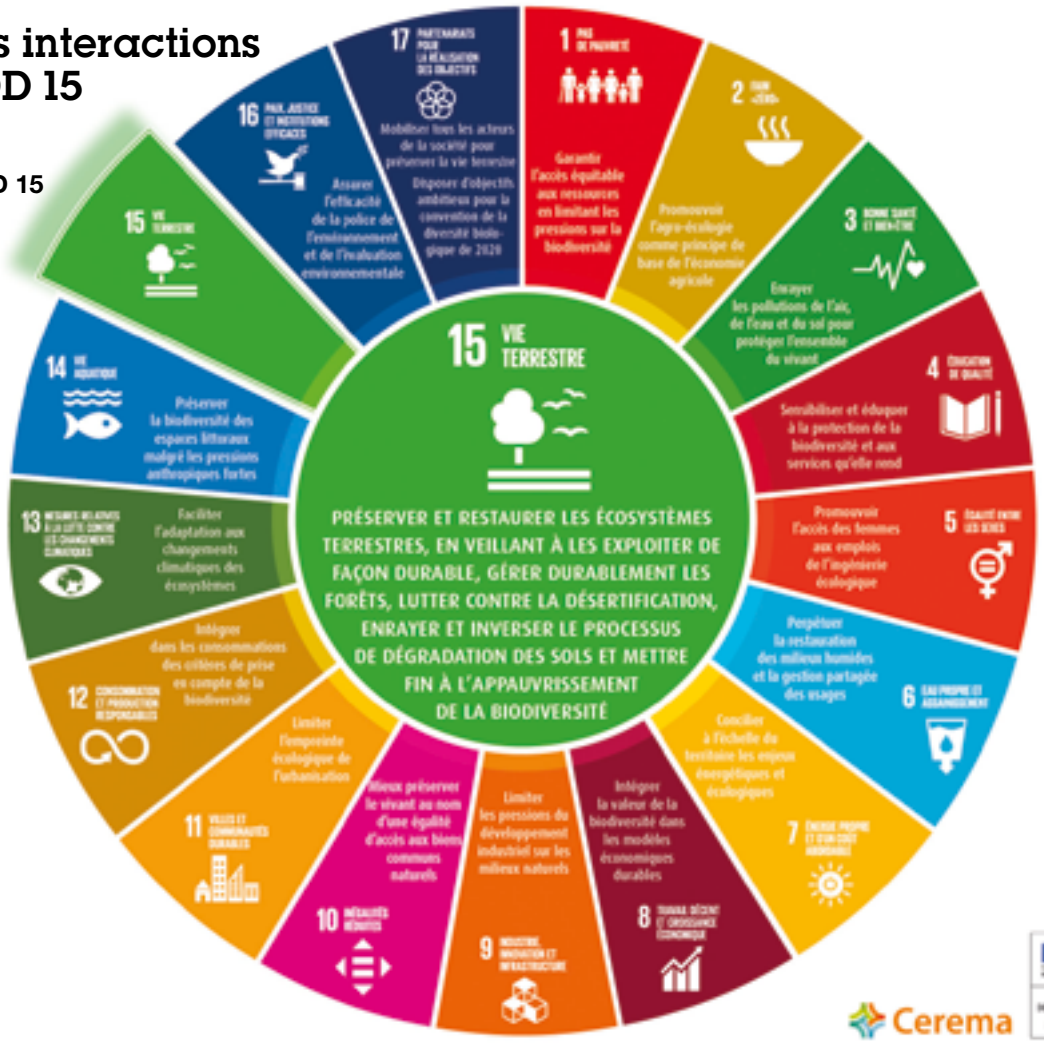

Promouvoir l'agroécologie et l'agroforesterie comme principe de base de l'économie agricole : sols vivants, réduction des intrants et des pesticides, insectes pollinisateurs, évaluation des bénéfices sociétaux de l'agriculture

Limiter l'empreinte écologique de l'urbanisation : fragmentation des espaces, trame verte et bleue, agriculture urbaine, densité, artificialisation des sols (vers le zéro artificialisation nette)

Intégrer dans la consommation des critères de prise en compte de la biodiversité : labels, empreinte écologique, alimentation, gestion durable des forêts, réduction des déchets notamment des plastiques

Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 15 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 15 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur la vie terrestre, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la vie terrestre : les actions sur la vie terrestre peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la vie terrestre. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 15, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 15

Biomimétisme
Patrimoine et Transmission aux générations futures
Alimentation
Nature
Services écosystémiques
Collectif
Cohérence
Séquence « Éviter réduire compenser »
Complexité
Équilibre
Décloisonnement
Préservation
Promotion
Trame verte
Sensibilisation
Maillage
Résilience

Les outils
pour décliner les cibles

15.1 Préserver, restaurer exploiter durablement les écosystèmes

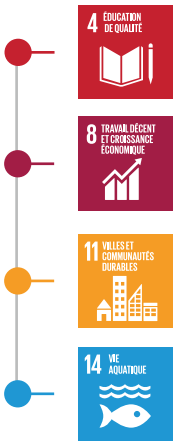

S'appuyer sur les outils de planification nationale (Stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020). L'Agence française pour la biodiversité (AFB) a pour mission d'aider dans la mise en place des plans stratégiques pour la biodiversité en s'appuyant sur les outils de planification nationale. Grâce à l'appui de l'AFB et de Agence régionale pour la biodiversité (ARB) d'Île-de-France, 67 % des communes d'Ile de France vont au-delà de la loi Labbé en passant à zéro pesticide, comprenant aussi les cimetières et les terrains de sport. Des allées de pelouse sont privilégiées par rapport à des espaces minéralisés.

Morne-à-l'Eau, commune de Guadeloupe, a développé dans le cadre de son Agenda 21 plusieurs actions en faveur de la protection des écosystèmes, notamment une réflexion sur l'aménagement et l'entretien des berges des canaux, la restauration de milieux dégradés, la préservation des mares et des sources (avaloirs naturels), un projet agricole durable, l'intégration de la Trame verte et bleue dans le PLU, etc. Toutes les actions en faveur de la biodiversité sont également considérées au prisme de leur valorisation pédagogique et à des fins économiques. Ainsi, la commune porte un projet de création d'une Cité de l'eau et de la biodiversité et l'aménagement d'un des canaux principaux de la ville, qui joue un rôle d'interface important entre le littoral et la baie du Grand Cul-de-Sac Marin, autant en termes de fonctionnement hydraulique que de découverte et de navigation. Elle a été désignée « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2018 ».

La ville d'Angers a lancé son projet le 3 février 2016 de « végétalisation du cœur de la ville ». Il s'agit, après abattage d'une partie des platanes, de planter 176 arbres (dont 150 tilleuls et 26 fruitiers d'ornement). Les sites concernés ont vu émerger des voies plus conviviales pour les promeneurs et les deux-roues. Pour ce projet, la commune a mandaté une équipe pluridisciplinaire : paysagistes, urbanistes, scénographes, consultants d'Agrocampus Ouest et un bureau technique d'études techniques.

15.2 Gestion durable et restauration des forêts

Le Forest Stewarship Council France (FSC) a sorti un « guide d'application du référentiel de gestion forestière » décliné en principes eux-mêmes décomposés en indicateurs. **La ville de Besançon**, à l'occasion du **renouvellement des plans de gestion** (programmer la gestion de la forêt sur une période de 20 ans) des forêts communales, a souhaité la mise en place d'une démarche participative à destination de différents acteurs en interaction avec la forêt : usagers, associations environnementales, filière bois, partenaires, élus, etc. L'objectif étant de créer une synergie autour du futur de la forêt et de définir de façon partagée les objectifs pour les 20 ans à venir. Cela consiste à mobiliser chaque acteur dans la dimension multifonctionnelle de la forêt (biodiversité, sylviculture, rôle social, etc.), tout en faisant émerger des actions novatrices au contexte spécifique des forêts, en lien avec le changement climatique et l'évaluation de la gestion. Cette forêt a été désignée Capitale de la biodiversité 2018.

15.3 Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés

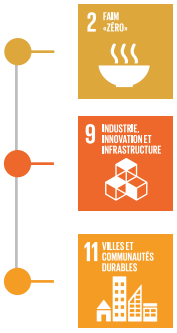

Le Plan biodiversité fixe comme objectif de parvenir à zéro artificialisation nette des sols. Il s'agit de limiter, autant que possible, l'accaparation de nouveaux espaces et, lorsque cela est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies entamées. L'enjeu est d'améliorer l'état organique des sols, érodés par l'agriculture intensive, de prévenir l'érosion, d'encourager les techniques évitant le tassement, et de restaurer les sites pollués, urbains et industriels. Cela passe par le développement de la nature en ville, la densification des zones déjà urbanisées, la rénovation des logements, l'utilisation de friches industrielles, le développement des transports collectifs plutôt que de nouvelles routes. Cet objectif peut être inscrit dans les documents d'urbanisme.

Pour la restauration des terres et des sols dégradés, les mesures compensatoires rendent service aux équilibres territoriaux. Le département des Yvelines a été le territoire pilote sur la vallée de la Seine suite à la loi de 2014 pour ensuite être reconnu en février 2015 par le ministère de l'Environnement après l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN). Le département a proposé des mesures compensatoires aux porteurs de projets. La compensation écologique consiste à assurer l'absence de perte de biodiversité, préserver et restaurer des milieux naturels équivalents à proximité des aménagements pour maintenir l'équilibre écologique des territoires. Les sites de compensation sont alors choisis selon différents critères tels que leur potentiel écologique, leur proximité aux aménagements, leur disponibilité foncière, leur place dans le schéma régional des continuités écologiques et leur conformité aux politiques existantes.

15.4 Assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégoises est classé en zone Natura 2000 permettant aux professionnels, tels que les agriculteurs ou les prestataires touristiques, ou les communes de cette zone de réaliser des actions pour la préservation des richesses naturelles et de la biodiversité. Le site Natura 2000 du Mont Valier permet donc de renforcer une gestion favorable aux habitats et aux espèces, le maintien et le développement d'un tourisme durable et la gestion de la faune sauvage. Le réseau européen Natura 2000 est un outil de préservation de la biodiversité prenant en compte ses enjeux dans les activités humaines. La démarche encourage une recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces, tout en tenant compte des préoccupations économiques et sociales. En France, ce réseau comprend 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine.

15.5 Réduire la dégradation du milieu naturel, protéger les espèces et la biodiversité

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'environnement, l'ambition étant d'empêcher le déclin de la biodiversité dans les territoires en préservant et restaurant les espaces naturels. Les collectivités territoriales intègrent, selon les échelons, les trames vertes dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi), ou les Schémas de cohérence territoriaux (SCoT). Elles sont une partie intégrante de ces projets de territoire. La région Nouvelle-Aquitaine a identifié les enjeux nationaux sur son territoire à travers l'élaboration de son SRADDET (anciennement Schéma régional de cohérence écologique, SRCE). Sur le territoire du Pays bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, l'objectif est d'accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs plans d'urbanismes.

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes

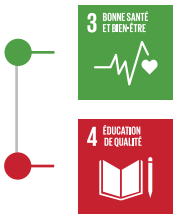

Les **Agences régionales de santé (ARS) font bénéficier aux territoires touchés par l'invasion du moustique tigre de moyens de communication, de sensibilisation et d'action face aux dangers de contamination de maladies exotiques..** En Occitanie, l'ARS, les conseils départementaux et les collectivités locales se mobilisent afin de limiter les risques de transmission de ces maladies. Il s'agit, grâce à l'appui du ministère de la Santé, de détecter la présence de ces moustiques vecteurs, de surveiller les cas de maladies (dengue, chikungunya, zika…) et de sensibiliser les personnes résidant dans les zones où ces moustiques sont présents et actifs.

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières élevées pour la préservation de la biodiversité, des écosystèmes et de l'exploitation durable

La Caisse des Dépôts Biodiversité (filiale du Groupe Caisse des Dépôts) a lancé, il y a de cela un an, le programme Nature 2050. Ce vaste programme d'adaptation des territoires au changement climatique, conçu en partenariat avec la ville de Saint-Etienne et la Société de Transports de l'Agglomération Stéphanoise (STAS), a pour objectif de conserver et d'accroître la biodiversité et d'adapter les territoires français aux changements climatiques. NATURE 2050 a été l'occasion d'une mobilisation importante des différents acteurs territoriaux : la Métropole, la ville de Saint-Etienne, la STAS mais aussi des entreprises locales : Eiffage énergie infrastructures Loire Auvergne, GRDF, EDF, Favier Traiteur, Greenyellow, La carpe Stéphanoise, Véolia Eau, Compagnie Générale des eaux. En parallèle, Saint-Etienne Métropole a engagé son Plan Désherbage Communautaire (PDC), en conformité à la loi Labbé de 2017 en proposant des modes de gestion visant à préserver l'environnement. L'agence française pour la biodiversité renouvelle son soutien aux Atlas de la biodiversité communale, événement ayant réuni 896 communes fin 2018 et qui a permis la naissance d'une centaine de projets.

Dès sa création, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a relancé le soutien aux Atlas de la biodiversité communale. On dénombrait fin 2018, au travers d'une centaine de projets, 896 communes concernées. (cette dernière phrase est en maigre).

L'AFB a aussi développé un programme de soutien spécifique aux Outre-mer, avec un appel à projets doté de 6 M€ sur la période 2018-2019. Une centaine de projets ont été retenus et sont en cours de déploiement dans l'ensemble des Outre-mer français, portés par des acteurs privés ou publics, des associations, des collectivités.

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion

Pour reconstruire les forêts du Nord-Pas-de-Calais, l'ONF a lancé une campagne de mécénat participatif. À l'occasion de la réouverture des forêts domaniales du Nord-Pas-de-Calais, l'ONF a lancé en 2017 sa campagne de plantation et de mécénat participatif afin de réunir 5 000 plants et 5 000 euros pour lancer la reconstitution de 10 hectares en forêt d'Hardelot. Après 10 mois de travaux de sécurisation, l'Office nationale des forêts a ouvert de nouveau au public 4 forêts domaniales du Nord-Pas-de- Calais : Boulogne, Vimy, Hardelot, Nieppe. Par cette campagne, l'ONF a invité les mécènes à protéger ce patrimoine naturel et refuge de biodiversité que sont les forêts.

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées

Initiatives des territoires : les partenariats

État / Collectivités / Entreprises

SNCF, CDC, Suez environnement, Vinci Autoroute, région Centre-Val de Loire, le ministère de la Culture et de la Communication s'associent pour le Festival international des jardins

Les nombreux partenaires réunis pour cette 26e édition du festival contribuent à promouvoir la jeune création architecturale et paysagère. Organisé chaque année, cet événement constitue, à travers des expositions et concours de projets liés aux jardins, un véritable laboratoire de la création de l'innovation paysagère, qui contribue à redynamiser l'art des jardins. Il permet de sensibiliser le grand public à la profession, aux nouveaux matériaux ou encore aux approches artistiques novatrices.

Collectivités / Entreprises / Établissements publics

ADEME, Biotope, Oseo, région Languedoc-Roussillon oeuvrent pour concilier l'énergie éolienne et la protection des chauves-souris

Le programme recherche Chirotech© a été développé par Biotope, en partenariat avec Oseo, l'ADEME, l'ex-régionLanguedoc-Roussillon et de nombreux développeurs éoliens. Chirotech© permet d'optimiser l'intégration des éoliennes tout en limitant leur impact sur la biodiversité. Ce système est développé à partir de la modélisation du comportement des chiroptères, pour commander des arrêts machines lorsque surviennent des périodes de forte activité des chiroptères. Il garantit une forte réduction de la mortalité des chauves-souris, tout en induisant de faibles pertes de production électrique. Il est désormais en phase d'industrialisation et de commercialisation et équipe aujourd'hui de nombreux parcs éoliens en France et à l'étranger.

Entreprises / Collectivités

La Communauté de communes du Val de Drôme pour une « biovallée »

La Communauté de communes du Val de Drôme Biovallée regroupe 30 communes de 4 bassins de vie (la Confluence, la vallée de la Drôme, la Gervanne-Sye et le Haut-Roublon), et couvre une superficie de 600 km, soit 30 000 habitants. Biovallée se veut un territoire pilote du développement durable, avec une intégration de l'agriculture dans l'ensemble des projets, une volonté politique d'associer la recherche au développement et de soutenir les projets dits alternatifs.
Cette dynamique locale résulte d'un historique de 40 ans d'un travail transversal et de long terme avec l'ensemble des acteurs d'un territoire : synergie entre producteurs, consommateurs, entreprises, coopératives locales, structures d'accompagnement et élus locaux.

Collectivités / Privé

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour la réduction et la compensation des impacts

Depuis de nombreuses années déjà, le département des Yvelines s'est engagé dans la création d'un dispositif « clé en main » de compensation écologique. Une fois la loi Biodiversité adoptée le 8 août 2016, les Yvelines ont été rejointes par le département des Hauts-de-Seine, la communauté urbaine GPS&O, l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval (EPAMSA), l'entreprise Lafarge – Vallée de Seine et l'Association des naturalistes. Ces organisations se sont regroupées dans un Groupement d'intérêt public (GIP) qui poursuit et développe cette action dans les territoires. Le site de Montesson sur 6 hectares a bénéficié d'une restauration écologique permettant de mener à bien un travail de réinsertion professionelle.

Focus sur
Une action internationale

Partenariat entre la ville de Rennes et la municipalité de Santa Fe autour de partages d'expériences pour des projets de réserve naturelle urbaine

La municipalité de Santa Fe, en Argentine, met en place un projet de Réserve naturelle urbaine (RNU) afin de réduire le risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales. Ce projet, soutenu financièrement par le « Fonds français pour l'environnement mondial » (FFEM), prévoit la réalisation d'ateliers d'échanges et de transferts de savoir-faire avec des villes en France.
De son côté, la ville de Rennes met en œuvre un projet de parc naturel urbain de 29 hectares, sur le site des Prairies Saint Martin (PSM), au cœur de la ville.
Ce projet passe par l'échange de bonnes pratiques dans l'élaboration des projets d'aménagement urbain entre la ville de Rennes et la municipalité de Santa Fe qui permet la valorisation de l'expertise locale et des politiques publiques initiées par les collectivités. En outre, cet échange permet aux acteurs locaux, dont les universités, tant à Rennes qu'à Santa Fe, de découvrir de nouvelles techniques et d'améliorer leurs pratiques en matière d'aménagement, et surtout de communication.
Les axes d'échanges s'articulent autour de :

- La gestion du risque inondation ;
- La préservation de parcs ou réserves naturel(le)s en milieu urbain ;
- Les modalités concrètes de gestion de zones humides ;
- Les méthodes de concertation avec les habitants ;
- Les stratégies de communication déployées autour des projets.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- AFIE (Association française interprofessionnelle des écologues)
- Biovallée
- Comité français de l'UICN
- FSC France (Conseil de soutien de la forêt)
- Humanité et biodiversité
- FNAB (Fédération nationale d'agriculture biologique) PEFC (*Pan european forest certification*)
- Biotope
- Agence française de la biodiversité
- Agence régionale de la biodiversité
- Plante et cité
- Association des ingénieurs territoriaux de France
- FNCAUE (Fédération nationale des CAUE)
- CNFPT – INSET de Montpellier
- Le Réseau RARE des agences régionales de l'environnement
- CEREMA
- Hortis
- UNCPIE (Union nationale des CPIE)
- FCEN (Fédération des conservatoires d'espaces naturels)
- FNE (Fédération France nature environnement)
- Conservatoire du littoral
- Réserves naturelles de France
- LPO
- ONF
- Fédération des parcs naturels régionaux
- Parcs nationaux
- Conservatoires botaniques nationaux

Les sources

- **UICN, « Biodiversité & collectivités, Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine » :** http://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_Biodiversite_Collectivite.pdf
- **UICN, « Collectivités & biodiversité : vers des initiatives innovantes » :** http://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/cb.initiates-innovantes-uicn.pdf
- **Présentation du Plan pour la biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) :** https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/actualites/plan_biodiversite_2018/2018.07.04_DP_Presentation_PlanBiodiversite.pdf
- **« L'État et les régions font, ensemble, le pari des territoires pour la biodiversité », ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)** https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/letat-et-regions-font-ensemble-pari-des-territoires-biodiversite
- **FNAB : Réseau Eau, bio et territoires** http://www.eauetbio.org/
- **AFB :** http://www.afbiodiversite.fr
- **Les ARB :** http://www.agir-region-biodiversite.fr
- **Capitale française de la biodiversité :** http://www.capitale-biodiversite.fr

Après plus de 70 années sans guerre dans notre pays, on a tendance à oublier, tant cela paraît naturel, que **« vivre en paix » est d'évidence la condition première du bien-être d'un peuple**

Objectif 16

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Le contexte, les enjeux

Sans la paix, la stabilité, les droits humains et une gouvernance efficace fondée sur la primauté du droit, nous ne pouvons espérer un développement durable. C'est pourquoi l'ODD 16 est considéré par beaucoup comme un objectif transversal qui peut jouer un rôle catalyseur dans la progression de l'ensemble de l'Agenda 2030. Après plus de 70 années sans guerre dans notre pays, on a tendance à oublier, tant cela paraît naturel, que « vivre en paix » est d'évidence la condition première du bien-être d'un peuple, de sa prospérité et d'un développement durable, et devrait être, partout dans le monde, l'aboutissement ultime de l'Agenda 2030. En France, le contexte sécuritaire s'est traduit par le renforcement du plan Vigipirate, la déclaration de l'état d'urgence et la mise en place de l'opération Sentinelle interarmées, avec la protection permanente des approches maritimes et aériennes et le déploiement de 10 000 soldats en appui des forces de sécurité intérieure.

Mais la paix dépend aussi de nos rapports avec la nature : les pressions sur les ressources, en particulier sur l'eau, l'épuisement des sols, la raréfaction des terres arables, l'exploitation des forêts, la disparition des espèces faunistiques et floristiques, le changement climatique et les migrations qui l'accompagnent, parmi d'autres faits, ont d'évidentes conséquences sur l'état des relations internes et extérieures des peuples du monde. Pour les collectivités locales, cet objectif est un appel à devenir plus efficaces et responsables devant leurs citoyens. Pendant des décennies, les gouvernements locaux ont ouvert la voie en expérimentant de nouvelles formes de prise de décision participative, telles que la budgétisation et la planification participatives. Cet objectif appelle à intensifier ces efforts et à devenir encore plus réactifs et transparents envers les communautés, en veillant à ne laisser personne derrière.

C'est seulement à travers des institutions plus réactives et plus responsables, qui luttent contre la corruption et qui assurent un accès du public à l'information et à la prise de décision, que les gouvernements locaux peuvent renforcer et améliorer la relation entre les citoyens et l'État. Les politiques et les réglementations mises en place depuis des années participent à atténuer ces impacts et à s'adapter à ces évolutions. Elles sont -et seront- aidées par l'évolution du droit et de la jurisprudence. Du concept naissant d' « écocide » aux

nouvelles conventions (comme le projet de Déclaration universelle des droits de l'humanité initiée par Corinne Lepage, ou encore le Pacte mondial pour l'environnement, lancé par Laurent Fabius), ces évolutions montrent que le droit, les institutions et la justice qui s'ensuivent, peuvent conduire à la paix dans la durée. Plus largement, les ODD constituent les prémices d'un nouveau « droit du bien commun ». En particulier, dans le milieu urbain, il est nécessaire de trouver des solutions durables pour faire face à l'insécurité, mais aussi réduire la violence et améliorer notre coexistence pour la paix.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 16

Quel est le rôle de mon institution ? Comment mon institution peut devenir plus réactive et plus responsable envers les personnes qu'on sert ?

Mon activité, ma société, mon comportement s'assurent-t-ils d'éviter toute forme de discrimination raciale, religieuse ou liée au genre et à la personnalité ?

Mon activité, ma société et ses fournisseurs, mon comportement s'assurent-t-ils d'éviter toute forme de maltraitance, notamment sur les enfants ?

Mon activité et ma société explorent-elles de nouvelles formes de prise de décision participative ?

Mon activité ou ma société participent-elles à délivrer une information objective, à contribuer à une citoyenneté pleine et entière et à faciliter la participation réelle aux décisions ?

Á titre personnel et professionnel, suis-je bien en conformité avec les réglementations et les valeurs éthiques liées à l'impôt, à la fiscalité et à la lutte contre la corruption ?

Mon activité, ma société, mon comportement s'assurent-t-ils de garantir le plus haut degré de justice, tant en interne que vis-à-vis de mes interlocuteurs extérieurs ?

Mon activité, ma société, mon comportement contribuent-ils à bâtir une société apaisée et sans violence ?

Mon activité, ma société, mon comportement contribuent-ils à faire face aux causes profondes de la violence dans nos villes et à promouvoir une culture de la coexistence pour la paix ?

Mon activité, ma société, mon comportement participent-ils à assurer une insertion démocratique d'autres pays au sein de la communauté internationale ?

Identifier les interactions clés de l'ODD 16

Les interactions de l'ODD 16 avec les 16 autres

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ; mettre un terme à toute forme de violence et de maltraitance

Égalité des hommes et des femmes ; garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux ; égalité des hommes et des femmes face à la loi

Autonomisation de toutes les personnes ; mobilisation de l'aide publique au développement ; promouvoir l'État de droit ; accès pour tous à l'information

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 16 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 16 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur la paix, la justice et les institutions efficaces, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux de la paix, de la justice et des institutions efficaces : les actions sur la paix, la justice et les institutions efficaces peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs sur la paix, la justice et les institutions efficaces. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur ;
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 16, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables ;
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 16

Réduction de la violence

Maltraitance

Exploitation infantile

Corruption

Accès à la justice

État de Droits

Institutions exemplaires

Prise de décision inclusive

Libertés

Paix

État civil

Gouvernance internationale

Criminalité organisée

Politiques non discriminatoires

Accès à l'information

Justice efficace

Transparence

Responsabilité

Participation

Institutions efficaces

Gouvernance

Services publics

Inclusion

Les outils
pour décliner les cibles

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

Les lois du 27 janvier 2017 et du 3 août 2018 ont renforcé la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en modifiant ou complétant certaines dispositions pénales existantes (prescription, infractions sexuelles sur mineurs, harcèlements sexistes et sexuels de groupe, etc.), en créant de nouvelles infractions (outrage sexiste, captation d'images intimes, administration de substances) et en renforçant la prise en compte des violences (formation de divers professionnels, extension de compétences , Aide sociale à l'enfance (ASE), élaboration d'outils). Mais c'est la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance qui place le maire au cœur des dispositifs. C'est lui qui préside le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et le Conseil des droits et devoirs des familles. C'est d'ailleurs dans le cadre du CLSPD que la ville de Chalon-sur-Saône a créé un réseau VIF (Violences intrafamiliales) qui est un modèle du genre. Les collectivités peuvent et doivent donc être initiatrices de bonnes pratiques à développer. C'est le cas à Châlons, mais aussi à Arras où la communauté urbaine a créé un lieu d'accueil pour les auteurs, le Home Rosati, affilié à la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences – Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences (FNACAV). L'implication des collectivités locales est essentielle dans la lutte contre les violences intrafamiliales. On peut aussi signaler deux guides de bonnes pratiques à destination des collectivités territoriales : « Bonnes pratiques territoriales de lutte contre les violences faites aux femmes », par l'association Élu·e·s contre les violences faites aux femmes (ECVF) et « Agir efficacement contre les violences faites aux femmes au niveau local » par le centre francilien Hubertine Auclert (décembre 2016).

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité

En matière d'état de droit, depuis 2010, tout justiciable peut demander, sous certaines conditions, au Conseil constitutionnel de vérifier si une disposition législative ne porte pas atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Le Défenseur des droits, mis en place en mars 2011, s'inscrit dans ce cadre, en tant qu'institution indépendante ayant pour mission de défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés et de permettre l'égalité de tous. La loi dite « J21 » de « modernisation de la justice du XXIème siècle » datant de novembre 2016, a mis en place des transferts de compétences concernant les collectivités territoriales en matière d'état civil, a refondu la médiation devant le juge administratif et a consacré un nouveau type de recours au sein du contentieux administratif, inspiré de la « class action » américaine, qui se subdivise entre une action en « reconnaissance de droit » et une « action de groupe ».

16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée

16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

La loi de janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite « loi Sapin », intéresse les collectivités territoriales sous plusieurs angles : elle vise notamment à éclaircir les comptes des partis politiques, réglementer les prestations de publicité, réglementer l'urbanisme commercial, réglementer les activités immobilières, limiter la durée des contrats de délégation de service public (DSP) et instituer une procédure de publicité et de mise en concurrence préalable à leur signature. Elle a été renforcée en novembre 2016 par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II », qui prévoit la création de l'Agence nationale de lutte contre la corruption et le financement de la protection juridique et financière des lanceurs d'alerte. Elle vise aussi à instaurer plus de transparence dans le processus d'élaboration des décisions publiques et dans la vie économique, notamment vis-à-vis des « représentants d'intérêts » ou lobbies, en créant un répertoire public des représentants d'intérêts auprès des membres du Gouvernement, des membres du Parlement, des élus locaux et des hauts fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales, tenu par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

La ville de Niort a reçu le 1er prix des villes de plus de 50 000 habitants pour la qualité de l'accueil des usagers tous canaux confondus par le baromètre Afnor 2017. Cela résulte de la volonté de la ville d'affirmer sa volonté d'assurer un service public de qualité. Ce prix est le fruit de toutes les actions mises en œuvre sur les différents canaux de l'accueil (mail, courrier, téléphone, site web, réseau social) et d'une démarche d'amélioration du fonctionnement de ses services au quotidien. Le hall a été rénové avec pour résultats une isolation thermique et phonique garantissant une amélioration de l'accueil aux citoyens (confidentialité des échanges, meilleures conditions de travail pour les agents). La ville a donc fait le choix de se doter d'infrastructures favorisant la création d'un environnement de qualité où la transparence et la réactivité favorisent les réponses aux besoins des citoyens.

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

L'actualité récente démontre une fois de plus que les citoyens veulent prendre part aux décisions publiques, en particulier au niveau local et dans leur territoire. Dans cette optique, les « Rencontres nationales de la participation », organisées par l'association « Décider ensemble », rassemblent chaque année plusieurs centaines d'acteurs du monde de la concertation pour deux jours d'échanges, de co-construction et de formation lors de débats et d'ateliers. Ces temps sont créés et animés par des personnalités qualifiées, experts et acteurs incontournables, en France et à l'international, de la concertation, de la participation citoyenne et du dialogue parties prenantes. Organisées en région, les collectivités territoriales et leurs réseaux y participent pour échanger sur leurs pratiques et leurs idées, à côté d'autres structures (ONG, entreprises, collectifs, institutions, etc.), en respectant leurs dynamiques et leurs spécificités (milieu urbain ou rural, site en reconversion, échelon intercommunal ou européen, attractivité, prospective, etc.).

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial

La coopération décentralisée est un mode de coopération internationale au développement comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays ou leurs groupements, et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays, « dans le respect des engagements internationaux de la France ». Le projet de loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, introduit les ODD comme l'un des objectifs de cette coopération : son article 4 ajoute ainsi aux articles concernés du Code général des collectivités territoriales (CGCT) la formule « et à contribuer aux Objectifs du développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 à l'Assemblée générale des Nations unies ». **Un « Guide juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales » et une brochure « Aspects juridiques de l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements », publiés en juillet 2018 sous l'égide du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,** fournissent une analyse complète et à jour des règles applicables à ce mode d'intervention des autorités territoriales, qui relève de leur libre initiative dans le cadre d'une diplomatie démultipliée. Par ailleurs, l'ONG « Cités unies France », créée en 1975, est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveau, des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Son site Internet en présente de nombreux exemples.

16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

16.10 Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

L'amélioration de l'accès à l'information et aux connaissances à tous les niveaux de la société, associée notamment à la disponibilité des technologies numériques, contribue à favoriser le développement durable et à améliorer la vie des gens. Pour la communauté internationale, l'accès à l'information environnementale est régi par la « Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement », dite Convention d'Aarhus, adoptée en juin 1998 sous l'égide de l'ONU. Le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) publie tous les 4 ans un rapport sur l'environnement à disposition des citoyens et des collectivités territoriales et le service statistique du ministère met à disposition du public des données chiffrées et cartographiques couvrant les domaines de l'environnement. L'information environnementale est devenue largement accessible aux différentes parties prenantes et au citoyen, du fait de son appropriation par de multiples acteurs (agences et établissements publics, autorités publiques nationales ou locales, associations et organisations non gouvernementales, médias, acteurs du secteur privé) et du déploiement d'Internet. C'est dans ce contexte de foisonnement de l'information que plusieurs observatoires thématiques mobilisant les acteurs impliqués dans le domaine, notamment les collectivités locales, se sont constitués : biodiversité, qualité de l'air et de l'eau, mer et littoral, sols, risques naturels.

16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

La ville de Paris dédie une partie de son budget international à des aides d'urgence. Depuis 2014, la ville de Paris a versé 1,075 millions d'euros à des ONG françaises spécialisées en soutien aux populations victimes de conflits armés, comme par exemple en Afrique en soutien aux victimes de Boko Haram et de Daesh, en Méditerranée en soutien aux migrants, au Bangladesh et en Birmanie en soutien aux Rohingyas.

16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

La discrimination est le fait d'isoler une ou un groupe de personnes en raison de son genre, de ses origines, de sa couleur de peau, de son apparence physique, de son orientation sexuelle, de son appartenance ou non-appartenance à un groupe ethnique, de son handicap… et de lui appliquer un traitement différent ou spécifique ainsi que de restreindre ses droits. Le genre, en particulier, permet de croiser les incidences sociales, les activités économiques, la prise en compte de l'environnement et la gouvernance participative des acteurs et des actrices aux politiques et projets de développement durable. **La loi d'août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » prescrit aux collectivités territoriales** (notamment aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants) de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, **un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.** Un guide « Réaliser un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes » est disponible pour accompagner les collectivités dans son élaboration (centre francilien Hubertine Auclert, mai 2016).

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / Collectivités

Coopération décentralisée à Besançon

La ville de Besançon mène plusieurs initiatives avec des territoires jumelés en leur proposant des échanges portant sur des modes de développement responsables. Avec le camp palestinien d'Aqabat Jaber, après avoir œuvré sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau, elle travaille sur la problématique des déchets qui est prégnante dans ce territoire. Avec la ville de Douroula, au Burkina Faso, la ville échange aussi depuis de longues années sur des programmes liés à l'eau et l'assainissement et l'agro-écologie. Ce sont des partenariats essentiels qui sont conduits entre communautés, qui participent à la paix et à la cohésion planétaire et qui complètent de manière concrète les grands programmes de développement des États.

Collectivités / Associations / Entreprises

Les Acteurs du tourisme durable

Le tourisme est un facteur important d'échanges entre les peuples du monde, participe pleinement à réduire la « peur de l'autre » et à poser les bases d'un monde apaisé. L'association française Acteurs du tourisme durable (ATD) remet chaque année des « Palmes du tourisme durable ». Cette distinction est destinée à célébrer les initiatives exemplaires, innovantes et duplicables, dans le domaine du développement du tourisme durable. En 2018, plus de 100 professionnels du tourisme ont déposé une candidature, autour des sept catégories concernées : transport, hébergement, voyage, loisirs, destination, information, start-up. Bon nombre de collectivités territoriales (les stations vertes, certains parcs naturels régionaux, des offices de tourisme, etc.) adhèrent à l'association Agir pour un tourisme responsable (ATR) et participent ainsi à l'ODD 16.
Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'institutions internationales, comme le *World travel tourism council* et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui ont adopté en 2017 une Convention cadre relative à l'éthique du tourisme.

Collectivités / Entreprises / Associations / Établissements publics

Les rapports des collectivités sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

Face à un constat d'inégalités dans bon nombre de domaines, le conseil départemental du Finistère s'était engagé dans le cadre de ses démarches d'Agenda 21 2006-2009, puis de projet stratégique 2010-2014, à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Ceci s'est traduit par le repérage des inégalités et de leurs conséquences, la promotion de l'égalité dans le fonctionnement interne ainsi que dans toutes les politiques départementales, sur les bases de la Charte européenne de l'égalité femmes-hommes. L'intégration du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques et interventions du conseil départemental est dorénavant inscrit dans le projet départemental 2016-2021 comme un des 5 projets emblématiques de la collectivité.

Les politiques publiques mises en place en appui aux acteurs du territoire concernent en particulier la déclinaison locale du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes ; la lutte contre les stéréotypes ; des outils d'observation ; la mise en réseau des acteurs sur le territoire ; l'amélioration des possibilités de conciliation des temps au sein des familles ; l'égalité dans la participation à la vie locale et à la prise de décision.

Focus sur
Une action internationale

Construction d'une ville inclusive et pacifique à Madrid

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030, la mairie de Madrid a confirmé son ferme engagement en faveur de la construction et de la promotion de villes inclusives et de la paix, conformément à la réalisation de l'ODD 16. C'est pour cette raison que la ville a encouragé plusieurs activités sur son territoire, à partir d'un diagnostic participatif de la violence urbaine et du patrimoine de la paix, sur la base des connaissances acquises par les populations et menées par l'équipe de recherche DEMOSPAZ-UAM. En même temps, confirmant son attachement à l'international, la ville (à travers son partenariat avec le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) a également facilité l'échange de connaissances et d'expériences entre les villes de quatre pays (La Paz, Sucre, Montevideo et Praia), afin de promouvoir des mesures et des outils qui favorisent la création de villes inclusives. L'engagement de la ville en faveur de l'ODD 16 a été concrétisé une nouvelle fois à travers la célébration du Forum mondial sur la violence urbaine et l'éducation pour la coexistence et la paix, une réunion mondiale biennale qui vise à renforcer l'engagement des villes du monde en construisant des espaces urbains de coexistence et de paix. Cette expérience vise aussi à partager les bonnes pratiques pour promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable à partir du local.

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Association des maires pour la paix France
- Programme des nations unies pour le développement (PNUD)
- irenees.net - site de ressources pour la paix
- Ministère de la Justice
- Défenseur des droits
- France victimes
- La documentation française
- Mission de recherche « droit et justice »
- Institut national des hautes études de la sécurité de la justice (INHESJ)

Les sources

- **Déclaration sur le droit des peuples à la paix**
- **Résolution des Nations Unies A/RES/52/13 du 15 janvier 1998 : Culture de la paix**
- **Résolution des Nations Unies relative à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) (A/53/L.25)**
- **Traité sur la non prolifération des armes nucléaires** (TNP)
- **Résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies relative au désarmement nucléaire**

Les ODD,
un **cadre universel** et structurant
pour la concertation
et la **coopération territoriale**

Objectif 17

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Le contexte, les enjeux

En France, 87 % des maires considèrent que les nouvelles alliances sont sources d'innovation pour répondre aux défis territoriaux. 76 % d'entre eux estiment que leur territoire est entré dans une dynamique de co-construction, mais 46 % ne savent pas encore comment faire concrètement pour la mettre en œuvre[1]. C'est en cela que le cadre partagé des ODD est un puissant outil collectif. Lors de l'adoption de l'Agenda 2030, la communauté internationale a souhaité associer aux nouveaux objectifs les moyens financiers et non-financiers de leur mise en œuvre, principalement dans sept domaines énoncés dans l'ODD 17 : les finances (leur restructuration), la technologie, le renforcement des capacités, le commerce, les questions structurelles, les partenariats multipartites, les données.

Ce dix-septième ODD est la résultante des interdépendances accrues de notre monde interconnecté et de la complexité des problèmes, ce qui induit des solutions prenant en compte l'ensemble des facteurs et endossées par toutes les parties prenantes. Il constitue en fait le principal levier de rupture et le véritable potentiel transformationnel de l'Agenda 2030 : référentiel commun, quel que soit le pays, l'acteur, public ou privé, le secteur d'activité, etc. dans une logique d'interdépendance, de mutualisation et d'optimisation des résultats pour les entreprises privées et les collectivités publiques. Mais il permet aussi une mise en cohérence des acteurs et de leurs politiques et actions, notamment pour la gestion des biens communs ; le renforcement des synergies en organisant la convergence des actions et des moyens, de façon à améliorer la performance de chaque échelle d'intervention, privée et publique, locale et régionale, individuelle et collective.

Au-delà du caractère éthique de la coopération entre nations, il est de l'intérêt même des pays de partager les moyens, techniques et humains, pour assurer un développement soutenable, respectueux des Hommes et de l'environnement. Cette coopération existe d'ailleurs depuis toujours, avant même l'adoption des ODD, à toutes les échelles, à tous les secteurs, mais à des degrés variables. Ainsi, les multiples démarches existantes de développement durable (Agendas 21 locaux, Plan climat air-energie territorial (PCAET), stratégies de Responsabilité sociétale de entreprises (RSE) et Responsabilité sociétale des organisations (RSO), actions de lutte contre le changement climatique, mécénat, etc.), engagées dans les entreprises et les collectivités territoriales, sont toutes caractérisées par le partenariat, la coopération, les coalitions, les alliances. Cette réalité à l'œuvre sur les territoires donne lieu à un foisonnement d'initiatives collectives. En une décennie, le mouvement de co-construction territoriale a progressivement émergé en France[2].

1. Rapport quinquennal PHARE sur les fragilités et la co-construction territoriale (Observatoire des partenariats, février 2018)
2. Référentiel co-construction territoriale (Le Rameau, novembre 2016)

On peut donc considérer que l'application de l'ODD 17 est déjà en partie effective, mais cette effectivité n'est réelle qu'au niveau de certaines de ces démarches et pas encore dans tous les domaines thématiques. Elle ne prend encore qu'insuffisamment en compte la dimension intergénérationnelle spécifique au développement durable, ainsi que la révolution numérique. Et surtout, elle n'est pas encore suffisante pour assurer le changement d'échelle nécessaire pour évoluer vers une véritable transformation socio-économique de notre modèle. Il faut donc l'étendre, la moderniser, la régénérer, l'adapter et la généraliser, peut-être en partant mieux des enjeux correspondants le plus à la situation, non seulement, de chaque pays, mais aussi de chaque territoire. Il convient donc d'être à l'écoute des besoins de ces derniers.

La transversalité du partenariat, qui peut s'appliquer à tous et partout, et la multitude des enjeux portés par les seize premiers ODD, expliquent que les cibles du dix-septième soient au nombre de 19 ! Elles ne concernent donc pas uniquement, loin de là, la coopération collaborative, notamment locale, entre les acteurs, tel qu'on l'entend traditionnellement dans la sphère de la société civile française.

L'ODD 17 est donc centré sur la coopération avec les pays en développement, ce qui correspond au principal objectif de l'Agenda 2030 « ne laisser personne de côté », en prolongement des « Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) », prédécesseurs des ODD. Tous les acteurs peuvent jouer leur rôle à l'international. Si les collectivités territoriales y participent déjà au niveau de la coopération décentralisée, la cible des « partenariats multipartites » concerne l'animation de leur propre territoire. À travers leurs dynamiques locales, citoyennes, associatives, entrepreneuriales, une dynamique de co-construction pour répondre aux défis est engagée. La question à se poser pour les collectivités territoriales est celle du déclenchement de leur mise en mouvement, entre incitation politique, réglementation technique ou dynamique volontaire, entre élan « top/down » et pressions « bottom-up », et celle de l'efficacité respective de chacune de ces impulsions.

Les repères
pour mon organisation

Questionner ses activités pour contribuer à l'ODD 17

Ma collectivité a-t-elle initié une politique et/ou des actions, de dialogues et de consultations réguliers, formels ou informels, avec ses administrés, en dehors des réunions publiques liées à la vie politique ?

Ma collectivité a-t-elle impulsé une politique et/ou des actions d'échanges collaboratifs multi-acteurs (ateliers participatifs de co-construction, valorisation de l'engagement associatif, mise au point collective d'indicateurs de progrès, prix pour des partenariats novateurs, réseau de territoires innovants, solutions techniques mutualisées et massifiées, etc.) sur des domaines de sa compétence ou sur des enjeux territoriaux propres ?

Ma collectivité a-t-elle impulsé et/ou soutenu une dynamique de « catalyse territoriale » pour animer durablement les liens entre les organisations de mon territoire ?

Ma collectivité a-t-elle mis en place une politique et/ou des actions, de coopération décentralisée ?

Ma collectivité encourage-t-elle la production et la consommation locales, les circuits courts, l'économie collaborative ?

Quelle est la place de l'économie sociale et solidaire dans ma collectivité ?

Quels sont les biens publics et les biens communs gérés ou facilités par ma collectivité ?

Ma collectivité a-t-elle participé au grand débat national de 2019, et sur quels thèmes en particulier : transition écologique, fiscalité, organisation de l'État, démocratie et citoyenneté ?

Identifier les principales interactions clés de l'ODD 17

Dans le cadre de l'Agenda 2030, l'ODD 17 occupe une place particulière et centrale dans l'atteinte des objectifs pour le développement durable. « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement » est en effet le moyen le plus efficace pour garantir le succès des objectifs dans chacun des domaines spécifiques liés au développement humain et économique, à la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Il est indispensable de créer des synergies entre tous les États, collectivités, associations et entreprises. Pour ce faire, les interactions de l'ODD 17 avec les autres objectifs sont sans limites, comme évoqué et approfondi tout au long de ce guide.

Que gagne-t-on à travailler sur les interactions de l'ODD 17 avec les autres ? Une mobilisation élargie, des cibles priorisées, une transition approfondie

Travailler sur les interactions de l'ODD 17 avec les 16 autres permet, à partir d'un travail sur la mise en œuvre de partenariats pour le développement, de :

- Mobiliser plus largement techniciens, élus, partenaires, sur un projet local de développement durable, en partant de leurs sujets de préoccupation et en montrant que ces sujets croisent ceux des partenariats pour le développement : les actions sur la coopération peuvent contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs et inversement, leurs actions peuvent contribuer à la réalisation des objectifs la mise en œuvre des partenariats pour le développement. Cela permet donc de dépasser les silos en travaillant sur des sujets concrets de coopération, et d'améliorer ainsi la cohérence du projet, d'élargir la vision et de consolider le partenariat local (ODD 17), dans lequel la collectivité tient un rôle majeur.
- Éclairer les cibles prioritaires à viser sur l'ODD 17, en fonction des enjeux spécifiques du territoire, des priorités politiques locales et des acteurs mobilisables.
- Avancer sur le chemin de la transition en faisant évoluer certaines actions qui peuvent, partant d'un seul objectif, en remplir plusieurs en même temps. Cela permet donc de développer, pour un même budget, davantage de bénéfices.

Les mots-clés de l'ODD 17

Coopération, aide publique et privée au développement

Inter-territorialité

Partenariats multi-acteurs

Cohérence des politiques

Réorientation des ressources financières

Transferts de technologies

Alliances

Gestion des biens communs

Hybridation des modèles socio-économiques

État civil

Harmonisation des normes

Réseaux professionnels

Gouvernance internationale

Catalyseurs territoriaux

Renforcement des capacités

Économie sociale et solidaire

Coalitions

Dynamiques citoyennes

Dynamiques associatives

Les outils
pour décliner les cibles

17.3 et 17.5 Mobiliser des ressources financières en faveur des pays en développement et favoriser des dispositifs pour encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Les collectivités territoriales sont activement impliquées dans la solidarité internationale et l'aide au développement, notamment grâce au principe de **coopération décentralisée**, dont la **commission nationale** (CNCD) offre un aperçu : 4 727 collectivités territoriales françaises sont engagées dans des projets à l'étranger, en collaboration avec 2 650 collectivités étrangères, ayant permis 10 530 partenariats à ce jour. **L'Aide publique au développement** (APD) représente quant à elle pour la seule année 2018 un total de plus de 116 750 000 euros pour la France. Toutes les collectivités sont mobilisées dans ce processus, autant au niveau régional, départemental ou intercommunal. La coopération décentralisée est orientée principalement à destination de l'Afrique Subsaharienne francophone, le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali totalisant plus 1 100 projets en collaboration avec des collectivités territoriales française. Ces partenariats visent non seulement à mettre en place des projets de développement, mais favorisent également l'investissement direct dans ces régions, dans les domaines éducatifs, de santé ou dans l'entrepreneuriat. Les Investissements directs à l'étranger (IDE) français vers les pays en développement totalisaient en effet en 2017 plus de 7 milliards d'euros.

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement, notamment en faveur des pays en développement

MOOC « Comment faire un laboratoire d'innovation publique » : développées dans de nombreux pays (Danemark, Canada, Chili, Grande Bretagne, États-Unis …) et dénommés par le terme « innovation publique », ces approches placent la créativité et la prise en compte de l'usager au cœur de leurs logiques d'action. Aujourd'hui en France, les administrations (collectivités, État, opérateurs…) s'engagent dans la mise en place de « labs ». Ces derniers diffèrent par les méthodes qu'ils emploient, les thématiques sur lesquelles ils travaillent, leurs modes d'animation ou leurs objectifs. Ce MOOC (Massive Open Online Source, Cours en ligne ouverts et massifs) est destiné à tous les agents publics qui souhaitent mettre en place une démarche collective d'innovation incarnée par un laboratoire.

Laboratoire de l'innovation publique : dans le cadre de la modernisation de la fonction publique, des structures ouvertes se sont déployées sur les territoires. Ces outils sont au service des administrations, de la société civile et des usagers pour viser l'amélioration des politiques publiques. À l'exemple du SSILAB, Living Lab de Lille dédié à l'innovation et à l'investissement dans l'économie sociale et solidaire, ces lieux ont pour but de décloisonner et travailler ensemble dans un environnement favorisant les idées. Ils mobilisent les acteurs publics du territoire autour d'approches « centrées utilisateurs », imaginent et testent rapidement de nouvelles solutions à des problématiques concrètes et diffusent à l'ensemble des acteurs du territoire, quels que soient leur origine ou leur statut, une culture de l'innovation.

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des acteurs, dont les pays en développement

MOOC francophones : dans le domaine de la coopération multi-acteurs, les agents publics peuvent s'inspirer des démarches d'acteurs locaux, à l'instar du MOOC « Les alliances qui changent les territoires ». Au sujet de l'animation territoriale, le CNFPT a mis en ligne en mars le MOOC « Territoires et développements : changeons d'époque ! », qui éclaire sur les enjeux et les mutations du développement territorial. Ces MOOC sont accessibles aux pays du Sud et peuvent donc favoriser le dialogue et la pédagogie dans le cadre de projets multi-acteurs menés par les collectivités auprès de pays en développement.

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable

Co-construction d'un schéma de développement économique ciblé : dans le domaine du tourisme, Atouts France ambitionne la visite de 120 millions de touristes en France d'ici 10 ans. À l'échelle d'un territoire rural, l'agglomération 2B du bocage bressuirais a mobilisé l'ensemble des acteurs (élus, animateurs, hôtels, gîtes …) pour concevoir et mettre en forme un schéma partagé du tourisme, afin de porter une stratégie de marque collective valorisant les atouts du territoire. L'agglomération a facilité l'ingénierie de services et la mise en relation des hébergeurs avec des financeurs publics.

Accompagnement innovant vers l'emploi : pour accompagner des personnes fragilisées vers le retour à l'emploi, des collectivités locales ont initié des dispositifs innovants multi-acteurs, pour faciliter un accueil de proximité et mettre en relation les personnes avec des employeurs et des entreprises.
Exemples : l'association « Entreprendre ensemble à Dunkerque », fondée par la communauté urbaine de Dunkerque, et le groupement d'intérêt public ActivitY', agence d'insertion du département des Yvelines.

Les SCIC, outil d'alliance publique-privée : les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) portent des projets présentant un caractère d'utilité sociale. Les collectivités locales peuvent détenir jusqu'à 50 % de leur capital. Rassemblant collectivités, associations, salariés, entreprises, les Scic constituent une nouvelle forme de partenariat public-privé et s'inscrivent dans une logique de développement local, dans le domaine de l'écomobilité, de l'énergie et de l'alimentation, ou encore de la santé et du numérique.
Par exemple, la Scic « Bains d'énergie », a été mise en place pour aménager deux anciens sites industriels de la vallée du Bagnovre dans les Vosges, pour y produire de l'énergie renouvelable et soutenir le tourisme vert.

17.14 et 17.17 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable ; encourager et promouvoir les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile

Centres de ressources « politique de la ville » : un réseau national de vingt centres de ressources de la politique de la ville (RNCRPV), soutenu par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a pour but de renforcer la cohésion sociale et territoriale, aux différentes échelles territoriales, et de faciliter les coopérations entre acteurs et entre territoires, comme le stipule la charte partenariale pour les centres de ressources, signée par les associations nationales d'élus (Association des régions de France (ARF), Association des départements de France (ADF), ADCF, Association des maires de grandes villes de France urbaine (AMGVF-France), AMF, Villes et banlieue, Villes de France). Ainsi, en région Centre-Val de Loire, le centre de ressources Villes au carré s'emploie à faire réseau, faire savoir et savoir-faire pour les acteurs de son territoire, en articulant l'animation du dialogue territorial par des rencontres, la mise à disposition de ressources numériques, dont le partage de bonnes pratiques, et en accompagnant la montée en compétences et les expérimentations des acteurs publics, avec l'appui de chercheurs, de consultants et de partenaires spécialisés.

En 2012, **le labo régional des partenariats** a été créé en Alsace à l'initiative d'Alsace Active, avec le soutien de collectivités, pour mettre en relation entreprises, associations et collectivités, afin d'innover collectivement pour apporter des réponses multi-acteurs aux enjeux sociétaux locaux. Ce concept a essaimé avec des antennes en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes. Avec 3 missions centrales : l'animation du dialogue territorial, l'accompagnement des démarches partenariales locales et la mise en place d'expérimentations, comme le projet Silver Geek à Poitiers (innovation de solidarité numérique intergénérationnelle, vecteur de bien vieillir et d'inclusion numérique par une approche ludique, en phase de déploiement à l'échelle nationale).

Conseil supérieur de l'ESS : depuis 2010, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole et la chambre régionale de l' Économie sociale et solidaire (ESS) ont co-construit le Conseil supérieur de l'ESS. Cet organe territorial multi-acteurs est rythmé par des séances plénières et des ateliers thématiques rassemblant élus et techniciens des collectivités, acteurs de terrain de l'ESS et acteurs publics. Cette dynamique partenariale a généré des impacts positifs en termes de valorisation du rôle des élus et des acteurs de l'ESS, d'achats publics, d'innovation sociale et de pouvoir d'agir des habitants, pour un budget modéré. La gouvernance de la politique de l'ESS a inspiré une gouvernance partagée de stratégie du territoire, dans l'élaboration de la stratégie de développement économique « Strasbourg éco 2030 ».

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Dans le but de réaliser le suivi et l'évaluation de la territorialisation de ses ODD, la DREAL de la **région Nouvelle-Aquitaine** s'applique actuellement à créer une plateforme centralisée et ouverte des données concernant chacun des objectifs de l'Agenda 2030. Cette plateforme a pour vocation d'offrir aux collectivités les indicateurs et les informations nécessaires afin qu'elles s'approprient et mettent en œuvre des initiatives à l'image de ce qui a déjà été réalisé dans la région. Cette approche territoriale basée sur la transparence et la coopération va permettre un suivi et une évaluation continue des projets en cours afin d'approfondir et renforcer l'appropriation des ODD par les différentes collectivités, tout en favorisant les partenariats entre celles-ci.

Accompagner un développement économique local durable : le label Générateur Bourgogne-Franche-Comté a été créé par un groupe d'acteurs régionaux travaillant collectivement en faveur d'un développement local durable. Il marque une volonté partagée de favoriser la création d'une économie de proximité pérenne, en réponse à des besoins sociaux et environnementaux non pourvus sur le territoire.
L'action menée par les porteurs du label repose sur une démarche commune d'accompagnement des territoires. Cette méthode innovante s'attache à faire émerger les besoins locaux, conjointement avec les territoires, en vue de développer des projets économiques pour y répondre durablement.
Le Générateur BFC a accompagné près de 15 collectivités territoriales et mobilisé plus de 60 partenaires différents, autour de projets innovants d'économie circulaire, et la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire, comme l'approvisionnement local de la restauration collective, l'animation de zones d'activités, la structuration et la valorisation de la filière bois.

Plateforme « L'innovation territoriale en actions ! » : afin d'aider les territoires à s'inspirer des démarches pionnières en matière de co-construction territoriale, la plateforme capitalise sur les réponses apportées pour conduire une démarche efficace. Elle est animée par un programme de webinaires mensuels pour répondre aux questions et partager les pratiques. Cet outil a été réalisé en convergence avec le « Carrefour des innovations sociales » qui référence les principales initiatives, ainsi qu'en complémentarité avec l'outil national d'orientation des entrepreneurs de l'Économie sociale et solidaire (HubESS) qui rend plus lisible et visible l'offre d'accompagnement des projets d'utilité sociale.

Initiatives des territoires : les partenariats

Collectivités / Académiques / Institutionnels / ESS

Plateforme RSE Nantes métropole

La plateforme RSE de la métropole nantaise est une communauté d'acteurs engagés pour le développement et la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) avec un mode de gouvernance partagé. Composée d'acteurs académiques, publics, institutionnels, d'entreprises et de l'ESS, cette plateforme rend visible et lisible de bonnes pratiques et des démarches responsables, depuis sa création en juin 2013 via le site www.rse-nantesmetropole.fr.

Cette démarche est guidée par 2 ambitions majeures : essaimer les bonnes pratiques RSE, en particulier auprès des TPE, des PME et de leurs salariés, travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire sur la base d'une philosophie partagée. La métropole de Nantes en partage l'initiative avec l'école de commerce Audencia et est impliquée dans la gouvernance, via un comité RSE d'élus et a intégré des critères RSE dans la commande publique.

Multi-acteurs

Le Partenariat français pour l'eau

Dans l'esprit de l'ODD 17, différentes plateformes françaises et internationales ont intégré dans leur cœur de fonctionnement un dispositif multi-acteurs leur permettant de croiser les regards des différentes parties prenantes, publiques et privées, nécessairement impliquées dans la mise en route des grands accords internationaux, tels que l'Accord de Paris pour le climat, celui de Sendai pour les catastrophes et désastres, celui de Quito pour les villes durables et bien sûr celui de l'Agenda 2030.

Avec ses 6 collèges regroupant l'État, les collectivités et les parlementaires, les ONG, les entreprises et le monde de la recherche française, le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) en est un exemple de premier plan. L'Agenda 2030 constitue désormais la priorité de ces plateformes multi-acteurs qui représentent la voix de la société toute entière et qui, à l'instar du PFE pour le volet eau, doivent devenir des interlocuteurs incontournables des gouvernements nationaux et locaux afin de traduire ces accords onusiens en actions concrètes.

Collectivités / Privé / Associations / Institutionnels

La ville durable de Loos-en-Gohelle

En 30 ans, cette commune du Pas-de-Calais a fait émerger un nouveau modèle territorial, de l'abandon de l'extraction minière au développement durable, fondé sur 3 leviers : la mise en récit du territoire et de ses spécificités ; l'implication des habitants, acteurs de leur territoire, co-concepteurs de l'action publique ; des thématiques de développement durable : biodiversité, écoconstruction, écoactivités, écomobilité, écohabitat, agriculture.
Au quotidien, cette commune favorise l'implication des habitants dans une logique de partenariat, à l'instar du programme « fifty/fifty » : les habitants et la commune sont des partenaires pour la réalisation de projets (les habitants étant des forces vives, la commune apportant des moyens matériels et financiers), comme la construction de chemins ruraux avec l'appui des agriculteurs.
Les 110 hectares de terrils se sont transformés sous l'impulsion de la municipalité loosoise et de pionniers en base 11/19, zone d'activités innovantes. Elle accueille notamment centres culturels, entreprises, associations et centres de ressources régionaux comme le Centre permanent d'initiative à l'environnement (CPIE) Chaîne des Terrils, installé en 1995, le Centre de création et de développement des éco-entreprises (c2de), depuis 2004, et le Centre ressource du développement durable (CERDD), installé en 2005,
Loos-en-Gohelle est un territoire-pilote du développement durable et du programme rev3, de la troisième révolution industrielle, impulsée en 2013 par la région des Hauts-de-France. Il s'agit d'une dynamique collective visant à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions les plus avancées en matière de transition énergétique et de technologies numériques.

Multi-acteurs

La Maison de services au public d'Ayen (Corrèze)

La Maison de services au public (MSP) d'Ayen (700 habitants) est intégrée au plan d'actions « Agenda 2030 », notamment au travers de l'ODD 10 sur les inégalités, et de l'ODD 17 sur les partenariats. Elle compte 27 partenaires (dont Pôle Emploi, EDF Solidarité, CAF, La Poste, SNCF...) regroupés au sein de cette structure afin de proposer des services visant à réduire les inégalités en matière d'accompagnement des populations. Qu'ils soient publics, associatifs ou privés, ces partenaires missionnent la structure, par convention, dans les domaines de l'emploi, la famille, la santé, le logement, les transports, les démarches administratives, les usages numériques... Ainsi, parmi ses nombreux services, l'établissement propose des sessions de formation et d'information sur des thématiques comme le développement durable ou la mobilité, des animations autour de thèmes divers (économie d'énergie, sécurité internet, consommation...), des ateliers d'apprentissage du français, ou encore des cours d'informatique individualisés ou en groupe pour professionnels et seniors. Un succès grandissant qui ne se dément pas d'année en année, au regard des chiffres de fréquentation. Ce projet local pragmatique démontre que des solutions agiles et solidaires permettent de « réinvestir » les territoires pour une meilleure équité de services.

Collectivités / Privé / Associations

« Agir ensemble à Charenton-le-Pont Saint-Maurice » (Val de Marne)

La communauté de communes de Charenton-le-Pont Saint-Maurice (45000 habitants), a lancé en 2012 sur son territoire un projet innovant visant à rapprocher associations et entreprises. Cette expérimentation a confirmé l'intérêt de la coopération entre associations, entreprises et collectivités afin de répondre à des enjeux partagés par ces acteurs.
Plus de 150 dirigeants se sont mobilisés dans ce cadre autour de 3 thématiques partagées : le handicap, l'insertion des jeunes, la lutte contre la précarité, donnant lieu à 3 groupes de travail thématiques réunissant associations, entreprises et services techniques de la collectivité et animés par un binôme association/entreprise. Ce dispositif a abouti à la mise en place de différentes actions dont « Quand élèves et entreprises se rencontrent », qui a permis depuis 5 ans à plus de 800 élèves de seconde de découvrir le monde de l'entreprise par des interventions de chefs d'entreprises et des enquêtes de petits groupes d'élèves.
Fort de ces résultats, l'intercommunalité Paris-Est-Marne et Bois travaille actuellement à la mise en place de nouvelles actions pour en faire bénéficier les habitants et les organisations d'autres communes.

Multi-acteurs

Les plateformes territoriales de développement durable

Les collectivités territoriales mènent depuis des années des politiques et des actions spécifiques en faveur du développement durable, mais elles ne sont pas toujours coordonnées entre les différentes échelles territoriales qui les entourent (du village à la planète), ne font pas toujours place à l'ensemble des parties prenantes, tout en ne prenant pas suffisamment en compte les enjeux intergénérationnels.
Cet objectif de « gouvernance territoriale partagée du développement durable » s'est traduit dans un premier temps à travers l'Agenda 21 local, et maintenant, potentiellement, à partir des nouveaux ODD, même si on ne parle pas encore d'« Agendas 2030 » locaux. La concrétisation progressive de la réforme territoriale de 2015/2016, notamment à travers les Schéma Régional D'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDDET), est encore, trois ans plus tard, l'occasion de questionner les relations réciproques entre les territoires et le développement durable. Ainsi, les acquis des expériences des réseaux décentralisés du développement durable pourraient permettre à ces réseaux, en liaison avec les nouvelles régions, d'être les catalyseurs de cette gouvernance, sous la forme par exemple de « plateformes territoriales du développement durable ».
Certaines existent d'ailleurs déjà, sous différentes formes : l'antenne Grand Ouest du Comité 21, les agences régionales de l'énergie et de l'environnement, quand elles existent (dont le Centre ressource du développement durable (CERDD) dans les Hauts-de-France), les Conseil économique social et environnemental régional (CESER), les responsables développement durable des différents niveaux de collectivités et des établissements d'enseignement et de recherche, les associations et fondations spécialisées, etc. Des pratiques qui doivent être généralisées.

Multi-acteurs

L'ancrage territorial des entreprises

Les dynamiques territoriales dépendent beaucoup de la fertilisation croisée entre les collectivités et les entreprises qui y sont implantées. Parmi les nombreux travaux qui ont analysé les expériences de partenariats entre ces deux entités, le guide « S'ancrer dans les territoires pour gagner en performance », publié en 2017 par l'association Orée, avec le soutien d'EDF, de GRDF, du Groupe La Poste, de la SNCF et du bureau d'étude Utopies, retrace les échanges et les retours d'expériences sur ce sujet de l'ancrage local et les étapes de la co-construction, qui participent ainsi à concrétiser la cible « Partenariats multipartites » de l'ODD 17. Ce guide a pour objectif de démontrer aux entreprises l'intérêt de construire des liens étroits avec les acteurs de leur territoire, et particulièrement les collectivités locales, de faire le point sur leurs démarches d'ancrage local et d'identifier des axes d'amélioration et des pistes pour progresser. Par ailleurs, le guide « Construire ensemble l'engagement territorial des entreprises » illustre des exemples de mobilisation locale.

Multi-acteurs

« Faire ensemble » avec la Fonda

La Fonda, association reconnue d'utilité publique, est un laboratoire d'idées au service du monde associatif, créé en 1981. Elle fournit des éclairages et des outils pour comprendre les phénomènes à l'œuvre dans la société, explorer leurs effets sur l'action associative et nourrir les décisions stratégiques des responsables associatifs et de leurs partenaires. Elle représente avec d'autres groupements fédérateurs, comme Le mouvement associatif, un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales souhaitant engager des actions partenariales avec les collectifs de citoyens et les communautés d'action de la société civile. Elle dispose d'une antenne en Nouvelle-Aquitaine.
La Fonda intervient à l'occasion de séminaires inter ou intra-associatifs pour y proposer des animations et ateliers de réflexion stratégique, en s'appuyant sur la gamme d'outils méthodologiques de prospective qu'elle a développée depuis dix ans. Tous les deux ans, elle organise une « Université de la prospective », rendez-vous de réflexion collective pour les acteurs du monde associatif et plus largement les acteurs de l'économie sociale et solidaire. La dernière université de mars 2018, organisée en partenariat avec Le mouvement associatif, le Comité 21 et Futuribles international, a été consacrée aux ODD. Ses travaux se poursuivent jusqu'en 2020 dans le cadre des « Ateliers du faire ensemble », sur trois thématiques : éducation et lutte contre les inégalités, énergie et santé.
La Fonda a créé un jeu de prospective « Faire ensemble », jeu de cartes qui permet de mieux cerner les liens entre les acteurs du territoire et les grands enjeux de société.

Multi-acteurs

L'Agenda 2030, un cap pour le Comité 21

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO (92), le Comité 21 est l'association française pour le développement durable, qui réunit près de 400 adhérents (entreprises, collectivités, associations, institutionnels, établissements d'enseignement, citoyens et médias) dans le droit fil de l'esprit de l'ODD 17, incarné avant l'heure depuis près de 25 ans ! Anticiper, Accompagner, Transformer : le Comité 21 contribue à transformer la société vers un modèle durable en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les 17 Objectifs mondiaux du développement durable (ODD).
Anticiper les mutations : la société doit aujourd'hui se préparer à de nombreuses mutations qu'elles soient environnementales, technologiques, démographiques ou encore réglementaires. Pour anticiper ces transformations, et mieux s'y adapter, le Comité 21 propose un décryptage régulier des actualités, afin d'analyser les tendances et repérer les variables de rupture. Ce travail consiste à éclairer les décisions avant qu'elles ne deviennent inévitables.
Accompagner ses membres : pour permettre aux acteurs d'adopter une démarche « proactive », le Comité 21 propose différents parcours d'accompagnement, intégrant un benchmark des outils et des bonnes pratiques, des méthodes d'intelligence collective, des expérimentations et du passage à l'acte. En parallèle, le Comité 21 propose des formations courtes, disponibles en inter ou intra, ainsi qu'une offre d'accompagnement sur-mesure.
Accompagner ses membres : pour permettre aux acteurs d'adopter une démarche « proactive », le Comité 21 propose différents parcours d'accompagnement, intégrant un benchmark des outils et des bonnes pratiques, des méthodes d'intelligence collective, des expérimentations et du passage à l'acte. En parallèle, le Comité 21 propose des formations courtes, disponibles en inter ou intra, ainsi qu'une offre d'accompagnement sur-mesure.

Focus sur
Des actions internationales

La ville de Hô Chi Minh et l'ODD 17

Établir des partenariats stratégiques pour innover dans la réalisation des objectifs

L'Objectif 17 est un appel mondial au renforcement des moyens de mise en œuvre et à la revitalisation du Partenariat mondial pour le développement durable. Conscient de la valeur ajoutée que le secteur privé peut apporter à la réalisation de l'ensemble des objectifs de l'Agenda 2030, la ville de Ho Chi Minh a encouragé la création du Saigon innovation hub (SIHUB), avec le soutien de la Banque asiatique de développement, en tant qu'espace rassemblant des acteurs clés pour ouvrir un espace d'innovation et de partage d'expériences. Le SIHUB appelle donc différents acteurs, tels que le secteur privé, les entreprises sociales, les universités et divers autres, à unir leurs forces pour résoudre des problèmes sociaux, environnementaux et économiques qu'ils ne peuvent pas résoudre individuellement. Parmi les développements clés du SIHUB jusqu'à aujourd'hui, la création de l'événement HCMC Impact start-up et de la formation HCMC Innovation sociale et Entrepreneuriat constituent deux exemples positifs des efforts conjoints de nombreux acteurs pour relier la communauté mondiale des start-up.

Projet de coopération décentralisée entre le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et la région de Mopti au Mali

Objectif : « Développement économique, renforcement de la sécurité alimentaire dans la région de Mopti à travers la structuration de la filière laitière et l'appui de la production rizicole ; renforcement de la gouvernance locale avec le développement d'un système d'information géographique »

En 2010, afin de répondre aux besoins de la région de Mopti mais aussi des cercles et des communes, un système d'information géographique (SIG) a été mis en place au niveau de la région de Mopti dans le cadre de la coopération, avec l'appui du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) (recrutement et équipement d'un cadre malien et formation par un agent spécialiste du conseil départemental). Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, de cartographie et planification très apprécié des acteurs du développement, par ailleurs unique au niveau de la région de Mopti. Un comité de pilotage annuel définit les priorités et des formations sont régulièrement organisées pour augmenter l'autonomie de chaque collectivité dans la collecte de données, pour alimenter les cartes de leur territoire.
Depuis 2010, près 270 cartes ont été créées sur les thématiques suivantes : l'hydraulique, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'élevage, la population, la migration, les énergies renouvelables. Les huit cercles et 80 communes sur 108 ont bénéficié des services de la cellule SIG en cartes ou en données statistiques. Les ONG, les bureaux d'études et les étudiants bénéficient aussi de ce service.

Coût total du projet : 1 623 220 € > Co-financement MEAE sur trois ans : 233 500€
Partenaires du projet : Association Ille-et-Vilaine Mopti, Fondem

Ressources
pour aller plus loin

Les acteurs spécialisés

- Agenda2030.fr
- Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Comité 21.org
- Lerameau.fr
- Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)
- Cités unies France (CUF)
- Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE)
- Association française des communes et régions d'Europe (AFCCRE)
- Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES)
- CNFPT (e-communauté développement local)
- Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD)

Les sources

Avis de la plateforme RSE « Vers une responsabilité territoriale des entreprises »,France Stratégie, juillet 2018 : **https://www.strategie.gouv.fr/publications/vers-une-responsabilite-territoriale-entreprises-avis-de-plateforme-rse**

Guide « S'ancrer dans les territoires pour gagner en performance », OREE, septembre 2017 : **http://www.oree.org/source/_189.pdf**

Guide « Construire ensemble l'engagement territorial des entreprises » MEDEF – Le Rameau, octobre 2018 : **http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2018/10/Guide_MEDEF_Construire_Ensemble_Engagement_Territorial_Entreprises_10_2018_BAD.pdf**

Référentiel de la co-construction territoriale Le Rameau, novembre 2016 : **https://coconstructionterritoriale.files.wordpress.com/2016/11/recc81fecc81rentiel-co-co-terr-web11.pdf**

MOOC « Les Alliances qui changent les territoires » ESSEC-Le Rameau août 2016 : **https://fr.coursera.org/learn/les-alliances-qui-changent-les-territoires**

MOOC « Territoires et développements : changeons d'époque ! » CNFPT, mars 2019 : **https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87030+session01/about**

MOOC « Comment faire un laboratoire d'innovation publique ? » Futurs publics, septembre 2017 : **https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:USPC+37013+session01/about**

04

Des territoires pionniers pour l'appropriation de l'Agenda 2030

Six collectivités témoignent de leur stratégie de développement durable sous le prisme des ODD

La parole a été donnée à tous les échelons territoriaux : régions, départements, intercommunalités et communes. Il s'agit de mettre en perspective les différentes stratégies de ces collectivités, sans les comparer, afin de montrer leur diversité en fonction des spécificités de chaque territoire. Et elles sont nombreuses : création d'un Agenda 2030 *exnihilo* ou à partir de la fusion de différents documents et outils, adaptation de l'Agenda 21 aux ODD, déclinaison du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) selon les ODD, ou encore utilisation des ODD comme leviers de coopération et d'amélioration des politiques menées…

Il en ressort que chacune de ces stratégies a permis aux collectivités d'améliorer la coopération infra-territoriale voire supra-territoriale, de rendre plus visibles (y compris à l'international) les politiques et actions menées et par là-même de faciliter les financements de nouveaux projets, d'harmoniser les politiques internes et de mettre en cohérence les projets entre territoires. Autour du langage commun qu'ils offrent en matière de développement durable, les ODD permettent de faciliter la coopération, l'évaluation en transversalité et la création d'un projet de territoire commun et partagé… Forcément plus ambitieux car fédérant un grand nombre de parties prenantes et donc de moyens.

Dans le cadre de ces projets de territoire, différents outils techniques ont pu être développés afin de faciliter le diagnostic, le suivi et l'évaluation des politiques et actions menées à travers le prisme des ODD, et ce Quels que soient les moyens financiers alloués (de l'élaboration de nouveaux logiciels à la simple fiche de couleur). De nouvelles formes de communication, plus diversifiées et plus dynamiques, ciblant de nouveaux publics, notamment société civile et citoyens, ont pu émerger, afin de sensibiliser et de faciliter l'appropriation de l'Agenda 2030. Des modèles de gouvernance plus inclusifs ont été développés, permettant la co-construction en interne, transversale à tous les services, mais aussi en externe, associant des partenaires locaux voire extraterritoriaux, qui ont permis un rayonnement et une sensibilisation des Objectifs de développement durable à différentes échelles, de manière horizontale et verticale, ascendante et descendante. Un bel exemple d'application du renforcement du partenariat dans la conception même de l'Agenda 2030… soit l'ODD 17.

Ainsi, il a été jugé opportun de conduire ces entretiens auprès de collectivités intervenant à différentes échelles et sur différentes zones géographiques, afin d'exposer la diversité des stratégies mises en place en fonction des compétences propres à chacune d'elles… mais aussi de mettre en valeur la créativité des politiques menées en fonction des enjeux propres à chaque territoire. Dans ce cadre, ont été interviewés :

À l'échelon régional :

- Région Nouvelle-Aquitaine : Pascale Combes (chargée de mission évaluation & prospective développement durable - Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (COPTEC) - Pôle DEE) et Jean-François Louineau (directeur du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat) ;
- Région Bourgogne-Franche-Comté : Liliane Lucches (conseillère régionale déléguée aux relations franco-suisses, à la solidarité internationale et à l'Agenda 2030) et Émilie Castel (chargée de mission Coopération et solidarité internationale).

À l'échelon départemental :

- Département de la Gironde : Julie Chabaud (responsable de la mission Agenda21 et LaboM21/LaBase).

À l'échelon intercommunal :

- Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée métropole : Dominique Schemla (vice-président délégué au développement durable, à la transition énergétique, à la valorisation des déchets et à l'économie circulaire), Daniel Barbaro (maire de Montner, conseiller communautaire délégué aux A21 et Plan climat énergie territorial plan climat énergie territorial (PCET) communaux, deuxième élu référent à la Délégation générale au développement durable - DGDD), Caroline Mercader (coordinatrice Agenda 21 Logistique & réseaux territoriaux, DGDD) et Jean-Michel Bringe (chef de projet Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Système d'évaluation ODD, Cit'ergie, DGDD).

À l'échelon communal :

- Commune de Niort : Michel Pailley (adjoint au maire en charge du développement durable), Bruno Paulmier (directeur général des services), Sophie BROC (chargée de mission Démarche développement durable, Mission de la participation interne, de l'accessibilité et du développement durable – MiPIADD) ;
- Commune d'Ayen : Jérôme Perdrix (3ème adjoint au maire, en charge des questions de développement durable).

Propos recueillis au premier trimestre 2019

La région Bourgogne-Franche-Comté engagée dans l'Agenda 2030 à toutes les échelles territoriales, y compris à l'international

Liliane Lucchesi conseillère régionale déléguée aux relations franco-suisses, à la Solidarité internationale et à l'Agenda 2030 (ODD) ;

Émilie Castel, chargée de mission Coopération et solidarité internationale.

La Bourgogne-Franche-Comté : une région déjà engagée pour le développement durable

La région Bourgogne-Franche-Comté a inscrit tout naturellement sa politique internationale dans l'Agenda 2030, dès septembre 2015, dans la continuité de son engagement en faveur des Objectifs du millénaire pour le développement. Plusieurs actions concrètes ont alors été mises en place dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale en faveur des ODD.

C'est dans ce cadre que Liliane Lucchesi, conseillère régionale déléguée aux relations franco-suisses et à la solidarité internationale, a représenté la région Bourgogne-Franche-Comté au Forum politique de haut niveau de l'ONU de juillet 2018, pour témoigner de cette contribution mais également mettre en exergue la compatibilité des autres politiques régionales avec les ODD. En effet, le plan de mandat de la région Bourgogne-Franche-Comté s'articulait autour de trois piliers :

- Mener la bataille pour l'emploi (investir dans les emplois de demain, offrir une formation continue tout au long de la vie professionnelle et protéger les emplois face aux mutations) ;
- Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable, plus équitable (accélérer la transition écologique et énergétique) ;
- Favoriser le « Vivre ensemble » (consolider la fraternité et la laïcité en faisant de la culture, du sport et de la vie associative les ferments du « vivre ensemble », et affermir les solidarités).

Aussi s'inscrivaient-ils déjà dans les ODD sans qu'il y ait pour autant de liens directs avec l'Agenda 2030. Or, certains élus portaient cette volonté de retranscrire ces trois piliers à travers le prisme des ODD.

En effet, la région Bourgogne-France-Comté (BFC) disposait déjà d'un Agenda 21, tout en s'illustrant dans une politique de développement durable et environnementale très active. Elle a, entre autres, mis en place des politiques dans des domaines aussi variés que :

- La biodiversité et l'efficacité énergétique : création d'une agence régionale de la biodiversité, d'un service public régional de l'efficacité énergétique, d'une politique d'écoconditionnalité pour la conception des bâtiments et des parcs naturels régionaux, de la première filière hydrogène ;
- La mobilité : engagement en faveur d'une politique de mobilité « partout et pour tous » avec la mise en place de Transport express régional TER aux tarifs avantageux, la réalisation d'une application d'accompagnement aux transports en commun et à la demande (comportant notamment le calcul d'itinéraires de bus, de trains, de covoiturage) ;
- La solidarité sociale et l'accompagnement à l'emploi : mise en place d'un programme régional d'aide à l'associatif, d'une politique d'économie sociale et solidaire, de formations pour les demandeurs d'emploi dans le domaine du numérique, d'une tarification sociale dans les lycées et de la gratuité des manuels scolaires, participation à la protection sociale de tous ses agents ;
- L'égalité femme-homme : production d'un rapport l'égalité femme-homme…

Certains élus portaient cette volonté de retranscrire ces trois piliers à travers le prisme des ODD

Une région qui place sa seconde partie de mandat sous l'égide des ODD

L'acculturation aux ODD s'est effectuée depuis 2018, au sein du Rapport développement durable de la région. En parallèle une exposition itinérante a été réalisée sur le territoire afin de vulgariser les ODD. De plus, la région a distribué la roue de couleur représentant les 17 ODD à l'ensemble des élus ainsi qu'à de nombreux partenaires.

Par ailleurs le vice-président en charge de la cohésion territoriale et des parcs a intégré dès l'origine les ODD lors de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET). L'idée initiale a été d'établir le SRADDET en attachant chaque action à un ODD pour en déterminer sa contribution. Par exemple, la région Bourgogne-Franche-Comté prend en compte l'équilibre nécessaire entre l'urbain et le rural, ce qui, de fait, contribue aux ODD.

La collectivité fait également partie du comité ODD de Régions de France, du groupe « ODD et politique internationale » de Cités unies France et elle participe à l'élaboration de de la feuille de route de l'État. La Bourgogne-Franche-Comté a invité le chef de la délégation au développement durable du CGDD (Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique et solidaire) pour une présentation des ODD devant l'exécutif. Il n'y a pas pour le moment de coopération territoriale proprement dite sur les ODD, même s'il existe un soutien permanent et une solidarité entre les territoires. Au sein du territoire, quelques villes se sont engagées dans l'Agenda 2030 : Besançon, Quetigny, Longvic, et, à l'international, toutes les collectivités membres du réseau multi-acteurs régional (BFCI).

Le 15 novembre 2018, Marie-Guite Dufay, présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, a pris la décision de placer la deuxième partie de son mandat sous l'égide des ODD, souscrivant ainsi un nouvel engagement, le 34ème pris par l'exécutif régional en début de mandat.

Cette démarche politique a été immédiatement suivie du recrutement d'un organisme extérieur (bureau d'étude Ethisquare) afin d'évaluer la contribution des politiques de la région aux ODD via une notation extra-financière, exercice auquel les élus de la majorité ont adhéré. Cette évaluation va s'appuyer sur des entretiens qui vont mobiliser tous les acteurs de la collectivité (élus toutes tendances confondues et techniciens) ce qui va permettre une première et importante, mobilisation/sensibilisation autour des ODD. À l'issue de cette démarche, la collectivité entamera une réorientation de ses politiques publiques afin d'améliorer leur participation à l'Agenda 2030.

La politique de coopération et de solidarité internationale de la région : un exemple de contribution aux ODD

La région perçoit les ODD comme une opportunité d'amélioration de sa politique internationale, c'est-à-dire comme moyen de renforcer le lien entre développement local et action internationale : enrichissement des projets de territoire via l'ouverture internationale et réciproquement, accentuation de la solidarité des bourguignons-francs-comtois et de leur ouverture à l'étranger, éducation à la citoyenneté supranationale.

Plusieurs actions sont menées dans ce cadre pour, d'une part, renforcer la contribution des projets de coopération et de solidarité internationale aux ODD et, d'autre part, acculturer les acteurs de la CSI (Confédération syndicale internationale) et le grand public, particulièrement les jeunes, à l'Agenda 2030.

La Bourgogne-Franche-Comté mène une politique régionale et extraterritoriale, en traitant tant des problématiques des États du Nord que de ceux du Sud. Aussi, depuis septembre 2015, cette politique se veut volontariste pour contribuer à la réalisation des ODD à travers divers outils et dispositifs :

- Les dispositifs financiers « coopération internationale » et « solidarité internationale » : les porteurs de projets doivent intégrer les ODD dans leurs projets de développement, d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, en démontrant et en évaluant leur contribution aux ODD. Par exemple, la région a soutenu en 2018, l'association « Afrique 70 » pour son projet « Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'as-

sainissement » mené avec des partenaires togolais dans 10 villages de la Province d'Agou (région des Plateaux – Togo). L'association et son partenaire togolais ont entièrement revu leur projet de solidarité internationale au regard des ODD, qu'il s'agisse des objectifs, des actions menées ou des indicateurs de suivi et d'évaluation. Cette prise en compte a été facilitée d'une part, par la formation à des outils d'intégration des ODD dispensée par l'État togolais et l'Organisation internationale de la francophonie, à laquelle a participé l'association, et d'autre part, grâce à la sensibilisation générée par les « Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale ». Cette acculturation a été naturellement favorisée par les exigences du dispositif financier de la région ;

- Le dispositif financier visant à soutenir des projets de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, mis en place dans le cadre d'un partenariat avec les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Seine Normandie : ce dispositif exige que les projets soutenus contribuent à plusieurs ODD ;
- Les conventions de coopération décentralisée, qui, pour certaines, suite à la fusion des deux anciennes régions, ont été renouvelées en intégrant désormais les ODD : les projets développés visent notamment à rechercher des solutions partagées et à revoir certaines pratiques permettant ainsi d'accélérer la contribution de la région Bourgogne-Franche-Comté et de ses partenaires aux ODD ;
- L'animation des « Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale » dédiées aux ODD depuis 2015 : elles permettent un temps de réflexion et d'échanges d'expériences dédié aux enjeux actuels du développement durable et de la coopération internationale en réunissant plus de 150 acteurs locaux engagés en la matière. L'édition 2017 a été coorganisée avec le Comité 21 dans le cadre de son Tour de France des ODD afin de poursuivre l'acculturation des acteurs du territoire à l'Agenda 2030 et la valorisation de leurs pratiques innovantes et durables ;
- La réalisation d'évènements dédiés à la vulgarisation de l'Agenda 2030 : organisation d'une exposition présentant les 17 ODD en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), organisation d'un spectacle avec une tournée régionale dans le cadre du festival des solidarités en lien avec les ODD ;
- La réalisation et la diffusion d'un document ressource sur les ODD.

Dans le cadre de cette politique, la région Bourgogne-Franche-Comté réfléchit actuellement à la mise en place d'une grille d'évaluation à l'aune des ODD, en partant des indicateurs de l'ONU et ceux de la France.

La région Bourgogne-Franche-Comté réfléchit actuellement à la mise en place d'une grille d'évaluation

La région Nouvelle-Aquitaine utilise l'Agenda 2030 pour élaborer son SRADDET

Pascale Combes, chargée de mission Évaluation & prospective développement durable - COPTEC - Pôle DEE, région Nouvelle-Aquitaine ;

Jean-François Louineau, directeur du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat, région Nouvelle-Aquitaine.

L'élaboration du SRADDET *(Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires)* Nouvelle-Aquitaine comme vecteur d'intégration des ODD

La première impulsion a eu lieu dès la parution de l'Agenda 2030, dans le cadre de l'élaboration du Rapport annuel développement durable. L'objectif était de rapprocher progressivement les actions et les politiques entreprises des ODD, ainsi que d'enrichir l'ensemble. Ce travail a été effectué au sein du Conseil permanent de la transition énergétique et du climat (CoPTEC). L'écriture de ce rapport a servi de précurseur à l'élaboration du SRADDET Nouvelle-Aquitaine, par la prise en compte des ODD dans la qualification des OS (objectifs stratégiques) et OP (objectifs opérationnels) du futur document. Le directeur du CoPTEC et la chargée de mission « Évaluation et prospective du développement durable », sous la responsabilité de la vice-présidente en charge de la transition énergétique et du climat, ont été à l'initiative de cette démarche.

L'exercice conduit en préalable à l'élaboration du SRADDET a été similaire à celui réalisé dans le cadre du Rapport de développement durable. Ainsi, pour chaque action traitée dans le rapport annuel, chaque direction accompagnée de leur Référent développement durable (RDD) a analysé et référencé les contributions positives au regard des cibles des ODD. De même a été conduite en back office l'analyse de la contribution positive des OS et OP du SRADDET aux cibles des ODD. L'ambition de la démarche est dans son ensemble d'intégrer une approche ODD dans la traduction du programme politique régional et par là-même d'enrichir celui-ci d'une dimension globale et d'une vision à plus long terme. L'action entreprise au sein de la collectivité régionale visant à prendre en compte les ODD devrait permettre de généraliser ces efforts dans les futures stratégies d'actions régionales. L'exercice conduit en back office pour l'analyse de la contribution positive des OS et OP du SRADDET aux ODD, se traduit en front office par leur qualification au regard des 17 ODD. De plus, un premier exercice en back office, mené sur deux OS à titre de test, avait initié une démarche d'analyse permettant d'identifier, en plus des contributions positives, les effets induits ou impacts potentiellement négatifs, contradictoires ou limitatifs. Les délais impartis et attendus de l'élaboration du SRADDET n'ont pas permis de généraliser cette méthode.

Pour l'instant, cela a été testé au cours d'un travail d'exercice lors de la JRDD (Journée régionale des référents développement durable) du 26 mars 2019, mais cette méthode d'analyse d'impacts positifs/négatifs ne sera pas demandée aux RDD et à leurs directions pour le Rapport de développement durable de 2019. Cela n'exclut pas que ce le soit à terme, en fonction de la progression, dans chaque direction, des contributions positives. Le rapport annuel permet donc d'activer une appropriation dans les directions, intégrant ainsi les ODD en amont des politiques mises en œuvre, en sus des formations et de la sensibilisation des RDD, relais de ces processus dans leurs pôles et directions.

L'implication politique de toutes les délégations est notable dans le cadre du pilotage de l'élaboration du SRADDET. On peut penser que l'exercice réussi d'une qualification des objectifs du SRADDET au regard des ODD va permettre une appropriation par l'ensemble de l'exécutif régional de cette approche holistique des ambitions régionales, même si rien ne le garantit à ce jour.

Une transversalité interne et externe d'appropriation de l'Agenda 2030 et des ODD à travers l'élaboration du SRADDET, pour une sensibilisation des acteurs

L'élue en charge de la transition énergétique et du climat, Françoise Coutant, qui porte, également, la dimension développement durable, a soutenu l'initiative des deux services pour la qualification des OS et OP du SRADDET, à savoir le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat CoPTEC (et, au sein du CoPTEC, la mission Évaluation et prospective développement durable) et le service Prospective et observation territoriale de la DATAR.

Une transversalité est systématiquement assurée via le réseau des RDD pour permettre une intégration de toutes les directions de la collectivité lors de la réalisation du Rapport annuel de développement durable. Concernant le SRADDET, l'organisation s'est structurée autour de binômes interservices tout en s'étalant sur plusieurs mois. Il est en effet apparu opportun, pour ne pas dire crucial, que le sujet soit approché de manière endogène afin d'aboutir à une vraie transversalité interne permettant une dimension pédagogique. Il s'agit de partager, donc d'impliquer dans la durée, et non pas d'appliquer sans lendemain.

Concernant la sélection des cibles, sur deux tableurs spécifiques au SRADDET et rapport annuel, il y a une neutralisation en amont des cibles non pertinentes, soit au regard de leur caractère spécifique (notamment celles relatives aux pays en voie de développement), soit du fait de leur caractère inopérant. En outre, pour le rapport annuel, une méthode est élaborée permettant aux RDD de neutraliser dans le tableur, au fur et à mesure des besoins, les cibles non pertinentes au regard des actions/politiques menées par leurs directions.

La région considère que tous les ODD de l'Agenda 2030 sont indissociables, et qu'il faut traiter l'Agenda 2030 dans son ensemble, tout en l'adaptant selon les politiques ou documents en question (par exemple, le SRADDET, en tant que document de planification, ne traite pas de tous les aspects). De ce fait, cette non dissociation permet de respecter l'ADN de l'Agenda 2030, qui est bien de responsabiliser l'ensemble de la population à l'échelle planétaire, face à une mondialisation qui réduit les distances et accentue les effets néfastes sur l'environnement sur l'ensemble de la Terre.

Depuis de nombreuses années, la région participe aux travaux du CDA33 (réseau des Agendas 21 de Gironde), et a récemment intégré LaBase (laboratoire territorial d'innovation publique), ce qui lui permet de participer aux travaux liés aux ODD conduits collectivement par cet organisme. En 2018, a également été conduit dans ce cadre un projet en partenariat avec l'Association française de normalisation (AFNOR), visant à réaliser le prototype d'un outil de questionnement en ligne RSO-ODD et à réviser l'outil de diagnostic/évaluation AFAQ 26000 CT (collectivités territoriales) afin d'y intégrer les ODD.

Autre fait majeur, le lancement d'un partenariat avec la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine et la fédération des SCOT Nouvelle-Aquitaine pour la prise en compte des ODD dans les SCOT. Le projet porté par la DREAL consiste à créer un outil qui, sans complexifier ce document de planification, vise à faciliter la prise en compte des ODD mais aussi à favoriser et anticiper le développement durable d'un territoire d'un territoire en partant des ODD et de leurs cibles, en les intégrant dans la réflexion et les débats.

Enfin, le CoPTEC contribuera à l'intégration des ODD dans le cadre de l'élaboration du prochain programme opérationnel Fond européens de développement régional / Fonds social européen (FEDER/FSE) de Nouvelle-Aquitaine (2014-2020), de l'application des principes horizontaux de ce programme, et dans le respect de la feuille de route à venir de l'Europe en matière d'ODD.

Les implications internes et externes de l'intégration des ODD : une diffusion sur différentes échelles

L'intégration progressive des ODD à l'exercice d'auto-évaluation annuel pour la réalisation du rapport annuel de développement durable doit favoriser leur appropriation comme outil de conception, de construction et d'amélioration des politiques et actions conduites. Elle doit d'autre part enclencher un processus vertueux en remontant auprès des élus, dans le cadre d'un dialogue, en particulier lors de l'élaboration des politiques et des orientations budgétaires.

La qualification des OS et OP du SRADDET au regard des ODD est également un vecteur de diffusion externe et descendant (outre sa capacité à faciliter l'appropriation interne) du fait de la nécessaire cohérence des outils de planification et d'aménagement dont dépendent les territoires de la région du fait du SRADDET. Cette diffusion sera d'autant plus renforcée par le projet porté par la DREAL en partenariat avec la fédération des SCOT de Nouvelle-Aquitaine.

À l'avenir, il est envisagé d'intégrer progressivement des éléments d'évaluation allant au-delà, de la simple qualification des actions menées à leur contribution positive aux ODD dans le Rapport de développement durable. Cela se fera à partir d'actions tests dans une première phase et en faisant éventuellement appel à une évaluation conduite par une AMO externe (assistance à maîtrise d'ouvrage). Pour l'instant, le projet d'évaluation est envisagé en fonction de la grille d'indicateurs du Centre National de l'information statistique (CNIS), même si un travail sur les Indicateurs de développement durable est envisagé dans le cadre de l'évaluation des impacts des politiques régionales au regard des ODD, à la demande de la vice-présidente en charge Transition énergétique et du climat, Françoise Coutant.

La région considère que tous les ODD de l'Agenda 2030 sont indissociables

Le conseil départemental de la Gironde : une collectivité territoriale qui amplifie sa contribution aux ODD pour le bien-être de toutes et de tous

Julie Chabaud, responsable de la mission Agenda21 et LaboM21/LaBase, Conseil départemental de la Gironde.

L'articulation entre Agenda 21 et Agenda 2030 : pour une « stratégie de gouvernance d'innovation sociale, écologique et participative »

La première impulsion de l'intégration des ODD tient à l'antériorité de l'Agenda 21 de la Gironde qui existe depuis 2004.

Au départ, l'Agenda 21 est né de l'initiative d'un élu, le vice-président en charge des politiques permettant l'ancrage territorial. Dès son origine, l'Agenda 21 de la Gironde est bien « un projet territorial de développement durable » (tel que le définit l'article 253 de la loi 2010-788 portant engagement national pour l'environnement) et non un simple plan d'actions. Chaque successeur a ensuite approfondi et impulsé d'autres éléments de structuration de l'engagement en termes de développement durable de la collectivité. Dès 2005, le département a structuré un conseil des Agenda 21 locaux pour travailler en réseau le projet territorial de développement durable. En 2008, le premier Agenda 21 de réseau est sorti incluant les 70 collectivités girondines et plus de 300 parties prenantes publiques et privées dans un programme d'actions sur des thèmes connus (aménagement, éducation pour un développement durable, évaluation…) et émergents (santé environnementale, biodiversité ordinaire, solidarités écologiques…) dans lequel chacun est en coresponsabilité à la mesure de ses compétences et de ses ressources.

L'Agenda 2030 n'a pas été un « choc » pour la Gironde. Le département s'est saisi des 17 ODD dès leur adoption par les Nations Unies (septembre 2015) pour ses propres politiques comme pour ses partenariats. Dès le 15 octobre 2015, le comité de pilotage des 10 ans du réseau des Agenda 21 de Gironde (CDA21) s'est réuni avec à l'ordre du jour la présentation des ODD en séance par l'association 4D. L'année suivante, le rapport d'activité du réseau s'est organisé au regard de chacun des 17 ODD. Le réseau des Agenda 21 et les membres du club développement durable des élus (réseau facilitateur de la mise en place de projets territoriaux durables et participatifs) ont travaillé sur la mise en récit de l'articulation entre Agenda 21 et Agenda 2030 : « *En 1992 à Rio, le Sommet de la Terre a défini 27 principes et un plan d'action (Agenda 21) de développement durable pour le XXIème siècle qui précisent que les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature*[1].»

En 2015, au vu des urgences qui s'amplifient, 194 États ont précisé 17 Objectifs mondiaux et 169 cibles à atteindre collectivement en 2030. Sur la trajectoire d'un XXIème siècle pleinement durable, ces cibles communes viennent préciser les impacts à viser à moyen terme. Dans une perspective de coresponsabilité, tous les acteurs à toutes les échelles sont invités à situer leurs actions « à la hauteur des enjeux » et donc dans leur contribution à ces cibles : « c'est l'Agenda 2030 ! ».

L'articulation est claire pour les acteurs girondins ainsi que l'accélération des engagements à mener pour atteindre les 17 ODD d'ici 2030.

En décembre 2018, le département a adopté l'acte 4 de son Agenda 21. Le titre du rapport adopté à l'unanimité de l'assemblée plénière est « Agenda 2030, amplifier la contribution girondine aux ODD pour le bien-être de toutes et de tous. Stratégie de gouvernance de l'innovation sociale, écologique et participative ».

Le rapport annuel de situation au regard du développement durable, obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, a été l'espace d'appropriation politique des ODD. Pour les départements, les ODD sont arrivés au bon moment puisque cela coïncidait avec l'installation d'un nouvel exécutif. Les ODD ont donc été placés au sein même de l'ADN du projet de mandat. Cette appropriation a été progressive et se lit au fil des rapports développement durable :

1. cf. Principe n°1 de la déclaration de Rio.

2015 : identification par les nouveaux vice-présidents de leurs ODD prioritaires ;

2016 : outre l'identification des ODD prioritaires, intégration des priorités d'amélioration de la stratégie de responsabilité sociétale de l'organisation par la vice-présidence et analyse spécifique sur la contribution transversale du CD33 sur chaque ODD ;

2017 : introduction de la « roue des ODD ». L'appréciation du degré de contribution de la vice-présidence à chacun des ODD se fait par les vice-présidents en entretien individualisé ;

2018 : approfondissement de l'exercice de la « roue des ODD » en introduisant une vision simplifiée des 169 cibles (nuage de mots), et des indicateurs territorialisés du Conseil National des informations statistiques (CNIS)[2] dans le Système d'information décisionnel (SID), ce qui permet une appréciation plus fine.

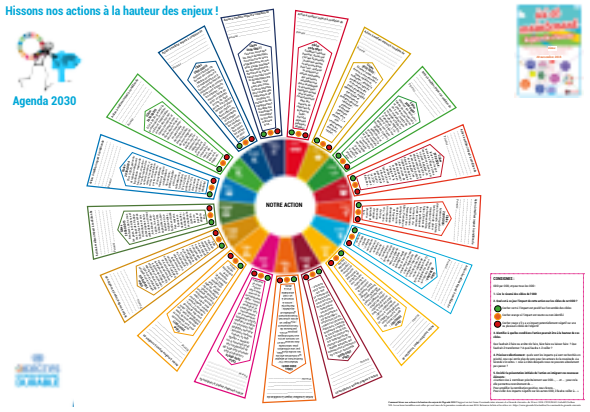

La spirale de coresponsabilité et le « mandala des ODD » : notion d'impact et outils de suivi pour atteindre les cibles

Concernant le mode de fonctionnement, un tableur Système d'information décisionnel ODD a été mis en place en interne. Il comprend l'évolution de tous les indicateurs territoriaux des ODD dont on peut assurer le suivi à l'échelle d'un département (plus ou moins 50 % des indicateurs du CNIS) et un tableur de suivi des projets et actions qui passe annuellement dans toutes les directions du conseil départemental.

C'est sur la base de l'évolution des indicateurs et du suivi des projets par les directions que les vice-présidences apprécient le niveau d'atteinte des objectifs et la contribution de leur délégation politique aux 17 ODD. Cette appréciation s'affine dans le cadre d'entretiens individualisés avec chaque vice-présidence.

La révision de la contribution aux ODD s'étend sur plus ou moins 6 mois (d'avril à septembre) dans le cadre de la préparation du rapport annuel de développement durable. Lors d'une conception ou refondation d'une politique existante, les politiques concernées sont passées au crible des ODD. C'est par exemple ce qui a été fait pour la politique de l'eau. Avec comme problématique : « Comment la politique de l'eau va-t-elle pouvoir contribuer à chaque ODD ? » (et non pas uniquement à l'ODD 6), ainsi qu'à l'intégration des cibles et des indicateurs de l'ODD 6 dans la politique départementale.

Des fiches de chaque ODD ont été mises à disposition pour analyser les impacts positifs et négatifs (en réponse à la question « que dois-je faire en plus ou que dois-je arrêter de faire ? ») en jaugeant les niveaux de priorités de l'objectif. Des séquences mensuelles « Flash 360 ODD » sont ouvertes à tous les porteurs de projet, internes ou non, pour analyser et amplifier la contribution aux 17 ODD des actions, projets et politiques. Le fait de parler régulièrement des ODD permet de créer l'*habitus* et, par là même, de favoriser leur utilisation de manière récurrente dans l'élaboration des projets. Par ailleurs, la Gironde essaie d'ajouter une échelle d'impact de contribution.

La gouvernance politique de l'Agenda 21 de la Gironde se fait au niveau stratégique dans le cadre de l'instance hebdomadaire réunissant le président, l'ensemble des vice-présidences et le comité de direction générale, avec une actualisation régulière de l'ordre du jour. La gouvernance opérationnelle se fait dans le cadre du comité de suivi opérationnel de l'Agenda 21 de la Gironde, coordonné par la présidente de la commission Agenda 21. Cette instance réunit les référents de chaque direction générale adjointe, le cabinet du Président, les directions aux coopérations territoriales, à l'environnement et à la communication internes et externes. Les comptes-rendus sont exhaustifs afin qu'ils puissent être largement partagés.

2. https://www.agenda-2030.fr/actualites/objectifs-de-developpement-durable-98-indicateurs-de-suivi-pour-la-france-229

La charge de l'exercice au niveau technique est coordonnée par la mission Agenda 21– Labo'M21/ LaBase en lien avec des référents de chaque direction générale. On peut associer d'autres directions en fonction du sujet.

Le département de la Gironde se nourrit de partenariats extérieurs. Il y a un partenariat avec la chaire Crisalidh sur l'innovation sociale et l'université de Bordeaux III avec le master de Gestion territoriale du développement durable (UFR de Géographie, science et territoire). Le département fait aussi appel à des cabinets de conseil pour la production de benchmark et le prototypage de nouvelles organisations (panel expert pour l'élaboration de l'Acte 4 de l'Agenda 21) ou de nouveaux outils (calculateurs de contribution). Il collabore également avec les associations et collectifs locaux.

Le budget annuel de la mission Agenda 21 – Labo'M21/ LaBase est de 370 000 euros (comportant essentiellement de la prestation). Ces prestations contribuent à nourrir toutes les actions publiques du territoire. Le département a mis au point un outil permettant de prioriser : le « mandala des ODD » mais toujours en passant les stratégies, politiques et actions au crible de tous les ODD afin de ne pas passer à côté des interrelations et du côté systémique des ODD.

Une spirale de coresponsabilité permet à chacun de trouver sa place, de penser et d'agir en situant sa contribution dans une chaîne bienveillante de responsabilités individuelles et collectives, locales et globales, pour le bien-être de tous, aujourd'hui et demain.

Dans tous les chantiers du Labo'M21, la spirale de coresponsabilité est représentée graphiquement. Par exemple, sur le défi « capacité alimentaire », défi prioritaire de l'Acte 3 de l'Agenda 21, il s'agit de définir, parmi les responsabilités locales permettant d'atteindre les cibles fixées, quelle est la part de chaque partie prenante. Ensuite, chaque partie prenante est invitée à évaluer ce qu'elle réalise effectivement parmi sa part de responsabilités. S'instaure ainsi un dialogue pour que, dans l'écosystème territorial, chacun réalise la part qui lui incombe effectivement, même si tout ne se joue pas au niveau des collectivités locales, du fait de leurs compétences limitées et de la multitude des autres parties prenantes.

En effet, des actions réalisées au niveau mondial, européen, national, ou régional impactent, que ce soit en facilitation ou en contraintes, l'expression des compétences locales. Il s'agit d'identifier ces externalités à toutes les échelles. Le parti pris du réseau des Agenda 21 de la Gironde est de travailler l'opérationnalité des chantiers dans une perspective de cohérence et convergence avec les cadres supra-territoriaux. Cette approche consolide une stratégie locale explicitement contributive dans laquelle chaque partie prenante trouve aisément sa place sans avoir le sentiment d'être instrumentalisée.

Le réseau de la Gironde se fait mobilisateur et animateur de tous les acteurs sur le territoire. Elle recueille ainsi les informations qui émanent du département pour rédiger notamment un guide et le diffuser. La Gironde endosse donc le rôle de figure de proue en matière d'Agenda 2030 et d'ODD, tant pour les questionnements qu'ils induisent que pour leur mise en œuvre.

Le mandala des ODD a été testé dans le cadre de la deuxième cousinade inter-réseaux « La Gironde s'invente » en novembre 2018 réunissant tous les réseaux publics et privés du département ainsi que les acteurs individuels engagés dans les transformations sociétales. Il se diffuse dans différentes structures, y compris à la région Nouvelle-Aquitaine.

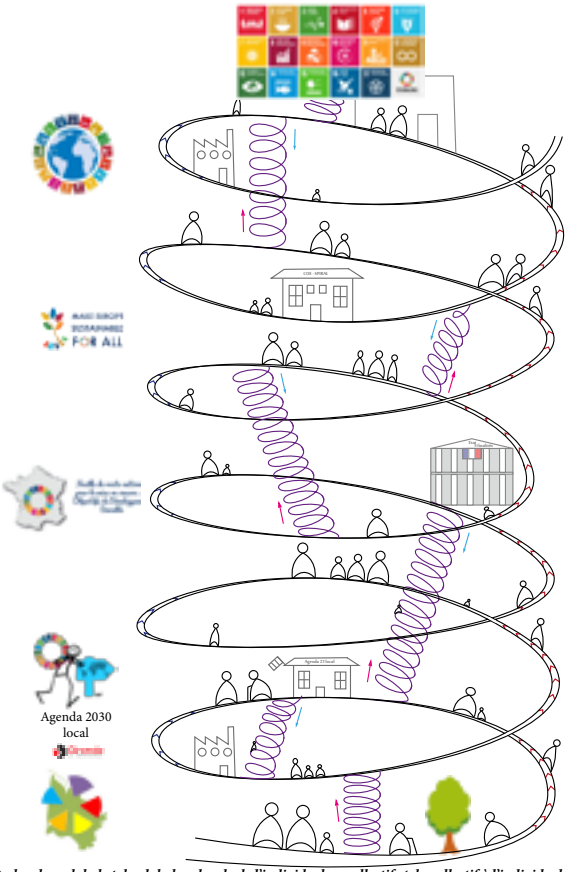

Du local au global et du global au local ; de l'individuel au collectif et du collectif à l'individuel : la spirale de la coresponsabilité pour l'Agenda 2030

Un climat de résonnance des ODD pour requestionner l'impact des politiques publiques de la Gironde

L'Agenda 2030 a permis de requestionner les projets et les politiques publiques, offrant ainsi une vision large de ses impacts pour chaque objectif. Pour la Gironde, il était important de se plonger dans les cibles qui permettent d'entrer pleinement dans ces objectifs, tout en souhaitant que ces cibles onusiennes soient traduites à l'échelle française, afin d'amener collectivement les territoires à un but commun.

L'Agenda 2030 a revitalisé la démarche de durabilité du département. Il a permis l'auto-évaluation, l'analyse concrète des impacts, menée à la fois globalement et au cas par cas.

La promotion de l'Agenda 2030 est permanente. D'abord en interne, avec des moyens de communication qui intègrent de façon récurrente les ODD. Ensuite en externe, grâce notamment au CDA21 et aux réseaux d'acteurs territoriaux.

Par ailleurs, le référentiel d'AFAQ 26000 intègre les cibles dans l'évaluation cotée/notée de l'organisation au regard des ODD. À partir de mai 2019, un travail avec la direction Qualité Gestion sera entamé pour intégrer les ODD dans le système de suivi.

L'Association française de normalisation (AFNOR) évalue également la responsabilité sociétale du département depuis 2012. Cette année, le modèle d'évaluation intègre les ODD. Le bilan interne est doublé d'un bilan externe réalisé par des observateurs extérieurs.

En 2013, le département s'est doté d'un profil territorial de développement durable avec des indices synthétiques pour chaque finalité. Il faudra le reprendre au regard des ODD mais également à l'aune de la feuille de route nationale en cours d'élaboration sur l'Agenda 2030.

Concevoir des indices territoriaux de bien-être ne suffit pas car il ne s'agit pas uniquement d'observer la situation mais bien de la transformer. Aucun acteur n'a seul la compétence, les moyens, la responsabilité d'améliorer la situation. C'est une affaire de coresponsabilité. Mais encore faut-il que chacun puisse apprécier sa part de responsabilité dans un écosystème territorial de coresponsabilité sociétale-pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain. Cela suppose de nouvelles méthodes et de nouveaux outils, que le département de la Gironde ne cesse d'inventer et de tester.

Acte 4 de l'Agenda 21 de la Gironde (adopté le 17 décembre 2018)
Co-construire une stratégie de gouvernance de l'innovation sociétale croisant toutes les politiques départementales
et contribuant aux Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD)

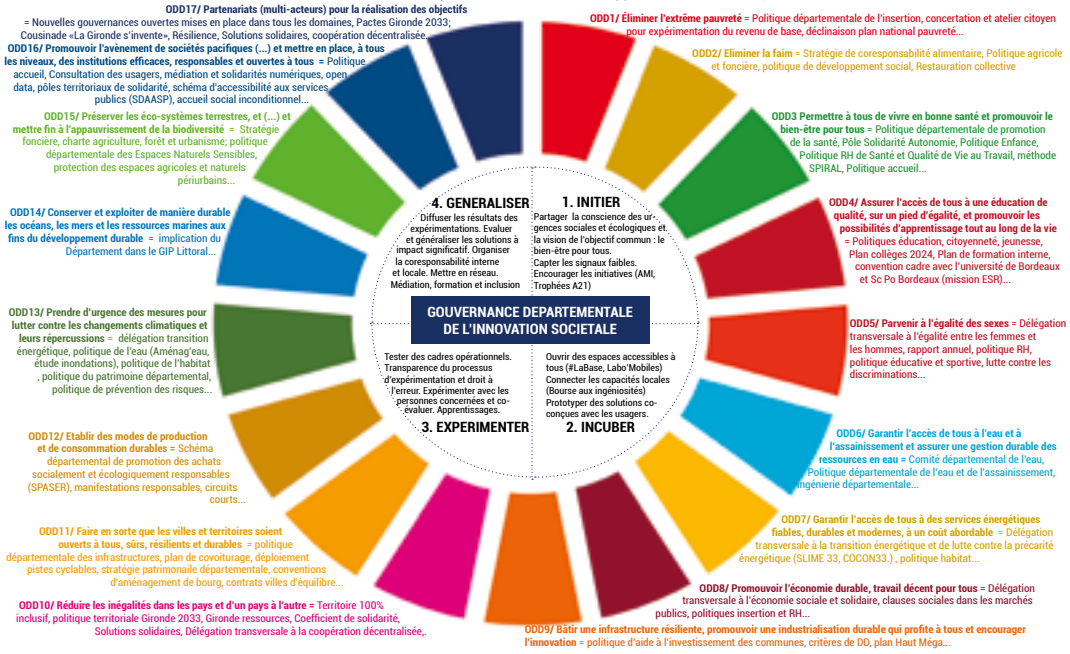

Perpignan Méditerranée métropole : une collectivité qui fusionne les outils existants avec l'Agenda 2030

Dominique Schemla, vice-président délégué au développement durable, à la transition énergétique, à la valorisation des déchets et à l'économie circulaire ;

Daniel Barbaro, maire de Montner, conseiller communautaire délégué aux A21 et PCET communaux, 2ème élu référent à la Délégation générale au développement durable (DGDD) ;

Jean-Michel Bringé, chef de projet Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Système d'évaluation ODD, Cit'ergie, DGDD ;

Caroline Mercader, coordinatrice Agenda 21 Logistique & Réseaux territoriaux, DGDD.

Fusionner l'Agenda 21 Local France et le Plan climat air énergie territorial pour un programme « Objectifs de développement durable 2018-2024 »

Dès 2009, Dominique Schemla a souhaité engager pleinement l'intercommunalité dans une politique de développement durable volontariste et conforter Perpignan Méditerranée métropole comme premier pôle urbain de la région Occitanie sur le sujet de la transition écologique.

Ainsi, en 2011, Perpignan Méditerranée métropole (PMM) s'engage dans l'élaboration d'un Agenda 21 et adopte son premier Plan climat énergie territorial (PCET) en 2012. Un an plus tard, PMM est labellisé Agenda 21 local France (A21LF) par l'État en 2013, puis reconnu Territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2015. Enfin, il signe un Contrat d'objectif territorial énergie climat (COTEC) avec l'Ademe en 2016 et obtient le label Cap Cit'ergie en 2019.

Positionnant la Délégation générale au développement durable (DGDD) comme laboratoire d'expérimentation, Édith Liegey, déléguée générale au développement durable, est toujours restée attentive aux mutations à venir. Dès qu'elle a pris connaissance des Objectifs de développement durable (ODD), elle en a fait part à Dominique Schemla, le vice-président délégué au développement durable. Tous deux ont pressenti que les thématiques allaient trouver écho dans les collectivités territoriales françaises.

Confortée par le portage politique de l'élu concernant les ODD, la DGDD a décidé en 2018 de fusionner l'Agenda 21 local France et le PCAET pour donner naissance à un nouveau programme « Objectifs de développement durable 2018-2024 ». Ce programme doit prendre en compte les enjeux de transition écologique et énergétique, menés collectivement avec les acteurs locaux grâce aux PActes 21[1] , en cohérence avec les ODD de l'ONU et la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. En novembre 2018, le projet de programme « ODD 2018-2024 » a été approuvé en conseil intercommunal. Fort de leur réseau national, le vice-président et la déléguée générale sont invités régulièrement lors des évènements du ministère de la Transition écologique et solidaire. Dominique Schemla siège au ministère au nom des collectivités territoriales. Il a été coopté pour travailler sur la feuille de route nationale afin que le comité de haut pilotage puisse se prononcer pour le gouvernement.

Pour la communauté urbaine Perpignan Méditerranée métropole, il s'agissait de réinterroger les politiques publiques par le biais de l'A21LF et le PCAET, qui englobent environ 80 % des actions et des champs de compétences de la communauté urbaine, sous le spectre des finalités des ODD. Un an et demi a été nécessaire pour réaliser un diagnostic, une stratégie et un programme d'actions afin d'aboutir au programme ODD. Le programme comporte 4 axes principaux, 15 objectifs et 60 actions mises en œuvre sur une période de 6 ans (2018-2024), avec des projections à 2030 et 2050.

Une action peut contribuer jusqu'à 5 ODD. Cet exercice a permis d'élaborer un graphique mettant en évidence les ODD les plus en retrait de la politique menée par Préparation militaire marine (PMM) et de cibler les efforts à produire pour mettre en œuvre l'Agenda 2030. Dorénavant, il n'est plus question de parler d'Agenda 21 ni de PCAET mais du programme « ODD 2018-2024 ».

1. *La plateforme PActes 21 permet d'identifier les actions du territoire répondant aux ODD et de favoriser la mise en relation d'acteurs afin de concrétiser les actions de transition écologique et énergétique.*

Dans ce nouveau programme, la collectivité a mis en avant 15 actions phares. Elles permettent de montrer de manière efficace le contenu opérationnel du programme et de rendre concrètes ses priorités.

21 élus communautaires portent le programme ODD mis en œuvre par 15 directions et 35 agents aux côtés des acteurs du territoire.

Les Objectifs de développement durable : un moyen de compléter la méthodologie des outils réglementaires existants

Avec l'obligation de renouveler le PCAET en 2018 et l'expiration de l'Agenda 21 en 2019, il est apparu évident de lancer l'élaboration d'un document unique en incluant la plus-value apportée par les ODD. Cette décision a été prise en accord avec la DREAL.

Au sein de PMM, la coopération se fait au fil de l'eau avec les élus et les directions. Outre la présentation des ODD dans le cadre des comités de pilotage ODD organisés par la DGDD, chaque fiche-action est orientée selon les ODD indiquant les objectifs auxquels répond l'action, ce qui simplifie la communication entre les directions. Pour l'ensemble du fonctionnement de la collectivité, les ODD viennent compléter la méthodologie Agenda 21 et PCAET avec une nouvelle grille de lecture. La déléguée générale et le chef de projet « PCAET et système d'évaluation Agenda 21 » ont piloté cette adaptation.

Par ailleurs, est identifié au sein de chaque fiche-action du programme ODD le ou les indicateurs Cit'ergie permettant de suivre l'avancée de l'action.

Concernant les aides extérieures, la DGDD a des appuis techniques par l'AREC (Agence régionale de l'énergie et du climat en région Occitanie, dont Dominique Schemla est administrateur), mais aussi de la part d'une société publique locale qui accompagne les projets de développement durable, ainsi que le bureau d'études Éco2Initiative. PMM est administrateur de l'AREC.

PMM a fait le choix de ne pas entrer pour l'instant dans les cibles des ODD. Les ODD 11 et 13 sont ceux qui regroupent le plus d'actions du projet porté par PMM, ce qui est logique étant donné les compétences de la collectivité. Les ODD et l'Agenda 2030 ont permis notamment de mener une réflexion sur des sujets peu traités, sans priorisation d'aucun ODD car tous sont importants pour établir un projet territorial durable et complet.

La collectivité n'a pas été accompagnée par le ministère ou la DREAL, ni par la région ou le département, et n'a pas bénéficié d'appui financier, technique et/ou méthodologique sur le programme ODD.

En revanche, elle a pu avoir un appui grâce au réseau des Agendas 21 au sein du département qui permet d'échanger sur les pratiques développement durable de chacun.

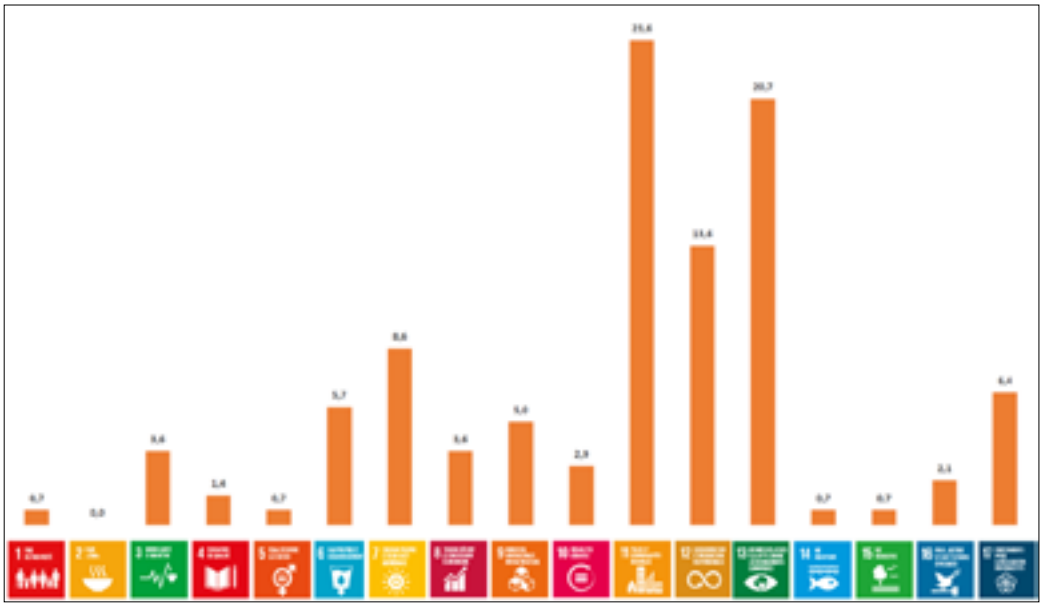

Impact du programme de Perpignan Méditerranée métropole sur les ODD, DGDD, octobre 2018

Les ODD : une vraie plus-value dans les outils d'évaluation de Perpignan Méditerranée Métropole qui se propagent

Le territoire se compose de 36 communes, soit 270 000 habitants. En 2011, on comptait 3 communes engagées dans des Agendas 21 qui ont obtenu depuis la reconnaissance de l'État. Aujourd'hui, le territoire compte 25 communes engagées dans un programme de développement durable.

En effet, depuis 2012, la délégation générale au développement durable (DGDD) de PMM accompagne les collectivités de son territoire dans l'élaboration de leur Agenda 21, par la mise à disposition d'un bureau d'études. Finalement, ce sont 22 communes sur 36 qui ont été accompagnées. En 2018, la DGDD a fixé pour objectifs d'intégrer les ODD dans les Agenda 21 des communes qui initient la démarche, et d'accompagner l'adaptation aux ODD des programmes d'Agenda 21 en cours.

À terme, la collectivité souhaite proposer des indicateurs d'évaluation communs entre intercommunalité et communes, via notamment les cibles des ODD.

En faisant le bilan de la démarche, la direction générale du développement durable (DGDD) a pu constater que l'ensemble des actions des programmes de PMM et des communes couvrent l'ensemble des 17 ODD, les deux échelons territoriaux se complétant.

Les compétences limitées de la collectivité restreignent le champ des thématiques et des actions pouvant être menées par PMM. Toutefois avec l'élargissement probable des compétences des EPCI, l'intercommunalité espère couvrir de plus en plus tous les indicateurs des ODD.

L'Agenda 2030 permet de créer du lien entre stratégies territoriales et stratégies internationales, tout en apportant une crédibilité supplémentaire aux politiques locales. En les plaçant dans un contexte international, il légitime ainsi l'action territoriale.

Il permet également de motiver la collectivité, techniciens comme élus, sur une politique de développement durable, tout en la rendant plus ambitieuse. La DGDD prend d'ailleurs systématiquement comme ordre du jour un ODD pour ses comités de pilotage. Ces derniers sont composés des élus et techniciens des communes, des directions de PMM, des associations et collectifs citoyens partenaires, du conseil de développement durable citoyen de PMM, des

Le 5e Forum de la transition énergétique, juin 2018

entreprises du Club climat entreprises 21, du conseil départemental et des institutions (départements d'outre-mer (DDTM), DREAL, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ADEME, etc.). La DGDD valorise les ODD dans tous les réseaux de la communauté urbaine.

Le suivi et l'évaluation sont des pratiques courantes de la collectivité. Elle était d'ailleurs déjà dotée dans le cadre de son Agenda 21 LF d'un logiciel de suivi et d'évaluation (VIAMP, société ACT 21), mis en place depuis 2013. Cet outil est notamment alimenté par une collecte de données annuelle, consistant en un entretien qualitatif et quantitatif entre le chef de projet Système d'évaluation et les 35 responsables des fiches-actions du programme, ce qui permet également d'évaluer le PCAET qui en est le volet air-climat-énergie.

En parallèle de ces outils techniques, la démarche de suivi et d'évaluation est également réalisée avec les citoyens du conseil de développement durable qui rédigent leurs préconisations sur les fiches-actions du programme regroupées par thématique.

Il est clair que les ODD apportent une plus-value pour l'évaluation interne de la collectivité. Le système actuel de suivi et d'évaluation va par ailleurs faire l'objet d'une évolution, intégrant en ce sens les 61 indicateurs et les 79 mesures de la démarche « Cit'ergie », ainsi que les indicateurs issus des 17 Objectifs de développement durable de l'ONU. Ils apportent également plus de cohérence et une meilleure harmonisation des politiques menées par PMM et les communes membres tout en leur donnant davantage de visibilité à l'extérieur, y compris sur la scène internationale.

Ayen : l'initiative d'un élu pour mobiliser son village de 800 habitants en faveur de l'Agenda 2030

Jérôme Perdrix, 3ème adjoint au maire en charge des questions de développement durable.

L'Agenda 2030 : un nouvel outil international qui supplée à un Agenda 21 en fin de vie

Les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2030 sont arrivés à la mairie d'Ayen par la « porte » de Jérôme Perdrix. Ce dernier, en charge des questions de développement durable, se tient particulièrement au fait de l'actualité concernant les programmes d'action des Agenda 21. Il n'est pourtant pas le seul, dans cette commune exemplaire de 729 habitants, à exercer un tel travail de veille et d'action en faveur des ODD : l'adhésion de la mairie au Comité 21 a permis à toute l'équipe communale de se maintenir informée, notamment grâce aux documents mis à disposition.

En effet, la collectivité faisait face à un essoufflement dans la mise en œuvre de son Agenda 21 local : ce dernier commençait à devenir redondant.Jérôme Perdrix reconnaît que l'Agenda 2030 a permis d'insuffler un nouvel élan bienvenu dans les politiques publiques.

L'engagement de la mairie d'Ayen commence au deuxième semestre 2017. L'adjoint au maire se rend à une rencontre « Territoire de biosphère » en Dordogne, où tous les organismes mettant en œuvre la protection de la biosphère en Europe et en Amérique sont conviés. Au cours de cette rencontre, des présentations sont exposées, lesquelles font la part belle aux ODD directement en lien avec les thématiques du jour. Les ODD proposent un véritable outil méthodologique. Jérôme Perdrix se pose alors la question de l'application de cette grille de lecture en France.

L'élu décide donc de donner la première impulsion en vue d'intégrer les ODD dans les politiques publiques de la commune. Appuyé à cette fin par un chargé de mission en contrat aidé, dont le rôle était de promouvoir l' Agenda 21 local auprès du public, l'élu se lance dans un vaste travail d'appropriation de l'Agenda 2030, qui entre directement en résonance avec son mandat.

Toutes les actions menées par la mairie étaient en effet déjà élaborées en accord avec l'Agenda 21. Désormais, elles le sont toutes selon la grille des ODD : sur le territoire, 54 actions publiques ont été établies à l'aune des ODD. Les objectifs fixés par l'Agenda 2030 sont en effet des outils permettant le déploiement de politiques publiques claires quant à leur finalité, assurant une meilleure sensibilisation des acteurs territoriaux et induisant une dynamique positive dans la population. Actuellement, Ayen est la seule commune de sa communauté d'agglomération à s'être livrée à cet exercice.

Au départ, Ayen abordait les 5 finalités de développement durable, en lien avec le premier Agenda 21 ; elle a depuis ajouté 4 objectifs, impulsés par le second Agenda. Lorsqu'il a alors été question des 17 Objectifs de développement durable, les élus ont dans un premier temps refusé l'exercice. Et pourtant, les ODD établissent un langage commun international pour toutes les communes des différents pays. Le souhait a alors rapidement été fait de l'appliquer au territoire d'Ayen. Grâce à cette inscription dans une dynamique globale, la commune poursuivait son travail de pédagogie auprès de la population initié avec l'Agenda 21 local.

Dans cet objectif de pédagogie, tous les documents concernant les politiques locales ont donc intégré la

grille de lecture des ODD. Par ailleurs, une nouvelle méthodologie a été appliquée à l'ensemble des actions publiques du territoire à travers par exemple des fiches-action, un bilan annuel... C'est ainsi que l'ensemble des services et des élus a pu être mobilisé, grâce notamment à un gros travail d'acculturation.

De ce fait, la plupart des politiques de la commune intègrent désormais un lien avec 14 des 17 ODD. Ce nombre de 14 est un choix délibéré, tenant compte de la situation et des compétences de cette petite collectivité de 729 habitants, en laissant en retrait les ODD 1, 2 et 5. Ce parti-pris ne signifie pas pour autant un abandon des trois objectifs précités : à titre d'exemple, la commune a mis en avant, un mois durant, la thématique de l'égalité, intégrant de fait l'ODD 5 relatif à l'égalité entre les sexes. Cependant il n'a pas été inscrit officiellement dans les documents de la commune.

Des indicateurs des politiques locales qui émanent d'une « structuration ODD », grâce à une mobilisation citoyenne

Son intérêt personnel pour l'Agenda 2030 a permis à l'adjoint au maire de remettre en question toute une structuration méthodologique de la commune, concomitamment à un profond renouvellement de ses agents. L'intérêt de la collectivité pour les ODD ne se limite pas seulement à une impulsion personnelle : elle prend également appui sur le rapport d'appropriation des ODD du Comité 21. De multiples échanges avec Laurie Ayouaz, responsable Pôle « Territoires durables » au Comité 21, ont permis d'éclairer la commune sur la manière d'aborder cette grille de lecture, l'association apportant un accompagnement dans l'articulation tant opérationnelle que stratégique entre Agenda 21 et 2030. Cette démarche a par exemple permis l'intégration des ODD dans les quatre objectifs de l'Agenda 21, ou d'adopter grâce à sa lecture des ODD une gestion plus économe des ressources naturelles.

L'équipe municipale en charge des questions de développement est partie de la méthodologie dite des « 5 P » (Peuples, Planète, Prospérité, Paix et Partenariat), puis a effectué un classement des politiques locales par action et par thématique selon les ODD. Cela a permis d'ajouter ou de supprimer des actions considérées comme obsolètes ou peu opportunes. Ainsi, les initiatives des jeunes habitants d'Ayen (Action 27) ont pu être mises en valeur grâce à cette nouvelle grille.

Les ODD ont appuyé et structuré le projet territorial.

La refonte des fiches-actions a par ailleurs permis d'aboutir à une remise en question du contenu de chacune d'entre elles. Enfin, le Rapport de développement durable annuel a été rattaché aux ODD. En parallèle de cet outil d'évaluation, la mairie d'Ayen a établi un archivage numérique par ODD de ses fiches-actions, ce qui lui a permis de constater qu'elle avait pu traiter 24 cibles sur les 52 actions des 14 ODD mentionnés. L'archivage et le suivi s'effectuent également au format papier par ODD (jeu de couleurs par ODD pour chaque fiche-action au sein des dossiers).

Les cibles amènent avec elles une certaine complexité dans l'approche des politiques, bien qu'elles donnent une précision plus importante à chaque action menée. Des difficultés peuvent apparaître lorsqu'il s'agit de retrouver la cible correspondant à une action donnée. Ainsi, il a été important, pour davantage d'efficacité, de recueillir les indicateurs d'avancement des actions, avec une réévaluation tous les six mois et un code couleur associé.

Jérôme Perdrix le concède : cela demeure des indicateurs locaux et forcément subjectifs. Leur efficacité n'en est pas moindre. À titre d'exemple, les indicateurs d'évaluation ont permis d'estimer la consommation électrique dans les bâtiments municipaux, et ainsi de la baisser. Il a été possible de définir de véritables stratégies, de poser des questions de fond, à partir de constats préalables. En effet, le diagnostic de la consommation électrique nocturne a notamment soulevé la question de la conservation de l'éclairage public nocturne, pour finalement parvenir à une baisse de 50 % de la consommation électrique sur l'éclairage public ! De même, la collectivité a pu aboutir à une diminution de 14 % de la consommation d'eau sur l'ensemble de son territoire, avec un impact positif indéniable sur les milieux aquatiques, comme promu par les ODD 6, 12, et 15. La mairie a aussi établi des indicateurs de croissance économique par rapport au nombre de commerces, d'exploitations agricoles, de services. Cette organisation relève d'une mobilisation interne de tous les services, qui émane d'une volonté politique forte d'évaluation des pratiques, qu'elles soient publiques (médiathèque par exemple) ou privées (associations, commerçants locaux…).

La collectivité est parvenue à déployer cette démarche sans beaucoup d'aides extérieures. Il s'agit principalement d'aides ponctuelles sur différents projets. Par exemple, Ayen est accompagnée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un appel à projets visant au développement de politiques territoriales de DD (le plan « Accompagnement des stratégies territoriales de DD en Nouvelle-Aquitaine »). À l'occasion de cet appel à projets, l'aide financière s'est élevée à 4500€. La commune ne s'appuie sur aucun autre accompagnement extérieur (via les cabinets de conseil par exemple).

Actuellement, il n'y aucune articulation avec les autres échelons territoriaux concernant l'Agenda 2030. Par exemple, la communauté d'agglomération se contente d'appuyer les actions communales sur le plan financier et structurel. Même si cet accompagnement est permanent, il n'y a pas de discours en rapport avec les ODD et l'Agenda 2030.

Jérôme Perdrix le confirme : la collectivité territoriale a conscience que tous les ODD sont transversaux. « Tout est imbriqué ». Pourtant, bien que les ODD soient liés entre eux, les fiches-actions restent cloisonnées. C'est pour cela que la mairie d'Ayen a principalement axé son approche autour des « 5 P », plutôt que par rapport aux ODD. L'adjoint au maire doute qu'il se serait lancé dans les ODD sans les « 5 P », qui lui ont permis de se projeter et de faire le lien entre l'Agenda 2030 et la mairie d'Ayen.

L'Agenda 2030 permet une auto-évaluation face aux mutations sociales et sociétales

Le passage à l'Agenda 2030 a permis d'apporter des réflexions annuelles sur l'évolution de la commune. Le constat est sans appel : la commune fait face à une diminution de la population ainsi qu'à son vieillissement. Du point de vue environnemental, la part des espaces naturels protégés augmente. Si la commune constate le délitement du tissu associatif, les services de soin, eux, sont en nette amélioration. Les ODD permettent de donner des réponses concrètes à ces questions représentatives du milieu rural. Ils servent aussi à mobiliser et à éduquer les acteurs du territoire : les enfants, les équipes éducatives, les agents des services, et l'ensemble des parties prenantes de la vie locale. Les relations entre la mairie et les acteurs du périscolaire sont très bonnes, et ces derniers disposent d'une équipe d'animateurs très au fait de l'Agenda 2030 et de ses 17 Objectifs. Grâce à cette équipe, la commune peut assurer une importante sensibilisation des jeunes à l'environnement et aux ODD.

L'Agenda 2030 permet également à la commune d'Ayen d'envisager les actions à engager dans le futur. Ayen doit maintenir son engagement dans les grandes mutations telles que le virage numérique, le changement climatique, la protection des espaces naturels et la solidarité sociale, tout en questionnant les moyens à donner et à se donner pour mettre en place ces politiques.

Aujourd'hui, l'Agenda 2030 permet de développer de nouveaux projets sur la commune. Par exemple, la région Nouvelle-Aquitaine vient de sélectionner Ayen pour travailler sur la question des préjugés touchant le développement durable. Maintenant qu'Ayen a une visibilité indéniable, les projets parviennent d'eux-mêmes plus facilement à la commune. Si elle a su mobiliser les différents acteurs de son territoire, aujourd'hui ce sont toutes les parties-prenantes à l'initiative de projets qui sont engagées.

La commune cherche également la transparence : l'évaluation annuelle des pratiques est présentée au conseil municipal et à la population, toutes les données, évaluation et décisions prises sont en accès libre via le numérique. Cependant, la réduction de la fracture numérique reste un enjeu pour la collectivité, d'autant plus face à une population vieillissante et non familière des nouveaux modes de communication. L'évaluation cherche à être la plus performante et exhaustive possible en s'appuyant sur le plus grand nombre d'indicateurs possibles, en gardant pour objectif d'améliorer ses politiques durables (par exemple : diminuer de 37 % le coût de la consommation énergétique via la limitation de l'éclairage de nuit). Afin que cette évaluation soit pleinement efficiente, la mobilisation du personnel et de tous les services est primordiale.

Il est indéniable que les ODD ont appuyé et structuré le projet territorial. Les défis demeurent cependant nombreux : la collectivité ne dispose pas, par exemple, de méthode éprouvée, ni de grille de lecture permettant des évaluations aussi rigoureuses qu'elle le souhaiterait. Il faudrait pour cela davantage de moyens humains, mais aussi de relations avec les autres collectivités. Par ailleurs, il n'y a pas d'évaluation de la dynamique d'acculturation des ODD au sein de la commune, simplement un constat, au quotidien d'une telle évolution mais qui, pour lors, demeure subjectif.

Niort lance sa nouvelle démarche globale de développement durable autour des ODD

Michel PAILLEY, adjoint au maire en charge du développement durable – ville de Niort ;
Bruno PAULMIER, directeur général des services – ville de Niort ;
Sophie BROC, chargée de mission Démarche développement durable, Mission de la participation interne, de l'accessibilité et du développement durable – MiPIADD – ville de Niort.

L'Agenda 2030 définit la nouvelle feuille de route niortaise en résonance avec l'« ADN » du territoire

Pour Niort, l'exercice « Agenda 2030 » a démarré début janvier 2017, dans le cadre de la réflexion sur le renouvellement de la démarche développement durable. Cette réflexion s'est notamment opérée à travers des échanges avec la référente territoriale de projet développement durable de la DREAL Nouvelle-Aquitaine sur les attentes du ministère de la Transition écologique et solidaire concernant les Agenda 21 à l'issue de la labellisation Agenda 21 local France. Or, on parlait désormais davantage de « stratégie territoriale de développement durable », alors que la terminologie Agenda 21 tendait à s'effacer. Désormais, les attentes du ministère étaient axées sur les 17 ODD, cœur de l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015.

Cet échange fut suivi fin janvier par un atelier organisé par le Comité 21 intitulé « ODD, quel système de management pour les territoires ? ». L'objectif de cet atelier était la présentation de la norme ISO 37101 et son appropriation pour décliner les ODD. Le travail du Comité 21 de sensibilisation et de diffusion des informations ainsi que la date anniversaire du 25 septembre 2017 des ODD, sans compter la communication et le travail du ministère de la Transition écologique et solidaire, ont en effet permis aux référents politiques et techniques de Niort d'être au fait de l'Agenda 2030.

Les ODD apparaissaient donc comme étant une opportunité pour relancer une démarche globale de développement durable formalisée pour la ville de Niort. Avec la fin des Agenda 21, la volonté politique a été de s'inscrire dans un nouveau dispositif qui disposait du soutien du ministère.

Ce nouvel engagement s'inscrivait dans l'« ADN » du territoire, étant le résultat d'un positionnement de longue date de la collectivité. C'est aussi le fruit d'une très forte ambition de l'adjoint au maire en charge du développement durable et du directeur dénéral des services qui portent ce projet.

L'ambition du projet « Niort durableE 2030 » est de mobiliser les parties prenantes pour redéfinir le projet territorial de développement durable de la ville de Niort autour des ODD afin d'aboutir à la définition d'une feuille de route niortaise. Cela passe par une démarche en 4 étapes :

- **Étape 1 :** optimisation du pilotage et de la méthodologie, préconisations sur le plan de la communication
- **Étape 2 :** diagnostic du territoire et des politiques au regard des ODD avec notamment utilisation du baromètre AFNOR de la performance publique des collectivités, permettant d'objectiver le diagnostic interne et les politiques existantes (production d'un rapport d'auto-évaluation au sein des pôles et d'une analyse de la contribution aux ODD)
- **Étape 3 :** positionnement de Niort au regard des éléments nationaux
- **Étape 4 :** co-construction d'une feuille de route niortaise.

Actuellement, la ville de Niort termine l'étape 2. La démarche est coconstruite avec les parties prenantes pour une confrontation et un enrichissement des points de vue, un dialogue entre les sphères publiques et privées, une compréhension commune des enjeux et finalement une vision partagée des priorités locales. Elle est complétée par un plan d'actions multi-acteurs porté par un cercle plus large de partenaires-relais. La mise en place d'un cadre structurant a permis de donner du sens à l'action : établissement des enjeux prioritaires et des axes stratégiques, pour la création

d'un plan d'action cohérent, lisible, en mesure de créer un impact local positif à long terme. La dernière phase permettra une approche transversale qui interroge toutes les politiques et l'exemplarité du fonctionnement interne.

La démarche globale développement durable de la collectivité est donc redéfinie autour des ODD, une démarche qui prend le relai de l'Agenda 21 précédemment porté. L'ensemble des plans stratégiques préexistants de la collectivité sont pris en compte, de même qu'ils seront recroisés ultérieurement avec les ODD. L'idée est que la démarche soit complémentaire et englobante mais non substitutive, dans le sens où elle ne se superpose pas aux autres documents dont certains répondent à des obligations légales ou réglementaires. Les politiques préexistantes apportent leur propre contribution. Quant à la nouvelle feuille de route, elle apporte de nouvelles perspectives et de nouvelles actions, alignées sur les priorités des ODD.

Le Plan climat air-énergie territorial (PCAET) porté par la communauté d'agglomération du Niortais (CAN) est en cours de définition. La Communauté d'agglomération niortais (CAN) est la première des partenaires de la démarche. À ce titre, elle est invitée au COPIL élargi et participe à la feuille de route.

Une analyse de la contribution de la ville de Niort aux ODD et aux cibles grâce au baromètre AFNOR de la performance publique des collectivités

Le directeur général des services (DGS), assisté techniquement de la chargée de mission développement durable, porte la démarche au sein de la ville de Niort et associe tous les membres de la direction générale. La coordination est assurée au niveau de la « Mission participation interne, accessibilité et développement durable » (MiPIADD) qui réunit les missions « démarche DD », « biodiversité », « enjeux climatiques », « accessibilité/inclusion » et « participation interne ».

Il y a eu plusieurs phases dans l'organisation et l'élaboration de la démarche globale. Les premières déclinaisons, avant le lancement de la redéfinition de la démarche globale, ont connu plusieurs étapes importantes.

Tout d'abord, il y a eu une phase d'appropriation et de partage qui a commencé dès le 4 décembre 2017, date d'un premier travail de partage réalisé dans le Rapport de développement durable 2017. Les ODD y ont été intégrés sous forme de pictogrammes adossés aux actions présentées.

Un second temps dans la communication s'est déroulé le 26 avril 2018, durant lequel les ODD ont été partagés avec les membres du Comité partenarial pour le développement durable du niortais COPART (instances réunissant des partenaires socio-économiques), caisse de résonance des actions territoriales. Les objectifs étaient de parler un langage commun allant au-delà du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), ainsi que de convaincre de partager les ODD avec les participants.

Le 31 mai 2018 s'est déroulée la « Semaine du développement durable » qui a été l'occasion de partager l'Agenda 2030 et les ODD, à travers la projection de courts-métrages issus du festival de Temps Presse (festival de courts métrages dont l'objectif est de communiquer sur les ODD) en tournée à Niort. La projection de deux courts-métrages suivie de débats pour les enfants a eu lieu le mercredi 30 mai, ainsi qu'une projection publique de « 8 courts-métrages pour un futur qui donne envie » le jeudi 31 mai, qui ont eu un écho très positif.

Le 13 septembre 2018, une présentation en réunion des directeurs a révélé un fort intérêt du service en charge du programme « Action cœur de ville » pour l'Agenda 2030. Il en est ressorti l'intégration d'une référence aux ODD dans les documents stratégiques du programme.

La préparation du rapport annuel de développement durable 2018 avec les directions et les services concernés a permis une première introduction des ODD et des cibles liées aux compétences et missions de chacun. Les ODD ont été très bien accueillis avec un fort intérêt de la part des participants. Le rapport annuel de développement durable a été présenté au conseil municipal le 27 novembre 2018. Afin de mieux appréhender les ODD, cette édition 2018 du rapport de développement durable propose une double grille de présentation et de lecture : par les cinq finalités du

développement durable et par les ODD. L'objectif était de réinvestir le champ du développement durable à travers un nouveau prisme et un nouveau référentiel, sans rompre totalement avec le précédent cadre. Cet exercice a permis de présenter l'ensemble des ODD en les illustrant par des actions et démarches concrètes portées par la ville.

La deuxième phase importante a été lancée début 2019 avec la définition du nouveau projet territorial de développement durable de la ville de Niort autour des ODD.

De janvier à mars, les équipes ont été mobilisées pour l'optimisation du pilotage, de la méthodologie et des préconisations sur le plan de la communication. De mars à juin, il était prévu une transposition des démarches structurantes dans un projet global autour des ODD avec notamment l'utilisation du baromètre AFNOR de la performance publique des collectivités. L'utilisation de cet outil doit permettre l'auto-évaluation par plusieurs dizaines de cadres de la contribution effective des pratiques actuelles aux ODD, tout en nourissant l'analyse technique. L'objectif est également de positionner Niort au regard des orientations du Forum politique de haut niveau et du bilan d'étape français.

Par ailleurs, le 4 avril 2019 a marqué le lancement de la nouvelle démarche de développement durable vers les ODD en interne associant une centaine de cadres. Ce temps a permis de présenter la revue de clôture et de l'état des lieux de l'Agenda 21, l'Agenda 2030 ainsi que la démarche de construction de la nouvelle feuille de route niortaise vers les ODD. Une animation a complété cette présentation, dont l'objectif était de permettre à chacun des participants de prendre conscience de leur contribution effective aux ODD.

Les 3ème et 4ème étapes, prévues de juin à novembre 2019, permettront à la ville de Niort d'entrer dans la phase de co-construction de la feuille de route. Les acteurs seront conviés autour de quatre ateliers comportant une animation croisée non seulement entre Agenda 21 et ODD, mais aussi avec la prochaine feuille de route nationale. La finalité sera de construire collectivement une vision d'avenir durable pour le territoire à l'horizon 2030 puis de la traduire en actions à court terme. Cette feuille de route sera présentée en conseil municipal en novembre.

Pour l'élaboration de cette nouvelle démarche, la ville de Niort a fait appel à des compétences extérieures. Une mission d'assistance a été assurée par le cabinet de conseil en stratégie de développement durable Interactions Durables pour la redéfinition du projet territorial de développement durable de la ville de Niort autour des ODD pour une durée d'un an. La DREAL Nouvelle-Aquitaine ainsi que la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres (DDT 79) ont apporté leur soutien et ont accompagné la ville de Niort, notamment pour l'écriture du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et à travers leur participation, aux différents COPIL de la mission. L'AFNOR a également été sollicitée pour l'utilisation du baromètre de la performance publique des collectivités.

Il n'est pas prévu de concentrer la feuille de route sur certains ODD en particulier, car leur intérêt réside dans leur interconnexion et dans leur complétude permettant ensemble de répondre à toutes les problématiques du développement durable. La priorisation se fera au niveau des actions qui découleront de la démarche de co-construction.

Séminaire de lancement de la nouvelle démarche de DD en interne

Les ODD comme outil d'analyse et de mobilisation des acteurs pour de nouveaux projets de service public

L'exercice d'analyse des résultats n'a pas encore eu lieu puisque la ville de Niort se situe, au jour de la rédaction de cet article, au niveau de la deuxième étape, c'est-à-dire dans le diagnostic du territoire et de ses politiques au regard des ODD. L'analyse du plan d'actions de l'Agenda 21 et des autres plans et démarches sera notamment objectivée par l'utilisation du baromètre AFNOR de la performance publique qui a intégré les ODD.

L'enjeu de l'étape 4 est de s'appuyer sur la vision, les volontés d'agir et les capacités des parties prenantes locales pour construire une feuille de route spécifique et adaptée au territoire. Ce travail pourra permettre de réinterroger les politiques publiques et de développer de nouveaux projets pour la ville de Niort. L'Agenda 2030 sera très certainement un accélérateur d'adaptation et de renouvellement des politiques publiques.

Dès à présent, même si la stratégie est encore en cours d'élaboration, **Niort a pu constater que la démarche ODD a permis de :**

- **Remobiliser** en interne mais aussi les partenaires autour du développement durable ;
- **D'accompagner** les élus à la prise de décision et impulser un nouveau projet pour 2020 ;
- **Avoir une vision clarifiée** des attentes de la collectivité en matière de politiques durables ;
- **Prioriser** les attentes ;
- **Induire des changements** de pratiques des projets (notamment par une analyse globale via les ODD).

À travers les rapports annuels de développement durable, la Semaine du développement durable et les réunions avec le COPART, la ville de Niort promeut déjà les ODD. La collectivité souhaite intensifier le partage avec le COPART au sein des groupes de travail en cours (par exemple en matière de mobilité, énergie, etc.), mais plus largement « outiller » cette instance et les autres acteurs niortais afin d'en faire des ambassadeurs de la démarche portée par la Ville. De même, il serait également intéressant de réinterroger les politiques de conventions d'objectifs avec les partenaires institutionnels et associatifs. L'évaluation globale de la démarche est prévue dans le dispositif, même si les modalités restent encore à définir. Des indicateurs locaux vont être adossés aux actions et le rapport annuel de développement durable devra être un outil de reporting de cette démarche globale.

L'Agenda 2030 sera très certainement un accélérateur d'adaptation et de renouvellement des politiques publiques.

Semaine DD 2018 – temps enfants

Déploiement des ODD dans la commune de Saint-Fons (métropole de Lyon) : le challenge de la mise en place des ODD dans une commune de taille moyenne

Henri FRAISSE, président association Fidarec ;
Lydie GHARIB, chargée de mission commune St Fons) ;
Silvia ROSALES MONTANO, directrice des études agence d'urbanisme métropole de Lyon.

Une brève présentation Saint-Fons (Rhône)

Un contexte difficile

Démographie : 18560 habitants – dont la moitié habite dans les quartiers « en politique de la ville »
Population fortement précarisée
Faibles ressources : 74 % des ménages ont des revenus modestes dont 1/3 sous le seuil de pauvreté
Faible niveau de qualification : 30 % de la population est sans diplôme
Taux de chômage : 21 % contre 12 % au niveau de la métropole
Taux de 38 % chez les 15-24 ans dans les quartiers en politique de la ville
Habitat : 53.5 % de logements sociaux (contre 23 % au niveau de la métropole) et importance du logement indigne dans le parc privé
Transports : pas de transports en commun en site propre

Mais des atouts et leviers importants

Vie associative et militante forte
Une activité commerciale et artisanale de proximité importante (environ 250 commerces et services) mais très fragile
Reconversion de la vallée de la Chimie en cours- visant à développer la filière « chimie, énergie, environnement ».

L'origine et les étapes clés du projet

La démarche est issue d'une réflexion sur la précarité énergétique initiée en 2014. La volonté politique a été insufflée en 2016 d'utiliser la matrice des ODD comme support à une réflexion en faveur d'un développement local durable. Cette volonté a été exprimée dans le discours de Madame la Maire « Réinventer la ville, rendre l'avenir possible ».
Ce discours a été un acte de foi pour s'appuyer sur une mobilisation d'un large partenariat politique, social et économique (entreprises / social business / RSE métropole-Région, État, associations, citoyens, etc.) grâce à **un langage commun**. La règle de fonctionnement retenue est **la prise en compte indivisible de tous les ODD**

L'objectif du projet s'est concentré dans la recherche de solutions ambitieuses et globales, mais déclinables par étapes et selon les opportunités pour la commune, pour les habitants (écoute, engagement, co-construction, nouvelles opportunités) et pour les organisations de l'éco-système (les accompagner de la RSE/RSO à la contribution aux ODD).

La démarche s'est construite en cohérence avec les principes clés de la gestion de projet (cadre logique et carte stratégique) et du « progrès permanent » (fig. 2, qui permet de représenter des cercles vertueux emboîtés), qui seront en permanence hybridés à l'aune **des ODD et de la réalité opérationnelle.**

2014 – 2015 : l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) organise des ateliers à Saint-Fons sur la précarité énergétique « Mobilité – Logement » ;
2015 : mise en exergue de la vulnérabilité globale de la commune et de la nécessité de travailler sur la résilience du territoire ;
2016 : la commune lance une démarche expérimentale pour nourrir le débat autour du développement durable de Saint-Fons. Cette initiative a permis un état des lieux des actions passées, en cours ou à venir, en relation avec les 17 ODD. En 2016 et 2017, la ville de Saint-Fons a servi de terrain d'expérimentation pour développer le module ODD du RFSC (Reference Framework for Sustainable Cities - Cadre de référence de la ville durable européenne) en partenariat avec le CEREMA ;
2017 : 40 entretiens et **850 actions** (réalisées ou en projet) ont été mises en œuvre, donnant lieu à un plan cadre de développement ;
2018 : l'ensemble des directeurs de la ville se mobilise pour alimenter un « pré-agenda » 2030, avant d'organiser, en juillet et septembre, de nouvelles rencontres pour inter-réagir autour de son contenu. Cet agenda a permis l'identification de 96 dispositifs visant à la création d'emplois et de richesses, enrichis ensuite lors de **3 grands ateliers** (structuré chacun autour de 5 à 7 ODD), ayant pour thèmes « transformer les vulnérabilités en opportunités d'innovation », « repenser le développement local » et « maîtriser les évolutions et les risques ». D'octobre à décembre, ceux-ci ont rassemblé, pour chaque atelier, environ **80 personnes de tout horizon** (entreprises, associations, secteur public, etc.) qui ont débattu sur une centaine de dispositifs/actions ;
2019 : Les projets ont ensuite été restructurés selon les propositions issues des ateliers de l'année 2018. Quatre axes de mises en œuvre ont été retenus (voir ci-après) et le premier axe comprend 11 dispositifs intégrant chacun un ou plusieurs projets.
La rédaction des fiches projets, comprenant l'identification des acteurs et des leviers de mise en œuvre (motivation, engagement, gouvernance, moyens) est actuellement en cours, avant une validation collective au quatrième trimestre.
Plusieurs points forts ressortent de cette initiative :

1. La mobilisation des acteurs : phase sensibilisation, phase écoute et phase construction ;
2. L'exhaustivité de la démarche : une approche unie et indivisible vers une cible partagée.

Les acquis

La démarche d'identification des projets partant du terrain (Bottom-Up) peut se résumer en 4 étapes :

- Une acculturation des ODD, comme base d'une démarche d'intelligence collective (établissement d'une vision commune, d'un système d'évaluation commun, la recherche d'actions se soutenant mutuellement, une communication régulière, etc.)
- Une démarche systématique, approfondie et collective de toutes les initiatives dans la commune, sous le regard holistique apporté par les 17 ODD en comparant à chaque fois l'écart entre les cibles et l'existant ;
- Un diagnostic global en utilisant différentes méthodes, référentiels et outils d'analyse dont le RFSC (Reference Framework For Sustainable Cities). Saint-Fons a été pilote pour le CEREMA lors de l'établissement de ce référentiel européen ;
- Une territorialisation des projets et une visualisation partagée (les cartes sont affichées en mairie) de façon à rendre tangible les propositions.

Cet accouchement des projets s'est construit dans une double démarche, l'une s'attachant à la construction d'une approche systémique et stratégique et l'autre veillant à l'émergence de réalisations immédiates :

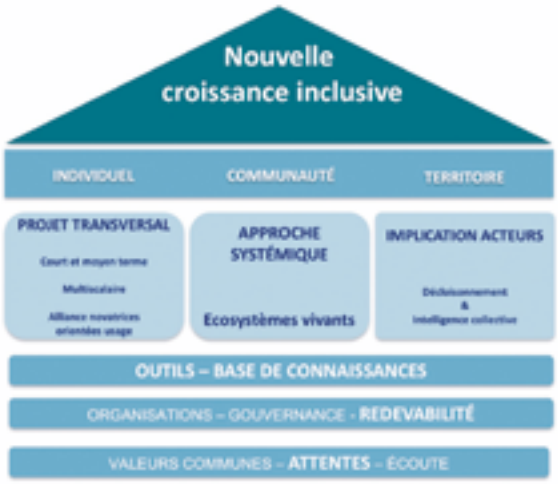

- Une véritable agilité (le savoir-faire de l'hybridation) entre la vision globale, l'approche conceptuelle, l'exigence de lisibilité et les résultats, sur un sujet où les outils et les guides méthodologiques manquent cruellement, en parallèle d'un manque de ressources menaçant en permanence le projet ;
- Des réalisations concrètes initiées dans la commune : une canopée, un éco-pâturage, une terre de santé, « parlez-vous DD ? », le programme Eyes, « paysage femmes », ainsi que l'enrichissement d'un projet d'éco-quartier (notamment sur l'aspect précarité énergétique).

La restitution pour l'appropriation par les habitants et surtout la construction des différentes coalitions d'acteurs (y compris les financeurs) qui seront chacune porteuse des projets/actions est également une étape clé, seule garante d'un réel changement d'échelle et des impacts futurs (qui a été le fruit d'une réflexion d'une bonne partie de l'année 2019). Il convient de reformuler ces démarches complexes dans un langage compréhensible de tous, de donner envie de faire. Une formulation en 4 axes a été opérée : « Ville créative et performante », « Ville inclusive et collaborative » (cap implication et co-participation au développement durable), « Ville attractive et résiliente » (cap qualité de vie) et « Ville Managériale » (cap transformation pour copilotage des impacts).

Pour illustrer la structuration en poupées russes de la démarche, on peut citer les six objectifs de l'axe 1 (soit une vingtaine de projets/actions à prioriser et gérer avec les parties prenantes selon leur appétence, leur engagement, leurs compétences et les bénéfices attendus) :

- Des formations et apprentissages d'actions « populaires » ;
- La valorisation et l'application des savoirs et des connaissances, compétences et aptitudes locales ;
- Des formations de haute qualité technique, technologique et sociale ;
- La stimulation d'économies de proximité, créatrices d'emploi pour les plus fragiles, tous âges confondus ;
- L'incitation à la création des nouvelles formes d'emploi, d'organisation d'activités et du travail pour tous ;
- La création et le portage multi-acteurs de projets structurants à haute valeur ajoutée.

Les opportunités offertes et les points restant ouverts

Ces projets ont permis de développer des pistes et des solutions pour une transformation des relations au sein de la commune, notamment un décloisonnement, une **évolution des postures.** Des réflexions novatrices ont été identifiées notamment autour de l'**intelligence collective** avec une meilleure gestion de conflit, des outils de développement de la **confiance entre acteurs**.

Les **actions proposées par les parties prenantes dites « de terrain »** doivent évidemment être mises en **cohérence** (et réciproquement) avec les **politiques publiques** (PCAET, IAE, Politique de la ville, plan pauvreté, French impact, etc.) : c'est une condition nécessaire à l'efficacité et à l'efficience. Du point de vue de la mise en œuvre des projets, le pré-agenda a favorisé l'identification des pistes et des moyens disponibles, notamment autour de solutions informatiques d'animation de la communauté (répartition des rôles, gestion de projet, partage de bonnes pratiques, essaimage, etc.), qu'il convient d'adapter. Pour autant, une faible capitalisation sur les autres initiatives nationales et internationales est à noter. Cela concerne principalement l'absence de coordination et de visibilité de la politique nationale, le projet ayant été initié avant la feuille de route nationale des ODD. C'est un axe d'amélioration important.

Il est important aussi de se poser la question de la taille critique pour mener une telle démarche. L'intégration progressive des communes voisines et bien sûr de la métropole sont non seulement des gages de réussite mais surtout un vecteur de création de valeur réciproque, ce qui ne peut se faire que progressivement.

Un challenge majeur demeure, qui est celui de la gouvernance (et des outils associés). Une approche ODD est une démarche multi-projets emboîtés, qui sont eux même pluri-acteurs et transdisciplinaires, au service de l'intérêt général dans un schéma fonctionnel plus souvent en réseau que vertical, etc. (qui propose, qui décide). Ce pilotage complexe doit être expérimenté en démarrant progressivement avec des moyens adaptés. On rajoutera que l'objectif étant l'impact sur les bénéficiaires (individu, communauté/organisation et/ou territoire), celui-ci ne peut être que co-évalué de façon dynamique et itérative : à ce titre l'évaluation fait partie de la gouvernance. Le passage, en termes de management, d'une logique « exigence de moyens » à une « exigence d'impact » est immense (de la RSO aux ODD !).

Ce schéma initié à Saint-Fons, d'approche agile par petits pas, est complexe et consommateur d'énergie mais semble pertinent au vu des actions déjà accomplies.

Pour conclure

La démarche présentée est motivante et globale pour appréhender les défis et l'importance des transformations territoriales et sociétales en lien avec les enjeux de développement durable (les 17 ODD). Elle nécessite des moyens à la hauteur des ambitions et doit se gérer comme un véritable projet. La construction d'une gouvernance et d'une ingénierie de haute qualité est aussi un challenge majeur à relever.

Les démarches illustrées dans ce exemple montrent certains possibles, à adapter en permanence, en s'appuyant sur des fondamentaux incontournables (implications actives de tous les acteurs, décloisonnement, intelligence collective, culture de l'impact, etc.).

Les équipes de Saint-Fons (avec l'appui de la métropole), en tant que pionniers, ont cherché modestement à éclairer certains éléments du parcours vers un futur souhaitable et possible. Ces éléments doivent être plus largement diffusés et appropriés par d'autres territoires.

La démarche est motivante et globale pour appréhender les défis et l'importance des transformations territoriales et sociétales

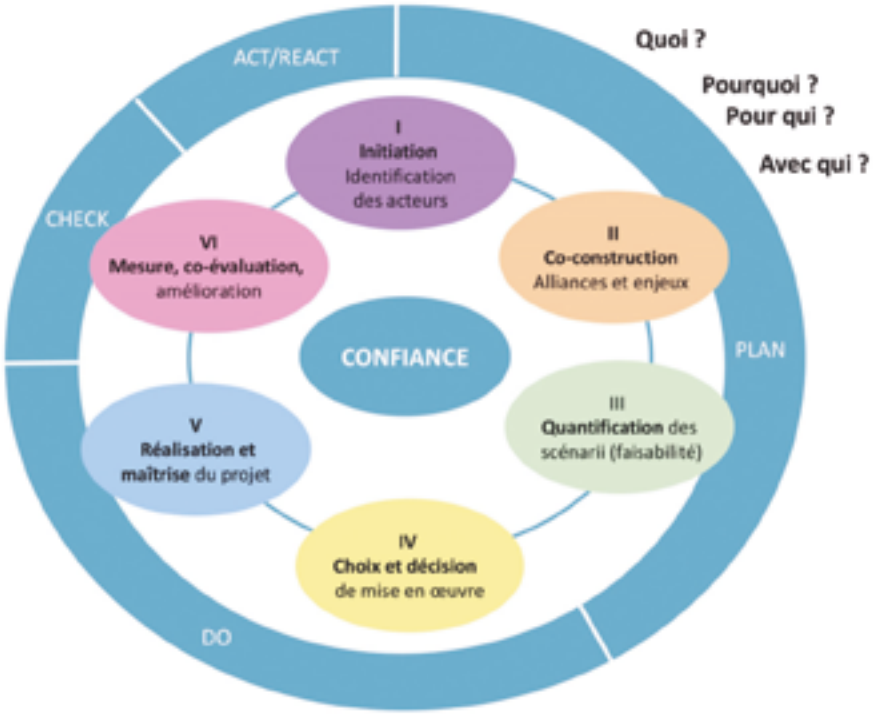

Annexes

Pour aller plus loin sur les ODD

Pour aller plus loin sur les ODD

Connaître les ODD

Guides/Rapports

Rapport global du développement durable (GSDR) « Le futur, c'est maintenant : la science au service du développement durable » - 2019	Ce rapport rédigé par un groupe de scientifiques indépendants, parmi lesquels le Pr. Jean-Paul Moatti, PDG de l'IRD et Président de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (Allenvi), a été rendu public le 11 septembre 2019. Il constitue la première évaluation quadriennale de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en septembre 2015.	https://sustainabledevelopment.un.org/gsdr2019
Rapport sur les Objectifs du développement durable 2019 - ONU	Le rapport montre que des progrès ont été accomplis dans quelques domaines clés, et que quelques évolutions favorables sont observables.	https://unstats.un.org/sdgs/report/2019/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2019_French.pdf
Rapport DD 2019 du Réseau des Nations-Unies de Solutions pour le développement durable (SDSN) - english	Ce rapport classe la France au 4ème rang mondial en matière de développement durable. Sur les 162 pays évalués, la France se situe derrière les pays nordiques (Danemark, Suède et Finlande) avec un score de 81.5 %.	https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2019/2019_sustainable_development_report_g20.pdf
Atlas 2017 des Objectifs de développement durable - Banque Mondiale	Avec plus de 150 cartes et visualisations de données, cette publication montre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des 17 ODD.	https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/atlas-2017-des-objectifs-de-developpement-durable-un-nouvel-outil-pour-le-suivi-des-donnees-et-des-progres
Rapport « Mesurer la distance à parcourir pour atteindre les cibles des ODD 2019» - OCDE (english)	Le rapport permet de comparer les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des 17 ODD et des cibles associées.	https://read.oecd-ilibrary.org/development/measuring-distance-to-the-sdg-targets-2019_a8caf3fa-en#page1
Sustainable development in the European Union — Monitoring report on progress towards the SDGs in an EU context - 2019 edition (english)	Le rapport analyse les progrès accomplis par l'UE, ODD par ODD.	https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-statistical-books/-/KS-02-19-165
Guide d'action « Villes apprenantes et Objectifs de développement durable 2019» - UNESCO	Il fait l'inventaire d'approches concrètes à adopter pour le développement de villes apprenantes écologiques et saines, égalitaires et inclusives, et pour le développement de conditions de travail et d'entrepreneuriat décentes dans les villes apprenantes.	https://uil.unesco.org/fr/apprendre-au-long-vie/villes-apprenantes/villes-apprenantes-objectifs-developpement-durable-guide
Rapport des villes européennes sur les ODD 2019 (anglais) - Réseau des Nations-Unies de Solutions pour le développement durable (SDSN) - english	Ce rapport compare 45 grandes villes européennes et établit un classement en fonction de leurs performances sur les 17 ODD à l'aide de 56 indicateurs et des données provenant de grands organismes internationaux et locaux.	https://www.sustainabledevelopment.report/reports/sdg-index-and-dashboards-report-for-european-cities/
Rapport The 2019 US Cities Sustainable Development Report - SDSN 2019	Ce rapport classe les villes américaines en fonction de leur atteinte des ODD.	https://s3.amazonaws.com/sustainabledevelopment.report/2019/2019USCitiesReport.pdf
Rapport « Vers la localisation des ODD 2019 » - Cités et gouvernements locaux Unis	CGLU fournit une évaluation complémentaire des Rapports nationaux volontaires (VNR). Ce rapport montre, qu'une fois de plus, moins de la moitié des pays volontaires (19 sur 47) ont consulté les autorités locales et régionales dans la préparation du VNR. Dans 34 % des 143 pays évalués par l'étude, les collectivités locales et régionales participent pleinement ou ont un rôle consultatif dans la coordination nationale.	https://www.uclg.org/sites/default/files/towards_the_localization_of_the_sdgs_0.pdf

Rapport « Les ODD : ce que les gouvernements locaux doivent savoir »- Cités et gouvernements locaux Unis	Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail quotidien des gouvernements locaux et régionaux. Ils ne se contentent pas de mettre en œuvre l'agenda. Ils sont responsables des politiques et sont vecteurs de changements. Il s'agit du niveau de gouvernement le mieux placé pour relier les objectifs mondiaux aux communautés locales.	https://issuu.com/uclgcglu/docs/ods_ce_que_les_gouvernements_locaux
Sustainable developement report of the United States 2018	Les États-Unis réalise pour l'année 2018, ODD par ODD, leurs avancées et identifie les enjeux à venir pour atteindre les cibles d'ici 2030.	https://assets.ctfassets.net/5on2ovymmpym/4zfPF-3F8q4mKAe646okC8/9fcf515a-ba9264c47abfa7ea2c723f63/SDGreport2018.pdf
ODD et territoires - Commissariat général du développement durable (septembre 2019)	L'objectif de la publication est de mettre en visibilité les manières dont les acteurs dans les territoires se sont saisis de l'Agenda 2030 pour requestionner leurs actions en faveur de la transition écologique et solidaire, pour enrichir leurs réflexions et structurer de nouvelles démarches.	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20ODD%20et%20territoires%202019.pdf
Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 - Ministère de la Transition écologique et solidaire	La feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 a été présentée le 20 septembre 2019 par Élisabeth Borne, ministre de la transition écologique et solidaire, devant l'ensemble des acteurs de la société, engagés pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Cette feuille de route, élaborée de façon concertée, fixe le cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique autour de six enjeux prioritaires.	https://www.agenda-2030.fr/actualites/feuille-de-route-de-la-france-pour-lagenda-2030-368
Point d'étape 2019 dans la mise en oeuvre des ODD - Ministère de la Transition écologique et solidaire	La France a présenté son point d'étape 2019 sur l'état de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du Forum politique de haut niveau à New York.	https://www.agenda-2030.fr/sites/default/files/2019-07/Point_%C3%A9tape_2019_ODD_France_p.pdf
Rapport Appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français 2018 - Comité 21	Après un 1er rapport sur l'Appropriation des ODD par les acteurs non étatiques français en 2017, plus de 80 organisations ont contribué à la seconde édition du rapport, coordonnée par le Comité 21 et 18 copilotes. Il dresse l'état des lieux du niveau de connaissance et d'utilisation des ODD par les organisations françaises, que ce soit dans leurs actions en France ou à l'international.	http://u1q4.r.bh.d.sendibt3.com/nfyhqtle3l.html
La prospective au service de l'Agenda 2030 - Comité 21	Le Comité 21 publie une note sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable en France « Un Agenda pour 2030 ». Elle constitue une première contribution à l'élaboration de la « Feuille de route nationale » annonçée.	http://www.comite21.org/_script/ntsp-document-file_download.php?document_id=291&document_file_id=287
Guide « Objectifs de développement durable, quelles contributions des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ? » - Conférence des présidentes d'Université, Conférence des Grandes écoles et BL&Evolution	Réalisé par la Conférence des présidents d'Université, la Conférence des grandes écoles, et B&L évolution, le guide « Les Objectifs de développement durable, quelles contributions des métiers de l'ESR ?» entend montrer comment les fonctions et les métiers d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche peuvent contribuer à la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD).	http://www.cpu.fr/publication/objectifs-de-developpement-durable-quelles-contributions-des-metiers-de-lesr-en-france/

Notes / Articles		
Étude sur l'appropriation des ODD dans les territoires - Comité européen des régions	L'étude fait état des ODD dans l'Union européenne, en y incluant le rôle des territoires dans leur réalisation.	https://cor.europa.eu/en/engage/studies/Documents/SDGS.pdf
La France et les Objectifs de développement durable - INSEE	Insee examine comment la France se situe sur les ODD par rapport aux autres États membres de l'UE.	https://www.insee.fr/fr/statistiques/4181438?-som-maire=4180914
Brochure « Contribution de la coopération décentralisée aux ODD » - Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) - 2019	Les collectivités territoriales françaises participent au travers des politiques misent en œuvre sur leur territoire, mais également à l'international par le bais de la coopération décentralisée, à l'atteinte de la feuille de route universelle que constitue les ODD.	https://www.oc-cooperation.org/actualite/contribution-de-la-cooperation-decentralisee-aux-odd/
Note « Objectifs de développement durable: vers une nouvelle mondialisation ?» - Comité 21	Le Comité 21 revient sur la multiplication des bonnes pratiques des acteurs non-étatiques, avec le soutien des États, et moyennant des innovations techniques, écologiques et sociales, grâce aux croisements ouverts par les ODD.	http://www.comite21.org/docs/publications-du-comite-21/2017/note-odd-vf.pdf
Avis de la plateforme RSE sur les ODD	La Plateforme RSE s'est fondée sur l'analyse du positionnement respectif des ODD et de la RSE, des apports de la RSE à l'atteinte des ODD et des différents enjeux de la mobilison des entreprises pour formuler dix-sept recommandations, adressées au gouvernement, aux entreprises et aux partenaires sociaux - octobre 2018.	https://www.strategie.gouv.fr/publications/rse-objectifs-de-developpement-durable-avis-de-plateforme-rse

Site web / Newsletter / outils		
Site ODD de l'ONU	Les Objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.	https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/
Site de l'UNSDSN	Ce réseau international, localisé dans différents pays et qui rassemble universités et centre de recherches, est engagé dans la mise en oeuvre des ODD et des accords de Paris. Il cherche à faciliter la traduction des expertises dédiées aux développement durable en actions concrètes par les différents acteurs de la société.	https://www.unsdsn.org/
Application smartphone « ODD en action »	Une application smartphone « ODD en action » pour rendre les ODD plus accessibles au grand public !	https://sdgsinaction.com/fr.html
Site Agenda 2030 - Ministère de la Transition écologique et solidaire - Commissariat général pour le développement durable	Ce site se veut une vitrine de la communauté d'acteurs Français qui agit en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable, administré par le Commissariat général pour le développement durable.	https://www.agenda-2030.fr/
Newsletter ODDyssée vers 2030 - MTES-CGDD	Newsletter mensuelle administrée par l'État sur l'actualité des ODD et de l'Agenda 2030.	https://www.agenda-2030.fr/ressources/lettre-oddyssee-vers-2030-ndeg32-354
Site Territoires durables 2030	Le site « Territoire durable 2030 » permet d'explorer ces quatre scénarios prospectifs.	http://www.territoire-durable-2030.developpement-durable.gouv.fr/
Sondage sur l'opinion des français concernant les ODD	4D et WECF ont commandé un sondage à l'IFOP sur la notoriété des ODD et la perception de l'évolution des progrès réalisés pour l'atteinte des différents objectifs par les Français - juillet 2019.	https://www.association4d.org/blog/2019/07/12/barometre-annee-2/
Infos 21, newsletter du Comité 21	Infos 21, lettre d'information, présente l'actualité du Comité 21, de ses adhérents et des informations pour en savoir plus sur les ODD	http://www.comite21.org/ressources/infos21.html

Evénements		
Tour de France des ODD	Le Comité 21 a lancé en 2017 le Tour de France des Objectifs de développement durable. Le Tour est passé par la Nouvelle-Aquitaine à Angoulême, en Bourgogne-Franche-Comté à Dijon, à Amiens dans les Hauts-de-France et dans le Grand-Est dans les villes de Metz, Strasbourg et Epernay, en Guyanne (Saint-Georges, Mana et Cayenne), en Normandie à Caen, et en Val de Loire à Tours. Prochaines étapes à suivre...	http://www.comite21.org/comite21/comite21-en-action.html?id=13284
Festival le temps presse	« Le Temps Presse », 1er Festival International de Cinéma engagé et citoyen, met à l'honneur les Objectifs de développement durable.	http://www.letempspresse.org/

Formation		
MOCC ODD - Fondation UVED	Formation en ligne gratuite sur 4 semaines. Le Comité 21 a coordonné la dernière semaine « Tous acteurs des ODD ».	https://www.uved.fr/mooc-odd
Localiser les Objectifs du développement durable (ODD) : outils pour la transformation au niveau local » - CGLU - 2019	Cette formation est basée sur les modules d'apprentissage de CGLU, le PNUD-Art et ONU-Habitat (collaborateurs), afin de renforcer les capacités des gouvernements locaux et régionaux, ainsi que leurs associations, et leur fournir des instruments pour mettre en œuvre et articuler les ODD à l'échelle locale.	https://observ-ocd.diba.cat/en/e-training/online-course-localizing-sustainable-development-goals-tools-local-transformation?lang=fr

Élaborer son projet ODD

Méthodologie		
Boîte à outils ODD - SGD Lab (anglais)	Boîte à outils pour territorialiser les ODD, créer de nouveaux partenariats, innover et amplifier la réalisation de l'Agenda 2030	https://www.sdglab.ch/toolkit
Boîte à outils ODD pour élaborer un rapport développement durable - CGDD-MTES	Guide pour sensibiliser au développement durable et à l'Agenda 2030, intégrer les ODD dans ses actions et réaliser son rapport DD.	https://www.agenda-2030.fr/ressources/les-odd-portee-de-main-avec-la-boite-outils-odd-289
Carnet de route « Mon territoire, des actions, une transition » - DREAL Nouvelle-Aquitaine	Guide méthodologique avec les principales informations utiles pour l'émergence d'un projet territorial de développement durable contribuant aux ODD, ainsi que des conseils pratiques et des outils adaptable selon le contexte, les objectifs et les moyens dont vous disposez.	http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/carnet-de-route-mon-territoire-des-actions-une-r4479.html
Portraits ODD de Territoires - DREAL Nouvelle-Aquitaine	Réaliser une photographie par territoire grâce à des indicateurs ODD sélectionnés en amont, pour favoriser le déploiement de projets intégrateurs des ODD.	En cours de construction
Guide « Élus, collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des Objectifs de développement durable » - Partenariat français pour l'eau et de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement	Ce guide vise à sensibiliser les élus locaux à l'Agenda 2030 qui constitue un cadre incontournable pour : renforcer les politiques locales ; donner une nouvelle impulsion aux outils par les collectivités ; fixer des objectifs chiffrés et datés ; mettre en place des mécanismes de suivi et faciliter les échanges entre collectivités et autres acteurs français et internationaux, avec des fiches de retour d'expériences des collectivités.	https://www.partenariat-francais-eau.fr/lancement-de-louvrage-elus-collectivites-decouvrez-votre-role-pour-latteinte-des-cibles-eau-et-assainissement-des-objectifs-de-developpement-durable/

Outils de diagnostic		
La rosace des ODD - CEREMA et Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES)	Support de communication et de travail sur les interactions entre le centre du cercle et les 17 ODD placés sur le cercle.	https://www.agenda-2030.fr/ressources/les-rosaces-des-odd-161 https://www.agenda-2030.fr/beta/

Outils d'autoévaluation / évaluation		
RFSC, un cadre de référence pour les villes durables européennes - CEREMA	Le référentiel européen des villes et territoires durables ou Reference Framework for Sustainable Cities (RFSC), vise à aider les collectivités et les acteurs des territoires à élaborer, améliorer et évaluer les stratégies et projets de développement durable, en s'appuyant notamment sur les 17 Objectifs de développement durable.	http://rfsc.eu/fr/
Indicateurs nationaux du CNIS	Tableau de bord de 98 indicateurs qui constituent le cadre national pour le suivi des progrès de la France dans l'atteinte des 17 ODD.	https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964
Auto-évaluation e-Engagé Contributeur ODD - Afnor	Toute organisation est concernée par les ODD. Pour agir à la hauteur des 169 cibles, le questionnaire e-Engagé RSE Contributeur ODD constitue une première marche vers une stratégie opérationnelle et pérenne : en 20 questions, cet outil vous permettra d'appréhender votre positionnement sur chacun des ODD.	https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/engage-contributeur-odd
Outil d'analyse présenté dans le Rapport de redevabilité des engagements de développement durable - département de la Gironde	Appréciation par politique publique dont l'impact est auto-évalué sur chacun des 17 ODD selon une gradation de 1 à 4 selon que l'impact 1-est inexistant ou à quantifier, 2- faible ou indirect, mais il est qualifié, 3-positif sur le périmètre/public de l'action, dispositif ou politique, 4-positif au-delà du périmètre/du public (capacité d'entraînement, démonstrateurs, impacts sociétaux…).	https://www.gironde.fr/sites/default/files/2018-11/A4-RapportDD-planche.pdf
Mandala des ODD - département de la Gironde	Outil permettant d'évaluer l'impact d'un projet sur l'ensemble des cibles des ODD et identifier les conditions pour améliorer la contribution.	https://www.gironde.fr/grands-projets/agenda-21-et-labom21labase
Guide « Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales » - Dreal Bourgogne-Franche-Comté - 2019	Une méthodologie d'élaboration d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution de collectivités locales aux Objectifs de développement durable (ODD) a été testée. Cette méthode a été expérimentée par les villes de Besançon et de Quetigny, avec le soutien de la DREAL Bourgogne Franche-Comté et du CEREMA.	http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/odd_guide_def_cle0f6426.pdf

Retour d'expériences		
Partnerships for the SDGS - ONU (anglais)	Plateforme ONU en ligne de Partenariats pour les ODD sur les engagements volontaires et des partenariats multipartites des Nations Unies, facilitant l'engagement global de toutes les parties prenantes en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.	https://sustainabledevelopment.un.org/partnerships/goodpractices
Paris Action Climat : guide des ODD de la ville de Paris	Dans le cadre de sa Charte Paris Action Climat, la ville de Paris invite les entreprises signataires à adopter une stratégie 1.5°C afin de structurer leurs engagements dans le sens des ambitions du Plan Climat de Paris. Cette stratégie s'appuie sur les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.	https://www.apc-paris.com/publication/paris-action-climat-guide-odd
New York City Aligns 2050 Strategy with SDGs - 2019 (anglais)	La stratégie ODD de New York.	http://sdg.iisd.org/news/new-york-city-aligns-2050-strategy-with-sdgs/

Diffuser les ODD sur son territoire

Sensibilisation

Vidéo « We Have A Plan » - UNEP	Vidéo décalée qui explique ce qu'est l'Agenda 2030.	https://www.youtube.com/watch?v=NpQuKnhYujI
Vidéo Leave No One Behind (french) - Projet Everyone	Au cœur des objectifs mondiaux se trouve un engagement de ne laisser personne en arrière. Ceci, car malgré l'énorme progrès que nous avons effectué vers un monde meilleur, trop de personnes se font laisser en arrière à cause de leur identité ou de leur lieu de résidence.	https://www.youtube.com/watch?v=gsqObUlXbDk&feature=youtu.be
Vidéo « Four years into the 2030 Agenda, the world is getting ready to assess efforts to achieve the SDGs »	It is that time of the year again, when the world is gearing up for the largest annual gathering to evaluate global efforts to achieve the Sustainable Development Goals (SDGs). Quality education, decent work, equality, a livable climate, justice and partnerships – these are the goals under review this year and 47 countries are ready to take the stage to present their efforts.	https://www.un.org/development/desa/undesavoice/feature/2019/07#45704
[Jeunes] La plus grande leçon du monde » sur les ODD - Project Everyone	La plus grande leçon du monde vise à faire connaître les Objectifs de développement durable aux enfants et aux jeunes gens du monde entier et à les faire agir tous ensemble. 17 objectifs mondiaux pour accomplir ces trois missions d'ici à 2030.	http://worldslargestlesson.globalgoals.org/fr/#the-goals
170 actions quotidiennes pour transformer notre monde - ONU	Dans ce document, dix actions simples et concrètes pour chaque ODD sont répertoriées, afin que tout le monde puisse les appliquer facilement.	https://drive.google.com/file/d/1fEvDqVZVzXQwdhHlvCAiFldO-KSotdUh/view
[Jeunes] Vidéos de jeunes qui s'engagent avec leurs écoles pour les Objectifs de développement durable - UNRIC, la Commission française de l'UNESCO et la coordination française du réseau des écoles associées de l'UNESCO	L'UNRIC, la Commission nationale française pour l'UNESCO et la coordination française du réseau des écoles associées de l'UNESCO s'associent pour proposer chaque semaine la vidéo d'un projet réalisé dans un établissement scolaire français, en lien avec les ODD.	https://www.unric.org/fr/actualite/5123-les-jeunes-sengagent-avec-leurs-ecoles-pour-les-objectifs-de-developpement-durable-
Exposition « La recherche au service du développement, 17 objectifs pour un futur durable » IRD	La recherche est amenée à jouer un rôle de premier plan dans l'atteinte de ces objectifs à l'horizon 2030. En 22 panneaux, figures, graphiques et photos à l'appui, cette exposition illustre, pour le grand public, le rôle essentiel de la recherche scientifique dans l'atteinte du développement durable.	https://www.ird.fr/la-mediatheque/expositions/expositions-disponibles-en-pret/la-recherche-au-service-du-developpement
Kit d'animation et de sensibilisation aux Objectifs de développement durable - DREAL Grand Est	Afin de permettre une meilleure sensibilisation et appropriation des Objectifs de développement durable, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est a élaboré plusieurs outils d'animation originaux et ludiques.	http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/tour-de-france-des-objectifs-de-developpement-a17861.html
La Méth'ODD, pour vous accompagner dans votre mobilisation pour les ODD ! - DREAL Bretagne	Tout simplement s'informer sur les ODD… jusqu'à l'engagement d'une dynamique territoriale vers un Agenda 2030 ! La Méth'ODD, c'est 6 parcours différents pour s'adapter à tous. Choisissez celui qui correspond à vos moyens et vos besoins.	http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-meth-odd-pour-vous-accompagner-dans-votre-a3956.html Fiches d'analyses (format PDF - 633 Ko) Consignes référent (format PDF- 1,49 Mo)

Animation		
[Jeunes] **Objectifs planète durable : jouons ensemble pour transformer le monde ! - Centre régional d'information des Nations Unies (UNRIC) et Yacine Ait Kaci (YAK), créateur d'Elyx**	Jeu de l'oie des ODD pour les enfants de 7 à 77 ans, universel, gratuit, téléchargeable et décliné dans plusieurs langues. Sur la base d'un jeu de société, cet outil pédagogique a vocation à sensibiliser les enfants (et les plus grands) aux enjeux du développement durable.	http://go-goals.org/fr/
Quizz sur les ODD - Agence française de développement (AFD)	Pour mieux appréhender les Objectifs de développement durable (ODD), ce quiz de 170 questions/réponses propose de découvrir de façon ludique et pédagogique les différentes facettes et engagements de chacun de ces objectifs. Dix questions sont proposées par ODD. Ce quiz convient aux grands comme aux petits, dès 9 ans, et peut être utilisé aussi bien par le grand public que par les enseignants.	https://www.afd.fr/fr/quiz-mieux-comprendre-les-objectifs-de-developpement-durable-odd
Ici et là-bas, un outil pédagogique pour enquêter sur les Objectifs de développement durable (ODD) - Teragir	Conçu par Teragir et destiné prioritairement aux élèves du secondaire, cet outil permet de découvrir des projets dans le monde qui contribuent à l'Agenda 2030 et propose aux enseignants de mener un projet sur les ODD avec des élèves en cinq étapes successives, de l'enquête jusqu'aux actions concrètes dans son établissement scolaire et son territoire.	https://www.eco-ecole.org/agenda-2030/
[Jeunes] **Projet MOOD - association Kurioz**	Le programme MOODD est un projet d'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) visant la promotion des ODD en France. L'assocation développe des outils pédagogiques innovants pour faciliter le travail des acteurs éducatifs autour des ODD et permet aux jeunes français·es de prendre part à l'atteinte de ces objectifs.	https://kurioz.org/methodes-outils-pedagogiques-objectifs-developpement-durable/
Jeu de cartes ODD - DREAL Grand Est	Jeu de cartes pour se familiariser avec les ODD et monter des actions locales	http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/jeu_de_cartes_odd.pdf Fiche de restitution (format PDF - 460 Ko)

Un comité partenarial

Ce guide a été élaboré avec l'appui précieux de partenaires que le Comité 21 remercie chaleureusement.

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 103 collectivités adhérentes, dont 104 départements afin de les représenter auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et de leur offrir un lieu d'échanges d'expériences et d'élaboration des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

www.departements.fr

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'**Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité** (AMF) est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, en s'appuyant sur les valeurs et les principes qui ont prévalu depuis sa création : respect des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans leur gestion quotidienne, partenariat constructif mais exigeant avec l'État dans le cadre de la défense et de la promotion des intérêts des collectivités territoriales. Plus de 34 000 adhérents, maires et des présidents d'intercommunalité, lui assurent légitimité et représentativité.

https://www.amf.asso.fr/

Présidée par Christophe Bouillon, **l'Association des petites villes de France** fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements. Exigeante et constructive, elle est une voix attendue et entendue par les décideurs nationaux.

www.apvf.asso.fr

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins de tous ses clients : collectivités locales, organismes de logement social, entreprises publiques locales et professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

www.banquedesterritoires.fr

Le CEREMA est l'établissement public de référence en matière d'aménagement, de cohésion territoriale et de transition écologique et énergétique. Centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques pluridisciplinaires, il apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Il intervient auprès des services de l'État, collectivités et entreprises pour développer, expérimenter et diffuser des solutions innovantes dans de nombreux domaines (mobilité, infrastructures de transport, urbanisme, construction, préservation des ressources, prévention des risques).

www.cerema.fr/fr

Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveaux, des collectivités territoriales françaises engagées en coopération décentralisée ou action internationale des collectivités. Depuis plus de 40 ans – de l'émergence des jumelages au portage de la naissance de la coopération décentralisée –, sa mission est de les accompagner dans la mise en œuvre d'une action internationale au service des échanges humains, culturels et économiques ; au service de leur ouverture internationale, de leur rayonnement, de leur attractivité.

www.cites-unies-france.org

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) définit et met en œuvre la stratégie de soutien et de développement de la coopération décentralisée. Par le biais de ses appels à projets, la DAECT encourage notamment les collectivités territoriales françaises à mettre en œuvre les grands agendas mondiaux comme l'Agenda 2030 pour le développement durable ou encore l'Accord de Paris pour le climat.

www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales

Laboratoire d'innovation partenariales, **Le RAMEAU** est à la fois un observatoire national pour qualifier les enjeux des partenariats, un centre d'expérimentations pour faire émerger de nouveaux modèles et un lieu de réflexions prospectives pour partager et déployer des solutions innovantes à grande échelle.

www.lerameau.fr

Le **ministère de la Transition écologique et solidaire** prépare et met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines du développement durable, de l'environnement, de l'énergie, du climat, de la prévention des risques naturels et technologiques, des transports et de leurs infrastructures. Il soutient les démarches territoriales de développement durable, notamment en favorisant l'intégration de l'Agenda 2030 : il propose aux acteurs territoriaux des documents et outils d'appropriation des Objectifs de développement durable (ODD).

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

www.agenda-2030.fr

Avec plus de 25 ans d'expérience **l'association nationale notre village** accompagne les collectivités en proposant plusieurs services : accueil installation pour la recherche de repreneurs ou de créateurs d'entreprises ; Programme de développement durable (Agenda 21/2030) avec une reconnaissance de la qualité de vie des territoires par l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » ; Projet de Territoire (vision long terme) et récemment le service Formation/Information.

www.notrevillage.asso.fr

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays. Le PFE rassemble aujourd'hui 200 membres.

www.partenariat-francais-eau.fr

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion. Son rôle est d'aider les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et des aptitudes en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et à partager des solutions. En tant que chef de file en matière de développement au sein des Nations Unies, le PNUD occupe une position unique pour soutenir la mise en œuvre des ODD, inclus au niveau le plus local, par le biais des activités qu'il mène dans 170 pays et territoires.

www.undp.org/content/undp/fr/home.html

Créée en décembre 1998, **Régions de France** regroupe 19 membres (12 Régions métropolitaines et 7 Collectivités d'Outre-Mer) et remplit quatre fonctions principales :

- Régions de France est l'**institution qui représente les Régions** et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ;
- Régions de France **promeut le fait régional** auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ;
- Régions de France **organise la concertation** et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ;
- Régions de France est le **centre de ressources** pour les élus régionaux et leurs services.

regions-france.org/

Villes de France est une association pluraliste d'élus qui rassemble les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs agglomérations du territoire national, ensemble qui est le cadre de vie de près de la moitié de la population française. Depuis 2014, Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis, est présidente de Villes de France et Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président de la CA du Bassin de Bourg-en-Bresse, en est le président délégué.

www.villesdefrance.fr

Avec le soutien

Paris
102, avenue des Ternes
75017 Paris
Tél : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3, Bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
comite21@comite21.org

www.comite21.org